LIBRARY OF
WELLESLEY COLLEGE

PURCHASED FROM
LIBRARY FUNDS

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
Boston Library Consortium Member Libraries

http://www.archive.org/details/saintvincentdepa00vinc

BIBLIOTHÈQUE FRANÇAISE

XVIIe SIÈCLE

SAINT VINCENT DE PAUL

TEXTES CHOISIS ET COMMENTÉS

PAR J. CALVET
PROFESSEUR AGRÉGÉ DES LETTRES AU COLLÈGE STANISLAS

PRIX : 9 fr.

LIBRAIRIE PLON

BIBLIOTHÈQUE FRANÇAISE

DIRIGÉE PAR

FORTUNAT STROWSKI

SAINT VINCENT DE PAUL

143422

DISPOSITIONS TYPOGRAPHIQUES

ADOPTÉES POUR LA COLLECTION

LF

DANS LE TEXTE

Les biographies, notices et commentaires sont imprimés en gros caractères.

Les citations et les extraits sont imprimés en petits caractères.

Les extraits qui se rapportent à un ouvrage important et qui forment un tout, sont signalés, en haut de la page, par un double trait qui encadre le titre courant.

DANS LA TABLE DES MATIÈRES

Les titres et les sommaires des chapitres sont imprimés en *italique*.

Les titres des extraits et des citations sont imprimés en romain.

Copyright 1913 by Plon-Nourrit et Cie.

B
94
5

AVANT-PROPOS

Placer saint Vincent de Paul dans une bibliothèque française, parmi les maîtres de notre pensée et de notre langue, est une idée de M. Strowski. Elle est juste. J'espère que les extraits publiés ici le démontreront surabondamment, en apprenant aux lettrés que l'apôtre de la charité fut aussi — sans y tâcher et comme par surcroît — un grand écrivain. Ils pourront servir encore à compléter le portrait de saint Vincent de Paul que les hagiographes nous ont tracé : on y verra que Vincent de Paul ne fut pas seulement le bon, le pieux, le charitable Vincent, mais aussi un homme de génie, qui sut comprendre son temps et trouver les remèdes aux maux de son temps, le principal ouvrier de notre grande réforme catholique.

Cette publication se rattache à une étude que j'ai entreprise depuis plusieurs années sur saint Vincent de Paul et son influence sur le sentiment religieux. Et tout ce travail aurait été impossible pour moi sans le secours des Prêtres de la Mission, qui ont mis entre mes mains leurs livres et leurs archives. Je tiens à les en remercier publiquement.

Je dois remercier spécialement l'un d'eux, M. Coste, qui a bien voulu me faire profiter de ses travaux critiques sur les lettres de saint Vincent de Paul. J'ai corrigé mon texte

d'après ses indications, pour la plupart des lettres. Pour les autres lettres, j'ai suivi le texte imprimé par Dumoulin, sans m'interdire les corrections qui s'imposaient. J'en dis autant pour les notes. Le texte des conférences a été revu par moi avec soin sur le cahier officiel de la Congrégation de la Mission, qui est notablement différent du texte imprimé. Au reste, aucun travail définitif ne sera possible sur saint Vincent, tant que nous n'aurons pas une édition critique de ses œuvres. M. Coste a entrepris et mènera à fin ce gros travail, si utile pour l'histoire religieuse du dix-septième siècle.

J. C.

SAINT VINCENT DE PAUL

CHAPITRE PREMIER

LA PREMIÈRE FORMATION DE L'HOMME D'ACTION ET DE L'HOMME DE FOI

(1576-1611)

Saint Vincent de Paul est du peuple et il est Gascon. Né le 24 avril 1576 (1) dans une famille de pauvres cultivateurs, il partagea pendant son enfance la vie des paysans faite de dur labeur et de patience, et il en garda pour toujours une impression profonde. Né au fond d'un village des Landes, — Pouy, près de Dax, — il semble qu'il ait cherché à développer en lui surtout les qualités de sa race : une vue nette des choses, un bon sens très droit et un peu gros, un certain don de l'ironie amusante, dont il use volontiers pour désarmer ses adversaires. Il a, en outre, comme les Cadets de Gascogne, un peu de fantaisie aventureuse et audacieuse, qui le fera courir dans sa jeunesse de Toulouse à Alger, de Marseille à Rome, de Rome à Paris, et qui le poussera dans sa vieillesse à envoyer des missionnaires jusqu'en Hibernie et jusqu'à Madagascar, voire même à organiser, avec l'aide d'un soldat d'aventure, le capitaine Paul, une expédition contre les pirates barba-

(1) C'est la date communément adoptée. Mais il semble résulter des affirmations de saint Vincent lui-même qu'il serait né quatre ans plus tard, en 1580.

resques. Le peintre Simon François, dans le portrait qu'il nous a laissé de lui, a réussi à mettre dans sa figure un peu grimaçante et narquoise, et dans ses yeux pétillants d'un feu vif, ce bon sens, cette douce malice et cette audace qu'il avait apportés à Paris du fond de sa Gascogne, et qui rendaient sa parole si savoureuse, son action si originale et si efficace.

L'éducation et l'expérience développèrent en lui ses qualités natives. Son père, qui l'avait destiné d'abord à la garde des troupeaux, eut le sentiment que cet enfant à l'intelligence alerte pourrait s'élever, devenir un jour l'appui de sa famille et qu'il valait la peine de tenter avec lui la fortune. Il se décida donc à faire tous les sacrifices pour ses études. A douze ans, Vincent entrait chez les Cordeliers de Dax, qui se chargèrent de l'instruire pour la somme de soixante livres par an. Au bout de quatre ans, l'élève était jugé suffisamment formé pour devenir maître à son tour, et, tout en continuant à étudier, il surveillait l'éducation des enfants de M. de Comet, avocat célèbre de la ville de Dax.

C'est sur les conseils de M. de Comet que Vincent de Paul se décida à vaincre son humilité et à obéir à la voix intérieure qui le poussait vers le sacerdoce. A vingt ans, il recevait la tonsure et il partait pour aller étudier la théologie.

La célébrité de Saragosse l'attira d'abord, mais ne le retint pas longtemps. Ce Gascon à l'esprit clair, à la volonté pratique ne put s'accommoder des subtilités des docteurs espagnols, qui passaient leur temps à discuter sur la prémotion physique. Tel nous le voyons au début de ses études théologiques, tel il sera toujours, ennemi de tout raffinement, de toute discussion vaine et des arguties où l'esprit se perd sans profit.

Vincent repassa les monts et alla étudier à l'Université de Toulouse. A Toulouse comme à Dax, il était à la fois professeur et élève ; sa réputation s'établit et se répandit si vite que les familles nobles des environs lui envoyaient leurs enfants et que le jeune étudiant en théologie se trouva

un moment à la tête d'un véritable collège. Ces nouvelles études durèrent plusieurs années ; après quoi, ayant été reçu bachelier, il eut le pouvoir d'expliquer et il expliqua en effet, dans un cours de l'Université, le second livre du Maître des Sentences, Pierre Lombard. On voit la sage lenteur, la solidité de cette formation, et ce qu'il faut penser des jansénistes qui accuseront plus tard Vincent d'être un pauvre prêtre qui ne sait pas les éléments de la théologie. Vincent de Paul fut ordonné prêtre le 23 septembre 1600 par François de Bourdeilles, évêque de Périgueux.

Un petit héritage à recueillir, une créance à faire valoir, l'obligent à partir pour Marseille. Dans un voyage en mer, il est fait prisonnier par les corsaires turcs et amené « captif en Alger ». Ce n'est pas le cas de dire avec le personnage de Molière : « Que diable allait-il faire dans cette galère? » Vincent, en effet, ne perd pas son temps à Alger. Non seulement il convertit son maître au catholicisme, mais il étudie l'organisation du gouvernement barbaresque et il se rend compte des intérêts français en Afrique. Plus tard, il organisera d'une manière pratique les consulats d'Alger et de Tunis qui seront occupés par des frères de sa communauté ; il protégera sur toute la côte africaine le commerce français et il délivrera à prix d'argent un grand nombre de captifs.

Vincent avait eu à Alger des occupations moins graves : il avait appris de son maître, homme fort docte, maints secrets très précieux de chirurgie et, je crois même, un peu d'alchimie. Ces sciences, rares alors, qu'il faisait valoir d'ailleurs avec beaucoup de verve, lui gagnèrent, après sa délivrance, la confiance du prélat Montorio qui se rendait à Rome et qui l'amena avec lui en qualité de secrétaire. Il eut vite fait de conquérir les bonnes grâces des cardinaux par son esprit, par sa bonté, par les merveilleuses histoires qu'il racontait et par ses non moins merveilleux secrets. Il connut à fond la cour romaine, et plus tard, quand il devra négocier avec le pape des affaires délicates, il saura les présenter sous le jour qui convient, dire les mots qui plaisent et compter avec une patience inlassable

sur le temps qui est un des grands facteurs de la politique romaine.

Le pape dut voir en ce jeune Gascon un diplomate d'avenir, puisque, laissant de côté ambassadeurs et légats, il le chargea d'une mission confidentielle auprès du roi de France, nouvellement converti. Vincent partit pour Paris et il s'acquitta de sa mission avec tant d'habileté qu'il réussit à contenter à la fois le roi et le pape. Il est possible que cette mission de Vincent ait eu quelque rapport avec l'annulation du premier mariage de Henri IV et son second mariage. Et ce qui rendrait cette hypothèse très piquante, c'est que Vincent, son rôle de légat une fois rempli, devint l'aumônier de la première reine, Marguerite de Valois. Cette femme plus qu'étrange, dont la vie avait été remplie d'aventures scandaleuses, se décidait sur le tard à revenir à Dieu et à occuper son esprit de dévotion, de belles-lettres et de métaphysique. Dans son palais du faubourg Saint-Germain comme dans son château d'Issy, elle donnait des fêtes somptueuses où on désirait fort être admis. « Combien que ces dîners et soupers fussent principalement dédiés à la nourriture du corps, » comme dit Étienne Pasquier, la reine Margot, qui aimait l'esprit et la discussion, savait donner à ces réunions un cachet littéraire. Elle avait d'ailleurs une sorte d'académie dont les séances se tenaient en sa présence. Coeffeteau s'y trouvait avec les poètes Régnier et Maynard, avec Palma Cayet, avec Scipion Dupleix. On discutait des sujets choisis à l'avance par Antoine Le Clerc de la Forêt, maître des requêtes de la reine, qui se chargeait aussi de rédiger le compte rendu des débats. De 1610 à 1612, Vincent, aumônier de la reine, fut de ces réunions. De ces conversations avec une société choisie, un esprit fin comme le sien garda un sens précis et exquis de la langue. Il le conserva en enseignant et en fréquentant longtemps encore chez les Gondi la société la plus distinguée du temps. Par sa langue, il restera toute sa vie de cette génération du commencement du siècle qui n'avait pas connu les Précieuses ou qui avait échappé à leur influence ; il parlera l'idiome savoureux et pittoresque du

Béarnais, cette langue vive, alerte, spirituelle, un peu drue et surchargée encore, sans fausse pruderie comme sans fausse élégance, dont Fénelon et La Bruyère regretteront plus tard la disparition.

Quels étaient à ce moment-là les sentiments de Vincent de Paul? Assurément il était un prêtre vertueux et pieux; partout où il passait, il imposait par la dignité de sa vie et par sa bonté. On le voyait dans les hôpitaux soigner les malades et assister les mourants. Mais son idéal était limité. Assez humble pour ne pas employer ses hautes relations à obtenir un évêché, il songeait plus simplement à demander, dans sa Gascogne, un modeste bénéfice qui lui permît de faire une « honnête retirade » et d'aller se consacrer au service de Dieu, près de sa famille, qu'il se promettait d'aider et d'élever.

Déjà cependant l'expérience qu'il avait de son temps lui avait montré la pressante nécessité d'un apostolat nouveau, et la rencontre d'hommes de Dieu comme Bérulle et François de Sales réveillait et exaltait en lui le désir de se donner tout entier. Pour chercher sa voie, il se décide à faire une retraite avec Bourdoise, chez le cardinal de Bérulle, retraite sans paroles, où les trois prêtres réfléchissent en présence de Dieu. C'est en 1611, et le moment est solennel dans l'histoire religieuse de la France. Le Concile de Trente et ses décrets salutaires ont été un ébranlement pour la conscience catholique; en France, le protestantisme et les guerres de religion ont démontré avec évidence la nécessité de cette réforme ordonnée par le concile. Le règne de Henri IV a donné l'exemple dans l'administration de ce que peuvent l'esprit d'ordre et la volonté du bien; la littérature elle-même, s'épure, s'assagit et s'organise. Le moment est venu pour l'Église de France de faire elle aussi sa grande réforme. C'est ce besoin universel que sentent les trois hommes qui font leur retraite en 1611, et comme ils ont l'esprit décisif, quand ils ont vu ce qui doit être, aidés de Dieu, ils affirment qu'ils le feront. Quand ils sortirent de leur retraite, Bérulle déclara qu'il allait établir en France l'Oratoire de Saint-Philippe-de-

Néri, Bourdoise qu'il allait fonder son association de prêtres des paroisses, et Vincent qu'il se dévouerait au salut des pauvres gens des champs.

A partir de ce moment, il n'appartient plus aux ambitions ni aux désirs de fortune. Il est à son œuvre. Mais réaliste avant tout, comme il n'en voit pas encore les conditions, il attendra de l'expérience qu'elle lui en découvre une plus claire vue ; pendant dix ans encore, il cherchera sa voie en étudiant son époque dans tous ses aspects. C'est le moment de lire ses premières lettres et de nous rendre compte de son premier état d'esprit.

PREMIÈRES LETTRES

DE SAINT VINCENT DE PAUL

---

1. — *A Monsieur de Comet, avocat en la Cour présidiale d'Acqs, à d'Acqs.*

Il raconte comment, dans un voyage par mer de Marseille à Narbonne, il est pris par des pirates turcs, vendu à un pêcheur, puis à un alchimiste, enfin à un renégat qu'il convertit, et avec lequel il rentre en France.

Avignon, ce 24 juillet 1607 (1).

Monsieur,

L'on aurait jugé, il y a deux ans, à voir l'apparence des favorables progrès de mes affaires, que la fortune ne s'étudiait, contre mon mérite, qu'à me rendre plus envié qu'imité ; mais

(1) La lettre suivante, du frère Ducourneau, datée du mois d'août 1658, et adressée à M. de Saint-Martin, chanoine à Dax, nous fait savoir comment ce touchant récit de la captivité de saint Vincent est parvenu jusqu'à nous.

« Monsieur, j'ai reçu commandement de vous écrire de la part de MM. Portail, d'Horgny et Alméras, que vous connaissez, en attendant qu'ils puissent le faire eux-mêmes, pour vous remercier très humblement des lettres que vous leur avez communiquées. Ils ne voudraient pour rien au monde ne les avoir pas reçues, parce qu'elles contiennent

hélas ! ce n'était que pour représenter en moi sa vicissitude et inconstance, convertissant sa grâce en disgrâce et son heur en malheur.

des choses qui donneront un jour un surcroît de lustre à la sainte vie de la personne qui les a écrites. Aucun de nous n'avait jamais su d'une manière certaine qu'il eût été en Barbarie, et encore moins qu'il eût converti son patron. Pour moi, monsieur, j'admire la conversion de cet apostat, l'humilité de son esclave, l'assurance qu'il sentait en son âme d'avoir la liberté, et la grâce qu'il avait de se faire aimer des Turcs qui sont inhumains, particulièrement du médecin qui lui enseigna tant de beaux secrets. Mais je vous avoue que j'admire encore plus la force qu'il a eue de ne jamais dire un seul mot de toutes ces choses à pas un de la Compagnie, quoiqu'il ait eu cent et cent fois l'occasion d'en parler en conférant de l'assistance des captifs, qu'il a entreprise depuis douze ou quinze ans. Il nous a dit bien souvent qu'il était fils d'un laboureur, qu'il a gardé les pourceaux de son père, et fait d'autres choses humiliantes ; mais il s'est toujours tu devant nous sur celles qui pourraient tourner à son honneur, comme d'avoir été esclave, pour n'avoir pas l'occasion de dire le bien qui s'en est suivi. Enfin, monsieur, j'admire la sagesse de Dieu, qui, voulant se servir de ce sien serviteur pour secourir les pauvres chrétiens qui gémissent sous la cruauté des mahométans, a permis qu'il fût tombé lui-même entre les mains de ces barbares pour lui faire toucher au doigt les maux que souffrent les captifs, les dangers où ils sont de se perdre, et l'obligation qu'on a de les assister.

« Peut-être ne savez-vous pas, monsieur, qu'entre les œuvres importantes que cet homme de Dieu a faites, et dont le nombre et les fruits étonnent ceux qui les considèrent, il a trouvé moyen d'établir des missionnaires à Tunis et à Alger, où ils assistent spirituellement et corporellement les pauvres esclaves.

« Donc, la captivité de cet homme charitable lui ayant acquis la connaissance de l'alchimie, il s'en est servi plus heureusement que ne font ceux qui entreprennent de changer la nature des métaux ; car il a converti le mal en bien, le pécheur en juste, l'esclavage en liberté et l'enfer en paradis ; et cela d'autant de manières que sa Compagnie a d'emplois et que le zèle d'un homme apostolique peut avoir d'invention. Il a trouvé la pierre philosophale, car sa charité, enflammée d'un feu divin, convertissait tout en or pur, semblable à celui dont est faite la sainte cité décrite par saint Jean.

« Monsieur, vous nous avez découvert un trésor caché en nous envoyant ces lettres, et vous consolerez grandement ces messieurs, si vous pouvez leur en envoyer encore d'autres, quand bien même elles ne contiendraient rien de fort remarquable. Ils voudraient bien savoir comment il se sépara du légat d'Avignon qui le mena à Rome, ce qu'il fit à cette cour-là, où il alla en sortant d'Italie, en quel temps

Vous avez pu savoir, monsieur, comme trop averti de mes affaires, comme je trouvai, à mon retour de Bordeaux, un testament fait à ma faveur par une bonne femme vieille de Toulouse ; le bien de laquelle consistait en quelques meubles et quelques terres, que la chambre mi-partie (1) de Castres lui avait adjugé pour trois ou quatre cents écus qu'un méchant mauvais garnement lui devait. Pour retirer partie duquel, je m'acheminai sur le lieu, pour vendre le bien, comme conseillé de mes meilleurs amis et de la nécessité que j'avais d'argent, pour satisfaire aux dettes que j'avais faites, et grande dépense que j'apercevais qu'il me convenait faire à la poursuite de l'affaire que ma témérité ne me permet de nommer (2). Étant sur le lieu, je trouvai

il vint à Paris, et pourquoi ; en quelle année et en quel lieu il a été fait prêtre. Et si vous savez, monsieur, quelques autres particularités de sa jeunesse, vous nous obligerez de nous en informer. Il ne nous parle jamais de lui-même que pour se confondre, et jamais pour manifester les grâces que Dieu lui a faites, ni celles que sa divine bonté a départies à d'autres par son moyen. Si ces deux lettres étaient tombées entre ses mains, jamais personne ne les aurait vues. Et ces messieurs ont jugé à propos de les retenir et de ne pas lui en parler, et même, afin qu'il ne sache pas que nous les avons, ils ont supprimé la vôtre, estimant que vous n'en aurez pas de déplaisir, comme ils vous en supplient très humblement. Que s'il vient à vous demander de nouveau les siennes, vous pourrez alors lui écrire que vous les lui avez adressées, et que vous êtes bien fâché qu'il ne les ait pas reçues. Nous sommes nous-mêmes bien fâchés de le priver de la consolation qu'il aurait de lire ses anciennes histoires et de se voir jeune en sa vieillesse ; mais il a fallu se résoudre à cela, ou à perdre les originaux, ce qui aurait été encore plus fâcheux.

« Je rends grâces à Dieu, monsieur, de l'occasion qu'il me donne de vous offrir mon obéissance, comme en effet je le fais avec tout le respect que je vous dois. Je ne prendrais pas cette liberté, n'ayant pas l'honneur d'être connu de vous, si je n'avais celui d'être de la Mission, et par conséquent obligé de vous honorer et servir parfaitement à l'exemple de notre très honoré père, votre parfait ami ; grâces à Dieu, j'en ai la volonté tout encore ; mais n'étant qu'un pauvre frère, inutile à tout le monde, je crains de ne pouvoir jamais vous témoigner par les effets jusqu'à quel point je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc. »

(1) Chambre de justice composée d'ecclésiastiques et de laïques, et devant laquelle se jugeaient les questions mixtes, c'est-à-dire moitié ecclésiastiques et moitié civiles ; elle était mi-partie ecclésiastique et mi-partie laïque.

(2) Le bruit courait que M. le duc d'Épernon voulait le faire nom-

que le galant avait quitté son pays pour une prise de corps que la bonne femme avait contre lui pour les mêmes dettes, et fus averti comme il faisait bien ses affaires à Marseille, et qu'il y avait de beaux moyens. Sur quoi mon procureur conclut, comme aussi à la vérité la nature des affaires le requérait, qu'il me fallait acheminer à Marseille, estimant que, l'ayant prisonnier, j'en pourrais avoir deux ou trois cents écus. N'ayant point d'argent pour expédier cela, je vendis le cheval que j'avais pris de louage à Toulouse, estimant le payer au retour, que l'infortune fit être aussi retardé que mon déshonneur est grand pour avoir laissé mes affaires si embrouillées ; ce que je n'aurais fait si Dieu m'eût donné aussi heureux succès en mon entreprise que l'apparence me le promettait. Je partis donc, sur cet avis, attrapai mon homme à Marseille, le fis emprisonner, et m'accordai à trois cents écus qu'il me bailla comptant.

Étant sur le point de partir par terre, je fus persuadé par un gentilhomme avec qui j'étais logé, de m'embarquer avec lui jusqu'à Narbonne, vu la faveur du temps qui était ; ce que je fis pour plutôt y être, et pour épargner, ou, pour mieux dire, pour ne jamais y être et tout perdre. Le vent nous fut aussi favorable qu'il falait pour nous rendre ce jour à Narbonne, qui était faire cinquante lieues, si Dieu n'eût permis que trois brigantins turcs, qui côtoyaient le golfe de Léon (pour attraper les barques qui venaient de Beaucaire, où il y avait (1) foire que l'on estime être des plus belles de la chrétienté), ne nous eussent donné la chasse et attaqué si vivement que deux ou trois des nôtres étant tués et tout le reste blessé, et même moi qui eus un coup de flèche qui me servira d'horloge tout le reste de ma vie, n'eussions été contraints de nous rendre à ces filous et pires que tigres, les premiers éclats de la rage desquels furent de hacher notre pilote en cent mille pièces pour avoir perdu un des principaux des leurs, outre quatre ou cinq forçats que les nôtres leur tuèrent. Ce fait, nous enchaînèrent, après nous avoir grossièrement pansés, poursuivirent leur pointe, faisant mille voleries, donnant néanmoins liberté à ceux qui se rendaient sans combattre, après les avoir volés ; et enfin chargés de marchandises, au bout de sept ou huit jours, prirent la route de Bar-

mer évêque ; ce mot est donc une allusion à ce que ce bruit pouvait avoir de fondé.

(1) Elle était commencée du 22 juillet.

barie, tannière et spélongue (1) de voleurs sans aveu du Grand Turc, où, étant arrivés, ils nous exposèrent en vente, avec procès-verbal de notre capture, qu'ils disaient avoir été faite dans un navire espagnol, parce que, sans ce mensonge, nous aurions été délivrés par le consul que le roi tient de là pour rendre libre le commerce aux Français. Leur procédure à notre vente fut qu'après qu'ils nous eurent dépouillés tout nus, ils nous baillèrent à chacun une paire de brayes, un hocqueton de lin, avec une bonnette, nous promenèrent par la ville de Tunis, où ils étaient venus expressément pour nous vendre. Nous ayant fait faire cinq ou six tours par la ville la chaîne au col, ils nous ramenèrent au bateau, afin que les marchands vinssent voir qui pourrait bien manger et qui non, pour montrer comme nos plaies n'étaient point mortelles. Ce fait, nous ramenèrent à la place où les marchands nous vinrent visiter tout de même que l'on fait à l'achat d'un cheval ou d'un bœuf, nous faisant ouvrir la bouche pour visiter nos dents, palpant nos côtes, sondant nos plaies, et nous faisant cheminer le pas, trotter et courir ; puis tenir des fardeaux et puis lutter pour voir la force de chacun, et mille autres sortes de brutalités. Je fus vendu à un pêcheur, qui fut contraint de se défaire bientôt de moi, pour n'avoir rien de si contraire que la mer, et, depuis, par le pêcheur à un vieillard, médecin spagirique, souverain tireur de quintescences, homme fort humain et traitable ; lequel, à ce qu'il me disait, avait travaillé cinquante ans à la recherche de la pierre philosophale ; et en vain quant à la pierre, mais fort sûrement à autres sortes de transmutation des métaux. En foi de quoi je lui ai vu souvent fondre autant d'or que d'argent ensemble, le mettre en petites lamines, et puis mettre un lit de quelques poudres ; puis un autre de lamines, et puis un autre de poudres, dans un creuset ou vase à fondre des orfèvres, le tenir au feu vingt-quatre heures, puis l'ouvrir et trouver l'argent être devenu or ; et plus souvent encore, congeler ou fixer de l'argent vif en argent fin, qu'il vendait pour donner aux pauvres. Mon occupation était de tenir le feu à dix ou douze fourneaux, en quoi, Dieu merci, je n'avais plus de peine que de plaisir. Il m'aimait fort, et se plaisait fort de me discourir de l'alchimie, et plus de sa loi, à laquelle il faisait tous ses efforts de m'attirer, me promettant force richesses et tout son savoir. Dieu opéra toujours en moi une croyance de

(1) *Spelunca*, caverne.

délivrance par les assidues prières que je lui faisais et à la Vierge Marie, par la seule intercession de laquelle je crois fermement avoir été délivré. L'espérance et ferme croyance donc que j'avais de vous revoir, monsieur, me fit être assidu à le prier de m'enseigner le moyen de guérir de la gravelle, en quoi je lui voyais journellement faire miracle ; ce qu'il fit, voire me fit préparer et administrer les ingrédients. O ! combien de fois ai-je désiré depuis d'avoir été esclave auparavant la mort de feu monsieur votre frère et *commecœnas* (1) à me bien faire, et avoir eu le secret que je vous envoie, vous priant le recevoir d'aussi bon cœur que ma croyance est ferme que, si j'eusse su ce que je vous envoie, que la mort n'en aurait déjà triomphé, au moins par ce moyen, ores que l'on dit que les jours de l'homme sont comptés devant Dieu ; il est vrai, mais ce n'est point parce que Dieu avait compté ses jours être en tel nombre ; mais le nombre a été compté devant Dieu parce qu'il est advenu ainsi ; ou, pour plus clairement dire, il n'est point mort lorsqu'il est mort pour ce que Dieu l'avait ainsi prévu ou compté le nombre de ses jours être tel, mais il l'avait prévu ainsi et le nombre de ses jours a été connu être tel qu'il a été, parce qu'il est mort lorsqu'il est mort.

Je fus donc avec ce vieillard depuis le mois de septembre 1605 jusqu'au mois d'août prochain qu'il fut pris et mené au grand sultan (2) pour travailler pour lui ; mais en vain, car il mourut de regret par les chemins. Il me laissa à un sien neveu, vrai anthropomorphite, qui me revendit aussitôt après la mort de son oncle, parce qu'il ouït dire comme M. de Brève (3), ambassadeur pour le roi en Turquie, venait, avec bonnes et

(1) C'est-à-dire qui était avec vous mon Mécène, mon co-Mécène, mon co-protecteur.

(2) Achmet Ier, qui avait succédé à Mahomet III, son père, en 1603.

(3) François-Savary de Brèves, né en 1560, mort en 1628, un des plus habiles négociateurs des règnes de Henri IV et de Louis XIII. Il fut attaché à l'ambassade de la Porte dès 1582 et fut ambassadeur en titre de 1591 à 1605. Le bruit dont parle saint Vincent était fondé. Le 20 mai 1604, de Brèves avait conclu, entre Henri IV et Achmet, un traité avantageux à la France ; et un an après, il partait de Constantinople pour faire exécuter à Tunis et à Alger les ordres qu'il avait obtenus du Grand Seigneur pour la délivrance des chrétiens et surtout des Français, et pour la restitution des vaisseaux et des effets pris par les corsaires de Barbarie. Il réussit à Tunis, au péril de sa vie ; mais il échoua à Alger, où il faillit encore être assassiné.

expresses patentes du Grand Turc, pour recouvrer les esclaves chrétiens. Un renégat de Nice en Savoie, ennemi de nature, m'acheta et m'emmena en son temat (ainsi s'appelle le bien que l'on tient comme métayer du grand seigneur : car le peuple n'a rien ; tout est au sultan). Le temat de celui-ci était dans la montagne, où le pays est extrêmement chaud et désert. L'une des trois femmes qu'il avait, comme Grecque et chrétienne, mais schismatique, avait un bel esprit et m'affectionnait fort, et plus à la fin une naturellement Turque qui servit d'instrument à l'immense miséricorde de Dieu pour retirer son mari de l'apostasie et le remettre au giron de l'Église et me délivrer de mon esclavage. Curieuse qu'elle était de savoir notre façon de vivre, elle me venait voir tous les jours aux champs où je fossoyais, et, après tout, me commanda de chanter louanges à mon Dieu. Le ressouvenir du *Quomodo cantabimus in terra aliena* des enfants d'Israël captifs en Babylone me fit commencer, avec la larme à l'œil, le psaume *Super flumina Babilonis* et puis le *Salve Regina*, et plusieurs autres choses en quoi elle prit autant de plaisir que la merveille en fut grande. Elle ne manqua point de dire à son mari, le soir, qu'il avait eu tort de quitter sa religion qu'elle estimait extrêmement bonne pour un récit que je lui avais fait de notre Dieu, et quelques louanges que je lui avais chantées en sa présence, en quoi, disait-elle, elle avait eu un si divin plaisir, qu'elle ne croyait point que le paradis de ses pères et celui qu'elle espérait un jour fût si glorieux, ni accompagné de tant de joie que le plaisir qu'elle avait pendant que je louais mon Dieu, concluant qu'il y avait quelque merveille. Cette autre Caïphe ou ânesse de Balaam fit par ses discours que son mari me dit le lendemain qu'il ne tenait qu'à commodité que nous ne nous sauvassions en France, mais qu'il y donnerait tel remède, dans peu de temps, que Dieu y serait loué. Ce peu de jours furent dix mois qu'il m'entretint en ces vaines mais à la fin exécutées espérances, au bout desquels nous nous sauvâmes avec un petit esquif et nous rendîmes le 28 juin à Aigues-Mortes, et aussitôt après, en Avignon, où Mgr le vice-légat (1) reçut publiquement le renégat avec la larme à l'œil et le sanglot au gosier, dans l'église de Saint-Pierre, à l'honneur de Dieu et édification des spectateurs. Mondit seigneur nous a retenus tous deux pour nous mener à Rome où il s'en va tout

(1) Il s'appelait Pierre Montorio.

aussitôt que son successeur à la trienne (1), qu'il acheva le jour de la Saint-Jean, sera venu (2). Il a promis au pénitent de le faire entrer à l'austère couvent des *Fate ben fratelli* (3) où il s'est voué, et à moi, de me faire pourvoir de quelque bon bénéfice. Il me fait cet honneur de me fort aimer et caresser, pour quelques secrets d'alchimie que je lui ai appris, desquels il fait plus d'état, dit-il, que si *io qli avessi dato un monte di oro* (4), parce qu'il y a travaillé tout le temps de sa vie, et qu'il ne respire autre contentement. Mondit seigneur, sachant comme je suis homme d'Église, m'a commandé d'envoyer quérir les lettres de mes ordres, m'assurant de me faire du bien et très bien pourvoir de bénéfice. J'étais en peine pour trouver homme affidé pour ce faire, quand un mien ami de la maison de mondit seigneur m'adressa M. Cantorelle, présent porteur, qui s'en allait à Toulouse, le quel j'ai prié de prendre la peine de donner un coup d'éperon jusqu'à Dacqs, pour vous aller rendre la présente et recevoir mesdites lettres, avec celles que j'obtins à Toulouse de bachelier en théologie, que je vous supplie de lui délivrer. Je vous en envoie à ces fins un reçu. Ledit sieur Cantorelle est de la maison et a exprès commandement de monseigneur de s'acquitter fidèlement de sa charge et de m'envoyer les papiers à Rome, si tant est que nous soyons partis.

J'ai apporté deux pierres de Turquie que nature a taillées en pointe de diamant, l'une desquelles je vous envoie, vous suppliant de la recevoir d'aussi bon cœur qu'humblement je vous la présente.

Il ne peut point être, monsieur, que vous et mes parents n'ayez été scandalisés en moi par mes créanciers, que j'aurais déjà en partie satisfaits de cent ou six vingts écus que notre pénitent m'a donnés, si je n'avais été conseillé par mes meilleurs amis de les garder jusqu'à mon retour de Rome, pour éviter les accidents qu'à faute d'argent me pourraient advenir, ores que j'aie la table et le bon œil de monseigneur ; mais j'estime que tout ce scandale se tournera à bien.

(1) Terme de trois ans.

(2) Le successeur fut Joseph Ferreri, archevêque d'Urbin.

(3) *Faites bien, frères.* Nom vulgaire d'un hôpital tenu par les frères de Saint-Jean-de-Dieu. C'est dans cet hôpital que mourut le renégat converti par saint Vincent.

(4) Que si *je lui avais donné un mont d'or*, allusion à la prétendue signification de son nom de *Montorio*.

J'écris à M. d'Arnaudin et à ma mère. Je vous supplie leur faire tenir mes lettres par homme que M. Cantorelle payera. Si, par cas fortuit, ma mère avait retiré les lettres, à tout événement, elles sont insinuées chez M. Rabel.

Autre chose, sinon que, vous priant me continuer votre sainte affection, je demeure, monsieur, votre très humble et obéissant serviteur (1).

DEPAUL (2).

---

2. — *A Monsieur de Comet, avocat en la Cour présidiale d'Acqs, à d'Acqs.*

Il continue ses études, entretenu par Mgr le vice-légat. — Espérance d'un bénéfice. — Il demande ses lettres d'ordres.

Rome, ce 28 février 1608.

MONSIEUR,

Je vous ai écrit deux fois par l'ordinaire d'Espagne qui passe à Paris et à Bayonne, et adressé mes lettres chez M. de la Lande, pour les faire tenir à M. le procureur du roi que je me

(1) Cette lettre fut d'abord déposée dans les archives de Saint-Lazare par le supérieur du séminaire des Bons-Enfants, à qui M. de Saint-Martin l'avait adressée, sur la recommandation secrète du frère Ducourneau. Elle y resta jusqu'en 1791, époque à laquelle elle fut recueillie par Le Pellètier de Saint-Fargeau et, après la mort de ce conventionnel, par son collègue Carnot. Depuis elle passa successivement dans les collections de divers amateurs d'autographes, et elle se trouve aujourd'hui à l'hôpital de Fontenay-le-Comte. Elle comprend trois pages in-4° d'une écriture très fine.

(2) Depaul est la signature qui se trouve dans les deux premières lettres qui nous restent de saint Vincent. On a souvent agité la question de noblesse du saint : sa signature, comme les actes relevés dans les archives de Pouy, indiquent un nom sans particule ; mais l'orthographe avec la particule a toujours prévalu. A partir de 1627, notre saint signe toujours ses deux noms : Vincent Depaul.

ressouviens être parent, et ne savoir *cui alteri me vovere vota mea* pour avoir de vos nouvelles, quand Dieu qui, *etiamsi differat, non aufert tamen spei effectus*, m'a fait rencontrer ce vénérable père religieux sur son embarquement, par le mien duquel j'espère jouir du bien, duquel la perfidie de ceux à qui l'on fie les lettres m'avait privé. Ce bien n'est autre chose, monsieur, qu'une assurance nouvelle de votre bon portement et de celui de toute votre famille, que je prie le Seigneur féliciter du comble de ses grâces. Je vous rendais grâces par mes précédentes, du soin paternel qu'il vous plaît avoir de moi et de mes affaires, et priais mon Dieu, comme je fais encore et ferai toute ma vie, me vouloir faire la grâce de me donner le moyen de m'en revancher par mon service, que vous vous êtes hypothéqué au prix de tout le bien qu'un père peut faire à son fils propre. Je suis extrêmement marri que je ne vous puisse écrire que trop sommairement l'état de mes affaires, pour le hâté départ des mariniers peu courtois avec lesquels ce vénérable Père s'en va, non à d'Acqs, à ce qu'il m'a dit, mais bien en Béarn, où il m'a dit que le Révérend Père Antoine Montanus, qui a toujours été un de mes bons amis, prêche, auquel comme à celui duquel j'espère un bon office, j'adresse mes lettres, le prie vous vouloir faire tenir la présente, et de me renvoyer, s'il a commodité comme ce Père m'a dit qu'il aurait, la réponse que, j'espère, il vous plaira me faire.

Mon état est donc tel, en un mot, que je suis en cette ville de Rome, où je continue mes études, entretenu par Mgr le vice-légat qui était d'Avignon, qui me fait l'honneur de m'aimer et désirer mon avancement, pour lui avoir montré force belles choses curieuses que j'appris pendant mon esclavage, de ce vieillard turc à qui je vous ai écrit que je fus vendu, du nombre desquelles curiosités est le commencement, non la totale perfection du miroir d'Archimède ; un ressort artificiel pour faire parler une tête de mort, de laquelle ce misérable se servait pour séduire le peuple, leur disant que son dieu Mahomet lui faisait entendre sa volonté par cette tête, et mille autres belles choses géométriques que j'appris de lui, desquelles mondit seigneur est si jaloux, qu'il ne veut pas même que j'accoste personne, de peur qu'il a que je l'enseigne, désirant avoir lui seul la réputation de savoir ces choses, lesquelles il se plaît de faire voir quelquefois à Sa Sainteté et aux cardinaux. Cette sienne affection et bienveillance dont me fait promettre, comme il me l'a promis aussi, de faire une

retirade honorable, me faisant avoir à ces fins quelque honnête bénéfice en France. A quoi m'est nécessaire extrêmement une copie de mes lettres signées et scellées de Mgr d'Acqs, avec un témoignage de mondit seigneur, qu'il pourrait retirer par une enquête sommaire de quelques-uns de nos amis, comme l'on m'a toujours reconnu vivant en homme de bien, avec toutes les autres petites solennités à ce requises. C'est ce que mondit seigneur m'exhorte tous les jours de retirer. C'est pourquoi, monsieur, je vous supplie très humblement me vouloir faire encore ce bien de vouloir relever une autre cédule de mes lettres, et de tenir la main à me faire obtenir de mondit seigneur d'Acqs cet attestatoire en la forme que dessus, et de me l'envoyer par la voie dudit Révérend Père Montanus. Je vous aurais envoyé de l'argent à ces fins, n'était que je crains que l'argent ne fasse perdre les lettres. Voilà pourquoi je vous prie faire avec ma mère qu'elle fournisse ce qu'il y faudra : je présuppose qu'il y faudra trois ou quatre écus. J'en ai baillé deux comme par aumône, sans reproche à ce religieux, qui me promit de les rendre audit Père Antoine, pour les envoyer à cet effet. Si cela est, je vous prie les prendre ; sinon je vous promets vous renvoyer ce qu'on aura fourni pendant quatre ou cinq mois par lettres d'échange avec ce que je dois à Toulouse ; car je suis résolu de m'acquitter, puisqu'il a plu à Dieu m'en donner le juste moyen. J'écris à M. Dusin, mon oncle, et le prie de me vouloir assister en cet affaire. Je reçus par celui qui vous alla trouver de ma part, les lettres de bachelier qu'il vous plut m'envoyer, avec une copie de mes lettres que l'on a jugé invalides pour n'avoir été autorisée par le seing et apposition du scel de mondit seigneur d'Acqs. Il n'y a rien de nouveau que je vous puisse écrire, fors la conversion de trois familles tartares qui se sont venues se christianiser en cette ville que Sa Sainteté a reçue la larme à l'œil, et la catholisation d'un évêque ambassadeur pour les Grecs schismatiques.

La hâte me fait conclure la présente mal empatouillée, en cet endroit, avec humble prière que je vous fais d'excuser ma trop grande importunité, et de croire que je hâterai mon retour le plus qu'il me sera possible pour m'aller acquitter du service que je vous dois. Ce qu'attendant je demeurerai, monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

---

3. — *A sa mère, à Pouy* (1).

Il regrette d'être retenu loin d'elle et de sa famille par le besoin de ses affaires, et demande des nouvelles de chacun. — Salutations diverses.

Paris, 17 février 1610.

Ma Mère,

L'assurance que M. de Saint-Martin m'a donnée de votre bon portement m'a autant réjoui, que le séjour qu'il me faut encore faire en cette ville, pour recouvrer l'occasion de mon avancement (que mes désastres m'ont ravi) me rend fâché, pour ne vous pouvoir aller rendre les services que je vous dois, mais j'espère tant en la grâce de Dieu qu'il bénira mon labeur, et qu'il me donnera bientôt le moyen de faire une honnête retraite, pour employer le reste de mes jours auprès de vous. J'ai dit l'état de mes affaires à M. de Saint-Martin qui m'a témoigné qu'il voulait succéder à la bienveillance et à l'affection qu'il a plu à M. de Comet nous porter ; je l'ai supplié de vous communiquer le tout. J'eusse bien désiré savoir l'état des affaires de la maison, et si tous mes frères et sœurs, et le reste de nos autres parents et amis, se portent bien, et notamment si mon frère Gayon est marié, et à qui. D'ailleurs comment vont les affaires de ma sœur Marie de Paillole (2), et si elle vit toujours et fait une même maison avec son beau-frère Bertrand. Quant à mon autre sœur, j'estime qu'elle ne peut être qu'à son aise, tant qu'il plaira à Dieu de la tenir accompagnée. Je désirerais aussi que mon frère fît étudier quelqu'un de mes neveux ; mes infortunes et le peu de service que j'ai encore pu faire à la maison, lui en pourront, possible, ôter la volonté ; mais qu'il se représente que l'infortune présente présuppose un bonheur à l'avenir. C'est tout, ma mère, ce que je vous puis dire pour la présente, fors que je vous supplie présenter mes humbles

(1) Petit village près de Dax (Landes), berceau de saint Vincent.
(2) On voit encore aujourd'hui la maison appelée *Paillole*, près de l'église de Pouy.

recommandations à tous mes frères et sœurs, et à tous nos autres parents et amis, et que je prie Dieu sans cesse pour votre santé et pour la prospérité de la maison, comme celui qui vous est et vous sera toujours, ma mère, le plus humble plus obéissant et serviable fils et serviteur.

P.-S. — Je vous supplie présenter mes humbles recommandations à tous mes frères et sœurs et à tous nos parents et amis et notamment à Bétan.

CHAPITRE II

LA PRÉPARATION ET LES DÉBUTS D'UNE GRANDE ENTREPRISE

(1611-1632) (1)

Après la retraite de 1611, Vincent de Paul est décidé à se donner tout entier à l'apostolat. La forme la meilleure de cet apostolat ne lui apparaît pas encore avec clarté. De plus, mal détaché encore de ses vues personnelles, il n'est pas sans agitation ni sans impatience. Ce n'est qu'après la retraite de 1622 qu'il aura la vision nette de ce qu'il doit faire et qu'il s'abandonnera aux mains de la Providence, pour être un instrument docile. Il sera prêt alors à remplir sa mission et il sera un saint, c'est-à-dire un homme complètement détaché de soi, un homme qui a tué l'égoïsme, tout entier aux hommes et à Dieu.

J'indique rapidement les étapes de cette seconde préparation et des premières entreprises.

Le 13 octobre 1611, Vincent de Paul acceptait, sur les instances de Bérulle, la cure de Clichy. Clichy était alors une modeste bourgade, habitée par des paysans pauvres ; mais le voisinage de Paris permettait à un curé zélé d'intéresser à ses œuvres rurales les grandes dames de la ville. Vincent de Paul commença à y pratiquer cet art, qui sera le sien, de persuader à tous les principes d'une solidarité efficace qui fait des riches les économes des pauvres. Quelques mois lui suffirent pour commencer la construc-

(1) 1632, date de la bulle d'Urbain VIII érigeant la Congrégation de la Mission.

tion d'une église, pour transformer les âmes et pour gagner l'affection « des bonnes gens de Clichy ».

Brusquement Bérulle, qui semble avoir eu à ce moment tout pouvoir sur lui, le rappela pour lui confier l'éducation des enfants de M. de Gondi, général des galères. Nous serions tentés de voir ici une contradiction, si nous ne savions pas que, par des expériences successives, Vincent doit se préparer à remplir un rôle difficile. La famille de Gondi était à ce moment-là une des plus importantes du royaume. Vincent de Paul y rencontra les dames les plus illustres qu'attiraient l'esprit et la piété de la générale des galères, Marguerite de Silly ; il s'imposa à elles par sa sainteté, et plus tard, quand il tenta ses grandes entreprises, il les retrouva à côté de lui, confiantes, prêtes à l'aider de leur bourse et de leur crédit. De plus, en même temps qu'il apprenait à traiter avec les grands, à perfectionner sa langue et ses manières, il pouvait observer les vices et les qualités de la noblesse, et connaître pour plus tard ses besoins et les ressources qu'elle pouvait fournir. Il sentait que, pour renouveler ses forces, elle devait se tourner vers le peuple.

L'éducation des enfants de Gondi n'absorbait pas toute l'activité de Vincent de Paul. Il dirigeait Mme de Gondi et, de cette femme scrupuleuse qui n'osait pas « faire un compliment dans une lettre » sans consulter son directeur, de cette mystique tournée vers la contemplation, il faisait « une femme d'œuvres », la véritable fondatrice de la Mission. Il s'initiait ainsi à la direction des âmes compliquées et tourmentées, et il se fixait dans ces principes qu'il devait appliquer plus tard avec tant de succès à Mlle Le Gras, à la présidente Goussault, à Mlle du Fay et à tant d'autres.

Auprès du général des galères, gentilhomme élégant, emporté mais profondément croyant, son influence, sans être aussi constante, était aussi forte. Il racontait lui-même plus tard à ses missionnaires comment un jour il avait empêché M. de Gondi de se battre en duel. Il avait appris qu'il en avait l'intention ; et à la messe qu'il célébrait, il demandait à Dieu des moyens pour empêcher ce

scandale, lorsque le général entra. La messe finie, Vincent laissa la chapelle se vider complètement, et quand M. de Gondi fut seul devant lui, il se jeta à ses genoux et lui dit : « Souffrez, Monseigneur, que je vous dise un mot en toute humilité. Je sais de bonne part que vous avez dessein de vous aller battre en duel. Mais je vous déclare de la part de mon Sauveur, que je viens de vous montrer et que vous venez d'adorer, que si vous ne quittez ce mauvais dessein, il exercera sa justice sur vous et sur toute votre postérité. » Le général des galères fut tellement surpris par l'accent du saint prêtre qu'il lui promit de ne pas se battre. Vincent apprenait ainsi à connaître par lui-même à quel point la manie des duels possédait les âmes les plus généreuses ; aussi, il pourra s'employer efficacement plus tard, avec M. de Fénelon, à arrêter le fléau.

L'humilité de Vincent avait à souffrir de l'influence grandissante que lui donnait sa sainteté ; il sentait d'ailleurs que Mme de Gondi était attachée trop uniquement à sa direction ; il avait encore besoin d'une expérience en terrain neuf ; pour tous ces motifs, qui restaient sans doute assez confus, il quitta un beau jour la maison de Gondi et s'en alla dans les Dombes évangéliser une des plus pauvres paroisses de France, Châtillon. La désolation fut grande chez les Gondi ; mais Vincent resta sourd aux plaintes et aux prières et il s'appliqua à son nouveau ministère.

Arrivé à Châtillon, il prend logement chez un ministre protestant, Beynier, jeune homme riche, loyal, mais adonné au plaisir. Le contact de ces deux hommes leur fut profitable à tous deux : Beynier se convertit, entraînant sa famille, et Vincent, qui avait vu des âmes droites dans l'hérésie, forma dans sa conscience ce respect et cette estime des protestants, qui devaient donner à son action auprès d'eux quelque chose de si original, de si unique au dix-septième siècle.

Cinq mois lui suffirent à Châtillon pour gagner tous les cœurs et pour fonder cette œuvre admirable des Confréries de la Charité, œuvre nouvelle dans ses idées directrices et dans son organisation, œuvre féconde qui contient déjà en

germe la plupart des initiatives modernes dans l'ordre de la Charité.

La famille de Gondi ne renonçait pas à reprendre son aumônier, et Mme de Gondi lui écrivait ces touchantes lignes :

L'angoisse où je suis m'est insupportable sans une grâce de Dieu tout extraordinaire, que je ne mérite pas. Si ce n'était que pour un temps, je n'aurais pas tant de peine ; mais quand je regarde toutes les occasions où j'aurai besoin d'être assistée, par direction et par conseil, soit en la mort, soit en la vie, mes douleurs se renouvellent.

Jugez donc si mon esprit et mon corps peuvent longtemps porter ces peines. Je suis en état de ne rechercher ni recevoir assistance d'ailleurs, parce que vous savez bien que je n'ai pas la liberté pour les besoins de mon âme avec beaucoup de gens.

M. de Bérulle m'a promis de vous écrire, et j'invoque Dieu et la sainte Vierge de vous redonner notre maison, pour le salut de toute notre famille et de beaucoup d'autres, vers qui vous pourrez exercer votre charité.

Je vous supplie encore une fois, pratiquez-la envers nous pour l'amour que vous portez à Notre-Seigneur, à la volonté duquel je me remets en cette occasion, bien qu'avec grande crainte de ne pas pouvoir persévérer.

Si après cela vous me refusez, je vous chargerai devant Dieu de tout ce qui m'arrivera, et de tout le bien que je manquerai à faire, faute d'être aidée.

Après cette lettre, elle lui envoya Du Fresne, celui-là même qui l'avait introduit autrefois chez la reine Marguerite. Du Fresne fut éloquent, il persuada à son ami qu'il pouvait faire plus de bien sur un grand théâtre que dans une paroisse perdue des Dombes. Vincent de Paul se rendit à ces raisons et, à la fin de l'année 1617, il rentra dans la famille de Gondi.

Ce n'était plus comme autrefois le précepteur des enfants ou le directeur de Mme de Gondi ; mais, portant déjà en lui son œuvre future, il allait l'essayer pour ainsi dire avec l'aide de ses patrons, avant de la prendre définitivement en main et de lui donner un caractère de stabilité.

Il se mit tout de suite au travail ; il allait à travers les terres des Gondi, de paroisse en paroisse, et en chaque lieu, durant des mois, il prêchait la mission, soutenu par Mme de Gondi et par quelques prêtres zélés qui s'étaient joints à lui. Puis, instruit par son expérience de Clichy et de Châtillon, il établissait des œuvres durables destinées à conserver le bien de la Mission. C'est ainsi que la confrérie de la Charité fut établie en vingt endroits, notamment à Folleville, à Villepreux, à Montmirail. Une nouvelle forme de la confrérie fut établie pour les hommes, en 1620. Le règlement en est admirable et plein d'un sens pratique que nous aimons à appeler moderne. Vincent y stipule que la confrérie a pour but d'assister corporellement les malheureux « en faisant gagner leur vie à ceux qui pourront travailler, donnant moyen de vivre aux autres, accomplissant ainsi le commandement que Dieu nous a fait au quinzième chapitre du Deutéronome de faire en sorte que nous n'ayons point de pauvres qui mendient parmi nous ». Dans ce règlement, tout est prévu, jusqu'aux ateliers d'apprentissage, jusqu'à l'hospitalité de nuit, jusqu'à l'hospitalité par le travail.

Cette œuvre des Missions à peine ébauchée, Vincent en entreprend une autre plus vaste et plus difficile, la Mission des forçats. A la suite de M. de Gondi, il parcourt les ports où stationnent les galères et il montre aux galériens une chose qu'ils n'avaient pas vue encore, un visage ami, un cœur bon et qui les aime. L'effet de ces Missions fut immense ; le bruit en vint jusqu'au roi qui donna à Vincent le titre officiel d'aumônier général des galères. L'humble prêtre se souciait peu de cette dignité ; mais, en consolant les forçats, il avait vu à quelle misère matérielle et morale ils étaient abandonnés, et plus tard, à force de négociations et d'instances, il réussira à fonder des œuvres durables pour améliorer leur sort.

Nous sommes en 1624 ; Vincent de Paul a quarante-huit ans. Jusqu'ici il s'est préparé pour son rôle futur, il est prêt. Il connaît la France tout entière et ses besoins. Il a vu les paysans et vécu de leur vie dans son enfance, puis à

Clichy et à Châtillon ; il a vu même les prisonniers et les galériens ; il a vu la noblesse, il sait ce qu'elle vaut, ce qu'on peut attendre d'elle et ce qui lui manque ; il a vu même la cour et il n'ignore pas que les initiatives du bien ne viendront pas de là ; il a vu les prêtres des champs ignorants et corrompus, instruments inutiles, obstacles à une rénovation ; il a vécu en contact avec la pensée des saints prêtres et il a fortifié aux leurs ses désirs d'apostolat ; son expérience passe même les frontières, puisqu'il a été jusqu'en Barbarie, et il sait ce qu'il doit attendre de la cour pontificale et ce qu'il doit lui demander. De toutes ces expériences successives, il a profité à plein :

« Il a, dit Abelly, l'esprit grand, posé, circonspect, capable de grandes choses et difficile à surprendre. » Il a appris plusieurs langues. Par-dessus tout il a la volonté de se dépenser pour le bien du peuple de France.

Il se dit : le pauvre peuple des champs meurt de faim et se damne. Il faudrait l'instruire par de bons missionnaires, et le secourir et le soigner dans ses maladies ; il lui faudrait de bonnes femmes qui l'assisteraient par vœu de religion.

La désolation est dans le clergé et dans les monastères. Il est grand temps de faire la réforme.

Les âmes sont dévoyées par toutes sortes de dévotions bizarres et malsaines ; même les meilleures cherchent leur équilibre ; il faudrait leur enseigner la bonne piété franche et simple, à la française, qui laisse l'âme calme et permet d'agir.

Puis, comme le sentiment de l'urgence des besoins lui donne quelque agitation et quelque impatience, il a des scrupules et il entre en retraite. Comme celle de 1611, cette retraite est un moment important dans la vie de Vincent de Paul : il en sort calme, décidé à attendre l'heure de la Providence, c'est-à-dire définitivement prêt pour ce rôle de l'homme d'action qui ne précipite rien mais qui profite de tout et s'entend à tirer des circonstances le maximum de rendement pour le bien. Le 17 avril 1625, le contrat de fondation de la Mission fut signé par la famille

de Gondi. C'était l'œuvre principale à laquelle Vincent de Paul devait attacher son nom.

Les débuts en furent modestes : Vincent les a racontés lui-même avec une bonhomie charmante.

En suite de quoi, Mme de Gondi voulut entretenir des prêtres pour continuer les missions et nous fit avoir à cet effet le collège des Bons-Enfants où nous nous retirâmes, M. Portail et moi. Nous prîmes avec nous un bon prêtre à qui nous donnions cinquante écus par an. Nous nous en allions tous trois prêcher et faire la mission de village en village. En partant nous donnions la clef à quelqu'un des voisins et nous le priions d'aller coucher la nuit dans la maison. Cependant, je n'avais pour tout qu'une seule prédication que je tournais en mille façons : c'était de la crainte de Dieu. Voilà ce que nous faisions nous autres, et Dieu cependant faisait ce qu'il avait prévu de toute éternité.

Peu à peu de nouveaux compagnons arrivèrent, mais en petit nombre. Le fondateur se garda bien de leur donner des règles *a priori*, attendant du temps, des circonstances et de la Providence les lumières nécessaires. En 1627, la Mission fut approuvée par ordonnance royale et, en 1632, elle fut érigée en congrégation régulière par une bulle d'Urbain VIII. A la même date, elle était transférée du collège des Bons-Enfants au prieuré de Saint-Lazare. C'est à partir de ce moment surtout que Vincent de Paul saisit en main, avec une maîtrise définitive, le faisceau des forces diverses dont il sait faire l'unité et qu'il emploie ensuite dans toutes les directions.

CHAPITRE III

LES ŒUVRES DE SAINT VINCENT DE PAUL SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIII

« Le peuple meurt de faim et se damne. » C'est la parole que Vincent de Paul se répète à lui-même pour se fortifier dans sa volonté d'agir et d'agir vite.

Pour instruire le peuple des vérités du salut, il envoie dans les campagnes ses missionnaires, de jour en jour plus nombreux. Pour le soulager dans ses misères, les missionnaires fondent partout où ils passent des confréries de la Charité.

Mais il est à craindre que ces confréries ne survivent pas à la Mission qui les a créées. Vincent de Paul envoie, pour les visiter, une pieuse veuve qui ne demande qu'à travailler sous sa direction, Mlle Le Gras. Il apparaît chaque jour avec plus d'évidence qu'une personne seule est impuissante à maintenir l'esprit primitif dans ce grand organisme ; il apparaît aussi que les dames du grand monde, auxiliaires de Mlle Le Gras, sont prises par leurs devoirs mondains et ne peuvent pas donner tout leur temps à la charité. La création d'une sorte de communauté religieuse laïque s'impose. De là est née la société des sœurs Servantes des pauvres, des Filles de la Charité, qui sont liées par des vœux de religion et qui vivent dans le monde, conception d'une audace inouïe en un temps où la vie « religieuse » n'était connue que sous la forme des cloîtres.

Les grandes dames qui soutiennent les filles de la Charité de leur crédit et de leur argent pourraient disperser leurs efforts et se détacher de l'œuvre au gré de leurs caprices. Saint Vincent les réunit, les constitue en confrérie avec un gouvernement religieux et un règlement à la fois souple et

rigoureux. C'est la confrérie des dames de la Charité (1634).

Les forces dont il a besoin sont ainsi organisées. Dès qu'il a constaté une plaie sociale à guérir, une misère à soulager, c'est aux dames de la Charité qu'il s'adresse ; il est insinuant, pressant et pratique. Dès qu'elles sont décidées à soutenir l'entreprise, il la confie aux filles de Mlle Le Gras, et les rouages les plus compliqués fonctionnent avec une harmonie parfaite, parce qu'il y a une direction unique, une même âme qui fait tout mouvoir. C'est ainsi que naissent l'œuvre admirable des Enfants-Trouvés (1634), les asiles pour les vieillards, et plus tard l'hôpital des forçats, l'hôpital général. C'est ainsi que fut organisée l'assistance de Paris pendant la Fronde, de la Picardie et de la Lorraine pendant la guerre.

Soulager la misère du peuple et éclairer son ignorance, c'est l'œuvre qu'il faut recommencer tous les jours. La réforme du clergé est une entreprise plus grave dont les résultats doivent avoir plus de portée. Vincent s'en préoccupe.

Il n'est pas frappé autant que d'autres réformateurs par la nécessité de ce que nous appelons aujourd'hui les petits séminaires. Esprit avant tout pratique, il trouve que ces institutions coûtent beaucoup de peine et d'argent pour un succès problématique et — l'expérience l'a prouvé — fort rare. C'est sur le jeune clerc déjà formé aux humanités qu'il faut travailler, au moment où, éclairé sur sa vocation, il songe à se préparer aux ordres. Quelques semaines d'exercices spirituels, pendant lesquels des clercs sont dressés à l'oraison, à la prédication, aux cérémonies, à l'esprit sacerdotal, voilà d'abord la forme que revêt son apostolat. Ces exercices commencés à Beauvais, continués à Paris cinq fois l'année, s'étendirent bientôt à tous les diocèses sous le nom d'exercices des ordinands et furent l'embryon des grands séminaires. Les grands séminaires proprement dits furent d'ailleurs établis bientôt après, aux Bons-Enfants, à Paris, à Annecy, à Cahors, et dans toute la France (1).

(1) Des tentatives pour constituer des grands séminaires avaient été faites dans les dernières années du seizième siècle.

En même temps que Vincent de Paul, Olier, son disciple, entreprenait la même œuvre, s'y consacrant d'une manière plus exclusive et fondant une communauté de prêtres qui n'avait pas d'autre but.

L'œuvre des exercices des ordinands et des séminaires était complétée par celle des « exercitants », c'est-à-dire par les retraites où les prêtres déjà occupés au ministère pouvaient venir rénover en eux l'esprit primitif ; les laïques eux-mêmes y étaient admis.

Enfin, pour entretenir et développer la science et le zèle des ecclésiastiques, Vincent de Paul fondait la conférence des mardis : A partir de 1633, tous les mardis, les ecclésiastiques les plus zélés et les plus en vue se réunissent à Saint-Lazare et y prennent la parole chacun à leur tour, traitant des questions qui intéressent leur ministère. Il y a là des abbés de grande famille qui attendent un évêché, des prédicateurs à la mode qu'on cite comme des maîtres, des docteurs de Sorbonne que tout le monde consulte, il y a même de fins lettrés qui partagent leur temps entre la grande salle austère de Saint-Lazare et la chambre bleue de la marquise de Rambouillet. De là, ensuite, sortaient les évêques, les vicaires généraux, qui allaient porter dans leurs diocèses l'esprit nouveau.

Ce fut un renouvellement complet, ce fut la réforme catholique dans sa pureté et dans sa splendeur.

Elle était nécessaire ; le clergé français, après les troubles de la Ligue, recruté au hasard, sans formation et sans direction, était tombé dans l'ignorance et dans le vice. Il ne faut pas prendre à la lettre des mots qui sont des boutades, et on ne doit pas croire cet évêque qui disait que, sur les sept mille prêtres de son diocèse, il n'y en avait pas un — sauf peut-être le théologal — qui ne fût indigne ; mais nous avons les confidences de saint Vincent de Paul lui-même, et les archives des divers diocèses, çà et là explorées, nous renseignent abondamment sur la triste réalité. Beaucoup de prêtres vivaient publiquement dans la débauche ; un très grand nombre ignoraient les vérités essentielles de la foi et n'étaient même pas capables d'ad-

ministrer convenablement les sacrements. Un pareil clergé menait le peuple à la dépravation et à l'ignorance, et il ouvrait la porte à l'hérésie dont il était la meilleure excuse. Déjà, d'ailleurs, on sentait l'indifférence grandir et l'athéisme s'avancer menaçant. Vincent de Paul en était tellement effrayé qu'il se demandait parfois si la France n'était pas irrémédiablement perdue pour l'Église ; il en concluait qu'il fallait se hâter de conquérir au Christ de nouvelles terres pour remplacer celles qu'il allait perdre.

Et il travaillait à sauver la France. Grâce à son action, elle monta du fond de cet abîme en moins de cinquante ans. A cette époque, chaque diocèse eut un évêque inspiré par lui ou plein de son esprit qui fit la réforme chez lui. On a écrit la vie de quelques-uns de ces évêques ; on a fait la monographie de quelques-uns de ces diocèses du dix-septième siècle. Quand ce travail sera fait partout, on verra avec étonnement et avec admiration combien fut grande l'œuvre de ce saint et l'œuvre de ces temps. Pendant que les rois pacifiaient la France et lui donnaient l'unité de langue et d'administration, la réforme catholique, en la dotant d'un clergé pieux et instruit, lui donnait la science des choses nécessaires et les vertus indispensables à la vie des sociétés. Taine a recherché les origines de la France contemporaine ; si on veut chercher les origines de la France chrétienne moderne, c'est à Saint-Lazare qu'il faut aller, c'est la réforme catholique du règne de Louis XIII qu'il faut étudier. J'anticipe un peu sur les dates ; on verra aux chapitres suivants comment cette œuvre de la réforme du clergé, après s'être étendue à toute la France, s'imposa peu à peu à l'étranger.

Pour tout dire, l'Italie et Rome même, la cité des papes, demandèrent à Vincent de Paul les missionnaires qui devaient former le clergé nouveau et appliquer enfin le Concile de Trente qui contenait en germe toute la pensée religieuse des temps modernes.

CHAPITRE IV

LES LETTRES DE SAINT VINCENT DE PAUL DE 1625 A 1643

De 1625 à 1643, la correspondance de saint Vincent de Paul est très active. Ses lettres se rapportent à deux sujets principaux : l'organisation de la Mission et la direction de Mlle Le Gras. On y voit les difficultés qu'il rencontre, même à Rome, où ses idées, si nouvelles, ne sont pas d'abord comprises ; on y voit aussi avec quelle patience et quelle ténacité dans la droiture il vient à bout de tous les obstacles. Ce spectacle d'une grande œuvre qui naît et qui s'affirme chaque jour un peu plus au milieu des contrariétés de toute sorte, a quelque chose d'émouvant et d'instructif.

La direction spirituelle de saint Vincent nous apparaît dans les mêmes lettres avec toute sa savoureuse originalité. C'est le moment de faire connaître Mlle Le Gras et d'indiquer les principes qui servirent à la diriger.

Quel était le caractère de Mlle Le Gras au moment où saint Vincent de Paul accepta de la diriger? Orpheline de bonne heure, elle avait gardé de son enfance morose un fond de mélancolie, que tous ses directeurs remarquèrent et s'efforcèrent de combattre. De ce fond assez trouble, montaient les pensées attristantes, la défiance de l'avenir et les tentations de désespoir. Un esprit clair aurait pu dissiper ces nuages ; mais Louise de Marillac avait un esprit inquiet et préoccupé ; des études très fortes, que son oncle Michel de Marillac dirigea, avaient développé sa curiosité et sa sagacité ; elle était industrieuse à se torturer

elle-même et à découvrir dans les choses la part de tristesse qu'elles contiennent toujours. Après s'être mariée par devoir, elle se demandait chaque jour si elle ne devait pas quitter son mari pour servir Dieu ; elle doutait de son salut ; elle alla jusqu'à douter de l'immortalité de l'âme et de l'existence de Dieu. Ces doutes n'étaient que des pensées folles qu'elle provoquait par crainte de les voir arriver, et elle en souffrait comme si elles eussent été des crimes.

Son cœur était ardent et généreux. De bonne heure, elle avait aimé Dieu avec emportement ; elle recherchait avec une sorte d'impatience les occasions de souffrir pour Dieu, malgré que sa santé chancelante ne lui permît pas de se livrer sans danger aux macérations. Cette sensibilité trépidante était servie par une imagination vive, qui la transportait sans cesse hors du présent et lui donnait une sorte de fièvre religieuse.

Dans ces moments d'exaltation, elle était capable des plus grandes choses ; puis venaient les heures d'abattement, où elle retombait sur elle-même et s'enfermait dans une tristesse stérile. Elle dit en parlant de son fils :

> Il a comme moi l'esprit paresseux, et, pour agir, il faut que nous soyons pressés par des affaires nécessaires, soit par nos inclinations qui, par saillies, nous font entreprendre de faire même des choses assez difficiles.

Des mystiques inquiètes comme celle que je dépeins, sont invinciblement attirées vers le cloître. Louise de Marillac désirait vivement entrer chez les filles de la Passion ou au Carmel. Elle en avait pris la résolution avant son mariage et, devenue veuve de bonne heure, elle renouvelait les rêves de sa jeunesse. Son directeur Camus, l'ami et le disciple de saint François de Sales, s'attachait à calmer cette âme toujours émue ; mais, bel esprit avant tout, il n'avait pas assez de clairvoyance pour la deviner toujours, ni assez de fermeté chrétienne pour la dominer. Elle était dans des agitations perpétuelles et elle risquait de dissiper à se torturer ses trésors de généreuse activité. C'est saint

Vincent qui l'arracha à elle-même et la donna à l'action extérieure.

Ce n'est pas sans quelque répugnance que saint Vincent accepta de diriger une conscience si compliquée ; et ce n'est pas sans résistance que Louise de Marillac donna sa confiance à un homme si peu raffiné. Mais bientôt elle se sentit pénétrée de reconnaissance pour le prêtre qui lui donnait enfin le calme, et le directeur comprit tout ce que pouvait faire de grand cette femme d'élite.

Il mit tous ses soins à la former. Sa direction était tellement simple qu'il est difficile d'en indiquer les principes. Ce n'est que du bon sens transfiguré par la sainteté.

Il faut aller à Dieu bonnement, rondement, simplement, sans alambiquer ; et, au lieu de perdre son temps aux analyses mystiques, il faut travailler pour Dieu. C'est le moyen le plus sûr d'arriver à Lui.

Ni mysticisme outré, ni vain formalisme. Il faut aimer Dieu dans ses membres souffrants qui sont les pauvres et il est bon de laisser même la messe pour aller les secourir. Il est bien de faire chaque jour trente-trois actes de dévotion pour honorer les trente-trois années de la vie de Notre-Seigneur ; mais il est meilleur de s'arrêter avant le trente-troisième pour aller porter de la tisane aux malades.

Les scrupules sont des maladies de l'âme, et Dieu aime les âmes saines. Le désir continuel des confessions générales est une tentation du démon. Quand on est faible et malade, on mange de la viande pendant le Carême avec simplicité, et on évite les macérations qui abattent le corps sans profit pour l'âme.

Le grand ennemi de la sainteté est la préoccupation ou contention de l'esprit. Il faut honorer par sa gaieté la sainte allégresse de Notre-Seigneur. Ne hâtons rien, allons doucement, piano, piano, de peur que la précipitation ne nous fatigue et ne prévienne la Providence. Attendons tranquillement l'œuvre de la Providence et vivons « dans une saincte gayeté conficte au mépris des choses fortuites ». Le mot est de Montaigne ; la sagesse divine ne dédaigne pas la sagesse humaine, elle l'utilise.

Comme c'est simple et comme c'est apaisant! Et quelle nouveauté pleine de fraîcheur pour une femme inquiète et compliquée! C'est dans ce contraste qu'éclatent la finesse et l'originalité de saint Vincent de Paul.

Sa direction est originale surtout en ceci qu'elle est quelque chose de transitoire; le véritable directeur est celui qui apprend à ses « dirigées » à agir seules et à se passer de lui. C'est ainsi que saint Vincent, lorsqu'il jugea Louise de Marillac assez ferme dans sa nouvelle voie, quittait fréquemment Paris sans l'avertir et restait absent pendant des mois. Habituée à prendre en toutes choses son conseil, Louise de Marillac s'effrayait; elle lui écrivait : « Monsieur, j'espère que vous me pardonnerez la liberté que je prends de vous témoigner l'impatience de mon esprit, tant pour le long séjour passé que sur l'appréhension de l'avenir, et de ne savoir le lieu où vous allez après celui où vous êtes. » Saint Vincent se contentait de répondre qu'elle n'avait qu'à consulter Dieu dans ses doutes, à agir aux rencontres d'après ses lumières propres et à se confesser à un bon prêtre.

Le ton de cette correspondance est assurément affectueux, mais il est très éloigné de cette tendresse fleurie et de cette onction sentimentale que le grand nom de François de Sales autorise, et dont tant de directeurs, qui prétendent de plus imiter Fénelon, devaient abuser. A lire certaines correspondances pieuses, on en vient à croire que c'est le directeur qui a besoin de sa pénitente; il s'attache à elle d'une affection surnaturelle et ce n'est pas tant pour la soutenir qu'il lui écrit, que pour se consoler lui-même et pour épancher son cœur.

Ici, rien de semblable. Les lettres de saint Vincent sont sévères, austères et même sèches. Il y parle peu de lui-même, brièvement quelquefois de sa santé, jamais de ses sentiments intimes. Il répond avec précision à des questions précises et il coupe court. Aucun mot tendre ne se glisse sous sa plume. A ce sujet, M. l'abbé Couture, avec sa finesse habituelle, a remarqué un détail savoureux. Il

publiait (1) quelques lettres inédites de saint Vincent à Mlle Le Gras ; voici ce qu'il dit :

Il n'est aucune de ces lettres qui n'exprime au naturel et sans artifice l'âme du héros de la charité ; aucune, par conséquent, ne saurait être indifférente pour un esprit attentif aux choses supérieures qui sont l'honneur de l'humanité et la plus pure fleur, la fleur divine de l'histoire... L'autographe... offre une preuve touchante de cette affection vive, mais religieuse et sévèrement réglée. Le saint avait écrit à la dernière ligne : *je suis de toute l'étendue de mon affection.* L'expression lui a paru trop tendre, il l'a effacée d'un trait de plume sous lequel on peut encore la déchiffrer, et il y a substitué la formule habituelle : en *l'amour de Notre-Seigneur.* Je ne devais pas passer sous silence ce trait de repentir caractéristique, ce scrupule de vigilance et d'austérité écartant un témoignage amical, qui n'aurait certes pu scandaliser ni la vénérable veuve, ni les contemporains, ni la postérité.

On peut voir aussi dans ce repentir la volonté de saint Vincent de donner une formation virile à une âme inquiète et trop ardente. La sévérité du ton a donc ici, en même temps qu'une valeur chrétienne, le mérite d'une psychologie avisée et clairvoyante.

Simplicité, brièveté, austérité, voilà les caractères des lettres de saint Vincent à Louise de Marillac. Elles constituent un genre dont Bossuet se souviendra. L'autre genre, le genre tendre, délayé et fleuri, nous a donné des œuvres littéraires qui ne sont pas sans mérite. Mais la direction de conscience n'est pas de la littérature, et je crois bien que c'est saint Vincent qui est dans la vérité.

(1) *Revue de Gascogne*, mai 1887, p. 201-216.

LETTRES

DE SAINT VINCENT DE PAUL

DE 1625 A 1643

I. — LETTRES A MLLE LE GRAS

1. — *A Mademoiselle Le Gras.*

Il la prie de ne pas se mettre en peine du sentiment ou du dissentiment de son fils pour la communauté, mais de le livrer au vouloir et non-vouloir de Notre-Seigneur.

Joigny, 17 janvier 1628.

MADEMOISELLE,

Je ne sais comme je m'étais imaginé ces jours passés que vous étiez malade, si bien que je vous regardais toujours en cet état : or béni soit Dieu de ce que votre lettre m'a assuré du contraire ; que vous dirai-je maintenant de votre fils, sinon que comme il ne fallait pas se beaucoup assurer sur le sentiment qu'il avait de la communauté (1), qu'aussi il ne faut pas se mettre en

(1) M. Michel Le Gras, fils d'Antoine Le Gras et de Louise de Marillac, naquit le 19 octobre 1613. Il eut d'abord la pensée d'entrer dans le sacerdoce. Après plusieurs hésitations qui préoccupaient

peine pour le dissentiment qu'il en a maintenant ; laissez-le donc et le livrez entièrement au vouloir et non-vouloir de Notre-Seigneur : il n'appartient qu'à lui à diriger ces petites et tendres âmes ; il y a aussi plus d'intérêt que vous parce qu'il lui appartient plus qu'à vous. Lorsque j'aurai le bonheur de vous voir ou plus de loisir qu'à présent de vous écrire, je vous dirai la pensée que j'eus un jour et que je dis à Mme de Chantal sur ce sujet, dont elle fut consolée, et délivrée par la miséricorde de Dieu de quelque peine semblable à celle que vous pouvez avoir...

---

2. — *A Mademoiselle Le Gras.*

Avis pour un voyage qu'elle allait faire. — Établissement d'une confrérie de Charité. — Un mot sur sa vocation.

6 mai 1629.

MADEMOISELLE,

Je vous envoie les lettres et le mémoire qu'il vous faut pour votre voyage ; allez donc, mademoiselle, allez au nom de Notre-Seigneur ; je prie sa divine bonté qu'elle vous accompagne, qu'elle soit votre soulas en votre chemin, votre ombre contre l'ardeur du soleil, votre couvert à la pluie et au froid, votre lit mollet en votre lassitude, votre force en votre travail, et qu'enfin il vous ramène en bonne santé et pleine de bonnes œuvres. Vous communierez le jour de votre départ, pour honorer la charité de Notre-Seigneur et les voyages qu'il a faits pour cette même fin, et par la même charité les peines, les contradictions, les lassitudes et les travaux qu'il a soufferts, et afin qu'il lui plaise bénir votre voyage, vous donner son esprit et la grâce d'agir en ce même esprit et de supporter vos peines en la manière qu'il a supporté les siennes. Pour ce que vous demandez, si vous ferez plus long séjour que nous n'avons dit, je pense que ce sera assez d'être un jour ou deux en chaque

beaucoup sa mère, il étudia le droit et devint avocat au Parlement. Il épousa, le 12 janvier 1650, Mlle Gabrielle Le Clerc.

lieu pour la première fois, sauf à y retourner l'été prochain, si Notre-Seigneur vous fait paraître que vous lui puissiez rendre quelque autre service. Quand je dis deux jours, votre charité en prendra davantage si besoin est, et nous fera celle de nous écrire.

Pour la charité de Mlle Guérin, vous prendrez le nom de sa paroisse, s'il vous plaît, et si nous allons vers Chartres, nous tâcherons de l'aller servir pour la charité, ne connaissant personne en ce quartier-là qui soit fait à cet établissement. Adieu, mademoiselle, ressouvenez-vous de nous en vos prières et ayez sur toutes choses soin de votre santé que je prie Dieu de vous conserver, étant, en son amour, etc.

---

3. — *A Mademoiselle Le Gras.*

Il lui recommande la conformité à la volonté de Dieu, et lui parle d'un voyage qu'il va faire à Forges pour prendre les eaux.

Vers 1629.

MADEMOISELLE,

Vous avez tort, ma chère fille, de penser que j'aie eu opinion que vous n'agréeriez point la proposition de la demoiselle, pour ce que je n'y ai point pensé ; et je n'y ai point pensé, pour ce que je suis assuré que vous voulez et ne voulez que ce que Dieu veut et ne veut, et que vous êtes en l'état de vouloir et ne vouloir que ce que nous vous dirons qu'il nous semble que Dieu veut et ne veut. Dites donc votre coulpe de cette pensée, et ne lui donnez jamais entrée à l'avenir. Tâchez à vous contente parmi vos sujets de mécontentements, et honorez toujours le non-faire et l'état inconnu du Fils de Dieu. C'est là votre centre et ce qu'il demande de vous pour le présent et pour l'avenir, pour toujours. Si sa divine Majesté ne vivre fait connaître en la manière qui ne peut tromper, qu'il veut quelque autre chose de vous, ne pensez point et n'occupez point votre esprit en cette autre chose-là. Rapportez-vous-en à moi ; j'y pense assez pour tous deux. Mais passons au petit Michel. Certes,

ma chère fille, cela me touche, ses souffrances me sont sensibles, et celles que vous avez pour l'amour de lui aussi. Oh bien! tout est pour le mieux. Que vous dirai-je maintenant de celui que votre cœur chérit tant en Notre-Seigneur? Il se porte un peu mieux, ce me semble, mais toujours avec quelque petit sentiment de ses petits frissons. Au reste, l'on lui propose et l'on le presse d'aller à Forges et de partir demain, et M. le médecin le conseille, si une occasion d'aller en carrosse qui se présente n'arrive autrement. Certes, ma chère fille, cela me pèse plus que je ne saurais vous exprimer qu'il faille tant faire pour une pauvre carcasse. Mais si je ne le fais, nos messieurs se plaindront de moi, qui m'en pressent fort pour ce qu'on leur a dit que ces eaux minérales m'ont profité les années passées en pareilles maladies. Enfin, je me suis proposé de me laisser faire en la manière qu'il me semble que notre bienheureux Père (1) le ferait. Si je pars donc, je vous dis adieu, ma chère fille, et me recommande à vos bonnes prières, et à vous de vous tenir en l'état ci-dessus. Vous ne direz point ceci à personne, s'il vous plaît, pour ce que je ne sais point si la chose réussira.

Mon cœur n'a pu le céler au vôtre non plus qu'à celui de notre Mère de Sainte-Marie et à celui de Mlle du Fay. Oh sus, c'est assez parler à sa chère fille. Il faut achever en lui disant que mon cœur aura un bien tendre ressouvenir du sien en celui de Notre-Seigneur et pour celui de Notre-Seigneur seulement, en l'amour duquel et celui de sa sainte Mère je suis son serviteur très humble.

---

4. — *A Mademoiselle Le Gras.*

Il lui trace quelques règles sur ses lectures et ses pratiques de pénitence et de piété.

(Probablement vers 1630.)

Béni soit Dieu de ce que vous voilà dégagée de la première affection ; nous parlerons de l'autre à la première rencontre, je

(1) François de Sales, évêque de Genève.

dis celle de votre confesseur. Faites cependant ce qu'il vous conseille et tout ce que votre ferveur propose, excepté la discipline, sinon trois fois par semaine. Lisez le livre de l'Amour de Dieu (2), notamment celui qui traite de la volonté de Dieu et de l'indifférence. Quant à tous ces trente-trois actes à l'humanité sainte, et aux autres, ne vous peinez pas quand vous y manquerez : Dieu est amour et veut que l'on aille par amour ; ne vous tenez donc point obligée à tous ces bons propos. Je vous supplie m'excuser de ce que je ne vous ai pu écrire qu'à ce soir, et de prier Dieu pour nous.

Je suis, en son amour et celui de sa sainte Mère, etc.

P.-S. — La pratique envers Marie m'agrée, pourvu que vous y procédiez doucement.

---

5. — *A Mademoiselle Le Gras.*

Il la blâme de s'être éloignée de la communion pour une peine intérieure, et de ce qu'elle s'inquiète trop de son fils.

(Avril ou mai 1631.)

MADEMOISELLE,

Ma petite indisposition n'est point ma petite fièvre ordinaire, mais un petit mal de jambe, à cause d'une petite atteinte d'un coup de pied de cheval, et d'une petite tumeur qui avait commencé huit ou quinze jours auparavant ; ce qui est si peu de chose que, n'était un peu de tendresse qu'il y a en mon fait, je ne laisserais point d'aller par la ville. Je vous remercie du soin que vous en avez, et vous prie de ne vous en mettre point en peine, pour ce que ce n'est rien. Pour la peine intérieure qui vous a fait retirer de la sainte communion aujourd'hui, vous avez un peu mal fait. Voyez-vous bien que c'est une tentation, et faut-il, en ce cas, donner prise à l'ennemi de la sainte com-

(1) Le *Traité de l'Amour de Dieu*, par saint François de Sales. I fut publié en 1616.

munion? Pensez-vous devenir plus capable de vous approcher de Dieu, en vous en éloignant, qu'en vous en approchant? O certes, c'est une illusion. Et pour le petit Michel, n'est-ce pas une autre tentation de vous troubler par l'appréhension de la subjection qu'il faudra lui rendre? O certes Notre-Seigneur a bien fait de ne vous pas prendre pour sa mère, puisque vous ne pensez pas trouver la volonté de Dieu dans le sein maternel qu'il requiert de vous pour votre fils ; ou peut-être que vous pensez que cela vous empêchera de faire la volonté de Dieu en autre chose : rien moins encore, pour ce que la volonté de Dieu ne s'oppose point à la volonté de Dieu. Honorez donc la tranquillité de la sainte Vierge en cas pareil. Je suis bien aise de ce que vous nous enverrez demain ce bon enfant, et de ce qu'il passera la matinée céans. J'espère aussi que vous lui permettrez d'y faire peinture, et que vous honorerez la tranquillité de l'âme de Notre-Seigneur par un parfait acquiescement à sa sainte volonté en toutes choses. Quant à la communauté, il sera bon que vous preniez la peine de les remercier bien affectueusement et puis rien ne les contentera tant que la reconnaissance de paroles. Et si le petit Michel écrivait une petite lettre de remerciement à M. Bourdoise, il me semble que cela serait bien. Ressouvenez-vous, s'il vous plaît, de Saint-Sulpice et de moi en vos prières, qui suis, etc.

---

6. — *A Mademoiselle Le Gras.*

Souvent certains désirs, qui semblent selon Dieu, ne le sont pas. — Honorer la tranquillité du cœur de Notre-Seigneur.

Vers 1631.

MADEMOISELLE,

Je vous remercie de l'argent que vous m'avez envoyé, mademoiselle, et vous prie de vous mortifier d'entendre demain la messe ici, pour ce que je la dirai dès les quatre heures, et que vous ne pourriez vous lever à cette heure-là, sans vous mettre en danger de retomber. Quant au reste, je vous prie, une

fois pour toutes, de n'y point penser jusques à ce que Notre-Seigneur fasse paraître qu'il le veut, qui donne maintenant les sentiments contraires à cela. L'on désire plusieurs bonnes choses, désir qui semble être selon Dieu, et néanmoins il ne l'est pas toujours : ainsi Dieu permet cela pour la préparation de l'esprit à être selon ce qu'il désire. Saül cherchait une ânesse, il trouva un royaume ; saint Louis la conquête de la Terre sainte, et il trouva la conquête de soi-même et de la couronne du ciel. Vous cherchez à demeurer la servante de ces pauvres filles, et Dieu veut que vous soyez la sienne et peut-être de plus de personnes que vous ne le seriez en cette façon, et quand vous ne seriez que la sienne, n'est-ce pas assez pour Dieu que votre cœur honore la tranquillité de celui de Notre-Seigneur, et il sera propre et en état de le servir? Le royaume de Dieu est la paix au Saint-Esprit, il régnera en vous si votre cœur est en paix. Soyez-le donc, mademoiselle, et vous honorerez souverainement le Dieu de paix et de dilection. Je me recommande à vos prières et vous souhaite le bonsoir avec autant de tendresse de mon cœur que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre serviteur.

---

7. — *A Mademoiselle Le Gras.*

Il prend part à sa peine à la mort de Mme la maréchale de Marillac.

(Septembre 1631.)

MADEMOISELLE,

Je vous ai écrit, il y a huit jours, et ai adressé mes lettres au Père de Gondi ; maintenant, je vous envoie ces trois paquets de chemises et la lettre incluse. M. votre fils se porte bien, Dieu merci, et me semble que son esprit s'ouvre de plus en plus ; dès que les jours seront un peu rafraîchis, il viendra se purger céans. Cette bonne Mme Laurent est toujours malade, je l'ai envoyé visiter ; Mlle Du Fay l'a été un peu ; mais, Dieu merci, elle se porte mieux. Mme la maréchale de Marillac est allée recevoir au ciel la récompense de ses travaux (1). Oh sus,

(1) Catherine de Médicis, fille de Cosme et de Diane, comtesse de

ceci vous attendrira ; mais quoi ! Notre-Seigneur l'ayant voulu ainsi, il faut adorer sa Providence et travailler à nous conformer, en toutes choses, à son saint vouloir. Certes, je sais bien que notre cher cœur ne demande pas mieux, et que si la partie inférieure s'émeut, que bientôt elle s'acoisera. Le Fils de Dieu pleura le Lazare. Pourquoi ne pleureriez-vous pas cette bonne dame? Il n'y a point danger pourvu que, comme le Fils de Dieu, vous vous conformiez là dedans à la volonté de son Père, et c'est ce que je m'assure que vous ferez. Mais comment vous portez-vous? Cet air subtil ne vous indispose-t-il point? Et Germaine plaint-elle pas bien ses filles qu'elle sait être à la merci de M. Belin? Quand irez-vous en Champagne? Cette bonne fille profite-t-elle? Y a-t-il du bien à espérer? Un mot de tout cela, s'il vous plaît. Je ne vous puis rien dire de nouveau d'ici, sinon que nous avons la maladie vis-à-vis de céans et que Notre-Seigneur nous conserve tous en bonne santé, Dieu merci, à ma petite fièvrotte près. Je m'assure que vous ne nous oubliez pas en vos prières, et que vous croyez bien que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de celui de la sainte Vierge, etc.

P.-S. — Je me suis trompé en vous disant que je vous envoie des paquets, parce que je pensais que trois paquets de toile que j'ai trouvés sur notre table fussent des chemises et pour vous.

---

8. — *A Mademoiselle Le Gras.*

Il lui donne des nouvelles de son fils.

Paris, veille de Saint-Luc, 17 octobre 1631.

MADEMOISELLE,

Je loue Dieu de votre santé, de votre travail et de tout ce que vous me mandez. M. votre fils vint céans avec un

Bordi, épousa, le 20 décembre 1607, Louis de Marillac. Elle mourut de chagrin le 14 septembre 1631, et fut enterrée dans l'église des Feuillants. Dans son tombeau fut placé le corps de son époux, décapité le 8 mai 1632.

petit mal de tête, il y a quatre ou cinq jours. Nous le fîmes saigner le lendemain et garder le lit. M. Quartier nous dit qu'il ne fallait point le purger que son mal de tête ne fût passé, ce qu'il a fait dans trois jours après, en façon qu'il ne lui reste aucune émotion ; c'est pourquoi nous lui avons fait prendre sa petite médecine ce matin. Il est gai et sage parmi nous, de sorte qu'il nous édifie tous. Si cela continue, il y aura sujet de louer Dieu et d'espérer que vous en aurez de la consolation. Quand il aura été purgé et qu'il se sera bien porté trois jours après, nous lui permettrons de retourner au collège. Je dis quand il se sera bien porté trois jours après, et entends dire si son mal ne revient. J'enverrai aujourd'hui l'argent à Mlle Sevin pour la robe et la lettre à notre sœur Gertrude, laquelle viendra fort à propos.

Si cette bonne fille de dix-huit ans a bon sens et fermeté d'esprit, ne faites point difficulté de lui laisser le soin des filles. Le bon esprit est meilleur à cet âge-là, qu'un mal fait à cinquante ans.

Je baillerai de plus la couverture à M. votre fils et je ferai tout ce que vous me mandez.

Il est vrai qu'il est à souhaiter que les personnes qui voudront s'appliquer à cette bonne œuvre n'aient autre dessein ni chose à faire que cela. Je m'en vas au premier jour à Pontoise ; l'on m'a parlé d'une qui est là. Je la retiendrai pour Sartroville où Mme de Villeneuve la désire.

Notre petite Compagnie partira dans deux ou trois jours. Je vous prie de dire à M. le lieutenant que je le salue très humblement et suis son serviteur, et que je le prie de nous arrêter trois lits à l'hôtellerie. Je salue de plus Germaine, à laquelle vous direz, s'il vous plaît, que je lui donne ordre pour faire tenir sa lettre à son frère. Je suis, cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

9. — *A Mademoiselle Le Gras.*

Il l'engage à commencer ses exercices spirituels. — Sages conseils. Bonté délicate.

MADEMOISELLE,

Il me semble que vous ne sauriez commencer vos exercices en un temps plus propre ; les religieux et les religieuses les font pour la plupart à présent, commencez donc demain lundi s'il vous plaît : trois demi-heures vous suffiront par jour (1) pour votre oraison : demi-heure pour chaque oraison, les deux, le matin à huit et à dix heures et demie, et l'autre à quatre heures. Bien volontiers j'entendrai votre confession à La Chapelle. Pourriez-vous avoir un carrosse? sinon je tâcherai d'aller à Saint-Victor ; mais cela ne se fera pas sans quelque difficulté de ce lieu-là ; vous finirez samedi au soir ; irez à la messe tous les jours et ferez dire que vous êtes empêchée, et remettrez ceux qui auraient à faire nécessairement à vous, immédiatement après votre dîner, et couperez court. Vous communierez jeudi prochain, prendrez seulement les matières de l'oraison que M. de Genève met au commencement et à la fin de son Introduction, et les départirez en façon qu'elles vous suffisent et les fassiez toutes, et en pourriez faire quelques-unes deux fois, selon l'attrait que Notre-Seigneur vous donnera. Lisez le Nouveau Testament outre les autres lectures que je vous ai proposées. Écrivez-moi tous les deux jours sommairement ce qui se passera et votre disposition du corps et de l'esprit, et tâchez sur toutes choses de ne vous pas empresser, mais faites tout doucement, comme vous pouvez vous représenter que faisait le bon M. de Genève. Je ne vous prie point de vous ressouvenir de moi en vos prières, pour ce que je ne fais point de doute qu'après le petit Le Gras vous ne me mettiez au premier rang ; non pas que je le mérite, mais la connaissance que vous avez du besoin que

(1) Le vrai texte est : « Trois demi-quarts d'heure vous suffiront par jour pour votre oraison, demi-heure pour chaque oraison, les deux du matin à huit et à dix heures et demie et l'autre à quatre heures. » Saint Vincent a été distrait en écrivant *trois demi-quarts d'heure;* il voulait certainement écrire trois demi-heures.

j'en ai, et la charité que Notre-Seigneur vous a donnée pour moi me le fait espérer. Adieu donc, mademoiselle, ménagez-vous tellement en cette retraite que vous nous laissiez le moyen de vous en conseiller d'autres.

J'oubliais à vous dire que vous ne vous surchargiez pas de règles, de pratiques, mais que vous vous affermissiez bien à bien faire celles que vous avez, vos actions journalières, vos emplois, bref que tout tourne à bien faire ce que vous faites ; n'admettez point non plus les pensées de singularité qui vous ont tracassée d'autres fois : c'est un change que le malin esprit vous voudrait donner. Oh sus, je finis ici avec la prière que je fais à Notre-Seigneur, qu'il soit lui-même votre conduite en votre retraite, et sa sainte Mère aussi ; et suis, en leur amour, etc.

---

10. — *A Mademoiselle Le Gras.*

Il la félicite d'avoir généreusement exposé sa vie en visitant une fille atteinte de la peste. Il lui dit que Dieu a des desseins sur elle.

(Entre janvier 1632 et février 1633)

MADEMOISELLE,

Je viens d'apprendre, il n'y a qu'une heure, l'accident qui est arrivé à la fille que vos gardes des pauvres retiraient, et comme vous l'avez visitée ; je vous avoue, mademoiselle, que d'abord cela m'a si fort attendri le cœur, que s'il n'eût été nuit, je fusse parti à l'heure même pour vous aller avoir. Mais la bonté de Dieu sur les personnes qui se donnent à lui pour le service des pauvres, dans la Confrérie de la Charité, en laquelle jusqu'à présent aucune n'a été frappée de la peste (1), me fait avoir une très parfaite confiance en lui que vous n'en aurez point de mal. Croiriez-vous, mademoiselle, que non seulement je visitai feu M. le sous-prieur de Saint-Lazare qui mourut de

(1) Depuis 1628, la peste s'était comme acclimatée en France et y exerçait de terribles ravages.

la peste, mais même que je sentis son haleine; et néanmoins ni moi, ni nos gens qui l'assistèrent jusqu'à l'extrémité, n'en avons point eu de mal. Non, mademoiselle, ne craignez point, Notre-Seigneur veut se servir de vous, pour quelque chose qui regarde sa gloire, et j'estime qu'il vous conservera pour cela. Je célébrerai la sainte messe à votre intention. Je vous irais voir dès demain, n'était l'assignation que j'ai avec quelques docteurs à la Madeleine, pour des affaires qui regardent l'établissement de cette maison-là.

---

11. — *A Mademoiselle Le Gras.*

Quelques avis pour les confréries de Charité.

MADEMOISELLE,

Je suis bien aise de ce que vous me mandez de ces bonnes filles de Liancourt et notamment de celle qui sait faire de la dentelle. Elle pourra apprendre cela aux pauvres gens, ce qui servira d'attrait pour les choses spirituelles. Mandez-les donc quand il vous plaira.

Je ne vois pas qu'il soit besoin que Mme Goussaut pour le présent soit avec vous quand vous parlerez à Mme Mussot, ni à cette pauvre femme. Que si l'une ni l'autre ne profitent de ce que vous leur direz, vous y pourrez faire intervenir ladite dame; si ce n'est que vous rencontrant au logis de ladite dame vous les envoyassiez quérir là. Mais ce sera beaucoup différer, à ce que je crains. Mais si la douceur de votre esprit a besoin d'un filet de vinaigre, empruntez-en un peu de l'esprit de Notre-Seigneur. Oh! mademoiselle, qu'il savait bien trouver l'aigre-doux quand il fallait! Je suis en son amour, etc.

---

12. — *A Mademoiselle Le Gras.*

Il lui parle de la vocation de son fils, et l'engage à supporter patiemment une calomnie.

MADEMOISELLE,

J'enverrai quérir le peintre demain et agirai selon ce que vous me mandez, et ferai savoir par même moyen aux gardes des pauvres malades de Saint-Sauveur ce que Mlle Tranchot vous a fait dire pour monsieur votre fils. Nous le verrons quand il vous plaira, mais je ne pense pas que vous lui deviez faire prendre les ordres sitôt. Il n'est point en âge pour les ordres sacrés, et pour les quatre mineurs il n'y a point d'utilité ou de nécessité pour encore, et puis, il faudrait qu'il se détournât de ses études pour s'y préparer, ce qui lui serait un aussi grand dommage.

Que j'ai peine de votre peine! Mais quoi! Tel étant l'ordre de la Providence, quel remède? Ainsi quel mal véritable en devez-vous appréhender? Eh bien! c'est un homme qui dit que vous lui avez promis mariage, et il n'est pas vrai. L'on se plaint de vous à faux, vous souffrez en votre intérieur à tort et sans cause. Vous craignez qu'on ne parle de vous? Soit, mais assurez-vous que c'est là un des grands moyens de conformité au Fils de Dieu que vous pourriez avoir sur la terre et que vous acquerrez par là des conquêtes sur vous que vous n'aviez jamais pu avoir. Oh! que de vaines complaisances sont anéanties par là, et que d'actes d'humiliation sont produits par ce moyen! Oh sus, il ne vous en peut arriver que tout bien, et pour ce monde et pour l'autre. Fortifiez-vous donc là dedans contre les sentiments de la nature, et le jour viendra que vous bénirez l'heur de ce que Notre-Seigneur vous exerce de ce côté-là, et je suis en son amour, etc.

P.-S. — Je vous supplie m'excuser de ce que je ne vous ai point [fait porter] cette réponse aujourd'hui. L'embarras que me donne notre affaire m'en empêche. Je vous prie de vous informer de Mlle Sevin, ce qu'elle en sait, et de me le mander.

Je ne fais que d'arriver de la ville où j'ai été depuis ce matin.

---

13. — *A Mademoiselle Le Gras.*

Il la remercie de plusieurs envois, lui donne des nouvelles de sa santé, et lui recommande de se bien soigner.

Entre 1633 et 1636.

MADEMOISELLE,

La charité de Jésus-Christ qui vous presse pour moi, soit votre santé ! Je viens d'apprendre que vous êtes un peu indisposée, dont je suis un peu en peine, et vous prie de faire votre possible pour vous guérir pour son service, et vous remercie très humblement de tant de soin et de charité que vous exercez en mon endroit, de votre si bon pain, de vos confitures, de vos pommes et de ce que je viens tout maintenant d'apprendre que vous me venez d'envoyer. Oh ! certes, mademoiselle, c'est trop ; Dieu sait de quel cœur je les reçois, mais aussi c'est toujours en vue que je crains que vous vous ôtiez à vous-même le nécessaire pour faire ainsi charité ; au nom de Dieu, ne le faites plus. Je suis sorti aujourd'hui, et ne m'en trouve pas plus mal, et demain il sera besoin que j'aille jusques à Saint-Lazare. J'avoue que j'ai un peu bien travaillé ces jours-ci, mais m'en voilà dehors, Dieu merci. Voilà notre dépêche partie pour Rome, et pour ce qu'il nous reste à travailler à quelques choses moins pressées, je pourrais demain venir coucher céans et m'y tenir quelques jours ; et alors nous aurons plus de loisir de traiter avec vous. Je me réservais à vous voir demain céans à la messe, mais votre rhume requérait que vous gardiez la chambre ; je vous prie de n'en point bouger, nous nous verrons au retour. Si je ne vous vois demain chez vous au matin devant partir, ce sera pour pratiquer la petite règle des missionnaires avec les personnes de la Charité ; que si néanmoins vous le désirez, vous n'avez qu'à le dire, si par aventure vous êtes indisposée. Je n'ai point parlé à Mme la garde des sceaux, j'ai jugé qu'il vaut mieux que ce soit Mme la présidente Goussaut ou Mlle Polallion auxquelles j'en parlerai. Je vous souhaite cependant le bonjour, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

14. — *A Mademoiselle Le Gras.*

Il lui accuse réception du règlement des filles de la Charité, et l'engage à former celles-ci à la vertu solide.

Entre 1634 et 1638.

MADEMOISELLE,

Je reçus hier votre lettre et votre mémoire du règlement de vos filles, lequel je n'ai point eu encore le loisir de lire ; je le ferai au plus tôt qu'il me sera possible. Quant à ce que vous me mandez d'elles, je ne doute pas qu'elles ne soient telles que vous me les décrivez ; mais il faut espérer qu'elles se feront, et que l'oraison leur fera voir leurs défauts et les encouragera pour les corriger. Il sera bon que vous leur disiez en quoi consistent les solides vertus, notamment celle de la mortification intérieure et extérieure de notre jugement, de notre volonté, des ressouvenirs, du voir, de l'écouter, du parler et des autres sens ; des affections que nous avons aux choses mauvaises, inutiles, et même des bonnes, pour l'amour de Notre-Seigneur, qui en a usé de la sorte. Il faudra les fort affermir là-dessus, notamment à la vertu de l'obéissance et à celle de l'indifférence ; mais parce que le tant parler vous nuit, faites-le de temps en temps seulement. Il sera bon que vous leur disiez qu'il faut qu'elles soient aidées à acquérir cette vertu de mortification et exercées, et je leur dirai aussi, afin qu'elles y soient disposées. Laissons encore les pratiques du tiers-ordre à cette bonne fille qui en est, et faites-lui faire son fait, à part le mercredi, s'il vous plaît. Je voudrais bien que cette veuve de Colombe sût lire ; faites-la-nous voir, s'il vous plaît. Mais quoi ! je viens de voir, relisant votre lettre, qu'elle a deux enfants ; et quel moyen de la recevoir, cela étant? J'oublie toujours à faire acheter les images de vos filles. Voici M. de Sergis revenu, je le ferai faire par lui. Voici quatre lignes pour le fils de M. Galois, au Révérend Père Faure (1) ; je voudrais avoir plus de crédit que j'en ai vers lui pour cela ; il verra. Oh sus, finissons par la prière que je vous

(1) Père Faure de l'Oratoire, lié avec M. Olier et saint Vincent.

fais d'avoir soin de votre santé ; je suis en cette espérance, en l'amour de Notre-Seigneur, votre serviteur très humble.

---

15. — *A Mademoiselle Le Gras.*

Permission de manger de la viande. — Il lui recommande la confiance en Dieu et une sainte joie.

1635.

MADEMOISELLE,

Il faut pour le plus sûr avoir une attestation du médecin comme il est expédient que vous et monsieur votre fils mangiez de la viande, et que vous l'envoyiez au greffier de M. de Paris (1), nommé M. Baudoling, et sans difficulté il vous mettra la permission au pied ; et cela étant, ne faites point de difficulté d'en manger. Ains en tant qu'en moi est, je vous l'ordonne, comme aussi de rejeter les défiantes pensées que vous permettez à votre cœur. Et soyez pleine de confiance que vous êtes la chère fille de Notre-Seigneur par sa miséricorde.

Je vous ordonne de plus de vous concilier la sainte joie de votre cœur par tous les divertissements qui vous seront possibles, et de me pardonner si je n'ai eu honneur de vous voir à cause de quantité d'affaires qui m'occupent. Assurez-vous, mademoiselle, que j'aurai ce bonheur le plus tôt qu'il me sera possible, et que je suis votre serviteur.

P.-S. — Je vous prie de faire travailler demain au matin à cette permission, afin que vous puissiez manger de la viande dès demain ; car l'usage du poisson vous est entièrement contraire.

(1) Mgr l'archevêque Jean-François de Gondi.

---

16. — *A Mademoiselle Le Gras, à Beauvais.*

Il l'encourage dans quelques difficultés au sujet de la Charité de Beauvais, lui parle de l'établir à Saint-Laurent, et lui recommande le soin de sa santé.

21 juillet 1635.

Je vous le disais bien, mademoiselle, que vous trouveriez de grandes difficultés en l'affaire de Beauvais. Béni soit Dieu de ce que vous l'avez si heureusement acheminée! Quand s'établit la Charité à Mâcon (1), chacun se moquait de moi et me montrait au doigt par les rues; et quand la chose fut faite, chacun fondait en larmes de joie, et les échevins de la ville me firent tant d'honneur au départ, que, ne le pouvant porter, je fus contraint de partir en cachette pour éviter cet applaudissement; et c'est là une des Charités mieux établies. J'espère que la confusion qu'il vous a fallu souffrir au commencement se convertira en consolation et que l'œuvre en sera plus affermie. J'approuve ce que vous dites d'ériger la confrérie, et de l'accommoder à l'état des autres du diocèse; et j'ai envoyé votre lettre à Mgr de Beauvais pour cela, à ce matin. Il part dès aujourd'hui et pourra être samedi à Beauvais; vous lui en parlerez, et prendrez garde à vous ménager dans le peu de santé que vous avez. J'ai bien peur que cette grande fatigue ne vous accable. Je salue de tout mon cœur et suis très humble serviteur de la bonne Mme de Ville-Goubelin, votre bonne et charitable hôtesse, laquelle la Providence a menée à propos à Beauvais pour faire le bien qu'elle y fait. Oh! que je lui souhaite une meilleure santé et une très longue et heureuse vie! Ayez soin de la vôtre, mademoiselle, je vous le dis encore derechef. Je me sens pressé par l'aumône de Mme la garde des sceaux de faire ce qui se pourra pour établir la Charité dans Saint-Laurent; mais j'attendrai que vous soyez ici pour y travailler. J'ai encore votre lettre à Mlle Guérin, et ai vu Marguerite de Saint-Paul, qui trouve le fardeau de cette paroisse-là insup-

(1) En 1622.

portable, à cause de la grandeur d'icelle et de la quantité de malades, et que les dames ne vont point les visiter.

---

17. — *A Mademoiselle Le Gras.*

(1636?)

MADEMOISELLE,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Je ne vis jamais une telle femme que vous ni qui prenne certaines choses si fort au criminel. Le choix de monsieur votre fils, dites-vous, est un témoignage de la justice de Dieu sur vous. Certes vous avez tort de donner lieu à ces pensées et plus encore de le dire. Je vous ai déjà priée d'autres fois de ne plus parler comme cela. Au nom de Dieu, mademoiselle, corrigez-vous-en, et sachez une fois pour toutes que ces pensées aigres sont du malin et que celles de Notre-Seigneur sont douces et suaves, et ressouvenez-vous que les défauts des enfants ne sont pas toujours imputés aux pères, notamment, quand ils les ont fait instruire et donné bon exemple, comme vous avez fait, Dieu merci; et que Notre-Seigneur permet par sa Providence admirable que des pères saints et mères soient déchirés en leurs entrailles. Abraham le fut par Ismaël, Isaac par Esaü, Jacob par la plupart de ses fils, David par Absalon, Salomon par Roboma et le fils de Dieu par Judas; et par la grâce de Dieu vous n'en êtes pas là. Ains au contraire, vous avez sujet de louer Dieu de ce que vous a dit M. Holden, car il vous a dit vrai. Monsieur votre fils vint hier trouver M. de Sergis, se confessa à lui et lui dit qu'absolument il est résolu de servir Dieu en l'état ecclésiastique, et quelques autres circonstances qui m'ont fort consolé, mais je ne me ressouviens à présent qu'elles elles sont. Remerciez donc Dieu de cela et soyez bien gaie.

Mme Goussaut me dit hier comme elle a passé contrat pour la maison. Il faudra nous voir pour voir qui vous emmènerez. Je trouve fort à propos que vous différiez cette bonne fille jusqu'alors; je ne connais point l'autre de laquelle vous me parlez, qui n'est pas encore chez vous. Je doute si je pourrai

aller dimanche en vos quartiers, et si, quand cela serait, je devrais vous parler dans la chapelle qui est si malsaine. Il faudrait tâcher que ce soit chez Mme Goussaut, quoique pourtant il semble qu'il est à propos que je vous voie en particulier avant cela.

Oh sus, je vous souhaite la paix de Notre-Seigneur et suis votre serviteur, etc...

---

18. — *A Mademoiselle Le Gras.*

Il lui indique pour Mme Goussaut et Mlle Lamy l'ordre des exercices de la retraite.

(1637 ?)

MADEMOISELLE,

Mme la présidente Goussaut et Mlle Lamy (1) s'en vont faire chez vous leur petite retraite. Je vous prie de les servir en cela, de leur donner le partage du temps que je vous ai mis en main, de leur marquer les sujets de leurs oraisons, d'écouter le rapport qu'elles vous feront de leurs bonnes pensées, en présence l'une de l'autre, et faire faire lecture de table pendant leur repas, au sortir duquel elles pourront se divertir d'une manière gaie et modeste. Le sujet pourra être des choses qui leur seront arrivées pendant leur solitude, ou qu'elles auront lu des histoires saintes. Et s'il fait beau après le dîner, elles se pourront promener un peu ; hors ces deux temps, elles observeront le silence. Il sera bon qu'elles écrivent les principaux sentiments qu'elles auront eus en l'oraison, et qu'elles disposent leur confession générale pour mercredi. La lecture spirituelle pourra être de l'Imitation de Jésus-Christ, de Thomas à Kempis, en s'arrêtant un peu à considérer sur chaque période ; comme aussi quelque chose de Grenade, rapportant au sujet de leur méditation. Elles pourront encore lire quelques chapitres des

(1) M. Lamy était, avec M. Descordes, maître et administrateur de l'hôpital des Quinze-Vingts.

Évangiles. Mais il sera bon que, le jour de leur confession générale, vous leur donniez l'oraison du Mémorial de Grenade, qui est pour exciter à la contrition. Au reste, vous veillerez à ce qu'elles ne se pressent pas trop âprement en ces exercices. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne son Esprit pour cela.

---

19. — *A Mademoiselle Le Gras.*

Il l'engage fortement à ne point trop pousser son fils à recevoir les ordres, mais à laisser à Dieu le soin de le conduire.

(1639.)

MADEMOISELLE,

Quand j'aurai le bien de vous voir, je vous dirai l'état de l'esprit de monsieur votre fils à l'égard des ordres. Je ne sais pas si j'irai tantôt à La Chapelle; si je n'y vas, vous ferez charité à Mme de Marillac et à monsieur son fils. Mandez donc le carrosse quand il vous plaira. Il vaudra mieux que ce soit pour demain dimanche, puisqu'il faut que vous y couchiez, à cause de ce jour de jeûne. Mais qu'est-ce que du mal de ce bon seigneur et de la grossesse de madame sa femme? Je ne sais qui me donne la curiosité, mais il me semble que cette famille me touche le cœur avec tendresse. J'attends la sauvegarde que M. le chancelier nous fait espérer, et suis en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

P.-S. — J'ai reçu ce matin la vôtre depuis la présente écrite; pour réponse à laquelle je vous dirai que monsieur votre fils a dit à M. de La Salle qu'il n'entrait en cette condition que pour ce que vous le vouliez; qu'il s'est désiré la mort à cause de cela, et que, pour vous complaire, il prendrait les moindres ordres. Or cela, est-ce une vocation? Je crois qu'il aimerait mieux mourir qu'il ne souhaite votre mort. Quoi que ce soit, ou que cela vienne de la nature ou du diable, sa volonté n'est pas libre pour déterminer en chose de telle importance, et vous ne le devez pas désirer. Il y a quelque temps qu'un bon enfant de cette ville

prit le sous-diaconat en cet esprit-là, et ne put passer aux autres ordres; voulez-vous exposer monsieur votre fils au même danger? Laissez Dieu le conduire; il est plus son père que vous n'êtes sa mère, et l'aime plus que vous; laissez-lui en avoir la conduite. Il saura bien l'appeler en un autre temps, s'il le désire, ou lui donner l'emploi convenable à son salut. Je me ressouviens d'un prêtre qui a été céans, qui a pris l'ordre de prêtrise en ce trouble d'esprit. Dieu sait où il en est maintenant! Bonjour, mademoiselle; soyez toute à Notre-Seigneur et conforme à son bon plaisir. Je vous prie de faire votre oraison sur Zébédée et ses enfants, à laquelle Notre-Seigneur dit, comme elle s'empressait pour l'établissement de ses enfants : « Vous ne savez ce que vous demandez. »

---

20. — *A Mademoiselle Le Gras.*

Il exalte la grandeur des œuvres des filles de la Charité, leur donne des conseils pour bien passer le temps de leur voyage, et leur marque ce qu'elles auront à faire, arrivées à Richelieu.

(Octobre 1638.)

MADEMOISELLE,

Très volontiers je prie Notre-Seigneur qu'il donne sa sainte bénédiction à nos très chères sœurs, et qu'il leur fasse part de l'esprit qu'il a donné aux Saintes dames qui l'accompagnaient, et coopéraient avec lui à l'assistance des pauvres malades et à l'instruction des enfants. Bon Dieu, mademoiselle, quel bonheur à ces bonnes filles de s'en aller continuer la charité que Notre-Seigneur exerçait sur la terre, au lieu où elles vont! Et qui le dirait, les voyant ensemble, ces deux couvrechef, dans ce coche, qu'elles s'en allassent pour un œuvre si admirable aux yeux de Dieu et des anges, que l'Homme-Dieu l'a trouvé digne de lui et de sa sainte Mère? O que le ciel se réjouira de voir cela, et que les louanges qu'elles en auront dans l'autre monde seront admirables! Qu'elles iront la tête levée au jour du jugement! Certes il me semble que les couronnes et les empires sont de la

boue en comparaison de celles dont elles seront couronnées. Il ne reste qu'à aviser qu'elles se comportent dans l'esprit de la sainte Vierge, en leur voyage et en leur action. Qu'elles la voient souvent comme devant leurs yeux, devant ou à côté d'elles ; qu'elles fassent comme elles s'imagineront que pourrait faire la sainte Vierge ; qu'elles considèrent sa charité et son humilité, et qu'elles soient bien humbles à l'égard de Dieu, et cordiales entre elles-mêmes, bienfaisantes à tout le monde, et à mésédification à nul ; qu'elles fassent leurs petits exercices tous les matins, ou avant que le coche parte, ou par les chemins ; qu'elles apportent quelque petit livre pour lire par fois, et que d'autres elles disent le chapelet ; qu'elles contribuent aux entretiens qui se feront de Dieu, et nullement à ceux du monde, moins encore aux gaillards, et qu'elles soient des rochers contre les familiarités que les hommes voudraient prendre avec elles. Elles coucheront à part dans une chambre qu'elles demanderont d'abord aux hôtelleries ou dans celle de quelques honnêtes femmes, s'il y en a dans le coche ; que s'il n'y en a aux hôtelleries des coches, qu'elles se logent auprès, si elles y trouvent cette commodité. Étant arrivées à Richelieu, elles iront saluer le Saint-Sacrement d'abord, verront M. Lambert (1), recevront ses ordres et tâcheront de les accomplir à l'égard des malades et des enfants qui iront à l'école, observant les petits exercices journaliers qu'elles pratiquent à présent ; se confesseront tous les huit jours seulement, s'il n'arrive quelque fête pour y aller le long de la semaine ; tâcheront de profiter aux âmes tandis qu'elles traiteront les corps des pauvres ; honoreront et obéiront aux officières de la Charité, et respecteront beaucoup les autres et les animeront à s'affectionner à leur saint exercice ; et, continuant de la sorte, il se trouvera devant Dieu qu'elles auront mené une vie fort sainte, et que, de pauvres filles, elles deviendront de grandes reines au ciel ; et c'est ce que je demande à Dieu, en l'amour duquel, je suis, etc.

(1) Supérieur des Prêtres de la Mission, à Richelieu.

21. — *A Mademoiselle Le Gras.*

Il trace le sujet d'une méditation à donner à une jeune personne pour la préparer à son mariage.

Samedi matin (1640?)

MADEMOISELLE,

Il sera bon que vous continuiez les oraisons ordinaires, et que vous en donniez une particulière à cette bonne fille pour l'entrée en son mariage :

1° Des raisons qu'a une femme de bien vivre avec son mari. Sur quoi vous lui donnerez trois autorités. La première, ce que dit saint Paul, que le mari est le chef de la femme, et par conséquent que c'est à elle d'avoir la même dépendance de son mari, qu'ont les membres à l'égard du chef ; 2° ce que dit le même saint Paul aux femmes, qui est qu'elles obéissent à leurs maris ; 3° que Dieu dit qu'il faut que la femme quitte père et mère pour suivre son mari.

Le second point est à savoir en quoi consiste la bonne vie d'une femme avec son mari. Or, elle consiste à aimer son mari plus que toutes choses, après Dieu. En second lieu, à lui complaire et obéir en toutes choses qui ne sont pas péché.

Le troisième point est des moyens pour obtenir la grâce à une femme pour bien vivre avec son mari : 1° c'est de le demander à Dieu ; 2° de ne souffrir dans son cœur aucune pensée de moindre estime de lui ; 3° de ne dire ni faire jamais aucune chose qui lui puisse déplaire ; 4° se proposer l'imitation de quelque femme mariée qui vit bien avec son mari ; 5° d'avoir dévotion à honorer le mariage de saint Joseph et de la sainte Vierge.

Vous avez l'esprit trop défiant. Ayez confiance que Notre-Seigneur fera son bon plaisir en monsieur votre fils.

Il faut accomplir pour Angers ce que vous avez promis, ores que contre votre sentiment.

Si je le puis, j'irai demain à La Chapelle ou y enverrai. Bonjour, mademoiselle. Je suis, en Notre-Seigneur, etc.

II. — LETTRES A DIVERS

22. — *A Monsieur Du Coudray, à Rome* (1).

Il le félicite d'être dans la ville sainte.

20 juillet 1631.

MONSIEUR,

Vous voilà donc enfin arrivé à Rome, où est le chef visible de l'Église militante, où sont les corps de saint Pierre et de saint Paul, et de tant d'autres martyrs et saints personnages, qui ont autres fois donné leur sang et employé toute leur vie pour Jésus-Christ. Oh ! monsieur, que vous êtes heureux de marcher sur la terre où ont marché tant de grands et saints personnages ! Cette considération m'émut tellement lorsque je fus à Rome, il y a trente ans, que, quoique je fusse chargé de péchés, je ne laissai pas de m'attendrir, même jusqu'aux larmes, ce me semble. Je pense, monsieur, que c'est cette même considération qui vous fortifia et conserva la nuit que vous arrivâtes à Rome, là où, après avoir été bien harassé par le chemin de trente milles que vous fîtes à pied, vous fûtes contraint de coucher sur la dure et de travailler tout le lendemain avec l'ardeur du soleil pour entrer dans la ville. Oh ! que de mérites vous vous êtes acquis par ce moyen !

(1) M. Du Coudray avait été envoyé à Rome au mois de mai 1631, pour négocier l'approbation de la Compagnie auprès du pape Urbain VIII.

23. — *A Monsieur Du Coudray, à Rome.*

Cinq maximes fondamentales et essentielles de l'existence de la Congrégation.

Août 1631.

MONSIEUR,

Vous devez faire entendre que le pauvre peuple se damne, faute de savoir les choses nécessaires à salut et faute de se confesser. Que si Sa Sainteté savait cette nécessité, elle n'aurait point de repos qu'elle n'eût fait son possible pour y mettre ordre ; et que c'est la connaissance qu'on en a eue, qui a fait ériger la Compagnie pour, en quelque façon, y remédier. Que pour ce faire, il faut vivre en congrégation et observer cinq choses comme fondamentales de ce dessein : 1° de laisser le pouvoir aux évêques d'envoyer les missionnaires dans la partie de leur diocèse qu'il leur plaira ; 2° que lesdits prêtres soient soumis aux curés où ils iront faire la mission, pendant le temps d'icelle ; 3° qu'ils ne prennent rien de ces pauvres gens, mais qu'ils vivent à leurs dépens ; 4° qu'ils ne prêchent, ni catéchisent, ni confessent dans les villes où il y a archevêché, évêché ou présidial (1), excepté les ordinands et ceux qui feront les exercices dans la maison; 5° que le supérieur de la Compagnie ait l'entière direction d'icelle ; et que ces cinq maximes doivent être comme fondamentales de cette Congrégation.

Notez que l'avis de M. Duval (2) est qu'il ne faut point que l'on change rien du tout au dessein dont je vous envoie les mémoires ; baste pour les paroles ; mais pour la substance, il faut qu'elle demeure entière, autrement l'on n'y pourrait rien changer ni ôter, qui ne portât un très grand préjudice. Cette pensée est de lui seul, sans que je lui en aie parlé. Tenez-y donc

(1) Présidial, nom affecté à certains tribunaux de deuxième instance créés par Henri II (1551).

(2) M. Duval, docteur de Sorbonne, conseiller et confesseur de saint Vincent, mort le 9 septembre 1638.

ferme et faites entendre qu'il y a longues années que l'on pense à cela et qu'on en a l'expérience, etc.

---

24. — *A M. N...*

Il lui parle des exercices des ordinands à Paris et de leur utilité (1).

(1632)

Monsieur,

Mgr l'archevêque (2), conformément à la pratique ancienne de l'Église, en laquelle les évêques faisaient instruire chez eux durant plusieurs jours ceux qui désiraient être promus aux ordres, a ordonné que dorénavant ceux de son diocèse qui auront ce désir se retireront, dix jours avant chaque ordre, chez les prêtres de la Mission, pour y faire une retraite spirituelle, s'exercer à la méditation si nécessaire aux ecclésiastiques, faire une confession générale de toute leur vie passée, faire une répétition de la théologie morale, et particulièrement de celle qui regarde l'usage des sacrements ; apprendre à bien faire les cérémonies de toutes les fonctions des ordres, et enfin s'instruire de toutes les autres choses nécessaires aux ecclésiastiques. Ils sont logés et nourris pendant ce temps-là, et il en résulte un tel fruit, par la grâce de Dieu, qu'on a vu que tous ceux qui ont ces exercices mènent ensuite une vie vraiment ecclésiastique, et même la plupart d'entre eux s'appliquent d'une manière toute particulière aux œuvres de piété, ce qui commence à être manifeste au public.

(1) Ces exercices commencèrent à Beauvais en 1628. Saint Vincent les établit peu après à Saint-Lazare. Et l'ordonnance dont il est question dans cette lettre est du 21 février 1631.

(2) Mgr l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi.

---

25. — *A Monsieur Du Coudray, à Rome.*

Au sujet des persécutions suscitées contre l'établissement de la Congrégation.

12 juillet 1632.

MONSIEUR,

Dès que j'aurai reçu les témoignages que la Congrégation désire de Mgr le nonce et Mgr l'archevêque, je vous les enverrai, si tant est que nous puissions les obtenir ; car il est vrai, on tâche de nous brouiller, comme vous m'avez mandé ; et cela, jusqu'à la personne de laquelle nous devrions espérer la plus grande assistance après Dieu. Mais tout cela ne m'étonnerait pas sans mes péchés qui me donnent sujet de craindre, non pas le succès de la chose qui tôt ou tard se fera, de delà comme de deçà ; mais je ne saurais vous exprimer combien les artifices m'étonnent ! Le Révérend Père Général (1) désavoue pourtant tout cela et m'a promis d'écrire à Mgr le cardinal Barberini (2), à M. l'ambassadeur et au Révérend Père René ; dès que j'aurai ces lettres, je vous les enverrai : cependant vous agirez, s'il vous plaît, le plus chrétiennement qu'il vous sera possible avec ceux qui nous embarrassent. Je les vois ici, aussi souvent et cordialement, Dieu merci, comme je faisais ; et il me semble que, par la grâce de Dieu, non seulement je ne leur ai point d'aversion, mais que je les honore et chéris davantage ; et vous dirai plus, que je ne m'en suis pas encore plaint au Père de Gondi, de peur de l'indisposer en sa vocation. Il est vrai, ce qu'ils ont écrit de delà, que le Père B... est allé en mission en Normandie avec six ou sept, depuis environ quinze jours après Pâques, et que je leur ai baillé M. Renard (3), parce qu'ils m'en ont fait instance, afin de se conformer à nous ; et que depuis, un des leurs est venu passer deux ou trois jours à une de nos mis-

(1) Le Père Bourgoing, général de l'Oratoire, à qui saint Vincent avait succédé dans la cure de Clichy.
(2) François Barberini, neveu d'Urbain VIII.
(3) M. Renard, excellent missionnaire.

sions de ce diocèse pour voir comment on fait ; et s'il leur plaît de venir davantage, ils seront les bien venus ; car je ne croirais pas être chrétien si je ne tâchais de participer à l'*utinam omnes prophetarent* de saint Paul. Hélas ! monsieur, la campagne est si grande ! il y a des peuples à milliers qui remplissent l'enfer ; tous les ecclésiastiques ne suffiraient pas, avec tous les religieux, pour subvenir à ce malheur. Faudrait-il que nous fussions si misérables d'envier que ces personnes-là s'appliquassent au secours de ces pauvres âmes qui se vont incessamment perdant? Oh ! certes, ce serait être coupable de l'accomplissement de la mission de Jésus-Christ sur la terre ; que si l'on nous veut empêcher nous autres, il faut prier, s'humilier et faire pénitence des péchés que nous avons faits en ce saint ministère. Je vous supplie, selon cela, monsieur, de ne laisser pas de voir ces Pères et de faire à leur égard ce que Notre-Seigneur conseille de faire à l'égard de ceux qui exercent et empêchent ; et de prier ceux à qui Dieu a donné de la charité pour nous, de ne leur point nuire de parole ni d'effet, etc.

---

26. — *A Monsieur Du Coudray, à Rome.*

Bénédictions accordées aux exercices des ordinands. — Assemblée des ecclésiastiques.

Juillet 1633.

Monsieur,

Il faut que vous sachiez ce que je pense ne vous avoir pas encore écrit, qu'il a plu à la bonté de Dieu donner une bénédiction toute particulière, et qui n'est pas imaginable, aux exercices de nos ordinands ; elle est telle que tous ceux qui y ont passé, ou la plupart, mènent une vie telle que doit être celle des bons et parfaits ecclésiastiques. Il y en a même plusieurs qui sont considérables pour leur naissance ou pour les autres qualités que Dieu a mises en eux, lesquels vivent aussi réglés chez eux que nous vivons chez nous, et sont autant et même plus intérieurs que plusieurs d'entre nous, n'y eût-il que moi-même.

Ils ont leur temps réglé, font oraison mentale, célèbrent la sainte messe, font les examens de conscience tous les jours, comme nous ; ils s'appliquent à visiter les hôpitaux et les prisons, où ils catéchisent, prêchent, confessent, comme aussi dans les collèges, avec des bénédictions très particulières de Dieu. Entre plusieurs autres, il y en a douze ou quinze dans Paris qui vivent de la sorte, et qui sont personnes de condition ; ce qui commence à être connu du public. Or, ces jours passés, un d'entre eux, parlant de la manière de vie que menaient ceux qui avaient passé avec lui par les exercices des ordinands, proposa une pensée qu'il avait eue de les lier ensemble par manière d'assemblée ou de compagnie, ce qui a été fait avec une satisfaction particulière de tous les autres. Et la fin de cette assemblée est de vaquer à leur propre perfection, à moyenner que Dieu ne soit point offensé, mais qu'il soit connu et servi dans leurs familles, et à procurer sa gloire dans les personnes ecclésiastiques et parmi les pauvres : et cela, sous la direction d'une personne de céans, où ils doivent s'assembler tous les huit jours. Et parce que Dieu a béni les retraites que plusieurs curés de ce diocèse ont faites ici, ces messieurs ont désiré faire de même, et ont en effet commencé. Or, il y a sujet d'espérer de grands biens de tout ceci, s'il plaît à Notre-Seigneur donner sa bénédiction à son œuvre, que je recommande particulièrement à vos prières.

---

27. — *A Monsieur Du Coudray, à Rome.*

Il le dissuade de faire une nouvelle traduction de la Bible. — Importance de travailler à l'instruction du pauvre peuple.

25 juillet 1634.

MONSIEUR,

Je vous supplie de ne pas vous arrêter à la proposition qu'on vous fait de travailler à la version. Je sais bien que la Bible syriaque en latin servirait à la curiosité de quelques prédicateurs, mais non que cette version, certes, comme je pense, au

gain des âmes du pauvre peuple, auquel la Providence de Dieu vous a prédestiné de toute l'éternité. Il vous doit suffire, monsieur, que par la grâce de Dieu vous avez employé trois ou quatre ans pour apprendre l'hébreu et que vous en savez assez pour soutenir la cause du Fils de Dieu en sa langue originaire et confondre ses ennemis en ce royaume. Représentez-vous donc, monsieur, qu'il y a des millions d'âmes qui vous tendent les mains et vous disent ainsi : « Hélas ! monsieur Ducoudray, qui avez été choisi de Dieu de toute l'éternité par la Providence de Dieu pour être notre second rédempteur ; ayez pitié de nous qui croupissons dans l'ignorance des choses nécessaires à notre salut et dans les péchés que nous n'avons jamais osé confesser, et qui, faute de votre secours, seront damnés. »

Écoutez, s'il vous plaît, monsieur, que mon cœur dit au vôtre, qu'il se sent extrêmement pressé du désir de s'en aller travailler et de mourir dans les Cévennes, et qu'il s'en ira, si vous ne venez bientôt dans ces montagnes, d'où l'évêque crie au secours, et dit que ce pays, qui a été autrefois des plus dévot du royaume périt maintenant de malefaim de la parole de Dieu.

---

28. — *A Monsieur Portail, dans les Cévennes.*

Il lui recommande l'humilité, en lui montrant la nécessité et les avantages de cette vertu.

Paris, 1er mai 1635.

MONSIEUR,

Parlons de la troisième lettre que vous m'avez écrite ; certes, monsieur, elle m'a consolé plus que je ne puis vous dire pour la bénédiction qu'il a plu à Dieu de donner à vos chétifs catéchismes et aux prédications de M. Lucas, que vous me dites bonnes et à tout ce qui s'en est suivi. Oh ! monsieur, qu'il a été bon que vous ayez été humilié, d'abord pour ce que pour l'ordinaire il n'en arrive autrement dans le progrès, et que c'est de la sorte que Notre-Seigneur prépare ceux desquels il désire se

servir utilement. Et lui-même, combien a-t-il été humilié dès le premier abord de sa mission. Comme *extrema gaudii luctus occupat*, aussi est-il dit à ceux qui travaillent dans l'angoisse et la pressure que *tristitia eorum vertetur in gaudium;* aimons ce dernier et craignons le premier. Et au nom de Dieu, monsieur, je vous prie d'entrer dans ces sentiments, et M. Lucas aussi, de ne rien prétendre de vos travaux, que honte, qu'ignominie et enfin la mort, s'il plaît à Dieu.

Un prêtre ne doit-il pas mourir de honte de prétendre à la réputation dans le service qu'il rend à Dieu, et de mourir dans son lit ; qui voit Jésus-Christ récompensé de ses travaux par l'opprobre et le gibet ! Ressouvenez-vous, monsieur, que nous vivons en Jésus-Christ par la mort de Jésus-Christ et que nous devons mourir en Jésus-Christ, par la vie de Jésus-Christ, et que notre vie doit être cachée en Jésus-Christ et pleine de Jésus-Christ ; et que, pour mourir comme Jésus-Christ, il faut vivre comme Jésus-Christ. Or, ces fondements posés, donnons-nous au mépris, à l'opprobre, à l'ignominie, et désavouons les honneurs qu'on nous rend, la bonne réputation et les applaudissements qu'on nous donne, et ne faisons rien qui ne soit à cette fin. Travaillons humblement et respectueusement : qu'on ne défie point les ministres en chaire, qu'on ne dise point qu'ils ne sauraient montrer aucun passage de leurs articles de foi dans la sainte Écriture, si ce n'est rarement et dans l'esprit d'humilité et de compassion ; car, autrement, Dieu ne bénira point notre travail. L'on éloignera les pauvres gens de nous. Ils jugeront qu'il y a eu de la vanité en notre fait, et ne vous croiront pas. L'on ne croit point un homme pour être bien savant, mais parce que nous l'estimons bon et l'aimons. Le diable est très savant, et nous ne croyons pourtant rien de ce qu'il dit, parce que nous ne l'aimons pas. Il a fallu que Notre-Seigneur ait prévenu de son amour ceux qu'il a voulu faire croire en lui ; faisons ce que nous voulons, l'on ne croira jamais en nous, si nous ne témoignons de l'amour et de la compassion à ceux que nous voulons qu'ils croient en nous. M. Lambert (1) et M. Soufflier, pour en avoir usé de la sorte, ont passé pour des saints en l'un et l'autre parti, et Notre-Seigneur a fait de grandes choses par eux. Si vous en usez de la sorte, Dieu bénira vos travaux ; sinon, vous ne ferez que du bruit et des fanfares,

(1) Lambert, né en 1606, paroisse de Proussel, diocèse d'Amiens, reçu en août 1629, prêtre en 1631, fit ses vœux en 1642.

et peu de fruit. Je ne vous dis pas ceci, monsieur, pour ce que j'ai su que vous eussiez fait le mal que je vous dis, mais afin que vous vous en gardiez et travailliez constamment et humblement dans l'esprit d'humilité.

---

29. — *A Monsieur de Fonteneil.*

Remerciements pour services rendus. — Prière de dissuader le frère de saint Vincent d'un voyage à Paris.

Paris, 29 août 1635.

Monsieur,

Je ne puis vous exprimer les sentiments que Notre-Seigneur me donne du nombre infini d'obligations que je vous ai de tant d'affection que vous avez témoignée à MM. de La Salle et Brunet, et de tant d'assistances que vous leur avez données dans toutes les affaires que nous avons eues de delà. Je suis encore confus de la charité que vous avez exercée et que vous exercez continuellement envers mon pauvre frère, et parce que vous avez fait tout cela pour l'amour de Dieu, et que la reconnaissance de tant de bienfaits est au-dessus de notre pouvoir. Je prie Notre-Seigneur, monsieur, qu'il soit lui-même votre remerciement et votre récompense, vous protestant qu'il ne sera jour de ma vie que je n'en conserve le sentiment, et que je ne recherche les occasions de vous honorer et de vous servir. Regardez-nous donc désormais, monsieur, comme des personnes sur qui vous avez acquis un absolu et souverain pouvoir ; disposez de nous de la sorte, et faites-nous la charité, au nom de Notre-Seigneur, de prendre notre maison lorsque vous viendrez cet automne en cette ville ; que si cependant vous désirez que nous vous renvoyions l'argent que vous avez fourni de delà pour nous, ou que nous les baillions de deçà, commandez, monsieur, et nous vous obéirons en cela et en toutes choses. Et si tant est qu'il vous plaise aussi avancer ce que mon pauvre frère aura besoin de delà, pour l'amende à laquelle il est condamné et aux dépens, pour sa part et pour s'en retourner, je vous le rendrai avec le

surplus. Et parce qu'on m'a dit qu'il avait quelque pensée de venir en cette ville me voir, je vous supplie, monsieur, de l'en détourner, tant à cause de son vieil âge, que parce que, quand il y serait, je ne pourrais lui rien donner n'ayant la disposition de quoi que ce soit. Je parle au bon M. de Fonteneil comme au cœur de mon cœur et comme à celui que je chéris plus que je ne puis exprimer ; qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, son très humble, etc.

---

30. — *A Monsieur Lambert, à Richelieu.*

Saint-Lazare, 30 janvier 1638.

Tout le monde demeure d'accord que le fruit qui se fait à la mission est par le catéchisme, et une personne de qualité, disant dernièrement cela, ajouta que les missionnaires s'étudiaient tous à bien prêcher, et qu'ils ne savaient point faire le catéchisme, et dit cela en ma présence et en celle d'une bonne compagnie. Au nom de Dieu, monsieur, avertissez de ceci la Compagnie de delà. Ma pensée est que ceux qui travailleront doivent, l'un faire le grand, l'autre le petit catéchisme seulement, et parler deux fois par jour. Et l'on peut rapporter au catéchisme des moralités pour toucher, car, comme j'ai dit, l'on remarque que tout le fruit vient de là. Nous avons fait ici quelques conférences touchant la manière comme il s'y faut prendre pour enseigner les vérités controversées ; et il me semble que ces messieurs l'entendent passablement, pour le moins les trois premiers. Ils ont appris aussi la méthode de M. Véron (1) par lui-même. Je vous prie, monsieur, d'en conférer tous les jours ensemble, et de dire à M. Perdu que je le prie de rafraîchir sa mémoire sur cela, en sorte que, quand ils partiront de Richelieu, ils sachent comme il faut humblement et familièrement enseigner ces vérités. Qu'ils se souviennent

(1) L'abbé Véron, grand controversiste, curé de Charenton. D'abord jésuite jusqu'en 1620, il quitta l'Institut pour mieux travailler à la conversion des protestants. Il mourut le 6 décembre 1649. Il réfuta la doctrine des jansénistes.

qu'ils ne vont pas là pour les hérétiques, mais que c'est pour les pauvres catholiques, et que si néanmoins chemin faisant l'occasion d'instruire quelqu'un se présente, qu'ils le fassent doucement et humblement, montrant que ce qu'on leur dit vient des entrailles de compassion et de charité, et non d'indignation. Je ne saurai leur proposer un meilleur exemple que le vôtre et celui de M. Soufflier ; un seigneur de ces quartiers-là m'a dit que vous vous y preniez justement comme il fallait pour instruire les catholiques, et les huguenots par eux, et pour les édifier les uns les autres. Je vous prie, monsieur, de leur dire ceci, et surtout qu'ils ne donnent jamais aucun défi aux ministres ni à qui que ce soit, pour quelque occasion que ce soit. Ces messieurs partiront demain par le coche de Poitiers, comme je pense, car (il) s'oblige de les amener à quatre lieues de Richelieu. J'ai pourtant baillé la présente au messager de Champigny, à ce que vous ayez avis de leur départ, et que vous donniez à les loger. Vous me dites que vous manquez de meubles ; je vous enverrai une lettre de crédit pour prendre jusqu'à mille livres à Tours, où vous pourrez faire provision des meubles qu'il vous faudra. Si vous pressentez qu'on vous veuille assujettir à des choses contre nos bulles, priez Mgr de Chartres de trouver bon que vous m'en donniez avis, si vous n'y pouvez remédier à l'heure même ; que si, après tout, il n'y a point de moyen, *sit nomen Dei benedictum.* Je suis, en son amour, à M. Perdu que j'embrasse, et à vous, etc.

P.-S. — Dieu bénit beaucoup la mission qui se fait à présent à Saint-Germain où est la cour.

---

31. — *A Monsieur Lucas, à Montmirail.*

Il l'engage à se reposer. — Mission de Saint-Germain. — Heureux fruits. — Nouvelles des Missions.

Paris, ce 21 février 1638.

MONSIEUR,

Je vous fais ces lignes avec un peu de hâte, qui sont pour vous prier d'avoir soin de votre santé et de celle de M. Caignet,

et de vous reposer après ce grand travail, avant que de recommencer la Mission. Et quand vous le serez, vous pourrez commencer à travailler dans les villages qui dépendent du diocèse de Troyes et de Montmirail. Je vous fis écrire dimanche passé par M. Soufflier, et vous priais alors de la même chose, et de nous renvoyer M. du Chesne, et qu'en sa place, je vous enverrai M. Calon ; mais quelque petite incommodité qu'il a ne lui permettant cette satisfaction à présent, il s'en retourne à Aumale où il pourra faire quelque chose à l'entour. J'ai été chez votre frère au pont Saint-Michel pour le prier d'envoyer celui qui demeure chez M. Bélin, à la Mission. Mais il me dit que celui ci n'était pas en ville, qu'il était encore à Milly, et qu'au retour je l'enverrai à Ruel. Je n'ai pas su qu'il l'ait fait ni qu'il soit revenu. Je vous envoie une lettre des Cévennes ; la Compagnie se porte assez bien, Dieu merci. La Mission de Saint-Germain s'en va achever avec bénédiction, quoique au commencement l'on ait eu sujet d'exercer la vertu de patience (1). Il en est peu de la maison du roi qui n'ait fait son devoir avec le peuple et avec une dévotion digne d'édification ; la fermeté contre les gorges découvertes a donné lieu à cet exercice de patience. Le roi dit à M. Pavillon qu'il était fort satisfait de tous les exercices de la Mission, que c'est ainsi qu'il fallait travailler, et qu'il rendrait ce témoignage partout. J'avais grande difficulté d'envoyer en ce lieu-là tandis que la cour y était ; mais Sa Majesté m'ayant fait l'honneur de me mander qu'il le désirait ainsi, il fallut passer par-dessus nos difficultés ; celles qui en ont eu le plus au commencement sont maintenant si ferventes, qu'elles se sont mises de la Charité, servant les pauvres en leur jour, et ont fait la quête par le bourg, en quatre bandes ; ce sont les filles de la reine. MM. Lambert, Perdu, Cuissot, Codoing Benoist et Gourrant sont à Richelieu ; MM. Gresnu et Savignier dans le duché d'Aiguillon, en Gascogne, où Dieu lui donne, comme il a fait à M. de Sergis et à M. Brunet, une grande bénédiction, et M. de Sergis s'en retourne à Toulouse, où Mgr l'archevêque l'attend avec grande impatience. Je finis en me recommandant aux prières de MM. Caignet et du Chesne, et je vous supplie, monsieur, de donner de nos nouvelles et nos recommandations à MM. Mouton et Boucher. J'espère leur

(1) « L'on a eu un peu à souffrir à cette Mission à cause des gorges découvertes. » Lettre à M. Lambert, 20 février 1638.

écrire mercredi et de vous envoyer M. Bourdet à la place de M. du Chesne. Je suis, etc.

---

32. — *A un missionnaire.*

Il lui donne des conseils sur la manière de prêcher.

1638.

Monsieur,

On m'a averti que vous faites de trop grands efforts en parlant au peuple, et que cela vous affaiblit beaucoup. Au nom de Dieu, monsieur, ménagez votre santé et modérez votre parole et vos sentiments. Je vous ai dit autrefois que Notre-Seigneur bénit les discours qu'on fait en parlant d'un ton commun et familier, parce qu'il a lui-même enseigné et prêché de la sorte, et que cette manière de parler étant naturelle, elle est aussi plus aisée que l'autre qui est forcée, et le peuple la goûte mieux et en profite davantage. Croiriez-vous, monsieur, que les comédiens ayant reconnu cela ont changé leur manière de parler, et ne récitent plus leurs vers avec un ton élevé, comme ils faisaient autrefois ; mais ils le font avec une voix médiocre, et comme parlant familièrement à ceux qui les écoutent? C'était un personnage, qui a été de cette condition, lequel me le disait ces jours passés. Or si le désir de plaire davantage au monde a pu gagner cela sur l'esprit de ces acteurs de théâtre, quel sujet de confusion serait-ce aux prédicateurs de Jésus-Christ si l'affection et le zèle de procurer le salut des âmes n'avaient pas le même pouvoir sur eux? Au reste, j'ai été bien contristé de ce qu'au lieu de faire le grand catéchisme le soir, vous avez fait des prédications dans votre mission, ce qui ne se doit pas : 1° parce que le prédicateur du matin peut avoir peine de cette seconde prédication ; 2° parce que le peuple a plus besoin de ce catéchisme, et qu'il en profite davantage ; 3° parce qu'en faisant ce catéchisme, il semble qu'il y a en quelque façon plus de sujet d'honorer la manière que Notre-Seigneur Jésus-Christ a tenue pour instruire et pour convertir le monde ; 4° parce

que c'est notre usage, et qu'il a plu à Notre-Seigneur de donner de grandes bénédictions à cette pratique, en laquelle il se trouve plus de moyen d'exercer l'humilité.

---

33. — *A Madame de Chantal.*

Il lui témoigne sa satisfaction pour la lettre qu'il a reçue d'elle. — Il lui parle des moyens qu'on prend pour l'affermissement des maisons de la Congrégation. — Sentiments d'humilité.

15 août 1639.

Ma très chère et digne Mère,

J'ai reçu la vôtre sans date, que M. le commandeur de Sillery m'a fait l'honneur de me rendre, et vous pouvez penser, ma très digne Mère, avec quelle révérence et affection ç'a été, puisque c'est une lettre de mon unique Mère, et qu'elle est pleine de l'odeur et de la suavité de son esprit. Jésus, ô ma chère Mère, qu'elle a embaumé mon pauvre cœur! Oh sus, béni soit Celui pour l'amour duquel votre bonté s'offre à nous recevoir, à nous loger et à nous meubler! Je ne vous en remercie point, ma chère Mère, parce que je n'en suis pas digne; mais je prie Dieu qu'il soit lui-même votre remerciement et votre récompense. A ce que votre charité me dit touchant la mission (qu'on l'établisse de telle sorte qu'elle ne manque point dans la suite, faute d'argent), je vous dirai quant aux hommes, que l'affermissement de la Compagnie que je vous ai dit que nous moyennons à Rome, par celle que je vous ai écrite de Troyes, est l'affermissement des lieux particuliers où elle sera établie, moyennant l'aide de Dieu que je vous prie de lui demander à cet effet; et pour le regard du bien, M. le commandeur m'a fait l'honneur de me dire que s'il vend de son bien, il nous baillera le fonds de la rente qu'il nous a assignée, et que nous en emploierons, en fonds d'héritages en vos quartiers, autant qu'il faudra pour l'entretien de ces deux missionnaires et d'un frère; et cela étant, s'il plaît à Notre-Seigneur de donner sa bénédiction à cette bonne œuvre, elle ne manquera point faute d'hommes, ni faute d'argent. M. le commandeur semble n'en

vouloir point rester à ce nombre-là ; que le saint nom Dieu en soit béni ! Je vous ai dit quantité de choses à l'avantage de cette petite Compagnie. Certes, ma chère Mère, cela me fait peur : c'est pourquoi je vous supplie d'en beaucoup diminuer et de ne dire cela à personne ; la trop grande réputation nuit beaucoup, et fait d'ordinaire, par un juste jugement de Dieu, que les effets ne répondent point à l'attente, soit parce que l'on tombe en délation d'esprit, ou parce que le public réfère aux hommes ce qui n'est dû qu'à Dieu seul. C'est pourquoi je supplie derechef très humblement votre charité de ne point souffrir en votre esprit les pensées que ce que M. le commandeur vous dit de nous vous pourraient donner, et moins encore d'en parler à personne. Hélas ! ma digne Mère, si vous saviez notre ignorance et le peu de vertu que nous avons, vous auriez grand'pitié de nous ! Vous le verrez néanmoins, en effet, par ces deux que nous enverrons ; et c'est ce qui me console : parce que vous prierez Dieu pour nous avec plus de compassion de notre misère ; et parce que je vous dis ceci les larmes aux yeux, en la vue de la vérité de ce que je vous dis, et des abominations de ma pauvre âme. Je vous supplie donc, ma chère Mère, d'offrir à Dieu la confusion que j'en ai, et la confession que je vous en fais en la présence de sa divine Majesté, et de me pardonner si j'abuse de votre patience en vous disant ainsi mes pauvres sentiments, qui suis à ma très digne et très unique Mère, son très humble et obéissant serviteur.

P.-S. — Ma digne Mère, M. le commandeur a désiré que je vous envoie un mémoire des petits ameublements qu'il nous faut et que sa charité nous doit fournir.

---

34. — *A Monseigneur Ingoli.*

Annonce d'un missionnaire pour la coadjutorerie de Babylone (1).

Paris, 15 mars 1647.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu la lettre de laquelle il a plu à votre Seigneurie illustrissime m'honorer, avec le respect et la dévotion que Notre-

(1) Lambert-aux-Couteaux, très cher à saint Vincent par ses

Seigneur me donne pour l'un des prélats de l'Église qui travaillent le plus à l'extension de l'empire de Jésus-Christ par toute la terre, et me suis donné à Dieu pour lui obéir à l'égard du commandement que votre Seigneurie illustrissime me fait de destiner quelqu'un de la Compagnie pour la coadjutorerie de Babylone. N'ayant pu trouver aucun externe en qui les qualités requises me paraissaient, qui ait voulu ou pu entreprendre cette bonne œuvre, celui que je destine à cet effet, monseigneur, est l'un des deux assistants que la Compagnie m'a donnés pour me servir de conseiller en la direction d'icelle, en qui il a plu à la divine bonté mettre à peu près les qualités requises à ce saint ministère, ce me semble. Je vous avoue, monseigneur, que la privation de cette personne est m'arracher un œil et me couper moi-même un bras ; mais la dévotion que j'ai vers le pouvoir que Notre-Seigneur a donné à son Église, et qui réside en la personne de notre Saint-Père, qui est d'envoyer *ad gentes*, et à l'obligation qu'ont par conséquent les ecclésiastiques de lui obéir tous de l'Église en ce cas-là et la pensée qu'Abraham s'est mis en état de sacrifier son fils unique et que le Père éternel nous a donné son propre Fils, cela ensemble m'a fait résoudre à destiner ce bon missionnaire pour une telle œuvre, et à m'offrir moi-même, si j'en étais digne.

Voilà, monseigneur, la disposition en laquelle nous sommes pour cette affaire, de laquelle j'espère parler au premier jour à la reine et à Mgr le cardinal, pour savoir l'intention de Sa Majesté sur cela, dont je donnerai avis à Votre Seigneurie illustrissime, à laquelle j'offre l'obéissance de notre petite Compagnie et la mienne, etc.

---

35. — *A Monsieur Lambert, à Richelieu.*

22 juillet 1640.

M. d'Horgny revint hier au soir de visiter la Compagnie en Lorraine. Dieu a beaucoup béni son voyage, et il a trouvé les

grandes qualités, né en 1606, diocèse d'Amiens, entré en 1629, mort en Pologne le 31 janvier 1653.

choses en bon état, Dieu merci, si ce n'est à Toul où M... exerce toujours la patience du bon M. Du Coudray. Oh ! monsieur, que la Compagnie est obligée de s'humilier et de louer Dieu de cet emploi, et de lui demander la grâce d'en bien user ! je tâcherai de vous faire copier les lettres que M. d'Horgny m'en a écrites et de les vous envoyer. Notre-Seigneur protège notre frère Mathieu d'une protection particulière, tandis qu'il permet que la plupart du monde soit volé en ce pays-là, voire même devant ses yeux, quoiqu'il y aille tous les mois avec deux mille cinq cents livres ; et le dernier mois il en avait douze mille, le surplus étant pour le secours des religieux et des religieuses, qui meurent de faim en ce pays-là. Depuis deux ou trois mois, Dieu nous a fait la grâce d'assembler quelques personnes de condition de cette ville pour l'assistance de la noblesse qui y est ; la Providence nous fournit six mille livres par mois, et un peu plus pour cela. Au nom de Dieu, monsieur, prions et nous humilions très bien ; je vous supplie d'aider un pauvre Gascon pour cela.

---

36. — *A Monsieur Escart* (1), *prêtre de la Mission à Annecy.*

Il l'engage à modérer son zèle, à agir avec condescendance et douceur.

Saint-Lazare-lès-Paris, 25 juillet 1640.

MONSIEUR,

Je vous demande très humblement pardon de ce que j'ai tant mis à vous faire réponse, et vous promets de m'amender moyennant l'aide de Dieu. Votre lettre m'a apporté une consolation que je ne vous puis exprimer, voyant le zèle que Notre-Seigneur vous donne pour votre avancement en la perfection et pour celui de la Compagnie ; continuez, monsieur, au nom de Notre-Seigneur à demander cette grâce à sa divine bonté, et à y travailler à bon escient, *tempus enim breve est, et grandis nobis restat via.* O monsieur Escart, que je chéris plus que moi-même, que je fais volontiers cette même prière à Dieu et pour vous

(1) Pierre Escart, né en 1612 à Vonargon (Suisse), entré en 1637

et pour moi ! Mais quoi ! ma misère est si grande que je suis toujours dans la poussière de mes imperfections, et au lieu que l'âge de soixante ans que j'ai me devrait être un plus puissant aiguillon pour travailler à l'amendement de ma misérable vie, je ne sais comme cela se fait que j'y avance moins que jamais. Vos prières, monsieur Escart, mon cher ami, m'aideront à cela, et celles de ces tant bonnes âmes que vous voyez de delà ; je vous demande une messe au tombeau de notre bienheureux père (1) pour cela. Je ne sais si la vue que j'ai de mes misères me fera vous dire ce que je m'en vas vous écrire ; mais j'entends le vous dire en la vue de Dieu, et dans l'esprit de simplicité, qu'il me semble que je l'ai considéré ce matin devant Dieu.

Je vous dirai donc, monsieur, qu'il me semble que le zèle que vous avez pour l'avancement de la Compagnie est toujours accompagné de quelque âpreté et que cela passe même à l'aigreur. Ce que vous me dites, et que vous appelez lâcheté et sensualité en quelques-uns, me le fait voir, et notamment l'esprit dans lequel vous le dites ; ô mon Dieu ! il faut bien prendre garde à cela. Il est facile, monsieur, de passer du défaut à l'excès des vertus, de juste de devenir rigoureux, et de zélé inconsidéré. L'on dit que le bon vin devient facilement vinaigre, et que la santé au souverain degré marque une prochaine maladie. Il est vrai que le zèle est l'âme des vertus ; mais certes, monsieur, il faut qu'il soit selon la science, dit saint Paul ; cela s'entend selon la science expérimentale, et pour ce que les jeunes gens n'ont point cette science expérimentale, pour l'ordinaire leur zèle va à l'excès, notamment en ceux qui ont de l'âpreté naturelle. Oh Jésus ! monsieur, il faut bien prendre garde à cela, et se défier de la plupart des mouvèments et des saillies de notre esprit, tandis que l'on est jeune et de cette complexion. Marthe murmurait contre l'oisiveté et la sensualité de sa chère sœur Madeleine, et la regardait comme si elle faisait mal de ne pas s'empresser comme elle pour traiter Notre-Seigneur ; vous et moi, aurions eu peut-être son même sentiment si nous eussions été présents ; et cependant (*o altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei, quam incomprehensibilia sunt judicia ejus*) voilà que Notre-Seigneur déclare l'oisiveté et la sensualité de la

(1) Saint François de Sales.

L'original de cette lettre se trouve à Turin chez les prêtres de la Mission. Il est tout entier de la main du saint.

Madeleine lui être plus agréables que le zèle moins discret de Marthe. Vous me direz peut-être qu'il y a différence entre écouter Notre-Seigneur comme la Madeleine, et écouter nos petites tendretés comme nous faisons. Hélas, monsieur, que savons-nous si ce n'est pas Notre-Seigneur qui a inspiré lui-même la pensée du voyage des deux dont vous me parlez, et celle des petits soulagements qu'ils prennent? Je suis bien assuré d'une chose, monsieur, que *diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum*, et ne doute point que ces mêmes personnes n'aiment bien le bon Dieu. Et comment auraient-ils quitté leurs parents, leurs amis, leurs biens et toutes les satisfactions qu'ils avaient en tout cela, pour aller chercher la pauvre brebis égarée parmi ces montagnes, s'ils n'aimaient Dieu? Et si l'amour de Dieu est en eux, comment n'estimons-nous pas que Dieu leur inspire ce qu'ils font, et ce qu'ils laissent à faire, et que tout ce qu'ils font est pour le mieux, et ce qu'ils laissent à faire aussi? Aussi au nom de Dieu, monsieur, entrons dans ces véritables sentiments et dans ces pratiques, et craignons que le malin esprit ne prétende, par l'excès de notre zèle, nous porter au manquement de respect vers nos supérieurs, et de la charité que nous devons à nos égaux; c'est à cela, monsieur, qu'aboutissent nos zèles moins discrets et l'avantage que le malin esprit en retire; c'est pourquoi je vous supplie, au nom de Notre-Seigneur, monsieur, travaillons à nous faire quittes de nos zèles, notamment de ceux qui choquent le respect, l'estime et la charité. Et parce qu'il me semble que l'esprit malin prétend cela sur vous et sur moi, étudions-nous à humilier notre esprit, à bien interpréter les façons de faire de notre prochain, et à le supporter dans ses petites infirmités. Oui; mais si je le supporte, adieu nos petits règlements; l'on n'en gardera plus aucun; et puis vous savez, me direz-vous, que vous m'avez chargé de tenir la main à ce qu'ils s'observent. Je réponds à la première difficulté, qui est de l'anéantissement de l'observance des règlements : qu'il nous doit suffire de faire sentir au supérieur, dans le respect et la révérence qu'on lui doit, les manquements qu'on voit et les inconvénients qui s'en suivent, et attendre que Notre-Seigneur y pourvoie, ou par la prochaine visite, en laquelle l'on doit rapporter les manquements de la communauté en général et de chaque personne en particulier, voire même ceux du supérieur, notamment le manquement du soin de faire observer les règlements, ou bien l'on peut en donner avis au supérieur général, et après cela

être en repos, dans la confiance que Notre-Seigneur y pourvoira; ou par le changement des officiers, ou parce qu'eux-mêmes changeront par quelque retraite, par quelque oraison où Dieu leur donnera lumière et force pour remédier à ce défaut. Bref, il faut commettre cela à la divine Providence, et être en repos. Quant à la seconde objection qui est que vous avez charge de veiller sur le règlement, je vous dirai, monsieur, que cela est vrai; mais que cela s'entend que l'on doit veiller en la manière que j'ai dit ci-dessus, qui est d'avertir le supérieur dans l'esprit d'humilité, de douceur, de respect et de charité, et après cela s'il n'y remédie, en donner avis au supérieur général. Et c'est ce que vous avez fait, mais dans l'esprit d'empressement, d'âpreté et d'aigreur même; et c'est, monsieur, ce qu'il faut toujours soupçonner dans tout ce que nous faisons, *non enim in commotione Dominus, sed in spiritu lenitatis.* Que si après tout cela les choses vont comme auparavant, il faut demeurer en paix; et c'est monsieur ce que je vous prie de faire. J'espère à la fin de cet automne de vous aller visiter, et alors nous en parlerons plus particulièrement, comme aussi du voyage que vous me proposez. Je prie Notre-Seigneur cependant qu'il soit la joie et la paix de votre cœur. Oh sus, monsieur, il faut que je finisse en vous disant derechef que je vous chéris plus que moi-même, et que j'ai une parfaite confiance qu'après que vous aurez honoré d'une manière particulière l'humilité et la douceur de Notre-Seigneur quelque temps durant, par affection, par actes assaisonnés de cet esprit de douceur et d'humilité, vous deviendrez, moyennant l'aide de Dieu, un homme tout à fait apostolique; et c'est ce que je lui demande avec toute l'affection qui m'est possible, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

37. — *A Monsieur Codoing, à Rome.*

Sur la manière de diriger les études dans les séminaires.

Saint-Lazare, 17 mars 1642.

MONSIEUR,

J'ai reçu la vôtre du 23 février, de Lyon, il n'y a que deux ou trois jours, dont j'ai été bien en peine. Nous avons reçu plus tôt celle que vous écrivîtes d'Avignon à M. Souflier.

Or, je vous dirai pour réponse à la vôtre et non à celle de M. Souflier, que nous acquitterons toutes les sommes que vous avez prises à Lyon, et que, faute de n'avoir reçu la vôtre à temps, nous n'avons payé qu'environ mille livres en deux parties, desquelles l'on nous a apporté vos lettres de change et non celles de M. Morand, de Lyon ; mais nous le ferons, et désormais, pour éviter cette confusion, je vous prie de rien prendre de delà que pour le nécessaire, et sur ce que vous m'aurez écrit.

Je rends grâces à Dieu de celle qu'il vous a faite en vous conduisant à Rome, et le prie qu'il vous la continue, et notamment qu'il vous conserve en parfaite santé, de laquelle je vous prie d'avoir soin, et à cet effet de vous loger en bon air, et d'être un peu superstitieux aux observances de Rome, d'y tenir autant que le vulgaire juge convenable ; faute de cela, le bon M. Lebreton a privé la Compagnie de sa personne.

Nous avons consulté sérieusement sept de la Compagnie (six ensemble et l'autre à part, parce qu'ils partaient pour aller aux champs), touchant les dictations dont vous parliez à M. Souflier, et, toutes choses pesées et considérées, nous avons été cinq d'avis contraire, de sorte que l'on continuera à expliquer un auteur, comme l'on a commencé avec bénédiction. Voici les raisons :

La première se prend du côté de la science qu'on désire enseigner, laquelle sera plus sûre, étant celle d'un auteur approuvé, que celle des écrits d'un particulier.

La deuxième, du côté des prélats et du public qui aimeront bien mieux un auteur approuvé et choisi, que les écrits d'un jeune homme qui n'aura fait preuve de sa suffisance que sur les bancs.

La troisième, du côté de la Compagnie, en ce qu'elle a plus de sujets qui pourront utilement expliquer un auteur que ceux qui pourront composer et dicter, pourra par conséquent servir l'Église en plus d'endroits et être moins sujette à envie.

La quatrième vient de la part de ceux qui enseignent auxquels il sera bien plus facile (quoi qu'on en dise) d'expliquer et dicter que de composer, s'ils ne tirent leurs leçons par exemple de Bonacina (1) (quand les écoliers l'ont découvert, ils se moquent du maître ou l'ont à mépris) ; que s'il les fait à sa tête, il faut

(1) Martin Bonacina, de Milan, auteur d'un ouvrage de droit canon et d'une théologie morale ; il mourut en 1631.

avoir la suffisance d'un professeur en théologie, pour cela. De plus, il faut employer longtemps à voir les auteurs et ne faire que cela; ce qu'étant ainsi, quel moyen de bien expliquer, de bien faire répéter et de prendre soin du spirituel, et de tous les autres exercices? Et, si vous avez fait tout cela, chacun n'a pas cette force; et peut-être qu'elle vous défaudrait à la longue. Et puis, si les maîtres donnent les mêmes leçons à la seconde volée des séminaristes, ils diront qu'on ne sait que la même chanson. Quelle différence y aura-t-il entre faire cela et prendre toujours un même auteur? Que s'ils composent toujours du nouveau, il ne faudra ne faire jamais que cela.

La cinquième raison vient du côté des séminaristes, lesquels sont savants ou ignorants. S'ils sont savants, ils ne se mettront pas au séminaire pour apprendre la morale, mais bien pour devenir meilleurs et pour apprendre les autres choses qu'on y enseigne, comme font les bacheliers en théologie qui vont aux ordinands, et les docteurs qui se mettent de l'assemblée des ecclésiastiques de Saint-Lazare où l'on professe tant l'humilité et la simplicité dans les matières qui se traitent. S'ils sont ignorants, hélas, monsieur, à quoi leur serviraient les écrits?

Voilà, monsieur, les raisons pour lesquelles nous avons pris la résolution que je vous viens de dire, qui est d'expliquer un auteur; et voici la réponse aux objections que la lettre écrite de M. Souflier met en avant.

L'on dit que les séminaristes n'auront pas si bonne opinion de leurs maîtres et qu'ils seront tentés de quitter le séminaire si l'on ne leur donne des écrits. Or, l'on répond que cela serait vrai s'il n'y avait d'autres attraits dans le séminaire que la science, et supposé que tous les séminaristes fussent savants; mais vous y avez l'attrait de la piété, celui du chant, des cérémonies, de catéchiser, de prêcher, et enfin celui de la réputation de ceux qui y auront été, lesquels l'on préférera dans les emplois, les conditions et dans les bénéfices. M. le pénitencier regarde déjà les nôtres pour les employer aux monastères et en des emplois semblables.

La troisième objection est qu'on a plus de facilité à composer et à dicter, qu'à interpréter un auteur et à faire répéter. Cela me semble un paradoxe; car au premier, il faut étudier, voir les auteurs, composer, dicter et expliquer; au second, il ne faut qu'étudier, expliquer et répéter.

La quatrième objection est que les choses s'apprennent en les écrivant. Je l'avoue, quand il ne s'agit que de peu de choses

à retenir, mais s'il y en a beaucoup, l'expérience fait voir le contraire, en Sorbonne, où ceux qui n'ont que des écrits sont aussi ignorants des choses que ceux qui n'y ont pas été du tout.

L'on dit de plus que, par ce moyen, les maîtres deviendront plus savants parce qu'ils étudieront les matières à fond et verront plusieurs auteurs. Je l'avoue, mais ils ne pourront pas faire autre chose qu'étudier, composer et dicter ; et cela étant, qui enseignera la piété, le chant, les cérémonies ; qui apprendra à catéchiser et à prêcher? Il faudra quasi autant d'hommes comme il y aura de divers exercices dans chaque séminaire ; et où trouverons-nous autant d'hommes qu'il faudra, et les fonds pour les entretenir?

Si l'on répond qu'on suffit à Annecy pour tout cela, je dirai comme ci-dessus que cela est bon pour ce lieu-là, et pour un commencement, et que l'exercice des ordinands nous fait éprouver ici le contraire.

L'on objecte enfin l'usage des Révérends Pères jésuites et des universités. Je distingue des universités ; l'on ne dicte point en toute l'Espagne, où il y a de si grands théologiens, et puis ce n'est pas de même. Ces corps, en France, font profession d'enseigner les lettres ; je vous assure, monsieur, que si nous entrons en cet esprit-là, vous verrez bientôt des propositions en la Compagnie qu'il faut prendre des collèges et enseigner publiquement, pour avoir des hommes plus savants, pour enseigner les séminaristes. Et si cela était, hélas ! monsieur, que deviendrait le pauvre peuple de la campagne, et en quelle sorte d'esprit entrerions-nous, si nous voulions aller de pair en science avec ces grands corps? Où serait l'humilité, en laquelle il a plu à Dieu de concevoir, d'enfanter et d'élever cette petite Compagnie jusques à présent?

Or, tout cela posé, au nom de Dieu, monsieur, ne proposez jamais plus cela ; tenez-vous ferme aux résolutions qu'on prendra en toutes choses de deçà ; ne faites rien sans nous en écrire, ni qu'en suite de notre réponse. Je dis : rien qui soit de quelque considération ; ressouvenez-vous, s'il vous plaît, de ce que je vous en ai écrit à Annecy.

J'ai beaucoup de choses à vous dire sur ce que vous avez fait à l'égard de ce bon prêtre de Dauphiné ; ce sera une autre fois, Dieu aidant.

Écrivez-nous souvent, et tous les trois mois à M. de Montmaur, maître des requêtes, qui nous aide à votre entretien, et à Mmes la duchesse d'Aiguillon et de Herse aussi. Vous nous

écrirez à nous une lettre qui fera mention des choses particulières, et une autre de celles qu'on pourra faire voir. Et pour celles de M. de Montmaur et de mesdames, elles seront pour les remercier de leur assistance, pour les assurer de vos prières et pour leur dire succinctement l'état de la Compagnie, ce qu'il y a à espérer à l'égard des ordinands ; et les prierez de vous continuer la bonne volonté qu'ils ont pour cet établissement. Les uns ni les autres ne désirent point qu'on dise la charité qu'ils nous ont faite.

J'espère vous écrire tous les quinze jours, et peut-être par tous les ordinaires ; si vous m'écrivez et que la chose le requière, vous m'écrirez tout à moi, s'il vous plaît, et non à d'autres pour me le dire ; et voilà tout ce que je vous dirai pour le présent.

Il me reste à embrasser votre chère Compagnie, comme je fais, prosterné en esprit aux vôtres, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sainte Mère, etc.

---

38. — *A un évêque* (1).

Il le dissuade d'entreprendre un procès.

1643

MONSEIGNEUR,

Au nom de Dieu, pardonnez-moi si je m'entremets en ces affaires ici, sans savoir si les ouvertures que j'ai faites vous agréeront. Il arrivera peut-être que vous en serez mal satisfait ; mais il n'y a remède, puisque ce que j'en fais n'est que par un excès d'affection, de vous voir déchargé des soins et distractions que ces fâcheuses affaires vous peuvent causer, afin que vous puissiez vaquer avec plus de tranquillité d'esprit à la conduite et sanctification de votre diocèse ; et pour cela, j'offre souvent à Dieu mes chétives prières.

Mais il y a une chose, monseigneur, qui m'afflige grandement, c'est que l'on vous a dépeint au conseil comme un prélat qui a

(1) Vraisemblablement l'évêque de Cahors, Alain de Solminhac.

grande facilité à plaider, en sorte que cette impression y est entrée fort avant dans les esprits. Pour moi, j'admire Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a improuvé les procès, et qui néanmoins a bien voulu en avoir un et le perdre. Je ne doute pas, monseigneur, que si vous en avez quelques-uns, ce n'est que pour soutenir et défendre sa cause : et de là vient que vous conservez une grande paix intérieure parmi toutes les contradictions du dehors, parce que vous ne regardez que Dieu et non pas le monde : vous cherchez uniquement de plaire à sa divine Majesté, sans vous soucier de ce que les hommes diront ; dont je remercie sa divine bonté, parce que c'est une grâce qui ne se trouve que dans les âmes qui lui sont intimement unies. Mais je vous dois dire aussi, monseigneur, que cette fâcheuse opinion du conseil pourra vous nuire en l'instance présente, et empêcher qu'on ne vous accorde ce que vous demandez.

---

39. — *A Monsieur Codoing, supérieur, à Rome.*

Il lui raconte les circonstances de la mort du roi Louis XIII.

15 mai 1643.

Monsieur,

Il a plu hier à Dieu de disposer de notre bon roi, le jour auquel il avait commencé à l'être, il y a trente-trois ans. Sa Majesté désira que j'assistasse à sa mort avec nosseigneurs de Lisieux et de Meaux, son premier aumônier, et le Révérend Père Dinet, son confesseur. Depuis que je suis sur la terre, je n'ai vu mourir personne plus chrétiennement. Il y a environ quinze jours qu'il me fit recommander d'aller le voir ; et pour ce qu'il se porta mieux, le lendemain je m'en revins. Il me fit redemander, il y a trois jours, pendant lesquels Notre-Seigneur m'a fait la grâce d'être auprès de lui. Je n'ai jamais vu plus d'élévation à Dieu, plus de tranquillité, plus d'appréhensions des moindres atomes qui paraissent péché, plus de bonté ni plus de jugement en une personne en cet état.

Avant-hier, les médecins l'ayant vu assoupi et les yeux

tournés, appréhendèrent qu'il ne dût passer et le dirent au Père confesseur, qui l'éveilla tout aussitôt et lui dit que les médecins estimaient que le temps était venu, auquel il fallait faire la recommandation de son âme à Dieu. Au même instant, cet esprit plein de celui de Dieu embrassa tendrement et longtemps ce bon Père et le remercia de la bonne nouvelle qu'il lui donnait ; et incontinent après, levant les yeux et les bras au ciel, il dit le *Te Deum laudamus* et l'acheva avec tant de ferveur, que le seul ressouvenir m'attendrit tant à l'heure que je vous parle. Et pour ce que la cloche m'appelle qui m'empêche de vous en dire davantage, je finis en le recommandant à vos prières et à celles de la Compagnie.

CHAPITRE V

LE RÔLE NATIONAL DE SAINT VINCENT DE PAUL

Le titre de ce chapitre, qui me paraissait d'abord pompeux, n'est que juste. A la mort de Louis XIII, nous arrivons à une époque où l'influence de saint Vincent de Paul étant prépondérante à la cour, dans la noblesse, dans le clergé, il l'emploie à calmer les esprits, à ramener l'unité, à soulager la misère en rapprochant les classes, à donner au pays de bons serviteurs, à faire chaque jour plus forte la France chrétienne.

Louis XIII, arrivé à sa dernière heure, voulut être assisté par Vincent de Paul. La reine régente n'avait pas besoin de ce geste du roi mourant pour comprendre la valeur et l'importance du saint. Aussi, dès qu'elle fut maîtresse du pouvoir, elle se hâta d'appeler Vincent à la cour : il devenait membre et président du *Conseil de conscience* institué pour régler les affaires ecclésiastiques.

Dans son humilité, il fut d'abord effrayé par la responsabilité et par l'honneur ; mais, quand il eut accepté, il s'attacha à remplir sa fonction avec le calme et la décision qu'il apportait à toutes choses. Il ne changea rien à son extérieur simple et pauvre ; il n'alla à la cour que lorsqu'il y était appelé par la reine ; il s'appliqua à ne jamais rien demander pour lui ni pour les siens ; il déconcerta la flatterie et l'intrigue par sa courtoisie et sa fermeté. Lamoignon disait de lui plus tard :

C'est l'estime publique qui porta la reine mère à l'appeler dans le Conseil de conscience ; mais cet honneur ne l'empêcha pas de vivre comme il avait toujours vécu. Dans les occasions difficiles, il parla avec une fermeté digne des apôtres ; toutes

les considérations humaines ne purent l'engager à dissimuler tant soit peu de la vérité et il ne se servit jamais de la confiance des grands que pour leur inspirer les sentiments qu'ils devaient avoir.

Et Le Tellier :

En qualité de secrétaire d'État, j'ai été à portée d'avoir un grand commerce avec M. Vincent. Il a fait plus de bonnes œuvres en France pour la religion et pour l'Église que personne que j'aie connu ; mais j'ai particulièrement remarqué qu'au Conseil de conscience, où il était le principal agent, il ne fut jamais question ni de ses intérêts, ni de ceux de sa Congrégation, ni de ceux des maisons ecclésiastiques qu'il avait établies.

De combien de membres du Conseil de conscience aurait-on pu en dire autant?

Cette attitude de loyauté et de dévouement à l'Église faisait de Vincent de Paul un adversaire redoutable pour Mazarin, qui avait réussi à s'emparer du pouvoir effectif et paraissait disposé à en exercer toutes les prérogatives. Aussi Mazarin s'effaça d'abord devant Vincent de Paul, qui put dicter au Conseil de conscience des principes et des règles de réforme religieuse. Ces règles, par leur douceur même, nous montrent la profondeur du mal qu'il fallait guérir. Voici, d'après l'abbé Maynard, les principales dispositions :

1° La reine n'accordera aucune pension sur les évêchés ou archevêchés, sinon dans le seul cas permis par le droit, c'est-à-dire au bénéfice du titulaire quand il se sera retiré pour cause de vieillesse ou d'infirmité.

2° Elle n'ordonnera aucune expédition de brevet pour les abbayes, sinon pour ceux qui, outre les autres qualités requises, auront dix-huit ans accomplis.

3° Elle n'accordera aucun brevet pour les dévolus (1)...

(1) Cet article vise un des abus les plus odieux du temps. Le roi accordait un brevet à des ecclésiastiques qui jetaient leur dévolu sur un bénéfice, c'est-à-dire qu'ils en devenaient légalement titulaires dans le cas de mort ou de démission du titulaire. On devine à quelles tracasseries étaient en butte les possesseurs de bénéfices dévolus ; on comprend aussi à quels procès donnait lieu la succession.

4° Elle ne fera expédier aucun brevet d'évêché, sinon pour ceux qui auront au moins un an de prêtrise.

5° Elle n'accordera aucune coadjutorerie des abbayes de filles, sinon après connaissance certaine que la règle y est observée, et à la condition que les religieuses proposées aient vingt-trois ans d'âge et cinq de profession.

Enfin, Vincent s'appliqua avec une ténacité inlassable à écarter de l'épiscopat les prêtres sans vocation, dont la foi ou les mœurs étaient douteuses, et à faire agréer des hommes apostoliques. C'est ainsi qu'au dix-septième siècle chaque diocèse de France — à très peu près — eut un évêque zélé, qui réforma le clergé et rétablit l'ancienne discipline ; c'est ainsi que la plupart des abbayes eurent leur abbé réformateur. On voit, par ces quelques traits, l'importance de l'œuvre.

Elle ne fut pas accomplie sans difficultés. Les vieilles familles aristocratiques considéraient les abbayes et les évêchés comme un patrimoine dont elles avaient toujours disposé pour leurs cadets. Leur colère fut grande, lorsqu'elles se virent dépossédées. Les historiens de saint Vincent racontent à ce sujet des anecdotes curieuses ; la mauvaise humeur des grands, déçus dans leur ambition, allait parfois jusqu'à la violence, et Vincent de Paul, allant un jour annoncer à une grande dame que son fils ne serait pas évêque, reçut un escabeau à la tête. Le saint arriva à désarmer tous ses ennemis par sa fermeté et par son esprit.

Mais Mazarin supportait avec peine cette autorité grandissante. Il essaya de faire exclure Vincent de Paul du Conseil de conscience ; la reine l'y maintint. Mazarin, battu sur ce terrain, eut recours à la ruse et, pour réduire à néant le crédit de Vincent de Paul, il cessa de réunir le Conseil de conscience. Puis, vint la Fronde, qui apporta à la cour d'autres préoccupations. Le trafic des évêchés et des abbayes recommença. Mais les anciens abus n'eurent plus la même force ; il y avait quelque chose de changé dans la conscience chrétienne.

La Fronde, qui interrompit les séances du Conseil de conscience, fournit à Vincent de Paul une autre occasion

de se dévouer à l'intérêt public. Je n'ai pas à raconter ici les deux Frondes, la Fronde parlementaire et la Fronde des princes : lorsqu'on étudie de près ces deux mouvements, qui furent la cause de tant de ruines, on est frappé de l'importance du rôle de Vincent de Paul, qui emploie à tout instant toutes les ressources de son esprit, qui étaient grandes, et tout son crédit, qui était considérable, à rétablir l'ordre et la paix.

Ses idées, ses goûts, son amitié pour la famille des Gondi, son amour du peuple, la connaissance qu'il avait de l'âme de Mazarin, tout le poussait vers le parti des frondeurs ; son respect de l'autorité royale, son désir ardent de la paix et, pour tout dire d'un mot, son patriotisme l'inclinaient vers la régente et le ministre. Il sut ne renier aucune amitié et rester au-dessus des partis pour servir la France. Quand la régente et Mazarin, réfugiés à Saint-Germain, entreprirent de faire investir Paris par les troupes de Condé et de le réduire par la famine, Vincent de Paul jugea qu'il était l'heure d'intervenir. Il part de Saint-Lazare avec le frère Ducourneau ; il traverse les lignes de l'armée frondeuse et de l'armée royale, risquant à tout instant sa vie. Il arrive à Saint-Germain et, reçu aussitôt par la reine, il lui dit avec une profonde émotion :

Est-il juste, madame, de faire mourir de faim un million d'innocents pour punir vingt ou trente coupables? Songez aux malheurs qui vont fondre sur votre peuple, à la ruine, aux sacrilèges, aux profanations que la guerre entraîne après elle? Et tout cela pourquoi? Pour garder auprès de vous un étranger, objet de la haine publique. Mais si la présence de M. le cardinal est la source des troubles de l'État, n'êtes-vous pas obligée de le sacrifier, au moins pour un temps?

De là, Vincent passe chez Mazarin, et, avec une adresse pressante, il lui expose la même thèse ; puis il conclut :

Monseigneur, cédez au temps, et jetez-vous à la mer pour calmer l'orage. — Voilà une semonce bien vive, repartit Mazarin, et personne ne m'a encore osé tenir un pareil langage. Néanmoins, mon Père, je m'en irai si M. le Tellier est de votre avis.

C'était une fin de non-recevoir. Sa tentative avait échoué. Vincent de Paul quitta Saint-Germain, la mort dans l'âme. Ce qui dut l'attrister encore plus, c'est qu'il lui était impossible de regagner Paris. Les frondeurs, apprenant son départ pour Saint-Germain, voyaient une trahison dans son courageux dévouement, et le peuple était ameuté contre lui. Même pour les saints, il est difficile de jouer un rôle de médiateur entre les partis.

Malgré cet échec et malgré les déceptions qui le suivirent, Vincent de Paul, pendant la Fronde des princes, n'hésita pas à travailler à la paix par les mêmes moyens. Les provinces étaient dévastées par les deux armées qui se rapprochaient tous les jours de Paris. Vincent se tourne vers le pape, et, dans une lettre admirable que je cite plus loin, il le supplie d'intervenir. Puis, quand l'amnistie a été proclamée, Vincent va tous les jours de Paris à Saint-Denis, pour discuter avec la reine et le cardinal les conditions de cette amnistie qui doit être aussi étendue que possible; enfin, comme Mazarin ne veut pas laisser rentrer le roi à Paris sans y rentrer lui-même, au risque de susciter de nouveaux troubles, Vincent lui écrit une lettre courageuse et éloquente — qu'on lira plus loin — qui le décide à disparaître pour un temps.

Cette action politique de Vincent de Paul n'était connue que d'un petit nombre. Ce que la foule savait de lui, c'est qu'il avait été, pendant les deux Frondes, la Providence visible des petits et des pauvres. Il faut lire le livre de Feillet, *la Misère au temps de la Fronde*, pour avoir une idée de la désolation des provinces de l'Est à la suite de la guerre de Trente ans, et de Paris et de ses environs à la suite de la Fronde. Un mot de saint Vincent résume éloquemment cette détresse : « Le pauvre peuple meurt de faim ! »

Ce n'était pas le peuple seul qui souffrait. La noblesse terrienne, ruinée par la guerre, avait abandonné ses châteaux, laissant le pays livré aux bandes de brigands et aux armées régulières ; les seigneurs devenaient eux-mêmes pillards, ou demandaient l'aumône sur les grands chemins ;

quelques-uns s'étaient réfu iés à Paris, où leur misère, pour être ignorée, n'en était que plus triste. Il était impossible de prévoir la fin du désastre : l'industrie avait perdu ses installations ; les agriculteurs n'avaient plus de charrues ni de bêtes de labour pour travailler leurs champs, ils n'avaient plus de grains pour semer. Et l'anarchie était telle, que personne, parmi les représentants de l'autorité royale, ne se souciait de connaître cette détresse ni de la soulager.

Vincent de Paul fut le sauveur des provinces ruinées. En dix ans, il fit passer en Lorraine et en Picardie plus de soixante millions. Le frère Mathieu, avec une énergie et une adresse admirables, faisait le voyage de Paris à Nancy, chargé de sacs d'écus ; il traversait les armées et les bandes de brigands, et il trouvait toujours le moyen de cacher son argent au moment décisif. Le frère Parre parcourait la Picardie, notait les besoins des villages, demandait à Vincent de Paul des charrues pour labourer et du grain pour semer ; il envoyait à Paris les tamis que les paysans fabriquaient pour occuper leur oisiveté forcée, et Vincent de Paul s'occupait de les faire vendre. Plus tard, quand Paris connut les horreurs du siège et de la faim, de tous côtés furent fondées des soupes populaires pour donner à manger aux plus nécessiteux, et, ici encore, des millions furent employés pour permettre à Paris de traverser la crise.

Où Vincent de Paul trouvait-il ces ressources? Il donnait tout ce qu'il avait ; il importunait la reine de ses demandes, et comme, un jour, la régente lui déclarait qu'elle n'avait plus rien, il lui dit en souriant : « Et vos bijoux, madame, une reine n'en a pas besoin. » Il réunissait les dames de la Charité et son éloquence était si persuasive qu'il leur arrachait de larges aumônes ; devinant le rôle de la presse moderne, il faisait distribuer, à la porte des églises, des feuilles qui contenaient des relations de la misère des provinces, et les plus pauvres servantes voulaient donner leur obole pour la soulager. En somme, il opérait le miracle de la charité, qui consiste à toucher les âmes, à créer la frater-

nité chrétienne dans les cœurs, ce qui est le moyen infaillible d'obtenir les secours matériels.

Ces secours arrivaient en province, accompagnés de missionnaires, qui consolaient les malheureux en leur donnant du pain, et des filles de la Charité qui s'installaient à demeure pour soigner les malades. L'effet produit sur les esprits par cette charité organisée fut si grand que de tous côtés les hommes influents, dévoués au bien public, se tournaient vers Vincent de Paul comme vers un sauveur et lui demandaient des avis comme à un maître. Dans l'universel désordre, alors que toute l'activité de l'aristocratie et de la cour s'épuisait en vaines querelles, il maintenait l'équilibre du pays, à force de sainteté intelligente. Je veux citer la lettre que lui écrivait le gouverneur de Saint-Quentin ; elle dit nettement ce que mille autres disaient en d'autres termes :

La misère est si grande, écrit ce magistrat, qu'il ne reste plus d'habitants dans les villages, qui aient seulement de la paille pour se coucher, et les plus qualifiés du pays n'ont pas de quoi subsister... C'est ce qui m'oblige dans le rang que je tiens, et la reconnaissance que j'en ai, de vous supplier d'être encore le Père de la patrie pour conserver la vie à tant de pauvres moribonds et languissants, que vos prêtres assistent, et ils s'en acquittent très dignement.

Père de la Patrie, il est impossible de montrer ici combien Vincent de Paul méritait ce titre.

Les historiens modernes n'en disconviennent pas, mais quelques-uns, comme Michelet, ajoutent, pour diminuer son rôle, que sa charité n'arriva pas à soulager toutes les misères. Assurément. Mais les millions qu'il envoya en province dispensèrent la Picardie et la Lorraine de mourir de faim et leur permirent d'attendre la conclusion de la paix. Au reste, cette charité de saint Vincent de Paul procurait au pays un autre bien, très nécessaire dans l'état de division et de haine où la guerre civile l'avait jeté. En demandant aux riches une part de leur fortune pour nourrir les pauvres, en mendiant chez les princes pour acheter

des charrues aux laboureurs, en demandant l'obole des servantes pour sauver les nobles de la déchéance, Vincent de Paul rapprochait les classes jusque-là séparées par les préjugés de la haine, et il faisait circuler à travers la France un courant de fraternité saine et digne. Il travaillait ainsi plus efficacement que les diplomates du Parlement à apaiser les querelles, à faire tomber les armes des mains des soldats, et à préparer les esprits à une paix honorable et durable.

La guerre civile et la misère n'étaient pas les seuls maux dont souffrait la France de ce temps. Elle était travaillée par des crises plus profondes, par des luttes d'idées et de sentiments dans le domaine religieux, par la question protestante et par la question janséniste. Ici encore, Vincent de Paul joua un rôle patriotique, dont l'importance et le véritable caractère ont été parfois méconnus. Il rendit justice aux protestants plus que n'importe quel homme de son temps, malgré une certaine répugnance instinctive que lui inspirait la Réforme, et il poursuivit avec vigueur le jansénisme, malgré la sympathie évidente qu'il avait pour certains jansénistes et pour quelques-unes de leurs idées. Mais il considérait le protestantisme et le jansénisme en apôtre : dès lors, il se sentait pris de pitié pour les protestants, qui n'étaient plus un danger national ; il les respectait, il les aimait, comme des égarés qu'il fallait ramener dans le droit chemin ; au contraire, les jansénistes, hommes de vertu et de savoir, l'irritaient, parce qu'ils divisaient l'Église par d'inutiles querelles de mots, et détournaient vers la dialectique disputeuse et la spéculation sans issue d'admirables forces chrétiennes qui auraient pu servir à l'apostolat.

Comment ! aurait dit volontiers Vincent de Paul, le pauvre peuple des champs meurt de faim et se damne, et vous perdez votre temps à défier les ministres réformés. Vous perdez votre temps à disputer de la grâce efficace et des cinq propositions d'un gros livre inutile ! Vous n'aimez donc pas la France, vous n'aimez pas l'Église, vous n'aimez pas le peuple. Nous n'avons pas le temps d'approfondir

ces querelles subtiles : rapportons-nous-en pour la doctrine à l'Église, soyons unis et travaillons à instruire les pauvres et à leur donner du pain.

Tel est le secret de son attitude dans la question protestante et dans la question janséniste.

Ce qu'il pense de la question protestante est original et touchant. Ce sont les abus de l'Église catholique qui ont servi de prétexte à la diffusion du protestantisme ; réformer l'Église, la rétablir dans sa sainteté, c'est enlever aux protestants leur raison d'être ; quand il n'y aura plus d'abus, théoriquement, il n'y aura plus de protestants (1). En attendant, il faut leur donner l'exemple de la vraie charité. Ce n'est pas en disputant contre quelqu'un qu'on arrive à le convertir, c'est en l'aimant et en lui faisant du bien. Il faut donner aussi l'exemple de la justice : les protestants la méritent comme les autres hommes, quand ils sont honnêtes gens et qu'ils font profession d'honneur.

Aussi, Vincent de Paul s'oppose énergiquement aux missions accompagnées de soldats et aux vexations judiciaires, dont les meilleurs esprits de ce temps ne voyaient pas le caractère odieux. M. Raoul Allier, qui veut rattacher toute l'histoire religieuse du dix-septième siècle à la Compagnie du Saint-Sacrement (2), représente Vincent de Paul comme l'exécuteur aveugle des volontés et des décisions de la Compagnie. L'historien qui regarde les textes voit très vite que Vincent de Paul se servit de la Compagnie, mais ne la servit pas ; notamment dans la question protestante, il la contredit ouvertement. Les lettres citées plus loin, en particulier l'admirable lettre à M. Grimal (3), feront sur ce point une lumière définitive. Seul, ou à peu près, au dix-septième siècle, Vincent de Paul, en face des protestants, a parlé de justice, de loyauté, de respect des droits de la conscience ; c'est-à-dire qu'il a dit les paroles

(1) On reconnaît ici, sans que j'insiste, la pensée que développera plus tard Leibniz. Cf. *Leibniz et l'organisation religieuse de la terre*, par Jean Baruzi. Paris, Alcan.

(2) Cf. *la Cabale des dévots*, par Raoul Allier. Paris, Colin.

(3) Voir page 99.

qu'il fallait dire pour la pacification et pour le bien du pays, et qu'il a trouvé dans son cœur de saint le secret d'une attitude chrétienne et patriotique.

La conduite qu'il tint envers les jansénistes a donné lieu à plus de discussions et soulevé plus de colères. Comme il était le maître et l'ami de Saint-Cyran et des évêques favorables aux nouvelles opinions, sa sympathie était escomptée d'avance par les novateurs. On pourrait même croire qu'il hésita un instant au début. Ce fut Saint-Cyran qui l'éclaira. L'ardent théologien, lui parlant un jour de ses projets de réforme, ajouta que l'Église sans la sainteté n'était plus l'Église, qu'il n'y avait plus d'Église, que l'Église était diffuse à travers les âmes saintes et que le moment était venu pour ces âmes de se séparer d'un corps gangrené. Vincent de Paul en avait assez entendu : cet individualisme hautain était la négation et la suppression de l'Église telle qu'il la comprenait ; c'était en somme un protestantisme épuré et orgueilleux. Quand il vit plus tard qu'après en avoir appelé à l'autorité du pape, les jansénistes avaient recours à une distinction bizarre pour éluder sa décision, Vincent de Paul fut confirmé dans le jugement qu'il avait formé de ces consciences hautaines et tortueuses. Il sentait enfin que, si le goût des discussions et des raffinements théologiques entrait dans l'esprit de ses missionnaires, l'apostolat des campagnes serait abandonné, et que l'œuvre nécessaire entre toutes n'aurait plus d'ouvriers. Voilà pourquoi cet homme si humble se décida à prendre le premier rôle. Il écrit aux évêques, il écrit au pape, il se sert de ses amis et de son crédit ; il prie, il supplie ; il joint aux lettres pressantes les mémoires théologiques les plus solides ; il bannit de sa congrégation les suspects ; il interdit à tous ses prêtres de s'occuper des opinions nouvelles, même pour les combattre ; certainement, son bon sens bien connu et sa sainteté indiscutée sont pour beaucoup dans le triomphe définitif de la cause anti-janséniste. Les jansénistes le sentirent et essayèrent de ruiner son autorité en le représentant comme un ignorant et comme un naïf. Les lettres qu'on lira plus

loin (1) suffiront à faire justice de cette calomnie.

Il n'entre pas dans la pensée de l'historien de nier la grandeur d'âme ni les vertus de Port-Royal. Mais peut-être nous sommes-nous trop longtemps laissé séduire par l'élégance aristocratique et par l'indépendance des jansénistes, qui ont ainsi bénéficié d'une sorte de préjugé littéraire et français. Vincent de Paul, en les combattant, fit une œuvre méritoire et vraiment nationale. Il sauva sa congrégation et par elle les prêtres de France de la maladie des arguties stériles, il les conserva pour l'apostolat des campagnes, il garda des ouvriers pour l'œuvre populaire. Son action ici est commandée par les mêmes principes que son intervention au Conseil de conscience et dans la Fronde ; et l'unité de sa vie nous apparaît : ami de l'autorité nécessaire, de la justice, de la charité et de la paix, il a travaillé efficacement, parce qu'il était saint, à la grandeur de l'ancienne France chrétienne.

(1) Voir pages 121 et suivantes.

LETTRES

DE SAINT VINCENT DE PAUL

DE 1643 A 1653

[J'ai choisi parmi les nombreuses lettres de cette époque celles qui ont trait aux événements politiques de la Fronde, aux affaires du Conseil de conscience, à la question janséniste et à la question protestante. D'autres lettres — qui auraient dû prendre place dans le chapitre suivant — ont été insérées ici à cause de leur date : elles se rapportent à trois des principales fondations de saint Vincent, celle d'Alger, celle de Pologne et celle de Madagascar. Quelques billets épars nous permettent d'admirer à nouveau la bonté inépuisable de Vincent de Paul, qui trouve toujours le temps d'envoyer un mot encourageant aux moindres missionnaires, aux plus humbles frères.]

I. — LA FRONDE — LE CONSEIL DE CONSCIENCE LES PROTESTANTS

1. — *A Monsieur François Grimal, supérieur, à Sedan* (1).

Ne se point mêler des affaires séculières.

13 février 1644.

MONSIEUR,

Vos deux dernières lettres me parlent de la difficulté où vous êtes ; et pour toute réponse, je vous dirai qu'il est rare d'être en quelque condition que ce soit, notamment en celle où vous êtes, sans tomber sous la langue des médisants ou les plaintes des mécontents, et qu'il faut se donner à Jésus-Christ Notre-Seigneur pour en faire bon usage, en union de celui qu'il a fait de toutes les contradictions et les calomnies qu'il a souffertes, pour nous apprendre à faire comme lui en pareilles rencontres. Et parce que je ne vous ai pu dire mes sentiments de vive voix, touchant la manière de nous comporter en telles occasions, je m'en vais vous les écrire tout simplement.

Il n'est pas expédient, monsieur, que nous nous mêlions des affaires séculières, quelque rapport qu'elles aient aux choses spirituelles, premièrement, parce que saint Paul conseille aux ecclésiastiques de ne se jamais immiscer dans les choses temporelles et séculières ; deuxièmement, parce que personne ne peut servir à deux maîtres, à Dieu et au monde, au spirituel et au temporel, selon ce que dit Notre-Seigneur ; troisièmement, parce que ce dont nous nous mêlerons regardera les catholiques seulement, ou ceux de la religion (2) seulement, ou le fait d'un catholique contre un huguenot. Or, de se mêler du fait d'un catholique contre un autre catholique, comme de solliciter

(1) La Mission de Sedan fut fondée en 1643 par le roi Louis XIII.
(2) Les protestants.

M. le gouverneur (1) ou les officiers de la justice, il semble qu'un cœur paternel ne peut pas en user de la sorte à l'égard de ses enfants. Si c'est à l'égard de deux personnes de la religion prétendue : *Quid tibi et filiis Belial?* Et si c'est pour un catholique contre un religionnaire, que savez-vous si le catholique est bien fondé à demander en justice ce qu'il demande? Il y a bien différence entre être catholique et être juste. Quatrièmement, quand bien vous seriez assuré qu'il serait bien fondé en justice, pourquoi n'estimerez-vous pas que M. le gouverneur et les magistrats jugeront la chose en leur conscience, notamment quand elle ne regarde pas purement la religion? Et puis, de quoi s'agit-il? C'est pour l'ordinaire du bien ou de l'honneur ; or, c'est à vous, monsieur, à exhorter en particulier, comme en général, les âmes que Dieu vous a commises, à mépriser l'honneur et à supporter la perte du bien, comme faisait saint Paul, et non pas à vous rendre solliciteur pour leur faire avoir ou conserver l'honneur et le bien. O monsieur Grimal, mon cher frère, que vous et moi serions de grands missionnaires, si nous savions animer les âmes de l'esprit de l'Évangile qui les doit rendre conformes à Jésus-Christ ! Je vous promets que c'est là le plus efficace moyen de sanctifier les catholiques et de convertir les hérétiques que nous puissions pratiquer, et que rien ne peut tant les obstiner dans l'erreur et dans le vice que de faire le contraire. Ressouvenez-vous, monsieur, de ce que Notre-Seigneur dit à celui qui se plaignait à lui de son frère : *Quis me constituit judicem inter te et fratrem tuum?* et dites à ceux qui voudront vous employer pour solliciter leurs affaires : *Quis me constituit advocatum vel negociatorem vestrum?* Ce sont ces considérations et d'autres semblables, qui font que je ne me mêle, dans l'emploi qu'il a plu à la reine me donner dans son conseil des choses ecclésiastiques, que de celles qui sont de cette nature et qui regardent aussi l'état religieux et celui des pauvres, quelque apparence de piété et de charité qu'aient les autres affaires qu'on me propose. Mais à quoi donc, me direz-vous, m'employerai-je?

Voici, monsieur, ce qui regarde votre vocation, et à quoi vous devez seulement vous appliquer : 1° à votre propre perfection ; 2° à celle de votre famille ; 3° à annoncer la parole de Dieu au peuple catholique de Sedan et, étant en mission, aux

(1) Abraham Fabert, né à Metz le 15 octobre 1599, mort à Sedan le 17 mai 1662.

pauvres gens de la campagne ; 4° à administrer les saints sacrements ; 5° aux offices de l'église ; 6° à procurer le bien des pauvres, à visiter les malades et les prisonniers civils, et les criminels aussi, après que les témoins leur auront été confrontés, ou pour le moins après que le procès aura été fait, et non plus tôt, de peur qu'ils ne se plaignent de vous si on les convainc de quelque chose qu'ils vous auront confié ou confessé, ou bien les juges s'ils ne confessent la vérité. Un criminel que j'ai entendu en confession autrefois et qui me confia son crime, se mit en devoir de se pendre lui-même par plusieurs fois, d'appréhension que le diable lui suggéra que je le découvrirais aux juges. A tous ces soins, vous pouvez ajouter celui d'enseigner les choses nécessaires à salut, aux pauvres qui vous demanderont l'aumône par la ville ou à la maison ; à réconcilier les personnes qui ont quelque différend et les familles même. C'est encore votre office de donner conseil spirituel aux personnes qui vous en demanderont, et d'avertir ceux qui seront dans le désordre.

Mais quoi ! me direz-vous, pourrai-je voir un catholique oppressé par un de la religion, sans m'employer pour lui? Je réponds que cette oppression ne sera pas sans quelque sujet, et qu'elle se fera, ou pour quelque chose que le catholique devra au huguenot, ou pour quelque injure ou quelque dommage qu'il lui aura fait ; or l'un de ces cas posé, n'est-il pas juste que le huguenot en demande raison en justice? Le catholique est-il moins justiciable pour être catholique? ou avez-vous plus de raison de vous mêler de ces affaires que Notre-Seigneur en avait pour toucher à celles de cet homme qui se plaignait à lui de son frère?

Oui, mais les juges sont de la religion ; il est vrai, mais ils sont aussi jurisconsultes, et jugent selon les lois, les coutumes et les ordonnances ; et, outre leur conscience, ils font profession d'honneur. De plus, si vous vous mêlez du fait du catholique, les ministres feront le même pour celui de leur parti ; et vous devez estimer qu'ils seront mieux écoutés que vous, et qu'ainsi vous nuirez au catholique, parce qu'en sollicitant pour lui, vous provoquez un plus puissant contre lui.

Ce ne seront pas, direz-vous, les juges que je solliciterai, je m'adresserai à M. le gouverneur, à ce qu'il interpose son autorité envers le juge. Je réponds à cela deux choses : la première, que M. le gouverneur étant bon comme il est, écoutera le pauvre homme qui s'adressera directement à lui, et le soutiendra s'il voit qu'il ait raison. Deuxièmement, que, faisant

de ceci intrigue de religion envers M. le gouverneur, vous aurez les ministres en tête, et ainsi vous vous commettrez ; et au lieu de profiter au catholique, vous le mettrez en danger d'être plus maltraité.

Vous me direz peut-être aussi que vous ne prétendez pas soutenir personne qui aura des procès, mais seulement quelque catholique, pour quelque mauvais traitement que lui fera M. le gouverneur pour avoir été mal informé ; et c'est ici que je dois vous dire, monsieur, que M. le gouverneur est plus clairvoyant en sa charge que vous ni moi, et que je ne suis point d'avis, pour tout cela, que vous entriez là dedans.

---

2. — *A Monsieur le comte de Brienne.*

Prière de faire cesser des scandales à la procession de la Fête-Dieu.

Saint-Lazare, 2 juin 1645.

Le Conseil des choses ecclésiastiques prie M. de Brienne, par son serviteur Vincent, d'écrire à M. le comte d'Alais, au parlement et aux consuls de la ville d'Aix en Provence, qu'ils aient à faire cesser les actions scandaleuses et offensant Dieu et les gens de bien, qui se pratiquent depuis peu en la procession de la Fête-Dieu, qui se fait à Aix, et dont la malheureuse pratique avait été supprimée, il y a quelques années, par l'ordre du feu roi, et a recommencé l'année passée.

---

3. — *A Monsieur d'Horgny, à Rome.*

Au sujet de l'opposition faite par saint Vincent à la nomination d'un enfant à un bénéfice considérable.

Paris, 16 juillet 1645.

MONSIEUR,

M. de Chavigny (1) ayant perdu son second fils, chargé de deux bonnes abbayes, et les parents les demandant pour son troisième fils, âgé de cinq ou six ans, et Dieu m'ayant donné la force de tenir ferme, il vint me trouver et me dit que tant s'en faut qu'il eût trouvé mauvais que j'eusse insisté contre, qu'au contraire, si j'avais consenti au désir de madame sa mère, je l'aurais scandalisé, qu'il m'en aurait méprisé et ne l'aurait pas accepté. C'est le même M. de Chavigny duquel je vous parle. Ceci soit seulement à l'oreille de votre cœur. Je ne sais pourquoi je me suis laissé emporter à vous en dire tant.

---

4. — *Au cardinal Mazarin.*

Il recommande M. de Douay pour la direction du collège de Navarre.

24 mai 1646.

MONSEIGNEUR,

M. le grand maître du collège de Navarre m'a dit que Votre Éminence avait ordonné à M. Le Telier que je lui écrive si le sieur de Douay, licencié en théologie, a les qualités qu'il faut pour être principal des philosophes du même collège. Voici,

(1) Secrétaire d'État.

monseigneur, ce que j'en ai appris, tant du défunt principal que de plusieurs docteurs dignes de foi. Ils disent tous qu'il est fort capable, homme de bien, expérimenté en l'exercice de cette charge, en laquelle le défunt l'avait employé depuis quelques années, qu'il est dans les opinions communes et orthodoxes de l'Église, et qu'enfin la voix publique dudit collège est que ce jeune homme est, sans contredit, le plus capable de ceux qu'on considère pour cela. Et ce qui confirme davantage ceci, c'est que le défunt principal, qui était un saint homme et qui a fait des merveilles en sa charge, me vint trouver quelques jours avant sa mort, et me pria de m'employer vers Votre Éminence à ce qu'elle eût agréable de lui donner ce jeune homme pour son coadjuteur, qu'il jugeait devant Dieu le plus capable de continuer le bon ordre qu'il avait mis en sa charge. Et moi, monseigneur, je prie Notre-Seigneur qu'il sanctifie Votre Éminence, et la conserve pour le bien de cet état, qui suis, monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

---

5. — *A Monseigneur l'évêque de Boulogne* (1).

Il le félicite de son accord avec deux autres évêques et de son amour pour la sainte pauvreté.

De Paris, ce dernier d'octobre 1646.

Monseigneur,

Je rends grâces à Dieu de toutes celles qu'il vous fait, et par vous, monseigneur, aux âmes qu'il vous a commises, et généralement à toute son Église, et prie sa divine bonté qu'il la sanctifie de plus en plus.

M. de Villéquier a dit ici des merveilles de Mgr son évêque à la reine et à Mgr le cardinal, de sorte que quand ils parlent des bons évêques, ils sont accoutumés de nommer Mgr de Bou-

(1) Mgr François de Perrochel, évêque de Boulogne de 1643 à 1675. Il était membre de la Conférence des mardis et ami de M. Olier, qu'il accompagna en Auvergne dans les missions.

logne et Mgr d'Alet. C'est ce qui fait, monseigneur, que je pense que vous userez de tous les moyens imaginables pour conserver cette bonne intelligence entre vous deux et, à cause de lui, avec ceux qui prennent connaissance de votre Hôtel-Dieu ; j'en ai dit mes petites pensées au bon M. l'abbé de Colugni, qui les vous pourra dire.

Votre dernière me fait mention de la surcharge que vous avez des pays conquis, et la difficulté d'y faire ce qu'il faut, attendu le peu de revenus ; j'en parlerai à la reine à ce qu'il lui plaise de vous assister d'ailleurs.

Quand je dis ici que vous faites vos visites, six personnes avec un cheval, cela étonne et donne de l'admiration à un chacun. Oh ! que l'évêque est riche qui attire l'admiration de tous ceux, non seulement qui voient, mais même qui entendent parler du trésor de ses vertus ! C'est un grand cas que le monde même fait, et publie plus estimable la sainte pauvreté d'un évêque qui conforme sa vie à celle de Notre-Seigneur, l'évêque des évêques, que les richesses, le train et la pompe d'un évêque qui possède de grands biens.

Ce que je dis, monseigneur, n'empêchera pas que je ne prenne occasion de représenter vos besoins dans les occasions.

Je me prosterne en esprit à vos pieds sacrés, et vous demande votre sainte bénédiction, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc. (1).

---

6. — *A Monsieur Alméras, supérieur, à Rome* (2).

Il lui donne quelques avis pour la conduite de sa maison.

10 mai 1647.

MONSIEUR,

Je loue Dieu de ce que vous voilà arrivé en parfaite santé, et le prie qu'il vous donne son esprit de direction pour celle de

(1) L'original de cette lettre est à Panningen (Hollande), chez les Prêtres de la Mission. Elle est tout entière de la main de saint Vincent.

(2) M. Alméras remplaça M. d'Horgny comme supérieur de la maison de Rome jusqu'en 1651.

la Compagnie de delà. Oh! monsieur, que je souhaite qu'elle soit éloignée de celles des maximes du monde et avec un entier abandon entre les bras de la providence de Dieu! Quand je pense parfois à la conduite de la petite compagnie, j'ai une consolation toute sensible de ce qu'il me semble que l'on a tâché de suivre la même providence en toute sa petite conduite, en sorte que l'on ne s'appuie non plus sur les moyens humains que sur des roseaux; et je vous puis dire, monsieur, que je n'y crois non plus qu'à notre ennemi; et si la Compagnie m'en croit, jamais elle n'en usera autrement. Oh! quel bonheur de ne vouloir rien que ce que Dieu veut, de ne faire rien que selon que la Providence en présente l'occasion, et de n'avoir rien que ce que Dieu nous a donné par sa providence!

L'esprit humain vous dira que ce n'est pas à Rome comme ailleurs; qu'il faut s'insinuer, qu'il se faut rendre considérable, qu'il se faut autoriser, qu'il faut agir humainement avec les humains et se servir avec eux de moyens humains; mais ne le croyez pas, monsieur; toutes ces maximes portent à faux à l'égard d'une Compagnie que Notre-Seigneur s'est suscitée, qu'il anime de ses maximes et qui prétend agir selon son esprit. Ce que je vous dis semble paradoxal : assurez-vous, monsieur, que l'expérience vous le fera voir.

J'écris à M. d'Horgny, et le prie de demeurer cet été auprès de vous pour vous aider de son assistance.

Je vous prie, monsieur, de lui avoir confiance, comme aussi aux bons avis que M. Portail vous laissera; mais, que dis-je, hélas! monsieur, j'ai tort de vous faire prière, puisque je sais que par la grâce de Dieu c'est votre esprit. J'aurais consolation de vous en pouvoir dire davantage; mais voilà M. de Chalcédoine, qui m'attend là-bas, il y a près d'une heure. C'est ce qui me fait finir en me recommandant, prosterné à vos pieds en esprit et à ceux de la Compagnie, à qui, comme à vous, je suis du cœur que sa divine bonté sait, monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DE PAUL,

indigne prêtre de la Mission (1).

(1) Une copie de cette lettre se trouve au dossier du procès de béatification. (Archives de la Congrégation des Rites.)

7. — *A Monseigneur l'évêque d'Acqs* (1).

Il lui écrit au sujet d'un bénéfice et d'un établissement dans son diocèse.

2 octobre 1647.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu avec une plus grande joie, comme toujours, l'honneur qu'il vous a plu de me faire part de votre accommodement avec messieurs de votre chapitre et prie Notre-Seigneur qu'il cimente cette union de celle dont il est et sera éternellement uni à son Père, et prie sa divine bonté qu'il fasse le même à l'égard de M. de Poyanne (2). Le bénéfice d'Orthez est toujours là, quoique j'en aie parlé au dernier conseil; Notre-Seigneur en dispose comme et quand il lui plaira. M. de Vignolès de Béarn et ses amis font instance pour un sien neveu, et un autre Béarnais, secrétaire du prince Casimir, cardinal de Pologne, le demande et avec grande instance, et partage l'esprit de celui qui y peut tout (3).

L'affection que vous, monseigneur, me témoignez avoir pour l'établissement d'une Mission dans votre diocèse, par la plupart de vos lettres m'y a fait penser plus sérieusement depuis votre dernière que j'ai reçue dans ma retraite en laquelle je suis encore, et me fait vous proposer, monseigneur, savoir si un petit prieuré que nous avons à deux lieues d'Orléans pourrait servir à cet établissement, soit que M. le curé de Poy ou quelque autre de là voulût permuter et s'en pût accommoder. Il consiste en une ferme où il y a deux fermiers dont chacun a deux charrues de labour pour environ quatre cents arpents de terre qui sont en une pièce tout à l'entour. Le service que vous en pourrez

(1) Mgr Jacques Desclaux, évêque de Dax, de 1639 à 1658.

(2) Le marquis de Poyanne, d'une illustre famille du Béarn, la famille de Baylens, qui habitait le château de Poyanne, à quelques lieues de Dax. Henri IV, pendant son séjour en Béarn, faisait de fréquentes visites au château de Poyanne.

(3) Du cardinal Mazarin.

retirer, ce sera d'avoir des missions depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, dans le diocèse où vous, monseigneur, les enverrez; et les ordinands, si vous ordonnez que nul ne sera reçu aux saints ordres, qu'il n'ait passé six mois pour le moins dans votre séminaire. Dans quinze ans vous aurez la consolation de voir que votre clergé aura changé de face, s'il plaît à Notre-Seigneur de donner sa bénédiction sur son œuvre, et de n'avoir pas égard à la chétiveté des ouvriers. Mgr de Cahors en use de la sorte, sans qu'il lui en coûte rien; chaque ecclésiastique paye sa pension selon la taxe que mon dit seigneur ordonne; ils ne payent que cent livres ou quarante écus par an. Aussi n'y a-t-il pas province en France où l'on vive à meilleur marché qu'en ce lieu-là, où il est nécessaire d'y consommer tous les vivres; il n'y a point de transport du tout. Ce qui pourra coûter, ce sont les bâtiments et l'ameublement, s'il y en a à Burglosse (1), ou là où vous, monseigneur, les établirez. Quant à l'entretien des missionnaires, il me semble qu'il ne monte qu'à seize ou dix-huit cents livres. L'on m'a dit que la cure de Poy vaut mille livres; peut-être que les messes qui se diront à Burglosse pourront suffire au surplus.

Voilà, monseigneur, mes petites pensées sur ce sujet que je vous propose à l'aventure, parce que vous me faites l'honneur de me commander d'y penser.

Je viens de me ressouvenir que M. Sanguinet, curé d'auprès de Tartas, m'a dit qu'il avait quelque pensée de s'en venir demeurer à Paris; il me semble que l'on me le mande de là : si la cure vaut celle de Poy et est de votre diocèse, peut-être sera-t-il bien aise d'en traiter. Je vous dis ceci à l'aventure, monseigneur, et que vous n'avez personne sur la terre à qui Dieu ait donné plus d'estime et plus d'affection pour vous qu'à moi, qui suis en son amour, etc.

(1) Burglose (qui s'écrivait alors Burglosse), lieu de pèlerinage à la sainte Vierge, où saint Vincent s'était rendu avec sa famille en 1623. Cette fondation n'eut lieu qu'en 1706.

8. — *Aux dames de la Charité.*

Il promet un échange de mutuelles prières. — Quelle conduite à tenir à l'égard des œuvres en ces circonstances critiques ? — S'il est nécessaire, emprunter pour faire face aux nécessités les plus pressantes.

11 février 1649.

MESDAMES,

La providence de Dieu m'ayant éloigné de vous (1), je ne laisse pas de vous voir souvent au saint autel et de vous offrir, vous et vos familles, à Notre-Seigneur, dans la confiance que j'ai que votre charité demande à Dieu miséricorde pour moi. Je vous supplie très humblement, mesdames, de me faire cette grâce et de vous assurer que, s'il plaît à Dieu d'avoir égard aux prières que je lui offre et continuerai de lui offrir incessamment pour vous, que vous serez consolées et protégées de sa spéciale protection, dans les communes afflictions dont il plaît à sa divine Majesté de nous éprouver. Vous aurez pu savoir, mesdames, comment Dieu m'a donné l'occasion d'aller visiter les maisons de notre petite Compagnie, où je m'en vais avec dessein de revenir lorsque l'état des choses le permettra. Que ferons-nous cependant, mesdames, des œuvres que le bon Dieu vous a commises, particulièrement de la Charité, de l'Hôtel-Dieu et des pauvres enfants trouvés? De vérité il semble que les misères particulières vous dispensent du soin des publiques, et que nous aurions un bon prétexte, devant les hommes, pour nous retirer de ce soin ; mais certes, mesdames, je ne sais pas comment il en irait devant Dieu, lequel nous pourrait dire ce que saint Paul disait aux Corinthiens qui se trouvaient en pareil accessoire (2) : « Avez-vous encore résisté jusqu'au sang? » ou pour le moins avez-vous encore vendu une partie des joyaux que vous avez? Que dis-je, mesdames, je sais qu'il y en a plu-

(1) Après l'échec de sa tentative à Saint-Germain, Vincent de Paul, suspect aux Frondeurs, n'avait pas pu rentrer à Paris et il visitait les maisons de la Mission.

(2) Cas.

sieurs d'entre vous (et je crois le même de tant que vous êtes) qui avez fait des charités, lesquelles seraient trouvées très grandes non seulement en des personnes de votre condition, mais aussi en des reines ; les pierres le diraient si je m'en taisais ; et c'est pour l'excellence de vos cœurs incomparablement charitables que je vous parle de la sorte. Je me garderais bien d'en user ainsi à l'endroit d'autres personnes moins animées de l'esprit de Dieu que vous êtes. Mais que ferons-nous donc? Il semble qu'il est à propos de mettre en question, mesdames, s'il est expédient que vous fassiez la grande assemblée qu'on avait proposée ; quand? où? et comment? Il y a des raisons pour et contre. Il semble : 1° qu'elle se doit faire, à cause que c'est l'usage d'en faire une environ ce temps-ci ; 2° les besoins étant extraordinaires, il semble que les moyens d'y remédier doivent être aussi extraordinaires, comme ceux d'une assemblée générale. Contre cela, il semble qu'elle ne soit pas de saison présentement à cause du trouble dans lequel on est, qui inquiète les esprits et refroidit la charité ; peut-être que plusieurs dames appréhendent de s'y rendre, et que celles qui s'y trouveront, si elles n'ont une charité qui passe le commun, s'entre-froidiront les unes les autres ; et puis Mme la princesse (1) n'y étant pas, ni Mmes d'Aiguillon et de Brienne (2), il semble qu'il y aurait quelque chose à souhaiter, surtout si l'on pensait à faire quelque changement en la substance de l'œuvre. Voilà, mesdames, le pour et le contre qui me tombent dans l'esprit présentement : vous examinerez cela, s'il vous plaît, à la pluralité des voix. Mme la duchesse d'Aiguillon me dit, lorsque je partis de Saint-Germain, ou m'a écrit depuis, que la reine lui avait dit qu'elle enverrait quelque chose pour les pauvres enfants trouvés ; je ne sais si elle l'a fait. J'ai prié M. Lambert de leur envoyer un peu de blé, et j'ai écrit à Mme la présidente de Lamoignon, afin qu'elle ait agréable de s'employer vers messieurs de la ville pour donner escorte au blé, au dedans et au dehors de la ville ; je ne sais non plus ce qui en a été fait ; si cela n'est exécuté, je prie l'un et l'autre, par celle-ci, de faire ce qu'il faudra pour cet effet. Et parce que cela ne suffit pas, voyez, mesdames, s'il est à propos d'emprunter, comme officières de la charité, quelque somme de deux ou trois mille livres, pour subvenir aux besoins plus pressants. J'écris à M. Lambert qu'il s'oblige aussi en

(1) La princesse Charlotte de Montmorency, princesse de Condé.
(2) Mme de Brienne, femme du ministre d'État.

votre nom ; que si l'on a peine à s'obliger, il est expédient de faire un effort chacun de nous à cet effet : en ce cas, je prie M. Lambert de faire ce qu'il faudra de notre part. J'avoue, mesdames, que ce que je dis est un peu chargeant ; mais cela serait encore plus vrai, si je le disais à des personnes moins charitables que vous. Après tout, je prie Notre-Seigneur qui préside les assemblées qui se font en son nom, comme la vôtre, qu'il vous fasse connaître ce qu'il désire de vous en cette occasion, et vous fasse la grâce de l'accomplir.

Ces grandes froidures m'ont retenu en ce lieu et le feront encore jusqu'à ce que le temps soit adouci ; alors j'espère partir pour le Mans ou pour Angers, ou pour tous les deux : j'espère recevoir là le résultat de votre assemblée, si M. Lambert ne me l'envoie ici par un exprès. Je prie Dieu cependant qu'il bénisse et sanctifie de plus en plus votre même assemblée et vos chères personnes. Je suis en l'amour de Notre-Seigneur, mesdames, votre, etc.

---

9. — *A M. Portail, prêtre de la mission, à Marseille.*

Il indique les causes qui l'ont éloigné de Paris. — Embarras de Saint-Lazare, qui nourrit chaque jour de deux à trois mille pauvres. — Retenir les missionnaires destinés à Alger et à Tunis, si les consuls ne se chargent des frais. — Annonce de la mort de M. Du Coudray et du frère Du Mesnil.

Du Mans, ce 4 mars 1649.

Monsieur,

Je vous connais trop attaché au bon plaisir de Dieu pour vous étonner de n'avoir reçu de mes lettres depuis un ou deux mois : c'est bien malgré moi, car je n'eusse point discontinué de vous écrire si les postes n'avaient cessé d'aller. Vous avez su mon départ de Paris et l'une des causes d'icelui, laquelle n'ayant pas réussi à cause de mes péchés ; je tâche de mettre la seconde en exécution, qui est de visiter nos maisons. Je suis venu commencer par celle-ci, après un mois de séjour à Fréneville, où

les grands froids et les neiges m'ont assiégé. Je n'avais dessein d'y être que deux ou trois jours, pour y loger un troupeau de moutons et deux chevaux sauvés du pillage d'Orsigny ; mais je crois que la Providence m'y a retenu si longtemps pour me faire connaître qu'ils n'y étaient pas en assurance, car les gens de guerre sont venus à un quart de lieue enlever les chevaux d'une ferme : ce qui m'a obligé d'en partir, en un temps fort rude, et de faire mener les moutons en un village fermé, au deçà d'Estampes, à quatre ou cinq lieues ; pour les chevaux je les ai menés ici, où j'arrivai le second de ce mois, en bonne santé, grâces à Dieu, nonobstant les difficultés du temps et des chemins. Le lendemain au soir j'y ai fait l'ouverture de la visite. Celles que j'ai reçues de la ville m'ont empêché de la continuer sans intermission. Je ne sais encore comme il en va, mais à l'aspect tout me semble bien. J'espère en partir dans dix ou douze jours pour la Bretagne, et de là à Richelieu, et ensuite aux autres maisons ; et s'il plaît à Dieu de me continuer la santé, j'espère avoir le bonheur de vous voir à Marseille. Ce me serait une grande consolation, après les *travaux* (1) d'un si long voyage, et les sujets d'affliction que nous voyons. Vous savez, comme je crois, les pertes que nous souffrons, non seulement des blés que nous avions à Orsigny et à Saint-Lazare, mais par la privation de toutes nos rentes, ce qui nous a obligés de décharger Saint-Lazare et les Bons-Enfants, où il n'y a plus que sept ou huit prêtres, dix-huit ou dix-neuf écoliers et quelques frères ; le reste a été envoyé à Richelieu, ici et ailleurs ; et encore ceux-là seront-ils obligés de sortir quand il n'y aura plus rien. De si peu qu'il y a de blé, l'on en distribue tous les jours trois ou quatre setiers à deux ou trois mille pauvres : ce qui nous est une très sensible consolation et un grand bonheur dans l'extrémité où nous sommes, et qui nous donne espérance que Dieu ne nous abandonnera pas, surtout la maison de Marseille, quoique nous soyons hors d'état de la secourir ; oui, monsieur, à mon grand regret, je vous l'ai déjà mandé et vous le voyez. Faites-le savoir à Mgr l'évêque, afin qu'il vous subvienne pour le séminaire. Il vous en faut décharger, sinon de ceux qui payeront pension suffisante. La chose parle d'elle-même, et je ne sais s'il ne faudra pas que quelques-uns de la Compagnie aillent exercer sur les galères les offices d'aumôniers, pour jouir des gages, et par ce moyen faire subsister cette maison ; enfin, monsieur, je prie

(1) Rédaction primitive : tracas.

Notre-Seigneur qu'il vous en découvre les moyens, et que de plus en plus il vous donne participation à sa patience et à sa conduite pour continuer d'assister cette pauvre famille en cette fâcheuse occurrence, pendant laquelle il me semble expédient que notre frère Huguier n'aille point à Tunis, ni M. Dieppe à Alger, sinon que M. le consul d'Alger ait de quoi soutenir les dépenses (1), ne leur pouvant rien envoyer de deçà ; retenez-les donc, si vous le jugez à propos.

Il a plu au bon Dieu disposer de M. Du Coudray à Richelieu, et de notre frère Du Mesnil à Saint-Lazare. J'ai grand regret du premier, pour ne l'avoir pu voir auparavant : vous savez les obligations que lui a la Compagnie ; je le recommande particulièrement à vos prières et à celles de la famille, et de rendre à l'un et à l'autre les devoirs accoutumés. Le dernier est mort comme il a vécu ; je ne sais pas ce qui s'est passé à celle de M. Du Coudray. Je suis pressé de finir en me recommandant moi-même à vos saints sacrifices. J'embrasse tendrement M. Chrestien et toute la famille, de laquelle et de vous particulièrement, je suis en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

10. — *Attestation des secours en nature envoyés à Palaiseau, et distribués par quatre missionnaires, assistés d'un chirurgien.*

5 juin 1652.

Je soussigné, supérieur de la Congrégation des prêtres de la Mission, certifie à tous ceux qu'il appartiendra que, sur l'avis que quelques bonnes dames pieuses de cette ville m'ont donné, que la moitié des habitants de Palaiseau étaient malades, et qu'il en mourait dix ou douze par jour, et sur la prière qu'elles m'ont faite d'envoyer quelques prêtres pour l'assistance corporelle et spirituelle de ce pauvre peuple affligé, à cause de la résidence de l'armée en ce lieu, par l'espace de vingt jours, nous y avons envoyé quatre prêtres et un chirurgien, et que

(1) Rédaction primitive : ceux qui y sont les puissent entretenir et eux aussi des revenus du consulat.

nous leur avons envoyé, depuis la veille de la fête du Saint-Sacrement, tous les jours, un ou deux exceptés, seize gros pains blancs, quinze pintes de vin, et hier de la viande, et que lesdits prêtres de notre Compagnie m'ayant mandé qu'il est nécessaire d'envoyer de la farine et un muid de vin, j'ai fait partir aujourd'hui une charrette à trois chevaux, chargée de quatre demi-setiers de farine et deux demi-muids de vin, pour l'assistance des pauvres malades de Palaiseau et des villages circonvoisins. En foi de quoi j'ai écrit et signé la présente de main propre.

Vincent Depaul.

---

11. — *A la reine.*

Il se plaint à la reine des ravages que font les soldats, qui empêchent les habitants de moissonner leurs champs.

(15 juillet 1652?)

Madame,

Paris s'est merveilleusement réjoui quand il a su que l'incomparable bonté du roi et celle de Votre Majesté voulaient que sans empêchement on y apportât du blé; mais cette joie, madame, se trouve suivie d'un peu de tristesse en ce que les gens de guerre ne laissent pas de venir en troupes enlever les blés, non seulement dans la plaine de Saint-Denis, comme je l'ai vu, mais entre la Chapelle et la Villette, qui sont deux villages à un quart de lieue de Paris où ils courent sur les propriétaires qui osent en approcher pour faire leur moisson. Je supplie très humblement Votre Majesté d'agréer que je lui donne cet avis, parce qu'elle m'a fait l'honneur de me dire que le roi n'avait pas défendu que ceux qui avaient semé les terres en retirassent les fruits, et que je sais que, s'il plaît à Sa Majesté et à la Vôtre, madame, de remédier à l'empêchement qu'on leur donne, cela contribuera grandement à persuader au peuple qu'elles lui sont meilleures qu'il ne peut penser. Pour moi, madame, je rendrai toujours ce témoignage à toute la terre,

par la force de la vérité et par l'obligation que j'ai d'être, comme je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, madame, de Votre Majesté le très humble serviteur et sujet, etc.

---

12. — *Au cardinal Mazarin.*

Il lui rend compte d'une démarche qu'il a faite pour la pacification.

(juillet 1652 ?)

Je supplie très humblement Votre Éminence de me pardonner de ce que je m'en revins hier au soir (1) sans avoir eu l'honneur de recevoir ses commandements : je fus contraint à cela, parce que je me trouvai mal. M. le duc d'Orléans vient de me mander qu'il m'enverra aujourd'hui M. d'Ornano (2), pour me faire réponse, laquelle il a désiré concerter avec M. le prince (3). Je dis hier à la reine l'entretien que j'avais eu l'honneur d'avoir avec tous les deux séparément, qui fut respectueux et gracieux. J'ai dit à Son Altesse Royale que si l'on rétablissait le roi dans son autorité, et que l'on donnât un arrêt de justification (4), Votre Éminence donnerait la satisfaction que l'on désire (5) ; que difficilement pouvait-on accommoder cette grande affaire par des députés, et qu'il fallait des personnes de réciproque confiance, qui traitassent les choses de gré à gré. Il me témoigna de parole et de geste que cela lui revenait, et me dit qu'il en conférerait avec son conseil. Demain au matin j'espère être en état d'aller porter sa réponse à Votre Éminence, Dieu aidant.

(1) De Saint-Denis.
(2) Secrétaire des commandements du duc d'Orléans.
(3) Prince de Condé.
(4) Du cardinal.
(5) La sortie de Mazarin du royaume.

---

13. — *A Notre Saint-Père le pape Innocent X.*

Il expose à Sa Sainteté les maux de la France, et la prie d'intervenir pour les faire cesser.

16 août 1652.

Très Saint-Père,

Prosterné très humblement aux pieds de Votre Sainteté, moi, le plus misérable de tous les hommes, de nouveau j'offre, dévoue et consacre ma personne et notre petite Congrégation des Prêtres de la Mission, dont j'ai été, quoique très indigne, établi le supérieur général par le Saint-Siège apostolique. J'ose encore, me confiant en cette paternelle bonté avec laquelle elle accueille et écoute tous ses fils, même les moindres, lui exposer l'état très misérable et très digne de compassion de notre France.

La maison royale est divisée par les dissensions ; les peuples sont partagés en diverses factions ; les villes et les provinces affligées par les guerres civiles ; les villages, les bourgades, les cités renversées, ruinées, brûlées ; les laboureurs ne moissonnent pas ce qu'ils ont semé, et n'ensemencent pas pour les années suivantes ; tout est en proie aux soldats ; les peuples sont exposés, de leur part, non seulement aux rapines et aux brigandages, mais encore aux meurtres et à toute sorte de tortures ; la plupart des habitants des campagnes, s'ils échappent au glaive, succombent à la faim. Les prêtres eux-mêmes n'échappent pas à leurs mains et sont par eux inhumainement et cruellement traités, torturés, mis à mort. Les vierges sont déshonorées ; bien plus, les religieuses elles-mêmes sont exposées à leur libertinage et à leur fureur ; les temples sont profanés, pillés, renversés ; et ceux qui sont restés debout sont presque tous abandonnés par leurs pasteurs, et ainsi les peuples sont privés et presque entièrement dépourvus de sacrements, de messes et de tout secours spirituel. Et, chose horrible à penser, bien plus à dire, le très auguste sacrement du corps du Seigneur est traité avec la dernière indignité, même par les catholiques ; car, pour s'emparer des vases sacrés, ils répandent à terre et

foulent aux pieds la très sainte Eucharistie. Et maintenant, que font les hérétiques qui n'ont pas la foi en ce mystère? je n'ose ni ne puis l'exprimer. C'est peu d'entendre et de lire ces choses ; il faut les voir et les constater de ses yeux.

Je n'ignore pas que Votre Sainteté peut m'accuser à bon droit d'une grande témérité, moi, simple particulier et sans nom, qui ose exposer ces choses au Chef et au Père de tous les chrétiens, si bien et si amplement instruit des affaires de toutes les nations, surtout des nations chrétiennes. Mais, je vous en conjure, ne vous irritez pas, Seigneur, si je parle : « Je parlerai à mon Seigneur, quoique je ne sois que cendre et poussière. » Il ne reste plus, en effet, Très Saint-Père, de remède à tous nos maux, sinon le secours que nous peut conférer Votre Sainteté par sa sollicitude paternelle, son affection et son autorité. Je n'ignore pas non plus qu'elle est grandement affligée de nos épreuves, et que bien souvent déjà elle a tenté d'étouffer les guerres civiles, même à leur naissance, qu'elle a envoyé à ce dessein des lettres pontificales, qu'elle a enjoint à l'illustrissime et révérendissime nonce apostolique de s'entremettre efficacement en son nom : ce qu'il a fait apostoliquement, je le sais ; et, autant qu'il était en lui, il a admirablement travaillé, quoique inutilement jusqu'à ce jour, au service de Dieu et de Votre Sainteté. Mais, Très Saint-Père, il y a douze heures de jour, et ce qui n'a pas réussi une fois peut, par un second effort, obtenir un meilleur succès. Enfin le bras du Seigneur n'est pas raccourci, et je crois fermement que Dieu a réservé aux soins et à la sollicitude du Pasteur de son Église universelle la gloire de nous obtenir enfin le repos après nos fatigues, le bonheur après tant de maux, la paix après la guerre ; de rétablir l'union dans la famille royale si profondément divisée ; de soulager les peuples écrasés par de longues guerres ; de rendre la vie aux pauvres abattus et presque morts de faim ; de venir en aide aux campagnes entièrement dévastées, aux provinces ruinées ; de relever les temples renversés ; de rendre la sécurité aux vierges, de faire rentrer dans leurs églises les prêtres et les pasteurs des âmes ; enfin de nous rappeler tous à la vie.

Daigne Votre Sainteté en agir ainsi ! Multipliant nos supplications, je l'en prie et l'en conjure humblement par les entrailles de la miséricorde de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont elle tient la place sur la terre et qu'elle représente ; qu'elle daigne encore m'accorder sa bénédiction.

De Votre Sainteté le très humble, très obéissant et dévot serviteur et fils en Jésus-Christ.

---

14. — *A Monseigneur le cardinal Mazarin.*

Il prie le cardinal de ménager le retour du roi et de la reine à Paris. Il entre dans la discussion des motifs pour ou contre.

11 septembre 1652.

MONSEIGNEUR,

Je me donne la confiance d'écrire à Votre Éminence ; je la supplie de l'avoir agréable, et que je lui dise que je vois maintenant la ville de Paris revenue de l'état auquel elle était, et demander le roi et la reine à cor et à cri ; que je ne vais en aucun lieu et ne vois personne qui ne me tienne le même discours ; il n'y a pas jusqu'aux dames de la Charité, qui sont des principales de Paris, qui ne me disent que si Leurs Majestés s'approchent, qu'elles iront un régiment de dames les recevoir en triomphe. Selon cela, monseigneur, je pense que Votre Éminence fera un acte digne de sa bonté de conseiller au roi et à la reine de revenir prendre possession de leur ville et des cœurs de Paris ; mais parce qu'il y a beaucoup de choses à dire contre cela, voici les difficultés qui me semblent les plus considérables et la réponse que j'y fais, et que je supplie très humblement Votre Éminence de lire et de considérer.

La première est, qu'encore qu'il y ait plusieurs bonnes âmes dans Paris et quantité de bons bourgeois qui soient dans le sentiment que je dis, il y en a toutefois quantité d'autres qui sont de sentiment contraire, et d'autres qui sont entre deux. A quoi je réponds, monseigneur, que je ne pense pas qu'il y en ait que fort peu qui soient de sentiment contraire (au moins n'en connais-je pas un), et que les indifférents, s'il y en a, seront emportés par la multitude et la force de ceux qui ont de la chaleur pour cela, qui est la plupart de Paris, si ce n'est peut-être ceux qui craindraient la touche (1) s'ils n'étaient rassurés par l'amnistie.

(1) Atteinte aux biens ou à la personne.

Secondement, qu'il y a sujet de craindre que la présence des chefs du parti contraire fasse revenir la journée du palais et celle de la maison de ville (1) ; à quoi je réponds que l'un d'eux sera ravi de cette occasion pour se bien remettre avec le roi, et que l'autre, voyant Paris remis à l'obéissance du roi, se soumettra ; et de cela il n'en faut pas douter : je le sais de bonne part.

En troisième lieu, quelques-uns pourront peut-être dire à Votre Éminence qu'il faut châtier Paris pour le rendre sage. Et moi je pense, monseigneur, qu'il est expédient que Votre Éminence se ressouvienne comment se sont comportés les rois sous lesquels Paris s'est révolté : elle trouvera qu'ils ont procédé doucement, et que Charles VI, pour avoir châtié grand nombre de rebelles, désarmé et ôté les chaînes de la ville, ne fit que mettre de l'huile dans le feu et enflammer le reste ; en sorte que, seize ans durant, ils continuèrent la sédition, contredirent le roi plus qu'auparavant, et se liguèrent pour cela avec tous les ennemis de l'État ; et qu'enfin Henri III ni le roi même ne se sont pas bien trouvés de les avoir bloqués.

De dire que Votre Éminence fera la paix avec l'Espagne, et qu'elle viendra triomphante fondre sur Paris et le mettre à la raison. Je réponds, monseigneur, que tant s'en faut qu'elle s'établisse mieux dans les esprits du royaume par la paix avec l'Espagne, qu'au contraire elle s'acquerra plus de haine que jamais, si tant est qu'elle rende à l'Espagnol tout ce qu'on possède de lui, comme on dit que Votre Éminence veut faire, et en ce cas, elle doit craindre avec sujet ce qui arriva à Charles III, régent du royaume, et couronné roi présomptif, lequel ayant abandonné aux Anglais la Normandie et quelques villes de Flandre, à la charge qu'elles relèveraient de la couronne en souveraineté, enflamma tellement les esprits contre lui, que les États s'étant assemblés extraordinairement pour cela, ce pauvre prince fut contraint de s'enfuir inconnu, et mourut misérablement dans un village où il s'était caché. Que si l'on estime qu'avant le retour de Leurs Majestés en cette ville, il vaut mieux traiter avec l'Espagne et messeigneurs les princes, souffrez, monseigneur, que je vous dise qu'en ce cas Paris sera compris dans les articles de la paix et tiendra le bien de son amnistie de l'Espagne et de mesdits seigneurs, et non du roi, dont il aura une telle recon-

(1) Allusion à ce qui s'était passé précédemment ; il y eut une émeute et des massacres à l'Hôtel de Ville de Paris, le 4 juillet 1652.

naissance qu'il se déclarera pour eux à la première occasion.

Quelques-uns pourront dire à Votre Éminence que ses intérêts particuliers requièrent que le roi ne reçoive pas en grâce ce peuple et ne revienne pas à Paris sans elle, mais qu'il faut brouiller les affaires et entretenir la guerre pour faire voir que ce n'est pas Votre Éminence qui excite la tempête, mais la malignité des esprits qui ne veulent pas se soumettre à la volonté de leur prince. Je réponds, monseigneur, qu'il n'importe pas tant que le retour de Votre Éminence soit avant ou après celui du roi, pourvu qu'il soit ; et que le roi étant rétabli dans Paris, Sa Majesté pourra faire venir Son Éminence quand il lui plaira : et de cela, j'en suis assuré. D'ailleurs si tant est que Votre Éminence laquelle regarde principalement le bien du roi, de la reine et de l'État, contribue à la réunion de la maison royale et de Paris à l'obéissance du roi, assurément, monseigneur, elle regagnera les esprits, et dans peu de temps elle sera rappelée, et de la bonne sorte comme j'ai dit ; mais tandis que les esprits seront dans la révolte, il est bien à craindre que jamais on ne fasse la paix à cette condition, parce que c'est en cela que consiste la folie populaire, et que l'expérience fait voir que ceux qui sont blessés de cette maladie ne guérissent jamais par les mêmes choses par lesquelles les roues de leur esprit ont été faussées. Et s'il est vrai, comme on dit, que Votre Éminence a donné ordre que le roi n'écoute pas messeigneurs les princes, qu'il ne leur donne point de passeports pour se rendre auprès de Leurs Majestés, que l'on n'écoute aucune députation ni représentation, et qu'à cet effet Votre Éminence a mis auprès du roi et de la reine des étrangers et ses domestiques, qui ferment les avenues de tous côtés pour empêcher qu'on ne parle à Leurs Majestés ; il est fort à craindre, monseigneur, si cela continue, que l'occasion se perde et que la haine des peuples ne se tourne en rage. Au contraire, si Votre Éminence conseille le roi de venir recevoir les acclamations de ce peuple, elle gagnera les cœurs de tous ceux du royaume qui savent bien ce qu'elle peut auprès du roi et de la reine, et chacun tiendra cette grâce de Votre Éminence.

Voilà, monseigneur, ce que je prends la hardiesse de lui représenter dans la confiance qu'elle ne le trouvera pas mauvais, surtout quand elle saura que je n'ai dit à personne du monde, qu'à un serviteur de Votre Éminence, que je me donne l'honneur de lui écrire, et que je n'ai aucune communication avec mes anciens amis qui sont dans les sentiments contraires à la

volonté du roi ; que je n'ai communiqué la présente à qui que ce soit, et que je vivrai et mourrai dans l'obéissance que je dois à Votre Éminence, à laquelle Notre-Seigneur m'a donné d'une manière particulière ; c'est de quoi je l'assure, pour être à jamais, monseigneur, son très humble, très obéissant et très fidèle serviteur, etc.

II. — LE JANSÉNISME

15. — *A Monsieur d'Horgny, supérieur, à Rome.*

Il lui parle des hérésies répandues dans le royaume.

31 août 1646.

MONSIEUR,

Je vous avoue que j'ai beaucoup d'affection et de dévotion, ce me semble, à la propagation de l'Église aux pays infidèles, par l'appréhension que j'ai que Dieu l'anéantisse peu à peu de deçà, et qu'il n'y en reste point ou peu d'ici à cent ans, à cause de nos mœurs dépravées et de ces nouvelles opinions qui croissent de plus en plus, et à cause de l'état des choses. Elle a perdu depuis cent ans, par de nouvelles hérésies, la plupart de l'Empire et les royaumes de Suède, de Danemark, de Norvège, d'Écosse, d'Angleterre, d'Irlande, de Bohême et de Hongrie. De sorte qu'il reste l'Italie, la France, l'Espagne et la Pologne, dont la France la Pologne sont beaucoup mêlées des hérésies des autres pays. Or, ces pertes d'églises depuis cent ans nous donnent sujet de craindre, dans les misères présentes, que dans cent autres ans nous ne perdions tout à fait l'Église en l'Europe ; et dans ce sujet de crainte, j'estime bienheureux ceux qui pourront coopérer à étendre l'Église ailleurs.

---

16. — *A Monsieur d'Horgny, à Rome.*

Sur la doctrine du jansénisme.

Paris, 25 juin 1648.

Monsieur,

Votre dernière lettre dit deux choses : l'une que nous donnons des emplois trop considérables à nos frères coadjuteurs, et l'autre, que nous avons mal fait de nous déclarer contre les opinions du temps.

Je vous dirai, monsieur, pour le premier, que je remercie très humblement Notre-Seigneur de ce qu'il vous fait faire attention à la conduite de la Compagnie ; et vous prie de continuer, quoiqu'il me semble que nous ayons raison d'en user comme nous faisons, à l'égard des deux points ci-dessus.

Il n'y a en toute la Compagnie que notre frère Alexandre (1) qui ait la recette et la mise entre les mains, que nous lui donnâmes quand nous envoyâmes M. Gentil au Mans, et cela, faute d'un prêtre qu'on pût appliquer à cela ; et il s'est acquitté de cet emploi en sorte qu'il y a sujet d'en louer Dieu.

Ce bon frère Nicolas (2), que vous me marquez de la maison de Crécy, n'avait pas l'argent entre les mains, quoiqu'on vous l'ait dit. L'argent se garde là dans un coffre à deux serrures, dont M. Tournisson avait l'une et son assistant avait l'autre ; et il en va de même partout, notamment où M. Portail a fait la visite. Cela n'empêche pas que nous ne mettions cet emploi entre les mains d'un prêtre dans quelque temps, et que nous ne fassions attention à ce que vous me dites. Je pense que ce qui trouble les ordres par les frères, vient de ce qu'on les tient trop bas. Saint François ordonna que les frères laïques auraient voix à l'élection des gardiens ; mais les Capucins et les Récollets ont ôté cela, et c'est ce qui désespère ces pauvres frères et qui

(1) Alexandre Vérone, né à Avignon le 15 mai 1610 ; reçu à Paris le 22 juillet 1630. Sa vie a été publiée sous ce titre : *le Miroir des frères coadjuteurs.*

(2) Frère Nicolas, né en 1603 ; reçu à Paris le 13 novembre 1643.

les oblige de s'en plaindre au pape. Le Fils de Dieu traitait ses apôtres d'amis, quoiqu'ils ne fussent pas encore prêtres ; et nous voulons traiter les nôtres de serviteurs, quoiqu'il soit vrai de dire que la plupart ont plus de vertu que la plupart d'entre nous, pour le moins plus que moi !

Quant au second point qui concerne la faute que nous avons faite de nous déclarer contre les opinions du temps, voici, monsieur, les raisons qui m'y ont porté.

La première est celle de mon emploi au Conseil des choses ecclésiastiques, dans lequel chacun s'est déclaré contre : la reine, M. le cardinal, M. le chancelier et M. le pénitencier. Jugez de là si j'ai pu demeurer neutre. Le succès a fait voir qu'il était expédient d'en user de la sorte.

La seconde raison est celle de la connaissance que j'ai du dessein de l'auteur de ces opinions nouvelles, d'anéantir l'état présent de l'Église et de la remettre en son pouvoir. Il me dit un jour, que le dessein de Dieu était de ruiner l'Église présente, et que ceux qui s'employaient pour la soutenir le faisaient contre son dessein ; et comme je lui dis que c'étaient pour l'ordinaire les prétextes que prenaient les hérésiarques comme Calvin, il me repartit que Calvin n'avait pas mal fait en tout ce qu'il avait entrepris, mais qu'il s'était mal défendu.

Le troisième a été que j'ai vu que trois ou quatre papes avaient condamné les opinions de Baïus, que Jansénius soutient, comme avait fait aussi la Sorbonne, en l'année 1560 ; et que la plus saine partie de la même faculté, qui sont tous des anciens, se déclarent contre ces opinions nouvelles ; et que notre Saint-Père a condamné celle des deux chefs (1) qu'on voulait établir avec mauvais dessein.

Et la quatrième, que je mets ici la dernière, outre plusieurs autres, est ce que dit Célestin, pape (*Epist.* 2, *ad Episcopos Galliæ*), contre quelques prêtres qui avançaient quelques erreurs contre la grâce, et lesquels ces évêques avaient condamnées. Ce bon pape, après les avoir loués de s'être opposés à la doctrine de ces prêtres, dit ces mêmes paroles : *Timeo ne connivere sit, hoc tacere; timeo ne illi magis loquantur qui permittunt illis taliter loqui; in talibus causis non caret suspicione taciturnitas, quia occurreret veritas, si falsitas displiceret; merito namque causa nos respicit, si silentio faveamus errori.* Que si

(1) L'hérésie qui donne deux chefs à l'Église, saint Pierre et saint Paul.

l'on me dit que cela est vrai à l'égard des évêques, et non pas à celui d'un particulier, je réponds que, vraisemblablement, cela s'entend non seulement des évêques, mais aussi de ceux qui voient le mal et qui, en tant qu'il est en eux, ne l'empêchent pas.

Voyons maintenant de quoi il s'agit. Vous me dites que c'est du livre *De la fréquente communion* (1) d'Arnauld ; que pour la première partie, vous l'aviez lue par deux fois, et que peut-être que le mésusage que l'on fait de ce divin sacrement a donné lieu à cela.

Il est vrai, monsieur, qu'il n'y a que trop de gens qui abusent de ce divin sacrement, et moi misérable plus que tous les hommes du monde, et je vous prie de m'aider à en demander pardon à Dieu. Mais la lecture de ce livre, au lieu d'affectionner les hommes à la fréquente communion, en retire plutôt. L'on ne voit plus cette hantise des sacrements qu'on voyait d'autres fois, non pas même à Pâques. Plusieurs curés de Paris se plaignent de ce qu'ils ont beaucoup moins de communiants que les années passées. Saint-Sulpice en a trois mille de moins ; M. le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, ayant visité les familles de la paroisse, après Pâques, en personne et par d'autres, nous dit dernièrement qu'il a trouvé quinze cents de ses paroissiens qui n'ont point communié, et ainsi des autres. L'on ne voit quasi plus personne qui s'en approche les premiers dimanches du mois et les bonnes fêtes, ou très peu et guère plus dans les religions (2), si ce n'est aux Jésuites encore un peu. Aussi est-ce ce qu'a prétendu feu M. de Saint-Cyran pour discréditer les jésuites. M. de Chavigny disait ces jours passés à un intime ami, que ce bon monsieur lui avait dit que lui et Jansénius avaient entrepris leur dessein, pour désaccréditer ce saint ordre-là à l'égard de la doctrine et de l'administration des sacrements. Moi-même, je lui ai ouï tenir, quasi tous les jours, quantité de discours conformes à cela.

Dès que M. Arnaud, qui a donné son nom à ce livre, vit l'opposition qu'il rencontra de plusieurs côtés sur le sujet de la pénitence publique, et sur celle qu'il voulait introduire avant la communion, il s'expliqua à l'égard de cela de l'absolution simplement déclaratoire ; mais quoi qu'il en soit, il y reste encore des erreurs, à ce que nous dit dernièrement M. le

(1) Publié en 1643.
(2) Communautés religieuses.

grand maître de Navarre, qui est un des plus savants du siècle, comme aussi M. le pénitencier Bail, MM. Cornet et Coqueret, qui étaient assemblés céans pour ces sortes d'affaires ; et que cette déclaration est captieuse et contient quantité de choses qui ne valent guère mieux que ce qu'il dit dans le premier livre. Ce qu'il dit que l'Église, ayant, au commencement, pratiqué la pénitence publique avant l'absolution, avait toujours affection de rétablir cet usage, et qu'autrement elle ne serait pas la colonne de vérité, toujours semblable à elle-même, mais une synagogue d'erreurs, cela, monsieur, ne porte-t-il pas à faux?

L'Église qui ne change jamais, dans les choses de la foi, ne le peut-elle pas faire à l'égard de la discipline, et Dieu, qui est immuable en lui-même, n'a-t-il pas changé ses conduites à l'égard des hommes? Notre-Seigneur, son Fils, n'a-t-il pas quelquefois changé les siennes, et les apôtres les leurs? A quelque propos cet homme dit-il donc que l'Église serait en erreur, si elle ne retenait l'affection de rétablir ces sortes de pénitences qu'elle pratiquait au passé? Cela est-il orthodoxe?

Quant à Jansénius, il le faut considérer ou comme soutenant les opinions de Baïus, tant de fois condamnées par les papes et par la Sorbonne, comme je l'ai dit, ou comme soutenant d'autres doctrines qu'il traite là dedans. Quant au premier, n'avons-nous pas obligation de nous tenir à la censure que les papes et ce docte corps ont faite de ces opinions-là, et de nous déclarer contre?

Quant au reste du livre, le pape défendant de le lire, le conseil des choses ecclésiastiques n'a-t-il pas dû conseiller à la reine de tenir la main à ce que le pape Urbain VIII a ordonné s'exécute ; et faire profession ouverte de se déclarer contre les opinions de Baïus censurées, et contre ces sortes de nouvelles opinions de ce docteur, qui soutient hardiment celles que l'Église n'a pas encore déterminées touchant la grâce.

Vous me dites par la vôtre, que Jansénius a lu dix fois toutes les œuvres de saint Augustin et trente fois les traités de la grâce, et qu'il n'y a pas d'apparence que les missionnaires se mêlent de juger les opinions de ce grand homme.

Je vous réponds à cela, monsieur, que d'ordinaire ceux qui veulent établir de nouvelles doctrines sont hommes fort savants, et qu'ils étudient avec grande assiduité et application les auteurs desquels ils se veulent servir ; qu'il faut avouer que ce prélat était fort savant, et qu'ayant le dessein que j'ai dit, de désaccré-

diter les jésuites, il a pu lire saint Augustin le nombre de fois que vous me dites ; mais cela n'empêche pas qu'il ne soit pu tomber dans l'erreur, et que nous ne serions pas excusables d'adhérer à ses opinions, qui sont contraires aux censures qui ont été faites contre sa doctrine. Les prêtres ont obligation de ne pas adhérer et de contredire la doctrine de Calvin et des autres hérésiarques, quoiqu'ils n'aient jamais lu les auteurs sur lesquels ils se sont fondés, non pas même ces livres.

Vous me dites de plus que les opinions que nous disons anciennes sont modernes ; qu'il y a environ soixante-dix ans que Molina a inventé les opinions qu'on dit anciennes, touchant ce différend. Je vous avoue, monsieur, que Molina est l'auteur de la science qu'on dit médienne (1), et qui n'est, à proprement parler, que le moyen par lequel on fait voir comme cela se fait et d'où vient que deux hommes qui ont pareil esprit, mêmes dispositions, pareil degré de grâce pour faire les œuvres de leur salut, et que néanmoins l'un le fait, l'autre ne le fait pas, l'un est sauvé et l'autre se perd. Mais quoi ! monsieur, il ne s'agit pas de cela qui n'est pas article de foi ; la doctrine qu'il combat, que Jésus-Christ est mort pour tout le monde, est-elle nouvelle? N'est-elle pas de saint Paul et de saint Jean? L'opinion contraire n'a-t-elle pas été condamnée au concile de Mayence et en plusieurs autres contre Godescalcus (2)? Saint Léon ne dit-il pas, dans les leçons de Noël, que Notre-Seigneur est né *pro liberandis hominibus*, et la plupart des saints Pères ne tiennent-ils pas ce langage-là? Le concile de Trente, en la session sixième (*de Justificatione*, chapitre II), n'apporte-t-il pas les paroles de saint Jean sur ce sujet : *Hunc proposuit Deus propiliatorem per fidem in sanguine ipsius pro peccatis nostris; non solum autem pro nostris sed etiam pro totius mundi?* Et au troisième (*Verum etsi ille pro omnibus mortuus est*), il dit ensuite qu'encore que cela soit ainsi : *Non omnes tamen mortis ejus beneficium recipiunt, sed ii dumtaxat quibus meritum passionis ejus communicatur.* Après cela, monsieur, dirons-nous cette doctrine nouvelle? dirons-nous encore nouvelle celle qu'il combat, contre la possibilité de l'observance des commandements de Dieu, contre

(1) Moyenne.

(2) Godescalc, célèbre hérésiarque bénédictin, né à Mayence vers 808, mort au monastère de Haut-Villiers le 30 octobre 867. Ses doctrines en faveur de la prédestination agitèrent pendant un quart de siècle l'Église d'Occident.

les saints canons du même concile et de la même session qui disent que : *Si quis dixerit, Dei præcepta homini etiam justificato, et sub gratia constituto, esse ad observandum impossibilia, anathema sit.*

Et celle que vous dites, monsieur, qu'il nous importe peu de savoir s'il y a des grâces suffisantes ou si elles sont toutes efficaces, est-ce une opinion nouvelle? N'est-elle pas contenue dans le second concile d'Orange (chapitre XXV)? Voici, monsieur, les paroles de ce concile, par lesquelles vous verrez, sinon les mots propres de grâces suffisantes, pour le moins l'équivalence du sens. *Hoc etiam secundum fidem catholicam credimus quod accepta per baptismum gratia, omnes baptizati, Christo auxiliante et cooperante, quæ ad salutem pertinent, possint et debeant (si fideliter laborare voluerint) adimplere.* Et quant à ce que vous dites, qu'il vous importe peu de savoir cela, je vous prie, monsieur, de souffrir que je vous dise qu'il me semble qu'il est de grande importance que tous les chrétiens sachent et croient que Dieu est si bon que tous les chrétiens peuvent, avec la grâce de Jésus-Christ, opérer leur salut ; qu'il leur en donne les moyens par Jésus-Christ, et que cela manifeste et magnifie beaucoup l'infinie bonté de Dieu.

On ne peut non plus dire nouvelle l'opinion de l'Église qui croit que toutes les grâces ne sont pas efficaces, puisque l'homme les peut refuser (chap. IV, *de Justificatione*).

Vous dites que Clément VIII et Paul V ont défendu que l'on dispute des choses de la grâce ; je vous dirai, monsieur, que cela s'entend des choses qui ne sont pas déterminées, comme le sont celles que je viens de dire, et pour les autres qui ne sont pas déterminées par l'Eglise. Pourquoi Jansénius l'attaque-t-il? Et en ce cas, n'est-il pas de droit naturel de défendre l'Église et de soutenir les censures fulminées contre?

Vous dites que ce sont des matières d'école ; il est vrai de quelques-unes, et quoique d'autres soient telles, faut-il pour cela se taire et laisser altérer le fond des vérités par ces subtilités? Le pauvre peuple n'est-il pas obligé de croire, et par conséquent d'être instruit des choses de la Trinité et du Saint-Sacrement qui sont si subtiles?

Voilà, monsieur, ce qui me vient en l'esprit, pour vous faire voir les raisons que nous avons de nous être déclarés en ce rencontre contre les opinions nouvelles, contre lesquelles je n'en vois point, sinon deux, dont l'une est le sujet de craindre qu'en pensant arrêter ce torrent des nouvelles opinions, l'on

n'enflamme davantage les esprits (à quoi je réponds que, si cela était, il ne faudrait point s'opposer aux hérésies, à ceux qui nous veulent ravir la vie ou le bien, et que le berger ferait mal de crier au loup lorsqu'il voit qu'il est près d'entrer dans la bergerie); l'autre est celle de la prudence qui est purement humaine, étant fondée sur le : Que dira-t-on?... on se fera des ennemis! O Jésus, monsieur, ah! n'advienne que le missionnaire ne défende pas les intérêts de Dieu et de l'Église pour ces chétifs et misérables motifs qui ruinent les intérêts de Dieu et de son Église et remplissent d'âmes les enfers!

Oui, mais direz-vous : faut-il que les missionnaires prêchent contre les opinions du temps, et le monde qu'ils s'en entretiennent, qu'ils disputent, attaquent et défendent à cor et à cri les anciennes opinions?

Ah! Jésus, monsieur, nenni!

Voici comme nous en usons : jamais nous ne disputons de ces matières, jamais nous n'en prêchons, ni jamais nous n'en parlons dans les compagnies, si l'on ne nous en parle; mais si on le fait, on tâche de n'en parler qu'avec le plus de retenue que l'on peut; excepté M. G. (1), qui se laisse emporter un peu par son zèle, ce à quoi je tâcherai de remédier, Dieu aidant. Quoi donc! me direz-vous; défendez-vous qu'on dispute sur ces matières? Je réponds que oui, et qu'on n'en dispute point céans du tout.

Mais quoi! désirez-vous qu'on n'en parle point à la Mission de Rome ou ailleurs? — C'est à quoi je prie les officiers de tenir la main, et de donner pénitence à ceux qui le feront, si ce n'est au cas que j'ai dit.

Et pour ce que vous me dites, monsieur, qu'il faut laisser chacun de la Compagnie libre de croire de ces matières ce qu'il lui plaira; ô Jésus, monsieur, il n'est pas expédient qu'on soutienne diverses opinions dans la Compagnie; il faut que nous soyons toujours parfaitement unis, autrement nous nous déchirerions tous les uns les autres dans la même Compagnie. Et le moyen de s'assujettir à l'opinion d'un supérieur? Je réponds que ce n'est pas au supérieur qu'il se soumet, mais à Dieu et au sentiment des papes, des conciles, des saints; et si quelqu'un ne voulait pas déférer, il ferait mieux de se retirer,

(1) M. Gilles, auquel saint Vincent fait allusion, enseignait la théologie à Saint-Lazare. Après avoir trop manifesté ses opinions, il fut envoyé à la maison de Crécy.

et la Compagnie de l'en prier. Beaucoup de compagnies de l'Église de Dieu nous donnent l'exemple de cela.

Les Carmes déchaussés, dans leur chapitre qu'ils tinrent l'année passée, ordonnèrent que leurs professeurs en théologie enseigneraient les opinions anciennes de l'Église, et agiraient contre les nouvelles.

Chacun sait que les Révérends Pères jésuites en usent de la sorte, comme au contraire la Congrégation de Sainte-Geneviève ordonne à leurs docteurs de soutenir les opinions de saint Augustin, ce que nous prétendons faire aussi en expliquant saint Augustin par le concile de Trente, et non le concile par saint Augustin, parce que le premier est infaillible et le second ne l'est pas. Que si l'on dit que quelques papes ont ordonné que l'on croie saint Augustin à l'égard des choses de la grâce, cela s'entend, au plus, des matières disputées et résolues alors; mais, comme il s'en fait de temps en temps des nouvelles, il faut s'en tenir pour celles-là à la détermination d'un concile qui a déterminé toutes choses selon le vrai sens de saint Augustin, qu'il entendait mieux que Jansénius et ses sectaires.

Voilà, monsieur, la réponse à votre lettre, laquelle je n'ai point communiquée à qui que ce soit, ni la communiquerai jamais; je vous dis de plus que je n'en ai parlé à qui que ce soit et que je ne me suis fait aider par personne au monde en ce que je vous dis, ce que vous jugez bien par mon chétif style et par mon ignorance qui ne paraît que trop. Que s'il y a quelque chose qui semble au-dessus de cela, je vous avoue, monsieur, que j'ai fait quelque petite étude touchant ces questions, et que c'est le sujet ordinaire de mes chétives oraisons.

Je vous supplie, monsieur, de la communiquer à M. Alméras et à ceux de la Compagnie que vous le jugerez à propos, afin qu'on voie les raisons que j'ai eues d'entrer dans les sentiments anciens de l'Église, et de me déclarer contre les nouvelles, afin aussi que nous fassions tout ce qui sera en nous pour être : *cor unum et anima una*, en ce fait comme en tout le reste. Je vivrai dans cette espérance, et aurais une affliction que je ne vous puis exprimer, si quelqu'un, quittant les vives sources des vérités de l'Église, se fabriquait des citernes d'opinions nouvelles, du danger desquelles il n'y a guère personne qui ait été mieux informé par l'auteur que moi, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

P.-S. — J'ose vous dire, monsieur, que M. Ferret s'étant

embarrassé dans ces opinions nouvelles, il a dit à M. le curé de Saint-Josse (1), que ce qui l'en a retiré, c'est la fermeté qu'il a vue en ce misérable pécheur contre cela, dans deux ou trois conférences que nous avons eues sur ce sujet. C'est M. le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qui fut reconnu d'abord qu'il revint d'Alet, par un chacun dans ces opinions, desquelles il est à tel point hors de ces sentiments, qu'il a proposé à M. de Saint-Josse qu'il faut que nous fassions quelque manière de congrégation secrète pour défendre les vérités anciennes. Je vous supplie de tenir ceci secret.

Je n'ai point eu le loisir de lire ma lettre et je ne l'ai osé faire transcrire ; vous aurez peine à la lire ; excusez-moi (2).

---

17. — *A Monsieur d'Horgny, prêtre de la Mission, à Rome.*

Au sujet des nouvelles doctrines.

Orsigny, 10 septembre 1648.

Monsieur,

J'ai reçu la vôtre, du 17 août, qui est pour achever de répondre aux miennes touchant les diversités d'opinions, celle-ci étant à l'égard du livre de *la communion;* pour réponse à laquelle je vous dirai, monsieur, qu'il peut être (ce que vous dites) que quelques personnes ont pu profiter de ce livre en France et en Italie ; mais que d'une centaine qu'il y en a peut-être qui en ont profité à Paris, en les rendant plus respectueux en l'usage de ce sacrement, il y en a pour le moins dix mille auxquels il a nui en les retirant tout à fait.

Que je loue Dieu de ce que vous en usez comme je fais, qui

(1) Abelly, plus tard évêque de Rodez.

(2) Cette lettre, ainsi que celle du 19 septembre, furent publiées pour la première fois en 1726 par le *Journal de Trévoux.* « Quoique j'aie lu beaucoup de lettres du saint, dit Collet, je n'en ai lu aucune de lui où il y ait autant de feu et de vivacité. » (*Vie de saint Vincent*, t. Ier, p. 529, édition de 1748.)

est de ne point parler de ces choses en la famille, et de ce qu'elle va son train à Rome comme ici !

Il est vrai, ce que vous dites que saint Charles Borromée a suscité l'esprit de pénitence dans son diocèse, de son temps, et l'observance des canons d'icelle et que c'est ce qui mutine le monde contre lui, et même de bons religieux, à cause de la nouveauté. Mais il n'a pas constitué la pénitence en quoi que ce soit, la satisfaction à se retirer de la sainte confession et de l'adorable communion, si ce n'est aux cas portés par les canons que nous tâchons d'observer en cas des occasions prochaines, des inimitiés, des péchés publics ; mais il est bien éloigné de ce qu'on dit qu'il ordonnait des pénitences publiques pour des péchés secrets, et de faire la satisfaction avant l'absolution, comme le livre dont il est question prétend le faire.

Venons au particulier. Il est vrai, monsieur (quoi que vous me disiez du livre de *la Fréquente communion*), qu'il a été fait principalement pour renouveler la pénitence ancienne comme nécessaire pour entrer en grâce avec Dieu ; car, quoique l'auteur fasse quelquefois semblant de proposer cette pratique ancienne seulement comme plus utile, il est certain néanmoins qu'il la veut pour nécessaire, puisque par tout son livre il la représente comme une des grandes vérités de notre religion ; comme la pratique des apôtres et de toute l'Église durant douze siècles, comme une tradition immuable ; comme une institution de Jésus-Christ, et qu'il ne cesse de faire entendre qu'il est obligé de la garder et d'invectiver continuellement contre ceux qui s'opposent au rétablissement de cette pénitence. D'ailleurs, il enseigne manifestement qu'anciennement il n'y avait point d'autres pénitences, pour toutes sortes de péchés mortels, que la pénitence publique, comme on le voit par le troisième chapitre de la deuxième partie, où il prend pour une vérité l'opinion qui porte qu'on ne trouve dans les anciens Pères, et principalement dans Tertullien, que la pénitence publique en laquelle l'Église exerçât la puissance de ses clefs ; d'où il s'ensuit, par une conséquence très claire, que M. Arnauld a dessein d'établir la pénitence publique pour toutes sortes de péchés mortels, et que ce n'est pas une calomnie de l'accuser de cela, mais une vérité que l'on tire aisément de son livre, pourvu qu'on le lise sans préoccupation d'esprit ; et vous, monsieur, me dites que cela est faux. Vous êtes à excuser parce que vous ne saviez pas le fond des maximes de l'auteur de toutes ces doctrines, qui étaient de réduire l'Église en ses premiers

usages, disant que l'Église a cessé d'être depuis ces temps-là. Deux des coryphées de ces opinions ont dit à la Mère (1) de Sainte-Marie de Paris, laquelle on leur avait fait espérer qu'ils pourraient attirer à leurs opinions, qu'il y a cinq cents ans qu'il n'y a point d'Église ; elle me l'a dit et écrit.

Vous me dites, en second lieu, qu'il est faux que M. Arnauld ait voulu introduire l'usage de faire la pénitence avant l'absolution pour les gros pécheurs. Je réponds que M. Arnauld ne veut pas seulement introduire la pénitence avant l'absolution pour les gros pécheurs, mais il en fait une loi générale pour tous ceux qui sont coupables d'un péché mortel, ce qui se voit par ces paroles tirées de la seconde partie, chapitre VIII :

« Qui ne voit combien ce pape juge nécessaire que le pécheur fasse pénitence de ses péchés, non seulement avant que de communier, mais même avant que de recevoir l'absolution? »

Et un peu plus bas, il ajoute :

« Ces paroles ne nous montrent-elles pas clairement que selon les règles saintes que ce grand pape a données à toute l'Église, après les avoir apprises dans la perpétuelle tradition de la même Église, l'ordre que les prêtres doivent garder dans l'exécution de la puissance que le Sauveur leur a donnée de lier et de délier les âmes, c'est de n'absoudre les pécheurs qu'après les avoir laissés dans les gémissements et dans les larmes, et leur avoir fait accomplir une pénitence proportionnée à la qualité de leurs péchés. »

Il faut être aveugle pour ne pas connaître par ces paroles et par beaucoup d'autres qui suivent, que M. Arnauld croit qu'il est nécessaire de différer l'absolution pour tous les péchés mortels, jusqu'à l'accomplissement de la pénitence ; et en effet, n'ai-je pas vu faire pratiquer cela par M. de Saint-Cyran, et ne le fait-on pas encore à l'égard de ceux qui se livrent entièrement à leur conduite? Cependant, cette opinion est une hérésie manifeste.

Pour ce qui est de l'absolution déclaratoire, vous me dites qu'il n'a point besoin que de son premier livre pour faire voir le contraire, et m'alléguez trois ou quatre autorités pour cela. Je réponds que ce n'est pas merveille que M. Arnauld parle quelquefois comme les autres catholiques, il ne fait en cela qu'imiter Calvin qui nie trente fois qu'il fasse Dieu auteur du péché,

(1) La supérieure de la Visitation.

quoiqu'il fasse ailleurs tous ses efforts pour établir cette maxime détestable que tous les catholiques lui attribuent.

Tous les novateurs font de même : ils sèment des contradictions dans leurs livres, afin que, si on les reprend sur quelques points, ils puissent s'échapper en disant qu'ils ont dit ailleurs le contraire. J'ai ouï dire à feu M. de Saint-Cyran que s'il avait dit des vérités dans une chambre à des personnes qui en seraient capables, que passant dans une autre, où il en trouverait d'autres qui ne le seraient pas, il leur dirait le contraire. Il ajoutait que Notre-Seigneur en usait de la sorte et recommandait que l'on fît de même.

Comment est-ce que M. Arnauld peut soutenir sérieusement que l'absolution efface véritablement les péchés, puisqu'il enseigne, comme je viens de le montrer, que le prêtre ne doit point donner l'absolution au pécheur qu'après l'accomplissement de la pénitence, et que la raison principale pour laquelle il veut qu'on observe cet ordre est afin de donner le temps au pécheur d'expier ses crimes par une satisfaction salutaire, comme il le prouve amplement dans le chapitre II de la seconde partie? Un homme judicieux qui veut qu'on expie des péchés par une satisfaction salutaire, avant que de recevoir l'absolution, peut-il croire sérieusement que les péchés soient expiés par l'absolution?

Vous me dites que, pour ce que M. Arnauld dit que l'Église retient dans le cœur le désir que les pécheurs fassent pénitence selon les règles anciennes, que la pratique ancienne et nouvelle de l'Église sont toutes deux bonnes ; mais que l'ancienne est meilleure, et qu'elle étant une bonne mère, qui ne respire que le plus grand bien de ses enfants, leur désire toujours le meilleur, au moins dans son cœur.

Je réponds qu'il ne faut point confondre la discipline ecclésiastique avec les désordres qui se peuvent rencontrer. Tout le monde blâme ces désordres ; les casuistes ne cessent de s'en plaindre et de les remarquer, afin qu'on les connaisse ; mais c'est un abus de dire de ne point pratiquer la pénitence de M. Arnauld, que ce soit un relâchement que l'Église tolère ce relâchement avec regret. Nous n'avons pas grande assurance de la pratique d'Orient dont vous parlez ; mais nous savons que, par toute l'Europe, on pratique les sacrements de la manière que M. Arnauld condamne, et que le pape et tous les évêques approuvent la coutume de donner l'absolution après la confession, et de ne point faire pénitence publique que pour

des péchés publics. N'est-ce pas un aveuglement insupportable de préférer, en une chose de telle conséquence, les pensées d'un jeune homme qui n'avait aucune expérience dans la conduite des âmes lorsqu'il a écrit, à la pratique universelle de toute la chrétienté?

Si la pratique de la pénitence publique a duré en Allemagne jusqu'au temps de Luther, comme vous dites, ce n'a été que pour les péchés publics; et personne ne trouve mauvais que cette pénitence soit rétablie partout, puisque le concile de Trente l'ordonne expressément. Et quel rapport a l'ordonnance de saint Ignace, que vous m'alléguez aussi, avec la conduite de ceux qui éloignent tout le monde de la communion, non pour huit ou dix jours mais pour cinq ou six mois, non seulement les grands pécheurs, mais de bonnes religieuses qui vivent en une grande pureté, comme nous avons appris de l'épître de M. de Langres (1) à M. de Saint-Malo (2)! Ce n'est pas s'arrêter à des pointilles que de remarquer des désordres si notables, et qui ne tendent qu'à la ruine entière de la sainte communion; et tant s'en faut que des gens de bien doivent mettre en pratique ces maximes si pernicieuses qu'ils ont juste sujet de les mépriser et de concevoir mauvaise opinion de ceux qui les autorisent.

Saint Charles n'avait garde de les approuver, puisqu'il ne recommande rien tant, dans ses conciles et dans ses actes, que la fréquente communion, et qu'il ordonne plusieurs fois de grièves peines contre tous les prédicateurs qui détournent les fidèles directement ou indirectement de la fréquente communion; et jamais l'on ne trouvera qu'il ait établi la pénitence publique ou l'éloignement de la communion pour toutes sortes de péchés mortels, ni qu'il ait voulu qu'on mît trois ou quatre mois entre la confession et l'absolution, comme il se pratique très souvent, et pour des péchés ordinaires, par ces nouveaux réformateurs; de sorte qu'encore qu'il puisse y avoir de l'excès à donner facilement l'absolution à toutes sortes de pécheurs, qui est ce que saint Charles déplore, il ne faut pas conclure de là que ce grand saint approuvât les extrémités dans lesquelles M. Arnauld s'est jeté, puisqu'elles sont entièrement opposées à quantité d'ordonnances qu'il a faites.

(1) Mgr de Langres, Sébastien Zamet, de 1615 à 1655.

(2) Mgr de Saint-Malo, Ferdinand de Neufville de Villeroy, 1647-1657.

Quant à ce qu'on attribue au livre de *la Fréquente communion* de retirer le monde de la fréquente hantise des saints sacrements, je vous réponds qu'il est véritable que ce livre détourne puissamment tout le monde de la hantise fréquente de la sainte communion et de la sainte confession, quoiqu'il fasse semblant, pour mieux couvrir son jeu, d'être fort éloigné de ce dessein. En effet, ne loue-t-il pas hautement dans sa préface, page 36, la piété de ceux qui voudraient différer leur communion jusqu'à la fin de leur vie, comme s'estimant indignes de s'approcher du corps de Jésus-Christ, et n'assure-t-il pas qu'on satisfait plus à Dieu par cette humilité que par toutes sortes de bonnes œuvres? Ne dit-il pas au contraire, dans le chapitre II de la troisième partie, que c'est parler indignement du roi du ciel que de dire qu'il est honoré par nos communions, et que Jésus-Christ ne peut recevoir que de la honte et de l'outrage par nos fréquentes communions, qui se font selon les maximes du père Molina, chartreux, qu'il combat par tout son livre sous l'apparence d'un écrit fait à plaisir? De plus, ayant prouvé par saint Denis, dans le chapitre IV de la première partie, que ceux qui communient doivent être entièrement purifiés des images qui leur restent de leur vie passée par un amour divin pur et sans aucun mélange ; qu'ils doivent être unis parfaitement à Dieu seul, entièrement parfaits et entièrement irréprochables ; tant s'en faut qu'il ait aucunement adouci ces paroles si hautes et si éloignées de notre faiblesse (les ayant données toutes crues), il a toujours soutenu, dans son livre de *la Fréquente communion*, qu'elles contiennent les dispositions qui sont nécessaires pour communier dignement. Cela étant, comment se peut-il faire qu'un homme qui considère ces maximes et ce procédé de M. Arnauld, puisse s'imaginer qu'il souhaite avec vérité que tous les fidèles communient fort souvent? Il est certain, au contraire, qu'on ne saurait tenir ces maximes pour véritables, qu'en même temps l'on ne se trouve très éloigné de fréquenter les sacrements ; et pour moi j'avoue franchement que si je faisais autant d'état du livre de M. Arnauld que vous en faites, non seulement je renoncerais pour toujours à la sainte messe et à la communion, par esprit d'humilité, mais même j'aurais de l'horreur du sacrement, étant véritable qu'il le représente à l'égard de ceux qui communient avec des dispositions ordinaires que l'Église approuve comme un piège de Satan et comme un venin qui empoisonne les âmes, et qui ne traite tous ceux qui en approchent en cet état de rien

moins que de chiens, de pourceaux et d'antéchrists. Et quand on fermerait les yeux à toute autre considération pour remarquer seulement ce qu'il dit en plusieurs endroits des dispositions admirables sans lesquelles il ne veut pas qu'on communie, se trouvera-t-il homme sur la terre qui ait si bonne opinion de sa vertu, qu'il se croie en état de pouvoir communier dignement? Cela n'appartient qu'à M. Arnauld, qui, après avoir mis ces dispositions à un si haut point qu'un saint Paul eût appréhendé de communier, ne laisse pas de se vanter par plusieurs fois, dans son apologie, qu'il dit la messe tous les jours ; en quoi son humilité est aussi admirable qu'on doit estimer sa charité et la bonne opinion qu'il a de tant de sages directeurs, tant séculiers que réguliers, et de tant de vertueux pénitents qui pratiquent la dévotion, et qui les uns et les autres servent de sujet à ses invectives ordinaires.

Au reste, j'estime que c'est une hérésie de dire que ce soit un grand acte de vertu de vouloir différer la communion jusqu'à la mort, puisque l'Église nous commande de communier tous les ans. C'est aussi une hérésie de préférer cette humilité prétendue à toutes sortes de bonnes œuvres, étant visible que pour le moins le martyre est beaucoup plus excellent ; comme aussi de dire absolument que Dieu n'est point honoré par nos communions et qu'il n'en reçoit que de la honte et de l'outrage.

Comme cet auteur éloigne tout le monde de la communion, il ne tiendra pas à lui que toutes les églises ne demeurent sans messe ; pour ce qu'ayant vu ce que dit le vénérable Bède, que ceux qui laissent de célébrer ce saint sacrifice, sans quelque légitime empêchement, privent la très Sainte-Trinité de louange et de gloire, les anges de réjouissance, les pécheurs de pardon, les justes de secours et de grâces, les âmes qui sont en purgatoire de rafraîchissement, l'Église des faveurs spirituelles de Jésus-Christ, et eux-mêmes de médecine et de remède.

Il ne fait point de scrupules d'appliquer tous ces effets admirables aux mérites d'un prêtre qui se retire de l'autel par esprit de pénitence, comme on le voit dans le chapitre XL de la première partie : il parle même plus avantageusement de cette pénitence que du saint sacrifice de la messe. Or qui ne voit que ce discours est très puissant pour persuader à tous les prêtres de négliger de dire la messe, puisqu'on gagne autant sans la dire qu'en la disant, et que l'on peut dire même, selon les maximes de M. Arnauld, qu'on gagne davantage? car, comme il relève l'éloignement de la communion beaucoup au-dessus

de la communion même, il faut aussi qu'il estime beaucoup plus excellent l'éloignement de la messe que la messe même.

Et la morale de tout ceci est que ce nouveau réformateur n'éloigne les prêtres et les laïques de l'autel sinon sous ce beau prétexte de faire pénitence ; mais pour savoir en quoi il met cette grande pénitence, qu'il estime si avantageuse aux âmes, il paraît en paroles expresses dans la préface (p. 18) que, de toutes les rigueurs de l'ancienne discipline, il n'en garde quasi autre chose que la séparation du corps du Fils de Dieu : qui est la partie la plus importante selon les Pères, parce qu'elle représente la privation de la béatitude, et la plus aisée selon les hommes, parce que tout le monde en est susceptible.

M. Arnauld pourrait-il montrer plus manifestement que son livre n'a été fait qu'à dessein de ruiner la messe et la communion, puisqu'il emploie toute l'antiquité pour nous prêcher la pénitence (dont jamais je n'ai vu faire un seul acte à l'auteur de cette doctrine ni à ceux qui l'assistaient pour l'introduire), et qu'après toutes ces fanfares, il se contente qu'on ne communie point? Certes ceux qui lisent son livre et qui n'y remarquent pas ce dessein, sont du nombre de ceux dont parle le prophète : *Oculos habent et non videbunt;* et je ne comprends pas comment, vous, monsieur, pouvez accuser les adversaires de M. Arnauld de ruiner la pénitence, puisqu'on se plaint au contraire, avec raison, de ce que cet auteur a fait des efforts extraordinaires pour prouver qu'il était nécessaire de faire de longues et rigoureuses pénitences avant que de communier et de recevoir l'absolution, et qu'en même temps il a déclaré en paroles expresses (afin que personne n'en prétende cause d'ignorance) qu'il ne réserve autre chose de l'ancienne pénitence que l'éloignement de l'autel.

Voilà, monsieur, la réponse que je fais à votre lettre, avec tant d'empressement que je n'ai pas le loisir de la relire.

Je m'en vas en ce moment célébrer la sainte messe, afin qu'il plaise à Dieu de vous faire connaître les vérités que je vous dis, et pour lesquelles je suis prêt de donner ma vie. J'aurais beaucoup d'autres choses à vous dire sur ce sujet, si j'en avais le loisir. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous les dise lui-même ; je vous prie de ne me pas faire réponse sur ce sujet, si vous persévérez dans de telles opinions.

Je suis, monsieur, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

18. — *Aux évêques de France* (1).

Il invite les évêques à signer une lettre au Souverain Pontife, pour demander que le Saint-Siège se prononce dans la question du jansénisme.

1er février 1651.

Les mauvais effets que produisent les opinions du temps ont fait résoudre un bon nombre de nos seigneurs les prélats du royaume d'écrire à N. S.-P. le pape, pour le supplier de prononcer sur cette doctrine. Les raisons particulières qui les y ont portés sont : 1° que par ce remède ils espèrent que plusieurs se tiendront aux opinions communes, qui sans cela pourraient s'en écarter (comme il est arrivé de tous, quand on a vu la censure des *deux chefs qui n'en font qu'un*) ; 2° c'est que le mal pullule parce qu'il semble être toléré ; 3° on pense à Rome que la plupart de nosseigneurs les évêques de France sont dans ces sentiments nouveaux, et il importe de faire voir qu'il y en a très peu ; 4° enfin, ceci est conforme au saint concile de Trente, qui veut que, s'il s'élève des opinions contraires aux choses qu'il a déterminées, on ait recours au souverain pontife pour en ordonner. Et c'est ce qu'on veut faire, monseigneur, ainsi que vous verrez par la même lettre, laquelle je vous envoie, dans la confiance que vous aurez agréable de la signer après une quarantaine d'autres prélats qui l'ont déjà signée, dont voici la liste, etc.

(1) Cette lettre avait été adressée aux évêques qui vinrent assister à Paris à l'assemblée du clergé. Saint Vincent en envoyait la copie aux autres évêques de France, et il écrivait, pour les intéresser à cette affaire, à Nicolas Pavillon, évêque d'Aleth ; à Alain de Solminihac, évêque de Cahors ; à François Caulet, évêque de Pamiers ; à Raoul de la Guibourgère, évêque de La Rochelle ; à Pierre de Nivelle, évêque de Luçon ; à François de Perrochel, évêque de Boulogne, afin que leur adhésion enlevât au parti janséniste le crédit qu'il prétendait tirer de l'appui de ces évêques.

19. — *A Monseigneur l'évêque de Luçon.*

Il annonce l'envoi d'un nouvel exemplaire de la lettre des évêques au Pape, engage à la signer, réfute les allégations des adversaires et montre la nécessité urgente d'une définition.

23 avril 1651.

MONSEIGNEUR,

Il y a quelque temps que je me donnai la confiance de vous envoyer la copie d'une lettre que la plupart de nosseigneurs les prélats du royaume désireraient envoyer à notre Saint-Père le pape, pour le supplier de prononcer sur les points de la nouvelle doctrine, afin que, si vous aviez agréable d'être du nombre, il vous plût de la signer. Et comme je n'ai eu l'honneur d'en recevoir aucune réponse, j'ai sujet de craindre que vous ne l'ayez pas reçue, ou qu'un mauvais écrit que ceux de cette doctrine ont envoyé partout, pour détourner nosdits seigneurs les prélats de ce dessein, ne vous retînt en suspens sur cette proposition. Ce qui fait, monseigneur, que je vous en envoie une seconde copie, et que je vous supplie, au nom de Notre-Seigneur, de considérer la nécessité de cette lettre, par l'étrange division qui se met dans les familles, dans les villes et dans les universités ; c'est un feu qui s'enflamme tous les jours, qui altère les esprits et qui menace l'Église d'une irréparable désolation, s'il n'y est remédié promptement.

De s'attendre à un concile universel, l'état des affaires présentes ne permet pas qu'il se fasse ; et puis vous savez le temps qu'il faut pour l'assembler, et combien il en a fallu pour le dernier qui s'est fait. Ce remède est trop éloigné pour un mal si pressant.

Qui est-ce donc qui remédiera à ce mal? Il faut sans doute que ce soit le Saint-Siège, non seulement à cause que les autres voies manquent, mais parce que le concile de Trente, en sa dernière session, lui renvoie la décision des difficultés qui naîtront touchant ce qu'il a décrété. Or, si l'Église se trouve dans un concile universel canoniquement assemblé, comme celui-là, et si le Saint-Esprit conduit la même Église, comme il n'est pas permis d'en douter, pourquoi ne suivra-t-on pas la lumière

de cet Esprit, qui déclare comme il se faut comporter en ces occasions douteuses, qui est de recourir au Souverain Pontife? Cette seule raison, monseigneur, fait que je vous compte au nombre des soixante prélats qui ont déjà signé cette lettre, sans autre concert qu'une simple proposition, outre plusieurs autres qui la doivent signer.

Si quelqu'un estimait qu'il ne se doit pas déclarer si avant sur une matière de laquelle il doit être juge, on lui pourrait répondre que, par les raisons ci-dessus, il paraît qu'il n'y doit point avoir de concile, et par conséquent qu'il ne peut y être juge. Mais supposons le contraire : le recours au pape ne serait pas un empêchement ; car les saints lui ont autrefois écrit contre les nouvelles doctrines, et n'ont pas laissé d'assister comme juges aux conciles où elles ont été condamnées.

Si d'aventure il repartait que les papes imposent silence sur cette matière, ne voulant qu'on en parle, qu'on en dispute, ni qu'on en écrive ; on leur pourrait dire aussi que cela ne se doit pas entendre à l'égard du pape, qui est le chef de l'Église, auquel tous les membres doivent avoir rapport, mais que c'est à lui que nous devons recourir pour être assurés dans les doutes et les agitations. A qui donc se pourrait-on adresser? et comment saurait Sa Sainteté les troubles qui s'élèvent, si on ne les lui mande pour y remédier?

Si un autre craignait, monseigneur, qu'une réponse tardive ou moins décisive de notre Saint-Père augmenterait la hardiesse des adversaires, je pourrais l'assurer que Mgr le nonce a dit avoir nouvelle de Rome que, dès que Sa Sainteté verra une lettre du roi, et une autre d'une bonne partie de nosseigneurs nos prélats de France, elle prononcera sur cette doctrine. Or, il y a résolution prise de la part de Sa Majesté pour écrire ; et M. le premier président a dit aussi que, pourvu que la bulle du Saint-Siège ne porte pas avoir été donnée par l'avis de l'inquisition de Rome, elle sera reçue et vérifiée au parlement.

Mais que gagnera-t-on, dira un troisième, quand le pape aura prononcé, puisque ceux qui soutiennent ces nouveautés ne se soumettront pas? Cela peut être vrai de quelques-uns, qui ont été de la cabale de feu M. de Saint-Cyran, qui non seulement n'avait pas disposition de se soumettre aux décisions du pape, mais même ne croyait pas aux conciles. Je le sais, monseigneur, pour l'avoir fort pratiqué, et ceux-là se pourront obstiner comme lui, aveuglés de leur propre sens ; mais pour les

autres qui ne le suivent que par l'attrait qu'ils ont aux choses nouvelles, ou par quelque liaison d'amitié ou de famille, ou parce qu'ils pensent bien faire, il y en aura peu qui ne s'en retirent, plutôt que de se rebeller contre leur propre et légitime Père. Nous avons vu l'expérience en ceci au sujet du livre des *Deux Chefs* et du *Catéchisme de la grâce;* car sitôt qu'on a su qu'ils étaient censurés, on n'en a plus parlé.

Et pourtant, monseigneur, il est grandement à désirer que tant d'âmes soient désabusées du reste, comme elles sont de cela, et que l'on empêche de bonne heure que d'autres n'entrent dans une faction si dangereuse que celle-ci. L'exemple d'un nommé Labadie est une preuve de la malignité de cette doctrine. C'est un prêtre apostat qui passait pour grand prédicateur, lequel, après avoir fait beaucoup de dégâts en Picardie et depuis en Gascogne, s'est fait huguenot à Montauban ; et, par un livre qu'il a fait de sa prétendue conversion, il déclare qu'ayant été janséniste, il a trouvé que la doctrine qu'on y tient est la même créance qu'il a embrassée. Et en effet, monseigneur, les ministres se vantent dans leurs prêches, parlant de ces gens-là, que la plupart des catholiques sont de leur côté, et que bientôt ils auront le reste. Cela étant, que ne doit-on pas faire pour éteindre ce feu qui donne de l'avantage aux ennemis jurés de notre religion?

Qui ne se jettera sur ce petit monstre qui commence à ravager l'Église, et qui enfin la désolera, si on ne l'étouffe en sa naissance? Que ne voudraient avoir fait tant de braves et saints évêques qui sont à cette heure, s'ils avaient été du temps de Calvin? On voit maintenant la faute de ceux de ce temps-là, qui ne s'opposèrent pas fortement à une doctrine qui devait causer tant de guerres et de divisions. Aussi y avait-il bien de l'ignorance pour lors ; mais à présent que nosseigneurs les prélats sont plus savants, ils se montrent aussi plus zélés. Tel est Mgr de Cahors, qui m'écrivit dernièrement qu'on lui avait adressé un libelle diffamatoire contre ladite lettre. « C'est, dit-il, l'esprit de l'hérésie, qui ne peut souffrir les justes corrections et réprimandes, et se jette incontinent avec violence dans les calomnies. Nous voici aux mains où j'ai toujours cru qu'il en fallait venir. » Et parce que je l'avais prié de se conserver, au sujet d'un accident qui lui est arrivé : « Je vous assure (me dit-il) que je le ferai, quand ce ne serait que pour me trouver dans le combat que je prévois qu'il nous faudra avoir ; et j'espère qu'avec l'aide de Dieu nous les vaincrons. » Voilà les sentiments de ce

bon prélat. On n'en attend pas d'autres de vous, monseigneur, qui annoncez et faites annoncer en votre diocèse les opinions communes de l'Église, et qui, sans doute, serez bien aise de requérir que notre Saint-Père fasse faire le même partout, pour réprimer ces opinions nouvelles qui sympathisent tant avec les erreurs de Calvin. Il y va certes de la gloire de Dieu, du repos de l'Église et (j'ose le dire) de celui de l'État ; ce que nous voyons plus clairement à Paris qu'on ne peut se l'imaginer ailleurs. Sans cela, monseigneur, je n'eusse eu garde de vous importuner d'un si long discours. Je supplie très humblement votre bonté de me pardonner, puisque c'est elle qui m'a fait prendre cette confiance, etc.

---

20. — *A Messeigneurs Pavillon, évêque d'Alet, et Caulet, évêque de Pamiers.*

Il les presse de se joindre aux évêques qui sollicitent du pape la condamnation des nouvelles erreurs : on attendrait en vain que ceux qui les sèment s'accordent avec les défenseurs de la doctrine de l'Église ; l'union ne doit pas être désirée au détriment de la vérité ; c'est toujours au pape qu'on a recouru dans les difficultés sur la foi. Prévoir que quelques-uns n'acquiesceront pas ne doit pas arrêter : cela discernera les enfants de l'Église d'avec les opiniâtres.

(Juin 1651 ?)

MESSEIGNEURS,

J'ai reçu avec le respect que je dois à votre vertu et à votre dignité la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur la fin du mois de mai (1), pour réponse aux miennes, sur le sujet des questions du temps, où je vois beaucoup de pensées, dignes du rang que vous tenez dans l'Église, lesquelles semblent vous faire incliner à tenir le parti du silence dans les contentions

(1) La lettre écrite en commun par les deux évêques est datée d'Alet, le 22 avril 1651. Le saint ne la reçut que vers la fin du mois de mai.

présentes. Mais je ne laisserai pas de prendre la liberté de vous représenter quelques raisons qui pourront peut-être vous porter à d'autres sentiments : et je vous supplie, messeigneurs, prosterné en esprit à vos pieds, de l'avoir pour agréable.

Et premièrement, sur ce que vous témoignez appréhender, que le jugement qu'on désire de Sa Sainteté ne soit pas reçu avec la soumission et l'obéissance que tous les chrétiens doivent à la voix du souverain Pasteur, et que l'esprit de Dieu ne trouve pas assez de docilité dans les cœurs pour y opérer une vraie réunion ; je vous représenterais volontiers que, quand les hérésies de Luther et de Calvin, par exemple, ont commencé à paraître, si on avait attendu à les condamner jusqu'à ce que leurs sectateurs eussent paru disposés à se soumettre et à se réunir, ces hérésies seraient encore du nombre des choses indifférentes à suivre ou à laisser, et elles auraient infesté plus de personnes qu'elles n'ont fait. Si donc ces opinions dont nous voyons les effets pernicieux dans les consciences sont de cette nature, nous attendrons en vain que ceux qui les sèment s'accordent avec les défenseurs de la doctrine de l'Église ; car c'est ce qu'il ne faut point espérer, et ce qui ne sera jamais : et de différer d'en obtenir la condamnation du Saint-Siège, c'est leur donner le temps de répandre leur venin, et c'est aussi dérober à plusieurs personnes de condition et de grande piété le mérite de l'obéissance qu'ils ont protesté de rendre aux décrets du Saint-Père, aussitôt qu'ils les verront : ils ne désirent que savoir la vérité, et, en attendant l'effet de ce désir, ils demeurent toujours de bonne foi dan ce parti qu'ils grossissent et fortifient par ce moyen, s'y étant attachés par l'apparence du bien, et de la réformation qu'ils prêchent, et qui est la peau de brebis, dont les véritables loups se sont toujours couverts pour abuser et séduire les âmes.

Secondement, ce que vous dites, messeigneurs, que la chaleur des deux partis à soutenir chacun son opinion laisse peu d'espérance d'une parfaite réunion, à laquelle néanmoins il faudrait butter, m'oblige de vous remontrer qu'il n'y a point de réunion à faire dans la diversité et contrariété de sentiment en matière de foi et de religion, qu'en se rapportant à un tiers qui ne peut être que le pape au défaut des conciles ; et que celui qui ne se veut point réunir en cette matière n'est point capable d'aucune réunion, laquelle, hors de là, n'est pas même à désirer ; car les lois ne doivent jamais se réconcilier avec les crimes, non plus que le mensonge s'accorder avec la vérité.

Troisièmement, cette uniformité que vous désirez entre les prélats serait bien à désirer, pourvu que ce fût sans préjudice de la foi ; car il ne faut point d'union dans le mal et dans l'erreur ; mais quand cette réunion se devrait faire, ce serait à la moindre partie de revenir à la plus grande, et aux membres de se réunir au chef, qui est ce qu'on propose, y en ayant au moins de six parts les cinq, qui ont offert de s'en tenir à ce qu'en dira le pape, au défaut du Concile, qui ne se peut assembler à cause des guerres ; et quand, après cela, il resterait de la division, et, si vous voulez, du schisme, il s'en faudrait prendre à ceux qui ne veulent point de juge, ni se rendre à la pluralité des évêques, auxquels ils ne défèrent non plus qu'au pape.

Et de là se forme une quatrième raison, qui sert de réponse à ce qu'il vous plaît de me dire, messeigneurs, que l'un et l'autre parti croit que la raison et la vérité sont de son côté, ce que j'avoue ; mais vous savez bien que tous les hérétiques en ont dit autant, et que cela ne les a point garantis de la condamnation et des anathèmes dont ils ont été frappés par les papes et par les conciles : on n'a point trouvé que la réunion avec eux fût un moyen de guérir le mal ; au contraire, on y a appliqué le fer et le feu, et quelquefois trop tard, comme il pourrait arriver ici. Il est vrai qu'une partie accuse l'autre ; mais il y a cette différence, que l'une demande des juges et que l'autre n'en veut pas, ce qui est un mauvais signe. Il ne veut point de remède, dis-je, de la part du pape, parce qu'il sait qu'il est possible, et fait semblant de demander celui du Concile, parce qu'il le croit impossible en l'état présent des choses ; et s'il pensait qu'il fût possible, il le rejetterait comme il rejette l'autre. Et ce ne sera point, à mon avis, un sujet de risée aux libertins et aux hérétiques, non plus que de scandale aux bons, de voir les évêques divisés : car, outre que le nombre de ceux qui n'auront pas voulu souscrire aux lettres écrites au pape sur ce sujet sera très petit, ce n'est pas chose extraordinaire dans les anciens conciles, qu'ils n'aient pas été tous d'un même sentiment ; et c'est ce qui montre aussi le besoin qu'il y a que le pape en connaisse, puisque, comme vicaire de Jésus-Christ, il est le chef de toute l'Église, et par conséquent le supérieur des évêques.

Cinquièmement, on ne voit point que la guerre, pour être allumée presque par toute la chrétienté, empêche que le pape ne juge avec toutes les conditions et formalités nécessaires, et prescrites par le concile de Trente, du choix desquelles il

se rapporte pleinement à Sa Sainteté, laquelle plusieurs saints et anciens prélats ont ordinairement consultée et réclamée dans les doutes de la foi, et même étant assemblés, comme on voit chez les anciens Pères et dans les annales ecclésiastiques. Or, de prévoir qu'on n'acquiescera pas à son jugement, tant s'en faut que cela se doive présumer ou craindre, que plutôt c'est un moyen de discerner par là les enfants de l'Église d'avec les opiniâtres.

Quant au remède que vous proposez, messeigneurs, de défendre à l'un et à l'autre parti de dogmatiser, je vous supplie très humblement de considérer qu'il a déjà été essayé inutilement, et que cela n'a servi qu'à donner pied à l'erreur; car voyant qu'elle était traitée de pair avec la vérité, elle a pris ce temps pour se provigner, et on n'a que trop tardé à la déraciner, vu que cette doctrine n'est pas seulement dans la théorie, mais que, consistant aussi dans la pratique, les consciences ne peuvent plus supporter le trouble et l'inquiétude qui naît de ce doute, lequel se forme dans le cœur de chacun ; savoir, si Jésus-Christ est mort pour lui, ou non, et autres semblables. Il s'est trouvé ici des personnes, lesquelles entendant que d'autres disaient à des moribonds, pour les consoler, qu'ils eussent confiance en la bonté de Notre-Seigneur, qui était mort pour eux, disaient aux malades qu'ils ne se fiassent pas à cela, parce que Notre-Seigneur n'était pas mort pour tous.

Permettez-moi aussi, messeigneurs, d'ajouter à ces considérations, que ceux qui font profession de la nouveauté, voyant qu'on craint leurs menaces, les augmentent et se préparent à une forte rébellion ; ils se servent de votre silence pour un puissant argument en leur faveur ; et même se vantent, par un imprimé qu'ils publient, que vous êtes de leur opinion ; et au contraire, ceux qui se tiennent dans la simplicité de l'ancienne créance s'affaiblissent et se découragent, voyant qu'ils ne sont pas universellement soutenus. Et ne seriez-vous pas un jour bien marris, messeigneurs, que votre nom eût servi, quoique contre vos intentions, qui sont toutes saintes, à confirmer les uns dans leur opiniâtreté, et à ébranler les autres dans leur créance?

De remettre la chose à un concile universel, quel moyen d'en convoquer un pendant ces guerres? Il se passa environ quarante ans, depuis que Luther et Calvin commencèrent à troubler l'Église, jusqu'à la tenue du concile de Trente. Suivant cela, il n'y a point de plus prompt remède que celui de recourir au

pape, auquel le concile de Trente même nous renvoie en sa dernière session, au chapitre dernier, dont je vous envoie un extrait.

Derechef, messeigneurs, il ne faut pas craindre que le pape ne soit pas obéi, comme il est bien juste, quand il aura prononcé ; car, outre que cette raison de craindre la désobéissance aurait lieu en toutes les hérésies, lesquelles par conséquent il faudrait laisser régner impunément, nous avons un exemple tout récent dans la fausse doctrine des deux prétendus chefs de l'Église, qui était sortie de la même boutique, laquelle ayant été condamnée par le pape, on a obéi à son jugement, et il ne se parle plus de cette nouvelle opinion.

Certes, messeigneurs, toutes ces raisons et plusieurs autres que vous savez mieux que moi, qui voudrais les apprendre de vous, que je révère comme mes pères et les docteurs de l'Église, ont fait qu'il reste à présent peu de prélats en France qui n'aient signé la lettre qui vous a été ci-devant proposée, ou bien une autre qui a été depuis dictée par un de ces mêmes prélats, que l'on a fort goûtée, et dont, à cet effet, je vous renvoie la copie, parce qu'elle vous plaira peut-être davantage.

---

2. — *A Messieurs Lagault et Hallier, docteurs de Sorbonne, à Rome* (1).

Il les engage à se ménager pour conserver leurs forces. — Les esprits sont détournés des questions théologiques par le fléau de la guerre ; cependant le parti a fait circuler une lettre de saint Prosper qu'il a falsifiée dans son sens. — On a descendu la châsse de sainte Geneviève, et, avant le huitième jour, le duc de Lorraine est parti avec son armée. — Détresse extrême dans Paris.

21 juin 1652.

MONSIEUR,

J'ai été grandement consolé d'apprendre par votre lettre que vous êtes heureusement arrivés à Rome avec ces bons

(1) M. Jérôme Lagault, né à Paris, docteur de la maison et société de Sorbonne, mourut en Suisse, à son retour de Rome, en 1653. Il

messieurs qui sont avec vous ; j'en rends grâces à Dieu et le prie qu'il vous conserve une parfaite santé : à quoi je vous prie aussi de contribuer, monsieur, vous et eux, en tout ce qui dépend de vos soins, puisqu'il y va de l'intérêt de Dieu en la conservation de trois de ses meilleurs serviteurs employés à la négociation d'une affaire grandement importante. Ne vous pressez pas, s'il vous plaît, et n'allez point pendant la chaleur du jour ; Notre-Seigneur aura fort agréable que, pour le mieux servir, vous ménagiez vos forces. Nous tâcherons ici de vous aider de nos prières et de nos petites sollicitudes autant que nous pourrons ; et déjà l'on sollicite à la cour pour avoir d'autres lettres, afin de vous les envoyer. On parle fort peu maintenant de ces questions ; c'est peut-être à cause que les agitations de la guerre occupent les esprits et que les misères du temps commencent à se faire sentir. Il est pourtant arrivé une petite rencontre qui a fait remettre ces matières sur le tapis ; c'est que ces gens-là ont fait courir une lettre imprimée sous cette inscription : *Lettre d'un évêque à un prêtre*, de laquelle ils ont envoyé des copies à plusieurs personnes dont j'en suis une ; mais on a découvert que ce n'est pas une pièce de leur boutique, mais une lettre de saint Prosper, qu'ils ont traduite et accommodée à leur façon. Je ne doute pas que vous ne soyez avertis de toutes choses. Je vous dirai seulement au sujet de la descente solennelle de la châsse de sainte Geneviève et des processions générales qu'on a faites pour demander à Dieu la cessation des souffrances publiques, par l'intercession de cette sainte, qu'il ne s'est jamais vu à Paris plus de concours de peuple, ni de dévotion extérieure. L'effet de cela a été qu'avant le huitième jour le duc de Lorraine, qui avait son armée aux portes de Paris et qui était lui-même dans la ville, a décampé pour s'en retourner en son pays, ayant pris cette résolution sur le point que l'armée du roi allait fondre sur la sienne. On continue aussi depuis à traiter de la paix avec les princes, et l'on espère de la bonté de Dieu qu'elle se fera, d'autant plus qu'on tâche d'apaiser sa justice par de grands biens qui se font à présent à Paris à l'égard des pauvres honteux et des pauvres gens de la campagne qui s'y sont réfugiés. On donne chaque

avait été à Rome avec François Hallier, docteur de Sorbonne et syndic de la Faculté de théologie. Ces deux prêtres, amis de saint Vincent, étaient allés combattre les menées des Jansénistes. M. Hallier fut sacré, en 1657, évêque de Cavaillon, où il mourut le 22 juillet 1659.

jour du potage à quatorze ou quinze mille qui mourraient de faim sans ce secours. Et, en outre, on a retiré les filles en des maisons particulières, au nombre de huit ou neuf cents ; et l'on va enfermer toutes les religieuses réfugiées qui logent par la ville (et quelques-unes, dit-on, en des lieux de soupçon) dans un monastère préparé à cet effet, où elles seront gouvernées par des filles de Sainte-Marie.

Voilà bien des nouvelles, monsieur, contre la petite maxime où nous sommes de n'en écrire point ; mais qui pourrait s'empêcher de publier la grandeur de Dieu et ses miséricordes? C'est en lui que je suis, monsieur, votre, etc.

---

22. — *A Monseigneur de Cahors* (1).

Il lui annonce la condamnation des cinq propositions, les bonnes dispositions des chefs du parti, la joie des catholiques. — Il le prie de remercier Dieu de cette grâce.

De Paris, ce 5 juillet 1653.

MONSEIGNEUR,

Je vous envoie une nouvelle qui vous sera fort agréable, c'est la condamnation des Jansénistes, de qui les cinq propositions ont été déclarées hérétiques dès le 9 juin. La bulle (2) en fut publiée dans Rome le même jour, et arriva en cette ville la fête de Saint-Pierre ; et ayant été présentée au roi et à la reine par Mgr le nonce, Leurs Majestés l'ont fort bien reçue, et Mgr le cardinal a promis de tenir la main à l'exécution. Tout Paris en a tressailli de joie, au moins ceux du bon parti, et les autres témoignent de s'y vouloir soumettre. M. Singlin (3), qui en

(1) L'original de cette lettre se trouve à Turin chez les Prêtres de la Mission. La signature seule est de la main du saint.

(2) La bulle d'Innocent X condamnait cinq propositions extraites de l'*Augustinus*.

(3) M. Singlin, élevé d'abord par saint Vincent, avait été attiré dans le jansénisme par l'abbé de Saint-Cyran.

est le patriarche avec M. Arnault, a dit qu'il fallait obéir au Saint-Siège ; et M. du Hamel, curé de Saint-Merry, l'un des arcs-boutants de cette nouvelle doctrine, est dans cette disposition, et s'est offert de publier lui-même la bulle en son église. Plusieurs des principaux d'entre eux, comme M. et Mme de Liancourt, disent qu'ils ne sont plus ce qu'ils étaient (1) ; bref, on espère que tous acquiesceront. Ce n'est pas que quelques-uns n'aient peine d'avaler la pilule, et disent même que, quoique les sentiments de Jansénius soient condamnés, les leurs ne le sont pas ; mais ceci je ne l'ai ouï dire qu'à une personne. Tant y a, monseigneur, que cette décision est une grâce de Dieu si grande que tout le monde en fait fête ici ; et ceux qui savent le mal que ces agitations passées ont fait, ne peuvent assez reconnaître un tel bien. J'espère, monseigneur, que comme vous avez contribué à l'obtenir par la signature de la lettre écrite à Sa Sainteté, vous serez aussi des plus fervents à en remercier Dieu et à le prier qu'il achève de réunir les esprits : ce que fera aussi Mgr de Sarlat, s'il vous plaît de lui envoyer une copie de la bulle ci-jointe, laquelle n'a pas encore été imprimée. On attend Mgr de Paris, qui est absent, pour la faire mettre en français et la faire afficher. C'est un arrêt contradictoire du Saint-Siège, qui a usé de toutes les précautions imaginables pour ôter tout prétexte à nos parties de s'en plaindre. Il les a ouïs plusieurs fois en particulier et en public, non seulement les premiers docteurs envoyés pour empêcher que Sa Sainteté prononçât, mais les seconds qui étaient allés au secours, qui ont parlé trois ou quatre heures durant en sa présence, lisant un grand cahier qu'ils avaient apporté de Paris, tout dressé. Béni soit Dieu de ce que tous leurs efforts ont été inutiles, et que les âmes jouissent de la paix par la connaissance de la vérité que ces gens-là ont voulu obscurcir ; plaise à sa divine bonté, monseigneur, de vous conserver pour sa gloire ; c'est un de mes plus grands souhaits, qui suis en amour, etc.

(1) Ces sentiments durèrent peu, et l'esprit d'intrigue eut le dessus sur l'apparente soumission manifestée d'abord. M. de Liancourt se plaignit à saint Vincent de son confesseur, qui lui refusait l'absolution : le parti en tira occasion pour faire du scandale.

III. — LES MISSIONS — ALGER — MADAGASCAR

23. — *Au frère Barreau, consul d'Alger, à Alger.*

Il lui donne des avis pleins de sagesse pour la position délicate qu'il occupe à Alger.

De Paris, ce 6 septembre 1646.

MONSIEUR,

Il n'y a que Dieu seul qui vous puisse faire comprendre la consolation que nous avons de votre heureux voyage, du commencement et du progrès de votre arrivée. J'en rends grâces à la bonté infinie de Jésus-Christ, qui vous a fait ceci, et le prie qu'il sanctifie votre chère âme de plus en plus, afin que vous agissiez toujours saintement et en toutes choses.

Voici les petits avis que je pense vous devoir donner, c'est qu'il semble que vous vous êtes un peu trop hâté à promettre l'argent du droit de la poste : 1° pour ce qu'il pouvait arriver que vous ne vous trouveriez pas cet argent dans le temps préfixé ; 2° en ce qu'il se pouvait faire qu'empruntant cette somme de delà aux marchands pour leur rendre à Marseille, il pouvait arriver que l'argent ne serait pas prêt à leur arrivée à Marseille, ce qui apporterait du décri de votre personne et de votre ministère. Le contraire est néanmoins, parce que la Providence a fait trouver du crédit aux Mathurins réformés (1) pour fournir douze mille livres dans dix ou douze jours à Marseille à celui auquel vous auriez envoyé l'ordre de le prendre.

Le second avis est de ne jamais écrire ni parler des conver-

(1) On appelait ainsi les membres de l'ordre de la Sainte-Trinité, fondé, au douzième siècle, par Jean de Matha et Félix de Valois, et approuvé par le pape Innocent III, en 1198. Le nom de *Mathurins* vient de ce que Félix avait réussi à établir, à Paris, les membres de l'ordre dans un endroit où était une chapelle dédiée à saint Mathurin. Ces religieux avaient établi des comptoirs à Alger, à Bougie, à Oran et à Mostaganem.

sions de delà et, qui plus est, de ne pas tenir la main à celles qui se font contre la loi du pays. Vous avez sujet de craindre que quelqu'un ne feigne cela pour exciter une avanie. Ressouvenez-vous, s'il vous plaît, monsieur, de ce que je vous ai dit que les jésuites ont fait d'autres fois à Péra sur pareille rencontre. Il est bien à souhaiter que nous ayons un chiffre, si vous en avez l'usage, ou je vous en enverrai un.

L'âme de votre affaire est l'intention de la pure gloire de Dieu ; l'état continuel d'humiliation intérieure (ne nous pouvant pas beaucoup employer aux extérieures) ; la soumission intérieure du jugement et de la volonté à celui qui vous a été donné pour vous conseiller ; et autant que vous le pourrez, ne rien faire sans lui proposer, si vous n'êtes obligé de répondre sur-le-champ. Jésus-Christ était le souverain seigneur de Marie et de saint Joseph, et cependant il ne faisait rien que de leur avis. C'est, monsieur, ce mystère que vous devez honorer d'une manière particulière à ce qu'il plaise à son infinie bonté de vous conduire dans l'état auquel vous êtes.

Je vous ai écrit que j'ai vu votre bonne tante, et l'édification que j'en ai eue, qui suis, monsieur, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

P.-S. — Je minute à vous envoyer une personne pour servir de chancelier. Nous pressons les pères de la Merci (1), mais le désordre est si grand entre eux, à ce qu'ils m'ont dit, qu'il n'y a point apparence de rien faire avec eux. Le roi a commis M. de Morangis pour en connaître. Cela va... Nous verrons à y faire ce que nous pourrons. Je loue Dieu de ce que vous avez retiré ce Père chez vous.

(1) L'ordre des Frères de la Merci fut fondé à Barcelone, le 19 août 1223, par Pierre Nolasque. Il avait pour but, comme celui des Mathurins, le rachat des captifs.

24. — *A Monsieur d'Horgny, supérieur, à Rome.*

Impossibilité d'augmenter le nombre des missionnaires de sa maison. — Le Saint-Siège presse la Compagnie de se charger de la mission de Perse.

1er mars 1647.

MONSIEUR,

Dieu vous fournira d'autres ouvriers quand il en sera temps : le besoin ne vous a pas pressé jusqu'à maintenant, puisque vous n'avez pas fait d'ordination, et que vous en avez passablement pour les Missions, quoique non pas à souhait. Nous faisons ici et ailleurs comme nous pouvons : serait-il raisonnable que nous fussions dans l'abondance des hommes, laquelle les rend inutiles, une partie du temps, pendant que Dieu en manque en d'autres lieux où il nous appelle? Saint Ignace ne fit-il pas cent établissements avant sa mort, de deux ou trois personnes chacun? Ce n'était pas sans beaucoup d'inconvénients, puisqu'il y envoyait des novices, et que, parfois, il était obligé de les établir supérieurs ; mais ce n'était pas aussi sans fruit ni sans providence. Si nous en avons entrepris quelques-uns, ce n'a pas été, Dieu merci, par aucun désir de nous étendre (sa divine bonté le sait), mais seulement de correspondre à ses desseins. Ce n'a pas été non plus de notre choix, ni par notre sollicitation, mais par la seule disposition d'en haut, que notre indifférence nous a donné loisir d'éprouver et de reconnaître. Qui nous assurera que Dieu ne nous appelle point présentement en Perse (1)? Il ne le faut pas conjecturer de ce que nos maisons ne sont pas remplies ; car celles qui le sont davantage ne font pas le plus de fruit : n'avons-nous pas occasion de croire plutôt le contraire? Même de craindre que Dieu n'abandonne l'Europe à la merci des hérésies qui combattent l'Église depuis un siècle, et qui ont fait de si grands ravages, qu'elles l'ont réduite comme à un petit point : et par un surcroît de malheur, ce qui reste

(1) La Propagande demandait à saint Vincent de lui désigner un sujet propre à l'épiscopat pour l'envoyer en Perse.

semble se disposer à une division par les nouvelles opinions qui pullulent tous les jours. Que savons-nous, dis-je, si Dieu ne veut pas transférer la même Église chez les infidèles, lesquels gardent peut-être plus d'innocence dans leurs mœurs que la plupart des chrétiens, qui n'ont rien moins à cœur que les saints mystères de notre religion. Pour moi, je sais que ce sentiment me demeure depuis longtemps. Mais quand Dieu n'aurait pas ce dessein, ne devons-nous pas contribuer à l'extension de l'Église? oui, sans doute et cela étant, en qui réside le pouvoir d'envoyer *ad gentes?* Il faut que ce soit au pape, ou aux conciles, ou aux évêques. Or, ceux-ci n'ont de juridiction que dans leurs diocèse ; des conciles, il n'en est point dans ce temps. Il faut donc que ce soit en la personne du premier. Si donc il a droit de nous envoyer, nous avons aussi obligation d'aller ; autrement son pouvoir serait vain. Vous savez, monsieur, depuis quel temps la sacrée Congrégation a jeté les yeux sur nous ; combien de fois elle nous a fait solliciter ; combien peu nous nous sommes hâtés, pour ne mêler rien d'humain dans la résolution de cette sainte entreprise ; mais comme nous sommes de nouveau pressés, et par lettres et par Mgr le nonce (1), je ne doute plus qu'il n'en faille venir à l'exécution. J'avais disposé pour Babylone M. Ferret (2) ; mais Mgr de Paris le voulant avoir pour Saint-Nicolas-du-Chardonnet m'a fait plainte de ce que je voulais le lui ôter. Je vous ai mandé que (ne sachant à qui m'adresser hors la Compagnie) j'avais pensé à M. Gilles (3), à ce trouvé convenable. J'en ai sondé d'autres parmi ces messieurs de notre conférence, mais je n'en ai trouvé ni d'assez résolus, ni d'assez propres : il me reste seulement à voir M. Brandon ; si celui-ci manque, je me vois obligé de rentrer dans la Compagnie pour en prendre un. Priez Dieu pour cela, s'il vous plaît ; quand le choix sera déterminé dedans ou dehors, je vous en donnerai avis : cependant j'attendrai le mémoire que M. de Montheron vous a promis au sujet de ce voyage. Je suis, etc.

(1) Nonce du pape, Jacques Bagny, archevêque d'Athènes.
(2) M. Ferret, qui fut curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.
(3) M. Gilles, supérieur de la maison de Crécy.

25. — *A Monsieur Nacquart* (1), *prêtre de la Mission.*

Il le désigne pour la Mission de Madagascar. — Dispositions dans lesquelles il se doit établir. — Conduite qu'il aura à tenir, soit en mer, soit dans la Mission.

22 mars 1648.

MONSIEUR,

Il y a longtemps que Notre-Seigneur a donné à votre cœur les sentiments pour lui rendre quelque signalé service. Et quand on fit à Richelieu la proposition des gentils et idolâtres, il me semble que Notre-Seigneur fit sentir à votre âme qu'il vous y appelait, comme vous me l'écrivîtes pour lors avec quelque autre de la famille de Richelieu. Il est temps que cette semence de la divine vocation sur vous ait son effet ; et voilà que Mgr le nonce (2), de l'autorité de la sacrée Congrégation de la Propagation de la foi, de laquelle notre Saint-Père le Pape est le chef, a choisi notre Compagnie pour aller servir Dieu dans l'île de Saint-Laurent, autrement dite Madagascar ; et la Compagnie a jeté les yeux sur vous, comme sur la meilleure hostie qu'elle ait, pour en faire hommage à notre souverain Créateur, afin de lui rendre ce service avec un autre bon prêtre de la Compagnie. O mon plus que très cher monsieur ! que dit votre cœur à cette nouvelle? A-t-il la honte et la confusion convenable pour recevoir une telle grâce du ciel? Vocation aussi grande et aussi adorable que celle des plus grands apôtres et des plus grands saints de l'Église de Dieu ! Desseins éternels, accomplis dans le temps sur vous ! L'humilité, monsieur, est seule capable de porter cette grâce ; le parfait abandon de tout ce que vous êtes et pouvez être, dans l'exubérante confiance en notre souverain Créateur, doit suivre.

La générosité et grandeur de courage vous est nécessaire ;

(1) M. Charles Nacquart, né à Trélons, diocèse de Soissons, en 1617 ; entré à Paris le 6 avril 1640. Il mourut à Madagascar, le 29 mai 1650.

(2) Jacques Bagny, archevêque d'Athènes, nonce du pape à Paris.

il vous faut une foi aussi grande que celle d'Abraham ; la charité de saint Paul vous fait grand besoin ; le zèle, la patience, la déférence, l'amour de la pauvreté, la solitude, la discrétion, l'intégrité des mœurs et le grand désir de vous consumer tout pour Dieu, vous sont aussi convenables qu'au grand saint François-Xavier.

Cette île est sous le Capricorne ; elle a quatre cents lieues de longueur et environ cent soixante de largeur. Il y a de pauvres gens dans l'ignorance d'un Dieu, que l'on trouve pourtant fort simples, bons esprits et fort adroits. Pour y aller, on passe la ligne de l'équateur.

La première chose que vous aurez à faire, ce sera de vous mouler sur le voyage que fit le grand saint François-Xavier ; de servir et édifier ceux des vaisseaux qui vous conduiront ; y établir les prières publiques, si faire se peut ; avoir soin des incommodés, et s'incommoder toujours pour accommoder les autres ; prouver le bonheur de la navigation qui dure quatre ou cinq mois, autant par vos prières et la pratique de toutes les vertus, que les mariniers feront par leurs travaux et par leur adresse ; à l'égard de ces messieurs (1) qui ont l'intendance de cette navigation, de leurs officiers, leur garder toujours grand respect ; être pourtant fidèle à Dieu pour ne pas manquer à ses intérêts, et jamais ne trahir sa conscience par aucune considération ; mais prendre soigneusement garde de ne pas gâter les affaires du bon Dieu, pour les trop précipiter ; prendre bien son temps et le savoir attendre.

Quand vous serez arrivé en cette île, vous aurez premièrement à vous régler selon que vous pourrez ; il faudra peut-être vous diviser pour servir en diverses habitations. Il faudra vous voir l'un et l'autre, le plus souvent que vous pourrez, pour vous consoler et vous fortifier. Vous ferez toutes les fonctions curiales à l'égard des Français et des idolâtres convertis. Vous suivrez en tout l'usage du concile de Trente, et vous vous servirez du rituel romain. Vous ne permettrez pas qu'on introduise aucun usage contraire ; et si déjà il y en avait, vous tâcherez doucement de ramener les choses à ce point. Pour cela il sera bon que vous emportiez au moins deux rituels romains. Le capital de votre étude, après avoir travaillé à vivre parmi ceux avec qui vous devez converser en odeur de suavité et de bon exemple, sera de faire concevoir à ces pauvres gens, nés

(1) Les directeurs de la Compagnie des Indes.

dans les ténèbres de l'ignorance de leur Créateur, les vérités de notre sainte foi, non pas d'abord par des raisons de la théologie, mais par des raisonnements pris de la nature ; car il faut commencer par là, tâchant de leur faire connaître que vous ne faites que développer en eux les marques que Dieu leur a laissées de soi-même, et que la corruption de la nature, depuis longtemps habituée au mal, leur avait effacées. Pour cela, monsieur, il faudra souvent vous adresser au Père des lumières, et lui répéter ce que vous lui dites tous les jours : *Da mihi intellectum ut sciam testimonia tua.* Vous rangerez par la méditation les lumières qu'il vous donnera, pour montrer la vérité du premier et souverain Etre, et les convenances pour le mystère de la Trinité ; la nécessité du mystère de l'Incarnation, qui nous fait naître un nouvel homme parfait, après la corruption du premier, pour nous réformer et redresser sur lui. Je voudrais leur faire voir les infirmités de la nature humaine par les désordres qu'eux-mêmes condamnent ; car ils ont des rois, des lois et des châtiments. Il sera bon que vous ayez quelques livres qui traitent ces matières, comme le catéchisme de Grenade ou autres que nous tâcherons de vous envoyer, je ne puis que vous répéter, monsieur, que le meilleur sera l'oraison : *Accedite ad eum et illuminamini ;* s'abandonner à l'esprit de Dieu qui parle en ces rencontres. S'il plaît à la divine bonté vous donner grâce pour cultiver la semence des chrétiens qui y sont déjà et faire qu'ils vivent avec ces bonnes gens dans la charité chrétienne, je ne doute nullement, monsieur, que Notre-Seigneur ne se serve de vous en ces lieux-là pour préparer à la Compagnie une ample moisson.

Allez donc, monsieur, et ayant mission de Dieu, par ceux qui vous le représentent sur cette terre, jetez hardiment les rets.

Je sais combien votre cœur aime la pureté ; il vous en faudra faire de delà un grand usage, attendu que ces peuples, viciés en beaucoup de choses, le sont particulièrement de ce côté-là. La grâce infaillible de votre vocation vous garantira de tous ces dangers. Nous aurons tous les ans de vos nouvelles et nous vous en donnerons des nôtres. Nous vous enverrons une chapelle complète, deux rituels romains, deux petites Bibles, deux Conciles de Trente, deux casuistes, des images de tous nos mystères, qui servent merveilleusement pour faire comprendre à ces bonnes gens ce qu'on veut leur apprendre, et qui se plaisent à en voir. Nous avons ici un jeune homme de ce pays-là, d'environ vingt ans, que M. le nonce doit baptiser

aujourd'hui. Je me sers d'images pour l'instruire, et il me semble que cela lui sert pour lui lier l'imagination. Il est nécessaire de porter des fers pour faire des pains pour célébrer la sainte messe, des saintes huiles pour le baptême et l'extrême-onction ; chacun un Busée (1) pour vos méditations, quelques *Introductions à la vie dévote*, *la Vie des saints*.

Vous aurez une lettre patente de nous, un plein pouvoir de M. le nonce, lequel a grandement cette œuvre à cœur.

Avec cela je me donne absolument à vous, sinon pour vous suivre en effet, d'autant que j'en suis indigne, du moins pour vous offrir à Dieu tous les jours qu'il lui plaira de me laisser sur la terre (et s'il lui plaît me faire miséricorde), pour vous revoir dans l'éternité, et vous y honorer comme une personne qui sera placée pour la dignité de sa vocation au nombre des personnes apostoliques. Je finis, prosterné en esprit à vos pieds, demandant qu'il vous plaise aussi m'offrir à notre commun Seigneur, afin que je lui sois fidèle, et que j'achève en son amour le chemin de l'éternité, qui suis dans le temps et serai à jamais, monsieur, votre très humble et obéissant serviteur, etc.

P.-S. — Celui que nous vous destinons est M. Gondrée (2), lequel vous aurez peut-être vu en notre maison de Saintes où il a demeuré, étant encore clerc. C'est un des meilleurs sujets de la Compagnie, en qui la dévotion qu'il avait, en entrant, se conserve toujours. Il est humble, charitable, cordial, exact et zélé, en un mot, il est tel que je ne puis vous en dire le bien que j'en pense. Quelques marchands partiront d'ici mercredi ou jeudi, pour aller à La Rochelle. M. Gondrée pourra aller avec eux pour vous aller joindre à Richelieu et eux s'en iront devant disposer leur vaisseau, et vous attendre vers le 15 ou le 20 du mois prochain, auquel temps ils doivent faire voile.

Je vous supplie, monsieur, de vous tenir prêt. Nous ajouterons aux livres déjà nommés la vie et les épîtres de l'apôtre des Indes. Ne divulguez pas ceci, s'il vous plaît, non plus que nous ne l'avons encore divulgué de deçà.

L'un des messieurs du commerce des Indes s'en va au voyage ; il fera votre dépense sur mer et sur les lieux.

(1) Volume de *Méditations*, traduit et augmenté par M. Portail, à la demande de saint Vincent.

(2) Nicolas Gondrée, né à Assigny, diocèse d'Amiens, en 1620 ; reçu à Paris le 11 avril 1644, mort à Madagascar en mai 1649.

Que vous dirai-je davantage, monsieur, sinon que je prie Notre-Seigneur, qui vous a donné part à sa charité, qu'il vous la donne de même à sa patience, et qu'il n'y a condition que je souhaitasse plus sur la terre, s'il m'était permis, que celle de vous aller servir de compagnon à la place de M. Gondrée.

---

26. — *A Monsieur Philippe Levacher, à Alger.*

Il l'exhorte à une grande douceur ; se garder d'attaquer trop promptement les abus. — Éviter toute communication avec les Turcs et les renégats, et le zèle indiscret qui veut trop entreprendre.

(Décembre 1650.)

MONSIEUR,

Je loue Dieu de la bonne manière dont vous avez usé pour vous faire reconnaître missionnaire apostolique et grand vicaire de Carthage ; si vous avez procédé sagement en cela, vous le devez faire incomparablement davantage dans l'exercice. Vous ne devez nullement vous roidir contre les abus, quand vous voyez qu'il en proviendrait un plus grand mal ; tirez ce que vous pourrez de bon des prêtres et des religieux esclaves, des marchands et des captifs, par les voies douces, et ne vous servez des sévères que dans l'extrémité ; de peur que le mal qu'ils souffrent déjà, par l'état de leur captivité, joint avec la rigueur que vous voudriez exercer, en vertu de votre pouvoir, ne les porte au désespoir. Vous n'êtes pas responsable de leur salut, comme vous pensez ; vous n'avez été envoyé en Alger que pour consoler les âmes affligées, les encourager à souffrir, et les aider à persévérer en notre sainte religion ; c'est là votre principal, et non pas la charge de grand vicaire, laquelle vous n'avez acceptée qu'en tant qu'elle sert de moyen pour parvenir aux fins susdites ; car il est impossible de l'exercer en rigueur de justice, sans augmenter les peines de ces pauvres gens, ni presque sans leur donner sujet de perdre patience et de vous perdre vous-même. Surtout il ne faut pas entreprendre d'abolir sitôt les choses qui sont en usage parmi eux, bien que mauvaises.

Quelqu'un me rapportait l'autre jour un beau passage de saint Augustin, qui dit qu'on se garde bien d'attaquer d'abord un vice qui règne en un lieu, parce que non seulement on n'en viendra pas à bout, mais au contraire l'on choquera les esprits en qui cette coutume est comme invétérée ; en sorte qu'on ne serait plus capable de faire en eux d'autre bien, que néanmoins on eût fait, les prenant d'un autre biais. Je vous prie donc de condescendre autant que vous pourrez à l'infirmité humaine ; vous gagnerez plutôt les ecclésiastiques esclaves, en leur compatissant, que par le rebut et la correction. Ils ne manquent pas de lumière, mais de force, laquelle s'insinue par l'onction extérieure des paroles et du bon exemple. Je ne dis pas qu'il faille autoriser ni permettre leurs désordres ; mais je dis que les remèdes en doivent être doux et bénins, en l'état où ils sont, et appliqués avec grande précaution, à cause du lieu et du préjudice qu'ils vous peuvent causer, si vous les mécontentez ; et non seulement à vous, mais aussi au consul et à l'œuvre de Dieu ; car ils pourront donner des impressions aux Turcs, pour lesquelles ils ne voudront jamais plus vous souffrir de delà.

Vous avez un autre écueil à éviter parmi les Turcs et les renégats : au nom de Notre-Seigneur n'ayez aucune communication avec ces gens-là ; ne vous exposez point aux dangers qui en peuvent arriver, parce qu'en vous exposant, comme j'ai dit, vous exposeriez tout et feriez grand tort aux pauvres chrétiens esclaves, en tant qu'ils ne seraient plus assistés, et vous fermeriez la porte pour l'avenir à la liberté présente que nous avons de rendre quelque service à Dieu en Alger et ailleurs. Voyez le mal que vous feriez pour un petit bien apparent. Il est plus facile et plus important d'empêcher que plusieurs esclaves ne se pervertissent, que de convertir un seul renégat. Un médecin qui préserve du mal mérite plus que celui qui le guérit ; vous n'êtes point chargé des âmes des Turcs ni des renégats, et votre mission ne s'étend point sur eux, mais sur les pauvres chrétiens captifs. Que si pour quelque raison considérable vous êtes obligé de traiter avec ceux du pays, ne le faites point, s'il vous plaît, que de concert avec le consul, aux avis duquel je vous prie de déférer le plus que vous pourrez.

Nous avons grand sujet de remercier Dieu du zèle qu'il vous donne pour le salut des pauvres esclaves ; mais ce zèle-là n'est pas bon, s'il n'est discret. Il semble que vous entreprenez trop du commencement, comme de vouloir faire mission dans les bagnes, de vous y vouloir retirer, et d'introduire parmi ces

pauvres gens de nouvelles pratiques de dévotion. C'est pourquoi je vous prie de suivre l'usage de nos prêtres défunts qui vous ont devancé. On gâte souvent les bonnes œuvres pour aller trop vite, pour ce que l'on agit selon ses inclinations, qui emportent l'esprit et la raison, et font penser que le bien que l'on voit à faire est faisable et de saison : ce qui n'est pas, et on le reconnaît dans la suite par le mauvais succès. Le bien que Dieu veut se fait quasi de lui-même, sans qu'on y pense ; c'est comme cela que notre Congrégation a pris naissance ; que les exercices des Missions et des ordinands ont commencé ; que la Compagnie des filles de la Charité a été faite ; que celle des dames pour l'assistance des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Paris et des malades des paroisses s'est établie ; que l'on a pris soin des enfants trouvés ; et qu'enfin toutes les œuvres dont nous nous trouvons à présent chargés ont été mises au jour. Et rien de tout cela n'a été entrepris avec dessein de notre part ; mais Dieu, qui voulait être servi en telles occasions, les a lui-même suscitées insensiblement, et s'il s'est servi de nous, nous ne savions pourtant où cela allait : c'est pourquoi nous le laissons faire, bien loin de nous empresser dans le progrès, non plus que dans le commencement de ces œuvres. Mon Dieu, monsieur, que je souhaite que vous modériez votre ardeur, et pesiez mûrement les choses au poids du sanctuaire, devant que de les résoudre ! Soyez plutôt pâtissant qu'agissant ; et ainsi Dieu fera par vous seul ce que tous les hommes ensemble ne sauraient faire sans lui.

IV. — LA POLOGNE

27. — *A la reine de Pologne.*

Il annonce l'arrivée de quatre missionnaires. — Il énumère les fruits excellents produits par les séminaires et conseille d'en faire l'expérience. — Il annonce que les filles de la Charité et celles de Sainte-Marie partiront au premier commandement.

6 septembre 1651.

MADAME,

Voici enfin vos missionnaires qui se vont prosterner aux pieds de Votre Majesté sacrée, et vous offrir leurs très humbles ser-

vices. Ils ne sont que trois ou quatre, madame, bien que le dessein fût de vous envoyer huit ou neuf ; nous avons pensé que ceux-ci suffiraient pour un commencement, attendant que Votre Majesté nous fasse l'honneur de nous commander de lui en envoyer d'autres. Ils ne savent pas la langue du pays, mais comme ils parlent latin, ils peuvent, dès à présent, s'occuper à élever de jeunes ecclésiastiques, tant à la piété et à l'usage des vertus, qu'à toutes les autres choses qu'ils sont obligés de savoir et de faire. Votre Majesté, madame, leur en pourra faire avoir une douzaine pour commencer, et au bout d'un an, ce seront des ouvriers faits, que les nôtres pourront mener en mission, pour instruire les peuples de la campagne, dont la plupart ignorent les choses nécessaires à salut, et qui pour cela sont en danger de perdition, au dire de quelques saints. Si Votre Majesté approuve ce dessein, madame, et que le seigneur évêque qui en agréera l'exécution en son diocèse fasse comme ceux de France qui obligent les clercs, avant d'entrer aux ordres sacrés, de demeurer quelque temps auparavant en leurs séminaires, il ne se peut, madame, que le vôtre ne réussisse aussi bien que ceux-là, sans autres frais que le logement, l'ameublement et l'entretien des missionnaires parce que les séminaristes payeront leur pension. Il n'y a pas longtemps, madame, que nous avons des séminaires en ce royaume, et néanmoins les progrès en sont fort considérables. L'un desdits seigneurs évêques me fit l'honneur de m'écrire dernièrement qu'il ne se pouvait assez consoler de voir son clergé réformé par le moyen de son séminaire, établi seulement depuis huit ou dix ans et conduit par quatre prêtres de notre Compagnie.

On nous dit ici des merveilles de la sainteté de vie de Mgr l'archevêque de Wilna ; peut-être serait-il bien aise, madame, d'avoir cette sainte œuvre en son diocèse, sinon que Votre Majesté ait agréable de lui faire donner naissance à Varsovie pour la voir cultiver et pour en mieux reconnaître l'importance et les fruits.

S'il plaît à Dieu de bénir les saintes intentions de Votre Majesté pour l'entier bonheur de son royaume (lequel se peut vanter d'avoir une des meilleures reines du monde), elle ajoutera aux bénédictions que sa présence y a apportées une infinité d'autres biens, par l'avancement à la vertu de l'état ecclésiastique, par l'instruction de ses pauvres sujets, et de plus, madame, par l'établissement d'une nouvelle et sainte religion (1), comme

(1) Communauté religieuse.

est celle des religieuses de Sainte-Marie, qui donnera moyen à d'autres filles de s'y consacrer au bon Dieu et qui servira de remède au désordre des filles perdues ; et enfin par l'assistance des pauvres malades au moyen des filles de la Charité que Votre Majesté demande et qui se tiennent prêtes à partir. Quels biens peut-on entreprendre, madame, que ceux-là n'embrassent? et quelle sorte d'état y aura-t-il dans le royaume qui ne se ressente de votre incomparable piété?

A propos des filles de Sainte-Marie, madame, elles sont pareillement disposées à partir au premier ordre ; il est vrai que l'esprit malin, prévoyant le bien qu'elles doivent faire, a excité révolte de la part des parents, qui ont fait défendre à la supérieure d'envoyer leurs filles si loin, ce qui a été fait juridiquement par M. l'official, et ensuite par l'autorité de Mgr de Paris ; mais cet obstacle se lèvera facilement si Votre Majesté fait l'honneur audit seigneur archevêque de lui en écrire et de lui en faire dire un mot par la reine.

Je prie Notre-Seigneur, madame, qu'il tire gloire de vos desseins et sanctifie de plus en plus votre chère âme ; ce sont les grâces que je lui demanderai toute ma vie, qui suis en son amour de Votre Majesté, madame, le très humble, très obéissant et très obligé serviteur, etc.

---

28. — *A Monsieur Lambert, supérieur, à Varsovie.*

Il lui envoie ses vœux de bonne année et lui expédie la relation de ce qui se passe aux Hébrides. — Sa peine à la nouvelle maladie de la reine. — Il remercie Dieu de la protection dont il couvre les missionnaires. — On va aviser aux moyens de secourir la Champagne. — Il lui donne quelques nouvelles de la Compagnie.

De Paris, ce 3 janvier 1652.

Monsieur,

Je vous renouvelle les assurances de l'estime et des tendresses particulières que Dieu m'a données pour votre personne, non seulement pour cette nouvelle année, mais jusqu'au delà des

siècles ; et je prie sa divine bonté qu'après vous en avoir donné un tout entier pour le servir en ce monde, il vous donne ensuite son éternité bienheureuse.

J'ai reçu vos deux lettres des 28 novembre et 5 décembre ; et sur ce que vous me mandez avoir fait lire à table la relation de Madagascar, je vous envoie celle des îles Hébrides, qui n'est pas si ample ; mais elle est pleine de sujets de consolation. On ne se dispose point d'envoyer en la première île ; ce qui nous met en grande peine pour celle que le bon M. Nacquart souffre, si d'aventure il est encore en vie.

Vos lettres m'ont fort consolé, mais ces consolations ont été suivies de douleur, voyant que vous me mandez que peut-être l'indisposition de la reine retardera le voyage que Leurs Majestés font en Lithuanie, tant la conservation de cette grande reine est précieuse à ses États et aux pauvres membres de Jésus-Christ. Mon affliction s'est augmentée de ce que l'on dit ici que le général des Cosaques a commis quelques infidélités. Nous continuons à prier Dieu pour le roi, la reine et leurs armées.

Je rends grâces à Dieu de ce que M. Guillot continue le soin des pauvres de Varsovie et de ce qu'il est bon prêtre. Je prie Notre-Seigneur qu'il le perfectionne de plus en plus, et lui rende le séjour et les occupations de Pologne plus agréables.

Vous avez raison d'admirer la conduite de Dieu sur vous et sur votre petite Compagnie, surtout de vous avoir tirés de la maison où vous logiez, dans laquelle sont mortes sept ou huit personnes depuis votre sortie. Il y a bien de la Providence en cela ; mais, monsieur, sur qui veillera-t-elle, si elle ne veille sur ses serviteurs? Et comme elle vous est extrêmement bonne et qu'elle a donné à la reine attrait pour votre établissement, il faut espérer qu'il se fera en son temps, nonobstant les retardements arrivés jusqu'ici ; et alors cette même Providence ne vous laissera pas manquer de sujets pour faire son œuvre.

Je loue Dieu de ce que les filles de la Charité sont à Varsovie et dans l'occasion du travail ; Dieu veuille les y bénir et conserver. Je m'en allais chez Mlle Le Gras faire une petite conférence à ses filles, lorsque Mme la duchesse d'Aiguillon et la présidente de Herse m'ont envoyé quérir chez une d'elles, où je suis, pour aviser aux moyens de secourir la pauvre Champagne, où les armées sont qui la réduisent en un pitoyable état. Je crains fort que nous ne puissions pas faire de grands efforts à cause que déjà il se fait une grande dépense pour l'assistance de ce diocèse, pour lequel il faut que chaque semaine on envoie six ou sept

mille livres. Tout Paris contribue à cela, et fournit de toutes choses nécessaires à l'homme pour la nourriture et le vêtement, pour la maladie et pour le travail. Il y a divers magasins établis en cette ville, où chacun porte ce qu'il a dévotion de donner. Il y a un tonneau dans le magasin où l'on met le sel, qui ne se vide jamais, encore qu'on en tire tous les jours pour envoyer aux champs, comme on fait de tout le reste. Si j'étais à Saint-Lazare, je vous enverrais l'ordre qui se tient en cette sainte économie, qui a été imprimé. Messieurs du Saint-Sacrement font merveille en cette ville pour cela, et les religieux aux champs pour la distribution et l'assistance des pauvres gens. Nous n'y avons que trois personnes, outre celles que nous avons encore à Étampes, parce que les prêtres qui nous sont morts nous ont empêchés d'en donner davantage ; et pour cela on a eu recours aux religions... (1).

---

29. — *A Monsieur Lambert, supérieur, à Varsovie.*

Il lui parle de la visite qu'il vient de recevoir d'un de ses neveux, puis il lui donne des détails sur les périls qu'ont courus les missionnaires à la prise de Limerick.

De Paris, ce 22 mars 1651.

MONSIEUR,

J'ai reçu votre lettre du 19 février. J'ai été un peu mortifié à l'ouverture d'icelle, ne voyant que la moitié d'une page d'écriture ; mais le peu n'a pas laissé de me bien consoler, m'apprenant la continuation de votre santé et de celle de votre petite Compagnie. J'ai été, d'un autre côté, affligé de la maladie de Mgr de Vilna, pour lequel je me propose de dire demain la sainte messe, Dieu aidant, à ce qu'il plaise à sa divine bonté

(1) L'original fait partie des archives de la maison provinciale de la Congrégation de la Mission à Cracovie.
La signature seule est de la main du saint.

conserver ce saint prélat à son Église. Nous continuerons toujours nos prières pour le roi, la reine et le petit prince.

Je viens de me séparer d'avec votre neveu, qui est venu céans pour nous y voir, et où il n'a été que deux fois vingt-quatre heures, s'en étant voulu retourner par le coche qui partit aujourd'hui, afin qu'on ne fût pas en peine de lui, s'il tardait davantage ; car il est marié et Dieu lui a donné des enfants. Il a deux chevaux et vingt-quatre arpents de terre, desquels il a semé une partie. Ce serait assez pour vivre, s'il n'y avait des gens de guerre en France. Quand il leur en vient, M. Jouailly les reçoit volontiers chez lui, avec ce qu'ils y mènent. Je n'ai jamais vu personne qui n'ait mieux représenté la bonté et la simplicité de Notre-Seigneur que lui : je ne dis pas une simplicité niaise, car il ne manque pas d'esprit. Il m'a accolé plus de six fois et baisé à la face avec une telle cordialité, qu'il m'a paru tout cœur. Nous avons parlé picard, mais avec cette différence qu'il faisait tout ce qu'il pouvait pour bien parler français, et moi pour bien parler picard. Il m'a dit que vous seriez bien ahuri quand vous sauriez qu'il était venu ici. Il a été un peu mortifié de ne vous pas trouver, mais il s'en va aussi gai et aussi content qu'il est possible. Il m'a laissé tout réjoui de sa bonne humeur, parce qu'elle est accompagnée de piété et de crainte de Dieu. Il a encore une petite sœur, qui est pareillement bonne fille.

J'ajoute à ces nouvelles celles que nous avons eues de nos chers confrères d'Hibernie, lesquels nous pensions avoir été du nombre de ceux que les Anglais ont fait mourir à la prise de Limerick ; mais grâce à Dieu, il les a tirés de leurs mains. Cela est assuré de M. Barry, qui est arrivé à Nantes et que nous attendons ici ; et nous avons sujet de l'espérer de M. Brin, bien que nous n'en soyons pas assurés. Ils sortirent ensemble de Limerick, avec cinq ou six vingts prêtres et religieux, tous déguisés et mêlés avec les soldats de la ville, qui en sortirent le jour que les ennemis y devaient entrer. Nos gens avaient passé la nuit à se disposer à la mort, parce qu'il n'y avait point de quartier pour les ecclésiastiques ; mais Dieu ne permit point qu'ils fussent reconnus pour tels. En sortant, ils se séparèrent, tirant l'un d'un côté, l'autre d'un autre, non sans grande douleur ; mais ils estimèrent qu'il en fallait user de la sorte, afin que si l'un périssait, l'autre fût au moins en état de se sauver. M. Brin prit la route de son pays avec le grand vicaire de Cassel, leur bon ami, et M. Barry tira vers certaines montagnes qu'il nomme, où ayant fait rencontre d'une charitable dame, elle le

reçut chez elle et l'y a retenu deux mois, au bout desquels il s'est fortuitement présenté une barque qui venait en France, et il s'est mis dedans, sans avoir rien appris de M. Brin depuis leur séparation. Il croit pourtant qu'il ne lui sera pas aisé de repasser en France, tant pour ce que les Anglais occupent la mer qu'à cause qu'ils sont en son pays, de sorte qu'il a besoin de prières.

Nous avons céans environ soixante-dix ordinands ; MM. Grimal et Gallés leur font les entretiens, et M. de Monchy en a la direction générale. Nous nous portons assez bien, grâces à Dieu ; il est vrai qu'il y a huit jours que je ne suis pas sorti, à cause de ma fiévrotte ; mais à présent, il me semble que j'en suis quitte, en sorte que j'espère assister aujourd'hui à l'assemblée des Dames. Le collège des Bons-Enfants, le séminaire de Saint-Charles et nos autres maisons vont leur petit train ; et moi, je continue à vous offrir à Dieu souvent et tendrement, étant en son amour, etc.

P.-S. — Le pauvre frère Lye (1), étant en son pays, est tombé en mains des ennemis, qui lui ont écrasé la tête et coupé les pieds et les mains en la présence de sa mère.

---

30. — *A Monsieur Lambert, supérieur, à Varsovie.*

Il lui dit que l'archevêque de Paris s'oppose au départ des religieuses de la Visitation. — Une lettre de la reine pourrait peut-être le faire changer d'avis. — Il y a encore à redouter l'opposition des parents. — Il faut adorer les desseins de Dieu. — Il envoie cependant les pièces qui pourront aider à lever les obstacles. — Il fait un tableau navrant de l'état de Paris. — Secours spirituels donnés aux réfugiés par les missionnaires. — Secours temporels par les filles de la Charité.

De Paris, ce 21 juin 1652.

MONSIEUR,

Je reçus hier votre lettre du 20 mai, et quelques jours devant on m'a porté celle du 6, que je devais recevoir il y a quinze

(1) Frère Thadée Lye, né en 1623 à Tuam, en Hibernie ; reçu à Paris le 21 octobre 1648. Le souvenir de sa mort est rappelé dans le *Pré spirituel de la Congrégation*, page 442.

jours : je ne sais d'où elle est venue ; car le Père cordelier et Mme des Essarts m'avaient mandé qu'ils n'avaient rien reçu pour moi. Elle ne contient rien de particulier, et je n'ai à répondre qu'à cette dernière, laquelle contient deux points principaux : le premier regarde les filles de Sainte-Marie, et le second votre établissement.

Vous ne pouvez penser, dites-vous, pour quelles raisons Mgr de Paris empêche que ces filles aillent en Pologne, et vous désirez que je vous en dise quelque chose pour en informer la reine, qui en est en peine. Je vous dirai donc, monsieur, que M. de Morangis, en qui mondit seigneur l'archevêque a quelque confiance, et qui s'est employé vers lui pour tâcher de le fléchir, m'a dit qu'il lui a coté deux raisons pour lesquelles il ne voulait pas consentir à cet établissement : la première est de ce que la reine ne s'est pas adressée à lui le premier pour cela ; et la seconde, qu'il est mal content de ces religieuses, tant parce qu'elles ont traité de cette affaire sans lui en parler, que pour un autre sujet que je ne puis vous dire, et auquel je vous puis assurer qu'elles n'ont pas fait ainsi faute selon Dieu. La chose est d'une telle nature, qu'elle ne se peut esclamer. Notez, s'il vous plaît, qu'il ne s'est encore mêlé d'aucun de leurs établissements, et qu'on y a toujours procédé comme on a voulu faire en celui-ci, sans qu'il y ait trouvé à redire. Voilà sur quoi il fonde son refus. Je doute fort qu'il se rétracte, si la reine ne lui écrit en français une lettre cordiale qui le satisfasse ; et quand elle le ferait, je douterais encore qu'il se rendît. Il ne faut pourtant pas laisser d'employer ce moyen, s'il plaît à Sa Majesté lui faire cet honneur. Après tout cela, j'appréhende encore l'opposition des parents des filles, quand ce viendrait au fait et au prendre. Mais je dois vous dire, monsieur, que toutes ces difficultés il n'y a point de la faute pour tout de la part desdites religieuses, qui se porteraient volontiers à cette bonne œuvre pour la gloire de Dieu, la consolation de la reine et l'honneur de leur saint Institut, si elles n'en étaient empêchées.

Pour le second point de votre lettre qui parle de la difficulté qu'on apporte à permettre votre établissement, j'adore en cela la conduite de Dieu, sans l'ordre duquel rien ne se fait ; et nous ferons mieux de regarder en son bon plaisir toutes les traverses qui nous arriveront, que de les imputer à personne. Et quand il serait vrai que ceux dont on vous a parlé nous porteraient envie et feraient du pis qu'ils pourraient contre nous, je ne me las-

serai jamais de les estimer, de les aimer, de les servir autant que je le pourrai faire, soit ici, ou soit ailleurs. Cependant voici une copie authentique de notre bulle, légalisée par Mgr l'official de Paris et par Mgr le nonce, duquel j'attends une lettre pour Mgr le nonce de Pologne, portant recommandation et témoignage en faveur de la Compagnie, afin que le même nonce de Pologne ait agréable de les employer vers Mgr l'évêque de Posnanie, au défaut de la lettre testimoniale qu'il vous a fait demander de la part de Mgr de Paris, à qui je n'ai osé la demander. J'espère de la bonté de Dieu et de la force de la vérité que cela suffira et que bientôt vous serez établis.

Nous recevrons cordialement ce bon ecclésiastique qui appartient à mondit seigneur le nonce de Pologne, et le logerons aux Bons-Enfants, selon que vous le lui avez fait espérer.

Nos petites nouvelles sont les mêmes. Ne pouvant aller faire mission aux champs (parce que les pauvres gens sont épars, qui d'un côté, qui d'un autre, ayant été chassés de leurs maisons par la crainte de mauvais traitements des gens de guerre), nous sommes résolus de le faire à ceux qui se sont réfugiés à Paris, et avons commencé aujourd'hui en notre propre église, à huit cents de ces pauvres gens, logés en ces faubourgs ; et puis nous irons aux autres. Quelqu'un des nôtres est aussi allé commencer celle des réfugiés de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, que nous irons confesser dans la même église.

Nous sommes dans quelque espérance de paix depuis quelques jours que le duc de Lorraine est parti pour sortir du royaume avec son armée, laquelle est venue jusqu'à nos portes, et lui jusque dans la ville. Il a fait sa paix sur le point que l'armée du roi lui allait livrer bataille auprès de Charenton. Il a mieux aimé accepter un accommodement que de se hasarder au combat, de sorte que ce pauvre pays est déchargé d'un fâcheux fardeau. C'est en effet, comme on pense pieusement, des suffrages des saints, particulièrement de sainte Geneviève, des processions qu'on a faites avec grand ordre et autant de dévotion extérieure que j'en ai jamais vue, et des bonnes œuvres qui se font à Paris dans les tribulations présentes, dont les principales sont : 1° de donner du potage tous les jours à près de quinze mille pauvres, tant honteux que réfugiés ; 2° on a retiré les filles réfugiées en des maisons particulières, où elles sont entretenues et instruites jusqu'au nombre de huit cents (jugez combien de maux se seraient faits si elles étaient demeurées vagabondes ; nous en avons cent dans une maison du faubourg

Saint-Denis); 3° on va retirer du même danger les religieuses de la campagne, que les armées ont jetées dans Paris, dont les unes sont sur le pavé, d'autres logent en des lieux de soupçon, et d'autres chez leurs parents; mais toutes étant dans la dissipation et le danger, on a cru faire un service bien agréable à Dieu de les enfermer dans un monastère sous la direction des filles de Sainte-Marie. Et enfin on nous envoie céans les pauvres curés, vicaires et autres prêtres des champs qui ont quitté leurs paroisses pour s'enfuir en cette ville. Il nous en vient tous les jours; c'est pour être nourris et exercés aux choses qu'ils doivent savoir et pratiquer. Voilà comme il plaît à Dieu que nous participions à tant de saintes entreprises. Les pauvres filles de la Charité y ont plus de part que nous, quant à l'assistance corporelle des pauvres. Elles font et distribuent des potages tous les jours, chez Mlle Le Gras, à treize cents pauvres honteux, et dans le faubourg Saint-Denis à huit cents réfugiés, et dans la seule paroisse de Saint-Paul quatre ou cinq de ces filles en donnent à cinq mille pauvres, outre soixante ou quatre-vingts malades qu'elles ont sur les bras. Il y en a d'autres qui font ailleurs la même chose. Je vous prie de prier pour elles et pour nous, comme nous faisons toujours pour le succès de vos saintes intentions, la sanctification de vos âmes et de votre conduite, et la conservation de vos personnes. J'embrasse tendrement la vôtre et celles que le bon Dieu vous a commises, et suis en son amour, etc. (1).

(1) L'original de cette lettre fait partie des archives de la Congrégation de la mission de Cracovie.

CHAPITRE VI

L'EXTENSION MONDIALE DE L'ŒUVRE DE VINCENT DE PAUL

Pour ne pas rompre l'ordre chronologique, j'ai dû montrer, par les lettres du précédent chapitre, Vincent de Paul occupé à des entreprises qui débordent le cadre de son œuvre française. Peu à peu en effet, à mesure que ses deux congrégations se développaient, il sentait s'élargir et s'agrandir ses pensées d'apostolat et ses désirs de conquêtes spirituelles. Il ne s'arrêtait plus aux limites de la France ; il envoyait des ouvriers dans le monde entier. Il est intéressant de voir par quels principes est dirigée cette extension mondiale. Le réformateur français veut apporter aux autres pays catholiques le bénéfice de la réforme chrétienne inspirée par le Concile de Trente : c'est pour cela qu'il envoie des missionnaires à travers l'Europe. En outre, découragé par l'indifférence, par l'athéisme étalé au grand jour, par le jansénisme, par le « trafic » des évêchés, par les désordres de toute nature qui accompagnent la Fronde, il se demande avec inquiétude si la France n'est pas perdue pour l'Église et il déclare qu'il faut se hâter de conquérir à Jésus-Christ d'autres terres et d'autres peuples. C'est pour cela qu'il envoie des missionnaires en Hibernie, en Barbarie et à Madagascar.

Ces principes n'ont pas le caractère de précision que je leur donne ; ils sont plutôt instinctifs chez Vincent de Paul et il n'aurait jamais convenu qu'il était mené par eux. En réalité, il s'était fait une loi de ne rien entreprendre de lui-même et d'attendre pour toutes choses l'appel de la Provi-

dence : aux évêques seuls, il reconnaissait le droit d'établir des missions dans les pays catholiques, et au souverain pontife seul le droit d'envoyer des ouvriers chez les infidèles. Aussi, c'est avec la sage lenteur, particulière aux œuvres qui doivent durer, que se fit l'extension de la Mission.

L'histoire des Missions de Vincent de Paul est glorieuse, pleine de faits héroïques et de touchants exemples. Il est impossible de la raconter ici : les lettres que je citerai plus loin en feront entrevoir la richesse.

L'Italie fut la première à bénéficier de l'activité française. Quelques missionnaires, envoyés à Rome pour obtenir du Saint-Siège l'approbation de la Compagnie naissante, y établirent une maison. Des fondations analogues étaient faites bientôt après à Gênes, à Turin et dans d'autres villes. Ici comme en France, l'occupation principale était la mission dans les campagnes, et si les évêques italiens ou les missionnaires français avaient parfois la tentation de l'oublier, Vincent de Paul le leur rappelait avec vigueur. La réforme du clergé et les œuvres diverses qu'elle implique venaient ensuite. Il est assez piquant de remarquer que, à Rome même, la réforme intégrale prescrite par le Concile de Trente n'avait pas encore été faite et que le pape fit appel, pour la réaliser, à des prêtres français.

Ces prêtres, les d'Horgny, les Joly, les Blatiron, les Martin, étaient dignes du rôle glorieux qui leur était imposé. Leur dévouement éclata en particulier lorsque Rome et Gênes furent ravagées par la peste ; la plupart des missionnaires périrent en soignant les pestiférés, et cette mort fut la plus éloquente de leurs prédications. Aujourd'hui encore, quand on étudie l'histoire des diocèses italiens, on y trouve vivantes les traces de l'apostolat français qui apportait en Italie la réforme catholique, entreprise mais laissée inachevée par saint Charles Borromée (1).

(1) En plein vingtième siècle, le successeur d'Innocent XI, voulant

C'est à la suite de Louise-Marie de Gonzague, qui abandonnait la France pour aller régner à Varsovie, que les premiers missionnaires gagnèrent la Pologne. Leur établissement y fut d'abord contrecarré par les jésuites, parce que la reine et son confesseur l'abbé Fleury étaient suspects de jansénisme ; mais ils s'imposèrent peu à peu par leur dévouement héroïque pendant la peste et pendant la guerre. Leur apostolat dans les campagnes et auprès du clergé, constamment interrompu par ce double fléau, porta néanmoins ses fruits. La Pologne catholique fut organisée, ou du moins furent jetées les bases d'une organisation solide qui a duré jusqu'à nos jours.

Si aux missions d'Italie et de Pologne nous ajoutons celles d'Hibernie, d'Allemagne, d'Espagne et de Portugal, nous aurons l'impression que, vers la fin du dix-septième siècle, les idées directrices de la réforme catholique française avaient pénétré dans toute l'Europe. C'est un point de vue qu'il ne faudrait pas oublier, lorsqu'on parle de l'influence européenne de la France d'autrefois.

Le même esprit de prudence et de décision guide Vincent de Paul dans l'entreprise des missions au pays infidèle. C'est lui qui eut l'idée d'évangéliser Madagascar. Ici, les difficultés furent grandes et il n'arriva pas à les vaincre pleinement. Deux Compagnies rivales se disputaient le commerce de l'île, et comme il était nécessaire d'avoir recours à elles pour le passage et pour le ravitaillement des missionnaires, chacune en profitait pour imposer de dures conditions. Guidé par son sens de la justice, Vincent de Paul aurait voulu donner des missionnaires aux deux Compagnies ; il dut renoncer à ce système qui le brouillait avec toutes les deux et il dut choisir. Il avait épuisé plusieurs années en vains efforts de diplomatie.

La mission fut retardée aussi par les difficultés de la

réformer les séminaires du sud de l'Italie, a fait appel à des prêtres français, aux disciples de saint Vincent de Paul. On voit par là combien l'œuvre du grand réformateur a gardé toute sa « vertu ».

traversée et la rigueur du climat; à deux reprises, le vaisseau qui portait les missionnaires fit naufrage aussitôt après avoir quitté le port. Arrivés à Madagascar, les envoyés de Vincent de Paul furent très éprouvés par les fièvres; ils durent tâtonner longtemps pour apprendre la langue du pays; et quand, par des efforts héroïques, ils eurent gagné quelques âmes, ils durent compter avec l'hostilité des princes indigènes. Feignant de vouloir se convertir au catholicisme, un chef barbare les invita à un repas solennel et les empoisonna.

Malgré ces difficultés, la mission de Madagascar fut toujours chère à Vincent de Paul : il était convaincu que les sacrifices faits pour elle ne seraient pas perdus. Il était dans le vrai. Ses disciples ont marqué l'île de l'activité de leur religion et de leur race, et ils l'ont préparée à devenir lentement chrétienne et française (1).

La mission la plus originale de Vincent de Paul fut celle de Barbarie. Pendant sa captivité en Alger, il avait observé l'organisation du gouvernement barbaresque et il s'était apitoyé sur le sort des captifs abandonnés à ses rigueurs. Aussi, un de ses premiers soins, quand la mission fut constituée, fut d'envoyer des missionnaires à Alger et à Tunis. Il les fit accepter d'abord comme attachés au service religieux des chrétiens captifs, des consuls et des marchands français. Mais peu à peu, l'autorité morale des missionnaires ayant grandi, tandis que celle des consuls diminuait, ils apparurent comme les seuls protecteurs des intérêts de la France. Ils devinrent ainsi, sans l'avoir cherché et bien malgré eux, de véritables consuls. Pendant un demi-siècle, ils gardèrent le consulat, et quelques-uns, comme les frères Le Vacher et le frère Barreau, l'exercèrent avec éclat. La correspondance que Vincent de Paul entretient avec eux a toute l'importance de documents diplomatiques. C'est lui qui les guide dans leurs démarches, qui leur transmet les conseils ou les ordres secrets du pouvoir

(1) Sur l'œuvre de Vincent de Paul à Madagascar, cf. FROIDEVEAU, *les Lazaristes à Madagascar*. Paris, Poussielgue, 1902.

royal ; c'est lui qui les engage à faire respecter le drapeau et le nom de la France et qui sollicite l'intervention du roi lorsque la France a été injuriée dans la personne de ses consuls. Il fait mieux : comme le trésor était vide et que le roi refusait d'envoyer des galères à Alger pour délivrer le consul emprisonné, Vincent de Paul eut l'idée de tenter une expédition par ses propres moyens ; il réunit des sommes considérables et il s'adressa à un soldat d'aventures, le capitaine Paul, qui promettait d'équiper une flotte et d'aller châtier les Turcs. L'entreprise échoua et l'argent qui avait été amassé pour la guerre dut servir à racheter le consul.

La correspondance de Vincent de Paul avec Barreau et Le Vacher est en outre profondément touchante. Le bruit s'était répandu dans toutes les villes de France et même dans les campagnes que Vincent de Paul avait à Alger des représentants et une autorité particulière. Aussi, de tous côtés, les parents dont les enfants étaient captifs des Turcs ou forçats sur les galères royales de Marseille ou de Toulon accouraient à Saint-Lazare. Les pères des captifs apportaient un écu ou quelques livres qu'ils désiraient faire parvenir à leurs malheureux fils. Pour répondre à tant de confiance et soulager tant de douleurs, Vincent de Paul fonda une véritable banque : il envoyait aux missionnaires de Marseille des lettres de change qui étaient escomptées par les banquiers de la ville et dont le produit arrivait d'une manière sûre aux forçats de France et aux prisonniers d'Algérie. Il n'est pas une lettre de Vincent de Paul aux missionnaires de Marseille qui ne contienne une longue liste de forçats à soulager, de captifs à racheter ou à secourir. Et cet homme si occupé par tant d'œuvres importantes, qui se charge d'envoyer un écu au jeune homme éloigné de sa famille, nous apparaît ici dans son rôle sublime de charité et de bonté.

Tant d'efforts, tant de sacrifices ne furent pas perdus pour la France et pour l'Église. En Afrique comme à Madagascar, Vincent de Paul établissait profondément par la charité et par la douleur les droits de sa race et de sa

foi, et il préparait d'une manière lointaine la conquête militaire et la conquête pacifique de l'Algérie. Il doit apparaître ainsi comme l'un des hommes qui ont le plus contribué, pendant le dix-septième siècle, au rayonnement de la France dans le monde.

LETTRES

DE SAINT VINCENT DE PAUL

DE 1654 A 1660

[A mesure que les œuvres de saint Vincent de Paul s'étendent, sa correspondance se multiplie. Ses lettres n'ont plus le même caractère. Il dicte à son secrétaire, le frère Ducourneau, des décisions graves qui sont envoyées à toutes les maisons, de véritables mémoires concernant les affaires particulièrement délicates d'Alger et de Pologne, des circulaires qui doivent apporter à tous les missionnaires répandus dans le monde entier des nouvelles de la Communauté. Parfois cependant, le Vincent de Paul d'autrefois se retrouve dans une lettre affectueuse à un prêtre très aimé ou à un petit frère : et on s'aperçoit que ce vieillard presque infirme n'a rien perdu de son esprit alerte et de sa douce bonhomie. J'ai choisi quelques lettres parmi les premières et un plus grand nombre parmi les secondes ; j'ai dû laisser de côté bien des pages savoureuses ou éloquentes. Ces quelques extraits achèveront de nous faire connaître les œuvres charitables de Vincent de Paul et l'histoire de ses missions à l'étranger.]

I. — MISSIONS DE BARBARIE

1. — *A M. de la Haye-Vantelay, conseiller du roi en ses conseils et son ambassadeur dans le Levant.*

Il le prie de préciser par acte authentique les droits du consul de France à Tunis, et il développe les motifs qui l'ont décidé à accepter cette charge pour l'un de ses prêtres.

25 février 1654.

MONSEIGNEUR,

Bien que je n'aie pas l'honneur d'être connu de vous, je me donne pourtant la confiance de vous offrir mes très humbles services et ceux de la petite Compagnie de la Mission, de laquelle, quoique indigne, je suis le supérieur. Je vous supplie de l'avoir agréable, comme aussi, monseigneur, que je joigne ma très humble supplication à la lettre que le roi vous écrit pour vous employer vers le Grand Seigneur, à ce qu'il lui plaise accorder au sieur Husson, consul de la nation française à Tunis, une déclaration authentique, par laquelle il ordonne, conformément aux articles des anciennes capitulations faites entre nos rois et Sa Hautesse, que les nations suivantes payeront sans difficulté les droits consulaires audit consul de France et à ses successeurs, savoir : les Français, Vénitiens, Espagnols, Livournois, Italiens, Génois, Siciliens, Maltais, tous les Grecs, tant sujets de Sa Hautesse que les autres, les Flamands, Hollandais, Allemands, Suédois, Juifs, et généralement tous ceux de quelque nation qu'ils puissent être (hormis les Anglais), qui trafiquent ou trafiqueront audit Tunis, au cap Nègre, Suimare, Biserte, Sousse, Sfaxe, Salé et en tous les autres ports, havres et plages de l'étendue dudit royaume de Tunis. Et que ladite patente, monseigneur, contienne de plus, s'il est possible, toutes les autres choses portées par le mémoire que je vous envoie ; autrement ledit consul, qui a été envoyé de la part du roi pour y maintenir son autorité entre ses sujets, terminer les différends

qui arrivent entre les marchands résidents ou trafiquants en ladite ville, demander justice pour eux au dey ou pacha et autres principaux, lorsqu'ils sont maltraités des Turcs, ne pourrait pas accomplir les justes intentions de Sa Majesté, d'autant que le consul anglais veut entreprendre sur le consulat français et usurper ses droits sur une partie des nations susdites en vertu d'une nouvelle patente qu'il a obtenue du Grand Seigneur contre l'ancien usage ; en quoi il se fait appuyer des Turcs à force de présents.

Peut-être, monseigneur, trouverez-vous étrange que des prêtres, qui se sont donnés à Dieu comme nous pour instruire le pauvre peuple de la campagne et porter l'état ecclésiastique à la vertu, se mêlent néanmoins d'une affaire temporelle, et tant éloignée de leurs fonctions qu'est celle-ci. Je vous dirai à cela, monseigneur, qu'ayant entrepris depuis six ou sept ans d'assister les pauvres chrétiens esclaves de Barbarie, spirituellement et corporellement, tant en santé qu'en maladie, et d'envoyer à cet effet plusieurs de nos confrères qui prennent soin de les encourager à persévérer en notre sainte religion, à souffrir leur captivité pour l'amour de Dieu, et à faire leur salut dans les peines qu'ils souffrent ; et cela par visites, aumônes, instructions et par l'administration des saints sacrements, même pendant la peste, en sorte qu'à la dernière maladie nous y avons perdu quatre des meilleurs de notre Compagnie ; il a fallu pour faciliter cette bonne œuvre que du commencement ils se soient mis en pension auprès des consuls, en qualité de leurs chapelains, de crainte qu'autrement les Turcs ne leur permissent pas les exercices de notre sainte religion. Mais le consul étant mort, le dey ou le pacha commanda à un prêtre de la Mission d'exercer cette charge à l'instance que lui en firent les marchands français. Et comme une personne de condition et d'insigne piété (1) eut vu le bien que faisait ce bon prêtre dans l'exercice de cette charge, elle s'est employée vers le roi sans que nous eussions aucune pensée, pour nous faire avoir les consulats de Tunis et d'Alger, et Sa Majesté nous a permis de les faire exercer par telles personnes capables que nous trouverons propres à notre dessein. Pour cela, monseigneur, nous en avons choisi deux de notre Compagnie qui ne sont pas prêtres, mais qui entendent les affaires, et celui que nous avons envoyé nouvellement à Tunis était avocat au Parlement de Paris, qui, sans autre intérêt

(1) La duchesse d'Aiguillon.

que celui du service de Dieu et du prochain, s'en est allé là, ainsi qu'a fait à Alger le sieur Barreau, qui est aussi de Paris, d'une fort bonne famille ; de manière, monseigneur, que n'ayant qu'une même intention avec nos prêtres, ils vivent ensemble comme frères, ils ont tout en commun, et emploient les profits des consulats avec ce que nous leur envoyons de France, après leur simple entretien pris, à l'assistance corporelle et spirituelle des pauvres chrétiens captifs, et à procurer la liberté à quelques-uns qui ne tiennent qu'à peu de chose, et qui, faute de trente ou cinquante piastres, seraient en danger de demeurer esclaves toute leur vie, et peut-être de se perdre par désespoir, ainsi qu'il est arrivé à plusieurs, depuis que les Pères Mathurins ont discontinué leurs rédemptions, y ayant tantôt dix ans qu'ils n'en ont fait aucune.

Outre tous ces biens-là, monseigneur, ils en font un autre très considérable, c'est de contenir les prêtres et religieux esclaves en leur devoir, par douces semonces et par bienfaits, ou, quand ces moyens se trouvent faibles, par l'autorité du glaive spirituel qu'ils ont en main, en qualité de missionnaires apostoliques et grands-vicaires de l'évêché de Carthage. Le grand libertinage qui régnait auparavant parmi ces personnes d'Église décourageait les chrétiens et en faisait passer plusieurs en la religion de Mahomet, et enflait le courage aux Turcs spectateurs de ces désordres.

Je vous dis tout ceci, monseigneur, pour vous faire connaître le mérite que vous acquerrez devant Dieu en l'expédition que nous vous demandons, puisqu'elle ne regarde pas seulement la personne ou la charge du consul de Tunis, mais le service de l'Église, en tant que cette patente donnera moyen à nos prêtres de mieux servir les âmes et de consoler les membres affligés de Notre-Seigneur les plus abandonnés du monde ; vous aurez, par conséquent, monseigneur, bonne part à leurs bonnes œuvres, et nous prierons incessamment sa divine bonté qu'elle vous conserve pour sa gloire et le bien de cet état.

Nous ne connaissons personne de delà qui puisse solliciter cette affaire ni fournir aux frais. C'est pourquoi, monseigneur, nous osons espérer de votre grande bonté la grâce tout entière, en recommandant à votre secrétaire le soin de cette expédition, après qu'elle vous aura été accordée, et d'en lever deux copies bien en forme pour en envoyer l'une, s'il vous plaît, audit sieur Husson, à Tunis, et nous adresser l'autre à Saint-Lazare-lès-Paris ; et me faisant l'honneur de me mander ce que vous aurez

fait avancer pour tout cela, nous mettrons aussitôt l'argent aux mains de Mme l'ambassadrice, laquelle j'ai eu le bonheur de voir, et qui m'a fait espérer celui de nous être favorable auprès de vous, à qui je suis en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

2. — *A M. Philippe Le Vacher* (1), *prêtre de la Mission, à Alger.*

Il le loue de l'union qui règne entre les missionnaires. — Il exalte l'excellence du ministère qui leur est confié, et les exhorte à se préparer à la souffrance.

1655.

Monsieur,

J'ai appris la liaison et l'intime charité qui est entre vous (2); j'en ai plusieurs fois béni Dieu, et je l'en bénirai autant de fois que la pensée m'en viendra, tant mon âme est touchée de reconnaissance d'un si grand bien, qui réjouit le cœur de Dieu même; d'autant que de cette union il en fera réussir une infinité de bons effets pour l'avancement de sa gloire et pour le salut d'un grand nombre d'âmes. Au nom de Dieu, messieurs, faites de votre côté tout ce qui se pourra pour la rendre et plus ferme et plus cordiale jusque dans l'éternité; vous souvenant de la maxime des Romains, que par l'union et le conseil on vient à bout de tout. Oui, l'union entre vous fera réussir l'œuvre de Dieu, et rien ne la pourra détruire que la désunion. Cette œuvre est l'exercice de charité le plus relevé qui soit sur la terre, quoique le moins recherché. O Dieu! Messieurs, que n'avons-nous un peu plus de vues sur l'excellence des emplois catholiques pour estimer infiniment notre bonheur et pour correspondre aux devoirs de cette condition; il ne faudrait que dix ou douze

(1) M. Philippe Le Vacher, né à Écouen, diocèse de Paris, le 23 mars 1622; reçu à Paris le 5 octobre 1643. Il mourut à Alger, le 5 août 1679, à l'âge de cinquante-sept ans. Son ministère fut aussi laborieux que fécond, pendant les vingt-neuf ans qu'il travailla en Afrique.

(2) Entre M. Le Vacher et le frère Barreau, consul.

missionnaires ainsi éclairés pour faire des fruits incroyables dans l'Église. J'ai vu l'assaut que la chair et le sang vous ont livré ; il fallait bien que cela arrivât ; l'esprit malin n'avait garde de vous laisser sans combat : béni soit Dieu de ce que vous êtes demeurés fermes à vous raidir contre ces attaques. Le ciel et la terre regardent avec plaisir le partage heureux qui vous est échu d'honorer par votre emploi cette charité incompréhensible par laquelle Notre-Seigneur est descendu sur la terre pour nous secourir et assister dans notre esclavage. Je pense qu'il n'y a aucun ange ni aucun saint dans le ciel qui ne vous envie ce bonheur, autant que l'état de leur gloire le peut permettre ; et quoique je sois le plus abominable de tous les pécheurs, je vous avoue néanmoins que, s'il m'était permis, je vous l'envierais moi-même. Humiliez-vous beaucoup et vous préparez à souffrir des Turcs, des juifs et des faux frères ; ils vous pourront faire de la peine, mais je vous prie de ne vous en pas étonner : car ils ne vous feront point d'autre mal que celui que Notre-Seigneur voudra qu'il vous soit fait, et celui qui vous viendra de sa part ne sera que pour vous faire mériter quelques spéciales faveurs dont il a dessein de vous honorer. Vous savez que la grâce de notre rédemption se doit attribuer aux mérites de sa passion, et que plus les affaires de Dieu sont traversées, plus heureusement aussi réussissent-elles, pourvu que notre résignation et notre confiance ne viennent point à défaillir. Rarement fait-on aucun bien sans peine ; le diable est trop subtil, et le monde trop corrompu pour ne pas s'efforcer d'étouffer une telle bonne œuvre en son berceau. Mais courage, monsieur, c'est Dieu même qui vous a établi au lieu et en l'emploi où vous êtes ; ayant sa gloire pour votre but, que pouvez-vous craindre ou plutôt que ne devez-vous pas espérer?

---

3. — *Au frère Barreau, consul, à Alger* (1).

Il compatit à toutes ses tribulations et lui indique la conduite à tenir désormais.

De Paris, ce 24 novembre 1656.

Mon cher Frère,

J'ai reçu vos lettres des 13 juillet et 20 septembre, la première par voie de Tunis, qui ne contiennent que les peines où vous êtes pour vos engagements, et pour les dangers où vous êtes d'y entrer plus avant que jamais, soit à cause du change pour les sommes empruntées, soit par de nouvelles avanies dont vous êtes menacé. Vous ne doutez pas que ces choses-là ne me soient très sensibles, et si vous en doutiez je pourrais vous assurer que jamais affaires ne m'ont plus pesé que les vôtres me pèsent. Vous aurez reçu quelque soulagement depuis ce temps-là par les trois mille cent livres que nous vous avons envoyées dès le mois d'août. Mais pour moi je ne vois rien qui me soulage dans ma peine ; au contraire, vos lettres me donnent tous les jours de nouvelles craintes qu'au lieu de voir la fin des accidents qui vous affligent, ils ne viennent à vous accabler. Que ferons-nous à cela, mon cher frère? Voilà un effort que nous avons fait pour vous donner ce secours : de vous en donner un plus grand, il nous est impossible pour le présent, car nous sommes grandement incommodés ; je n'exagère point. Reste de votre côté à retrancher quelque chose de votre dépense et de vos charités, pour vous acquitter de vos épargnes, et surtout de vous résoudre pour une bonne fois de ne rien avancer ou répondre pour qui que ce soit, comme aussi d'user de toutes les précautions imaginables pour ne donner sujet aux Turcs de vous tyranniser ; et s'ils le veulent faire sans cause, de ne vous étonner point par les menaces ni le mauvais traitement, car alors vous serez bien heureux, déclaré tel par Notre-Seigneur même, parce que

(1) L'original de cette lettre se trouve à Turin chez les Prêtres de la Mission. La signature et tout ce qui suit les mots : *Oh sus, monsieur, ne vous découragez pas,* est de la main du saint.

vous souffrirez pour la justice, à cause de lui ; au lieu que, si vous pensez vous tirer de leurs mains par de l'argent, ce sera rendre misérable, parce que, vous voyant facile à donner, ils vous feront souvent des querelles d'Allemand pour vous intimider. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne la fermeté qu'il faut, et la confiance parfaite que vous devez avoir en sa protection, pour ne vous laisser jamais aller qu'aux choses raisonnables. C'est tout ce que je vous puis dire. J'écris nos petites nouvelles à M. Le Vacher, qui vous en fera part.

Oh sus, monsieur, ne vous découragez pas : M. Blatiron travaille incessamment à vos affaires ; je vous prie me mander si, en ce que vous me dites que vous devez, sont comprises les sommes que vous donnent ceux de Gênes ; au reste, je suis toujours dans l'espérance que Notre-Seigneur nous assistera pour remédier à vos besoins. Je salue M. Le Vacher, prosterné en esprit à ses pieds et aux vôtres.

Votre très humble serviteur, etc.

---

4. — *A Monsieur Get, supérieur, à Marseille.*

8 février 1658.

Je rends grâces à Dieu de la proposition qu'a faite M. le chevalier Paul (1) d'aller en Alger pour tirer justice des Turcs.

(1) Voici ce que M. l'abbé Maynard dit du chevalier Paul (*Vie de saint Vincent*, t. Ier, p. 467) :

« Il y avait alors en Provence un capitaine du nom de Paul, sorte de Jean-Bart, à manières seulement moins rudes, à qui les circonstances seules, peut-être, ont manqué pour acquérir toute la célébrité du grand marin de Dunkerque. Paul de Saumur, plus connu sous le nom de chevalier Paul, avait eu pour berceau une barque, où sa mère, simple lavandière, l'avait mis au monde, vers la fin de 1597, pendant une traversée de Marseille au château d'If. Il avait eu pour parrain le gouverneur même de ce château, Paul de Fortin, qui lui donna son nom. Ses instincts tout maritimes se révélèrent de bonne heure. Encore tout enfant, il voulut s'embarquer comme mousse. Refusé par le capitaine, il se glissa en cachette derrière des ballots de marchandises, d'où il ne sortit que lorsque le vaisseau fut en pleine mer.

Je vous prie de le voir de ma part, de le congratuler de ce dessein ; qu'il n'appartient qu'à lui de faire de tels exploits ; qu'il en a déjà fait de fort beaux ; que son courage avec sa bonne conduite et ses bonnes intentions donnent sujet d'espérer un heureux succès de cette entreprise ; que je m'estime heureux de porter son nom et de lui avoir fait autrefois la révérence chez M. le cardinal, et que je lui fais un renouvellement des offres de mon obéissance. Je suis en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

P.-S. — Vous l'entretiendrez du traitement qu'il a été fait à M. le consul d'Alger, et lui pourrez dire qu'il relèvera la France des insultes que ces barbares prennent sur elle ; qu'il ne saurait faire une œuvre plus agréable à Notre-Seigneur.

---

5. — *A Monsieur Get, supérieur, à Marseille.*

Il le remercie des éclaircissements qu'il a donnés sur ses comptes. Il regrette qu'il n'ait pas vu le chevalier Paul.

Paris, 3 mai 1658.

MONSIEUR,

Je n'ai qu'à vous remercier de l'éclaircissement que vous me donnez touchant les sommes que vous avez reçues et employées

Force fut au capitaine de le garder. Au bout de trois ans, de mousse il était devenu matelot, et, quelques mois après, soldat au fort Saint-Elme, dans l'île de Malte. Un duel avec son caporal faillit lui coûter la vie ; mais, sauvé par des chevaliers français, il partit sur un brigantin armé en course, et s'y distingua tellement, que, le capitaine ayant été tué, il fut mis à sa place. De nouveaux exploits le signalèrent bientôt au grand maître de Malte, qui le fit chevalier servant d'armes et lui confia le commandement d'un vaisseau. Lorsque Richelieu prit la surintendance de la marine française, il le demanda au grand maître et le nomma capitaine d'un vaisseau de guerre. C'est en cette qualité qu'il commença à servir la France dans la guerre d'Espagne, et il s'éleva successivement aux grades de chef d'escadre et de vice-amiral des mers du Levant. »

pour MM. les aumôniers et pour votre maison ; je ne l'ai vu qu'en passant, je le considérerai à loisir.

Je vous remercie aussi de ce que vous avez envoyé à Tunis les dernières mille livres dont je vous ai prié.

Vous garderez, s'il vous plaît, les quatre cents livres que M. Perriquet vous a envoyées pour Alger, jusqu'à ce qu'on y fasse passer le reste.

Il eût été bon que vous eussiez vu le chevalier Paul, comme je vous en avais prié, encore qu'il n'y eût aucune apparence qu'il exécutât sa proposition ; car au moins auriez-vous pu découvrir plus en particulier ses sentiments sur une telle entreprise, et en tirer quelque instruction qui nous pourrait servir, en cas qu'un autre la fasse ; car si elle est faisable, Mme la duchesse d'Aiguillon se promet de la faire faire à M. de Beaufort, qui (à ce qu'on dit) doit commander l'armée navale ; mais vous n'avez que faire d'en parler.

J'écris à M. Huguier qu'il donne huit livres à un forçat nommé Alexis Leyo, sur la galère *la Reine;* vous lui en tiendrez compte, s'il vous plaît.

Je prie Notre-Seigneur qu'il accomplisse en vous et par vous sa très sainte volonté, en laquelle et par laquelle je suis, etc.

---

6. — *A Monsieur Get, supérieur, à Marseille.*

Il le remercie de sa visite au chevalier Paul. — Il le prévient que le roi ne fournira pas d'argent pour une expédition en Barbarie. — Il examine qui il pourrait plus utilement envoyer à Alger. — Il annonce un envoi de trente mille livres.

Paris, 7 juin 1658.

Monsieur,

J'ai été fort consolé de votre lettre qui m'apprend votre voyage de Toulon et ce que vous avez négocié avec M. le commandeur Paul ; en quoi il me semble que vous ne pouviez agir avec plus de discrétion et de succès que vous avez fait. Je rends grâces à Dieu, monsieur, de celle qu'il vous a fait trouver dans

le cœur de ce vaillant homme et de la disposition qu'il a d'aller en Barbarie faire les choses que vous me mandez. J'ai mis en délibération si je devais me donner l'honneur de lui écrire pour l'en remercier ; mais je m'en suis trouvé indigne, pour n'avoir des paroles répondantes à l'honneur de son affection et à la grandeur de son courage. Je me propose seulement de célébrer la sainte messe en actions de grâces à Dieu des témoignages qu'il vous a donnés de l'une et de l'autre, et pour prier sa divine bonté qu'elle le conserve pour le bien de l'État et bénisse ses armes de plus en plus.

J'attends que vous me mandiez la résolution que MM. de Marseille ont prise à la suite de la remontrance que vous leur deviez faire de sa part ; et pour vous dire ma pensée à vous, s'ils refusent l'entretien de l'armée pendant les deux mois, je n'estime pas qu'il le faille attendre du roi, à cause du siège important de la ville de Dunkerque (1), par mer et par terre, et d'une autre place considérable qu'il va assiéger en même temps, à ce que l'on dit ; à quoi il ne donne pas seulement ses soins et sa présence, mais je pense qu'il y emploie tout ce qu'il peut de sa finance, et qu'ainsi la proposition qu'on lui pourrait faire à présent d'en divertir une partie pour un autre dessein, qu'il n'a pas tant à cœur, serait mal reçue.

Cela étant, monsieur, il me semble qu'en attendant ce qu'il plaira à Dieu ordonner de cette entreprise projetée, il faut envoyer quelqu'un en Alger pour négocier avec le pacha et la douane la décharge du consul des dettes de Rappiot et du vaisseau dont on veut le rendre responsable, et pour connaître ses dettes légitimes et ses véritables créanciers. Afin de n'employer l'argent mal à propos, nous avons délibéré ici si nous y enverrions M. Huguier ou le frère Duchesne, ou un frère que nous avions ici, qui est assez intelligent et homme de cœur. Pour le frère Duchesne, nous pensons bien qu'il ferait bien cela, mais nous craignons qu'on n'en fasse état et qu'on le méprise, à cause de ce qu'il a été esclave en ce lieu-là. Pour le frère de céans, il n'en entend pas la langue, qui est un grand empêche-

(1) Dunkerque était défendu par les Espagnols, sous les ordres de Don Juan d'Autriche et de Condé. Turenne les attaqua avec l'armée anglo-française, qu'il commandait, et, le 14 juin, les mit dans une déroute complète à la bataille des Dunes. Dunkerque se rendit le 25 juin. Suivant les traités, elle revint aux Anglais ; mais en 1662 Louis XIV la racheta.

ment, et ainsi nous sommes revenus à M. Huguier, en qui ces défauts ne se trouvent pas, mais bien plusieurs bonnes qualités pour réussir mieux que les autres en cette négociation. M. Le Vacher nous a dit pourtant que, parce qu'il est prêtre, les Turcs lui pourront faire quelque avanie ; mais j'ai peine à le croire, parce qu'il leur déclarera d'abord ce qu'il est et ce qu'il va faire, qui est de racheter quelques esclaves, comme en effet nous lui donnerons quelque argent pour cela. Je lui propose donc ce voyage par la lettre que je lui écris aujourd'hui pour savoir sa disposition.

M. Le Vacher partira pour Marseille dans dix ou douze jours, Dieu aidant, n'étant pas expédient qu'on le voie à Paris après les quêtes qu'on y a faites auxquelles il a beaucoup travaillé.

Nous avons envoyé trente mille livres à M. Simonnet, j'attends leur lettre de change pour les recevoir à Marseille de M. Napollon. Nous sommes convenus que le payement vous sera fait en monnaie de France ; en cas que vous ne puissiez pas vous accorder du prix des piastres, et afin qu'ils puissent trouver d'autre argent, la lettre ne sera payable qu'à quinze jours de vue. Voici cette lettre que je vous envoie. Je suis en peine du lieu où vous garderez cet argent ; je crains qu'il ne soit point en sûreté chez vous qui êtes logé hors de la ville, et la pensée m'est venue si vous ne feriez pas bien de le mettre aux carmélites, où il n'y aurait rien à craindre en y faisant porter votre coffre-fort à deux serrures ; car je pense que vous en avez un. Si néanmoins vous croyez que la somme soit en assurance en votre maison et dans ce coffre, vous en userez selon votre sagesse ordinaire. Priez M. Napollon de ne point dire que vous l'avez, de crainte que la nouvelle en aille jusqu'à Alger.

Je ne suis pas d'avis que vous acceptiez pour le présent l'offre que vous a faite une personne de vous faire délivrer en Alger trois cents piastres en les lui délivrant à Marseille. Il ne faut plus rien envoyer au consul qu'on ne lui envoie tout et qu'on ne sache à quoi il emploie l'argent.

Nous avons reçu deux écus pour deux forçats : l'un pour Nicolas Bonnet et l'autre pour Antoine Auroy. Je prie M. Huguier de les leur donner, car je pense qu'ils sont tous deux à Toulon. Je suis, en Notre-Seigneur, votre, etc.

P.-S. — M. de Brienne a dit à M. de Lamoignon, qui me l'a rapporté, qu'il a mis dans les ordres secrets qu'il envoie à M. le commandant Paul celui d'aller à Alger. Voici une lettre que le

roi lui écrit et une autre de M. le cardinal : vous les apporterez, s'il vous plaît, ou les ferez rendre par M. Huguier ; le premier me semble le meilleur, sauf votre meilleur avis ; vous en userez selon votre prudence.

---

7. — *A Monsieur Get, supérieur, à Marseille.*

Il explique en quelles conditions il entend donner vingt mille livres au commandeur Paul. — Il réfléchira sur l'utilité de la mission de M. Huguier.

Paris, 5 juillet 1658.

MONSIEUR,

J'ai reçu votre lettre du 25 juin et une grande joie du second voyage que vous avez fait à Toulon et des bonnes dispositions du commandeur Paul pour l'entreprise d'Alger ; mais je suis affligé de ne point voir de moyen par où on puisse lui fournir ce qu'il demande et ce que vous proposez. Je vous ai bien mandé que nous lui donnerions vingt mille livres de l'argent que vous avez ; mais cela s'entend après qu'il aura délivré les esclaves, retiré le frère Barreau et établi un autre consul ; car s'il ne peut faire cela par la voie des armes, cet argent doit servir pour faire ces effets-là par la voie ordinaire, qui est de dégager ce frère et rendre aux pauvres chrétiens ce qu'ils lui ont fourni, afin qu'ils s'en servent pour leur rachat. J'attends ce qu'il vous aura dit sur cette proposition, qui est sous condition de succès et sans rien donner par avance.

La question que vous me faites, s'il est à propos que M. Huguier s'en aille en Alger, attendu la décharge que le consul a obtenue des dettes de Rappiot, m'a mis en doute sur le besoin de ce voyage ; j'y penserai pour vous en donner la résolution par le premier ordinaire.

Il est vrai que nous devons près de trois cents livres à M. la Forcade, ainsi qu'il nous a fait voir par son compte ; il recevra en payement les deux cents livres que vous enverrez à Tunis pour Dominique de Lajus, et nous les acquitterons ici sur votre lettre de change.

Je vous ai écrit une lettre, il y a deux ou trois jours, que j'ai mise entre les mains de M. de Laforgue, lequel vous a remis l'argent des Basques esclaves, pour vous prier de délivrer à M. Roman les deux mille deux cent cinq livres que vous avez de reste, destinées pour le rachat de Joannès de Hirigoyen et Adamé de Saint-Jean-de-Luz ; c'est de quoi je vous prie encore, et d'en retirer décharge dudit sieur Roman au dos de ma dernière lettre. Je suis, en Notre-Seigneur, votre,etc.

---

8. — *Au Révérend Père Silvestre, capucin.*

Il lui fait ses observations sur un mémoire en faveur des chrétiens soumis à la domination des Turcs.

De Paris, ce 30 octobre 1658.

Mon Révérend Père,

Je vous remercie derechef de l'honneur que vous m'avez fait de me communiquer votre mémoire ; j'en ai ouï la lecture, je le trouve fort bien fait, judicieux et effectif ; et il me semble qu'il est animé de l'Esprit de Dieu, et très propre pour donner des sentiments d'affliction et de compassion. J'en ai fait l'expérience en moi, et j'espère qu'il en produira de plus effectifs en d'autres, qui pourront servir plus utilement que moi au sujet pour lequel Votre Révérence l'a fait.

Et parce que vous me commandez de vous en dire mes pensées, je vous en dirai deux choses, mon Révérend Père, selon ma simplicité ordinaire et seulement pour vous obéir. La première est qu'il serait à souhaiter que cet écrit fût plus court, afin d'être lu plus volontiers par les personnes puissantes qui, pour avoir de grandes affaires, se rebutent des relations qui les arrêtent longtemps. Je sais bien, mon Révérend Père, qu'il est difficile d'exprimer tant de choses en peu de mots, et qu'il est nécessaire de bien faire connaître le mal pour y remédier ; mais voilà ce qui m'est venu en l'esprit : il paraît bien que Votre Révérence a fait la même réflexion, puisque ce narré est fort

concis, et sans doute que vous l'auriez abrégé encore davantage, si vous l'aviez pu, sans énerver la force du discours.

La seconde chose regarde la matière. Votre Révérence expose le besoin de tous les chrétiens de divers royaumes et de toute la Grèce, opprimée par les Bachas des villes ; que peut-on faire pour les soulager, étant en si grand nombre? Il faudrait des sommes immenses que l'on n'a pas, et quand on les aurait, ce ne serait que jeter quelques gouttes d'huile dans le feu de la persécution ; car ces tyrans étant insatiables, plus on leur donne et plus ils demandent ; de sorte que si ces pauvres gens payent bien une année, ils en sont plus maltraités l'année suivante ; d'autant que les Turcs s'imaginent qu'ils ont de quoi, et pensent faire sacrifice à Dieu de les persécuter.

Si Votre Révérence dit qu'elle ne demande pas assistance pour toutes les nations chrétiennes dont elle a fait mention, mais seulement douze mille écus pour acheter le gouvernement du Mont-Liban, afin de l'ôter à un tyran qui en abuse, pour le donner à un homme considérable du pays qui protégera les chrétiens de ce lieu, ainsi que Votre Révérence le proposa dernièrement, il y aurait lieu de craindre que ce nouveau gouverneur ne serait pas maintenu longtemps, ou parce qu'il ne serait pas au gré des Turcs, ou à cause du changement fréquent du grand vizir, qui fait qu'il n'y a rien de stable dans les charges et les emplois qu'il donne, arrivant bien souvent que ce que l'un a fait, son successeur le détruit ; et selon cela on ferait une dépense considérable sans beaucoup de fruit.

Je n'entreprendrais pas, mon Révérend Père, de vous dire ainsi mes sentiments, sans la confiance que Votre Révérence m'a témoignée en le désirant, et je le fais pour les soumettre entièrement aux vôtres, et non pas pour me dispenser de servir à votre dessein, car je souhaite que Dieu me fasse la grâce de contribuer par quelque petite drachme au gazophilace (1) de votre charitable proposition, pour votre consolation, le salut de nos frères et la gloire de notre Maître, en qui je suis, mon Révérend Père, votre, etc.

(1) Trésor.

9. — *Au frère Barreau, consul, à Alger.*

Il l'engage à ne pas se fier aux dispositions meilleures que montrent les Turcs. — Il consultera pour savoir s'il est prudent de renvoyer M. Le Vacher et l'argent. — Il lui rappelle qu'il ne doit répondre que dans la mesure des ressources disponibles. — Qu'il ne doit jamais emprunter, ni se servir de l'argent qui lui est confié. — Il lui interdit tout trafic.

De Paris, ce 27 juin 1659.

Mon cher Frère,

J'ai reçu votre lettre du 3 de mai, qui m'a fort consolé, voyant l'adoucissement des Turcs et la [bonne issue] des affaires. Dieu en soit loué ! Mais je crains qu'ils ne soient tels qu'ils paraissent. Il y a toujours sujet de craindre pour l'argent, et qu'ayant toujours quelque souvenir du passé, ils ne se payent un jour sur les Français de ce qui leur est dû, lorsqu'ils le pourront faire avantageusement. J'écris à M. Le Vacher qu'il s'informe, des barques qui viendront d'Alger, si l'on peut s'y assurer, et que je prendrai cependant conseil de deçà de personnes publiques et clairvoyantes, pour savoir si nous renverrons bientôt M. Le Vacher, avec l'argent ou une partie. Croyez-moi, mon cher frère, je souhaite autant que vous que cela se fasse. J'ai une grande peine (et plus grande que je ne vous puis dire) de vous savoir seul, embarrassé comme vous êtes. Mais jusqu'à présent Dieu a fait voir que les retardements passés étaient de l'ordre de sa providence ; et nous ne voyons pas encore clairement quel est son bon plaisir sur le secours que vous attendez ; je dis pour le temps et la manière de vous le donner. Je sais seulement que, comme nous ne cherchons que sa volonté toute pure, il nous fera la grâce de trouver en elle votre délivrance et notre repos. Je le prie cependant qu'il vous donne patience pour attendre [l'argent].

Je remercie sa divine bonté de ce que, par sa grâce, vous avez maintenu votre crédit et protection aux esclaves pour qui vous avez tant de tendresse.

Il est de grande importance de vous surveiller pour faire

toujours de même. Vous éviterez de divertir les sommes à autre dessein que celui pour lequel on vous les a envoyées. Ne tirez pas de l'un pour donner à l'autre, mais gardez à chacun ce qui lui appartient, pour être en état de le lui rendre quand il voudra. Les devoirs de la justice sont préférables à ceux de la charité. Et pour ce que vous dites qu'il y a des esclaves recueillis des marchands, auxquels vous ne pouvez refuser les trente piastres qui leur manquent pour s'en revenir, je vous dirai que, si vous avez de l'argent de reste (l'entends du vôtre), vous pouvez faire ces avances ; mais de l'emprunter, ou de le prendre sur autrui, jamais vous ne devez le faire, non plus que de répondre ni vous engager pour qui que ce soit, autrement nous serions toujours à recommencer, et le pis est, c'est qu'il nous serait impossible de vous dégager une seconde fois. Il ne faut jamais plus parler de quêter à Paris pour votre sujet. C'est à vous à vous maintenir ou à vous retirer. De vous maintenir, il vous sera facile, si vous me croyez. Ne vous mêlez d'autre chose que de faire votre charge ; n'ayez point de commerce, ni d'affaires avec personne du monde, qu'autant que votre office vous y oblige, et n'entreprenez jamais rien au delà de vos propres forces.

Pour la mission que MM. de Gastines et Campou veulent vous donner, elle se peut faire de deux manières : ou bien en persuadant aux Turcs et les pressant de faire ce que ces messieurs désirent, ou bien en le faisant tout simplement. Je ne suis point d'avis que vous vous chargiez de leurs affaires. Il vaut mieux les gérer en la première manière, à savoir par persuasion. Ils feront bien d'envoyer quelqu'un pour cela en Alger. Mais je trouve fort sage que vous agissiez pour eux par forme de composition, vous contentant d'exposer aux autorités les raisons et les intentions de vos commettants et de les presser de les suivre, parce qu'alors ils ne pourront pas vous reprocher de les avoir engagés à faire quelque chose contre leur gré ou leur profit. Les anges ont soin de nous en cette dernière façon : ils nous inspirent le bien doucement et quasi imperceptiblement, et nous laissent ensuite en pleine liberté de le faire ou de le laisser.

Ce n'est pas sans sujet que je vous prie de ne vous mêler plus que des affaires du consulat, car, outre le commerce où vous êtes ci-devant entré pour les diamants et autres choses, j'ai vu que depuis peu vous vous êtes chargé de faire venir des perles de France, et en avez écrit à monsieur votre frère.

Tout cela, mon cher frère, est hors de propos et contre la

volonté de Dieu, qui ne vous a appelé de delà que pour l'office et non pour le trafic. Je prie sa divine bonté qu'elle vous protège et vous bénisse. Je suis, en son amour, votre, etc. (1).

II. — MISSION DE POLOGNE

10. — *A Monsieur Ozenne, supérieur, à Varsovie.*

Il réfute les vaines terreurs accréditées à l'occasion d'une éclipse de soleil.

De Paris, ce 11 septembre 1654.

MONSIEUR,

Vos chères lettres me donnent toujours sujet de rendre grâces à Dieu ; je le fais par celle-ci au sujet de toutes les bontés incomparables du roi et de la reine envers votre petite famille. Oh ! monsieur, que je prie Dieu qu'il sanctifie de plus en plus Leurs Majestés et bénisse leur royaume pour l'amour d'eux ; nous prions Dieu incessamment pour elles.

Béni soit Dieu, monsieur, de ce que votre union s'avance par le zèle et la sage conduite du bon M. de Fleury ; je vous supplie, monsieur, de le saluer de ma part et de lui faire un renouvellement des offres de mon obéissance.

Je ne vous dis rien de M. Zelazewski, sinon que je le recommande à Notre-Seigneur de tout mon cœur, et que je serai consolé d'apprendre comment il a pris la lettre que je lui ai écrite.

Je vous ai déjà écrit que nous cherchions commodité d'envoyer les deux sœurs de la Charité ; on nous a parlé d'une qui ne me revient pas, c'est avec un huguenot qui s'en va de delà.

(1) L'original qui est à Paris à la maison mère de la Congrégation a été mutilé par des déchirures. M. Coste m'a communiqué le texte que je publie.

Je vous prie, monsieur, d'assurer la reine que nous ne perdrons pas un moment pour cela.

J'estime que M. Guillot et nos frères sont déjà arrivés ; je vous prie de les embrasser de ma part.

Nos astrologues de deçà assurent le public qu'il n'y a rien à craindre du côté de l'éclipse. J'ai vu M. Cassandieux (1), qui est un des plus savants et des plus expérimentés du temps, qui se moque de tout ce que l'on a fait craindre, et en donne de très pertinentes raisons, comme entre autres celle-ci, que nécessairement il arrive une éclipse de soleil tous les six mois, soit en notre hémisphère ou en l'autre, à cause du rencontre du soleil et de la lune en la ligne écliptique, et que si l'éclipse avait cette malignité que vous me marquez par les mauvais effets dont on nous menace, que nous verrions plus souvent la famine, la peste et les autres fléaux de Dieu sur la terre. Il dit de plus que si la privation de la lumière du soleil, venant de l'entreposition de la lune entre nous et le soleil, faisait ce mauvais effet à cause de la suspension des bénignes influences du soleil sur la terre, il s'ensuivait que la privation de la lumière du même soleil pendant la nuit produirait des effets plus malins, à cause que cette privation dure plus longtemps et que le corps de la terre est environ un tiers plus épais que celui de la lune, il s'ensuivrait que cette éclipse qui se fait la nuit, serait plus dangereuse que celle qui est arrivée le 12 août de cette année, et infère de là, avec raison, que cette éclipse n'est point à craindre ; et en effet je pense bien que les esprits savants en l'astrologie ne s'en mettent guère en peine, et bien moins encore ceux qui sont instruits à l'école de Jésus-Christ qui savent que l'homme sage *dominabitur astris*. Voilà, monsieur, tout ce que je vous puis dire pour le présent. Sinon que notre frère Ducourneau est toujours dans le même danger, et que Dieu a disposé de M. Ponchin, prêtre du séminaire d'ici. Je recommande ce mort et ce vivant à vos saintes prières, et suis en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

(1) Ne faut-il pas lire Gassendi?

L'original de cette lettre se trouve à Cracovie dans la maison provinciale de la Congrégation de la Mission. La signature seule est de la main du saint.

11. — *A Monsieur Ozenne, supérieur, à Varsovie.*

Il le félicite des dispositions des missionnaires au sujet des repas à prendre en ville. — Il confirme la nouvelle du rappel des missionnaires français de Rome. — Il envoie le règlement de la Charité. — Il recommande de ne pas envoyer de lettres trop grosses.

De Paris, ce 12 mars 1655.

Monsieur,

Je rends grâces à Dieu de ce que les affaires de votre cure seront bientôt en tel état qu'il n'y restera plus que notre présentation pour l'achever, de laquelle j'attendrai le projet que vous me faites espérer.

J'oubliais de vous dire que j'ai reçu à la fois deux de vos lettres des 4 et 11 février. L'une et l'autre me parlent des occasions que vous avez d'aller manger en ville, et la dernière d'une conférence que vous avez faite pour voir les raisons que vous avez de vous y bien comporter pour l'édification des externes, les fautes qu'on y peut faire et les moyens de les éviter. Vous ajoutez que la Compagnie a dit merveille sur ce sujet, ce qui montre qu'elle est bien résolue d'y honorer désormais la sainte modestie de Notre-Seigneur, ou que, par crainte de ne le pas faire assez, elle a de l'aversion à se trouver à tels convives, dont je rends grâces à Dieu. Je vous dirai une autre fois mon sentiment sur ce sujet.

Il est vrai que notre maison de Rome est dans un état de souffrance, ainsi que vous l'avez appris par la gazette de cette cour-là ; c'est pour avoir reçu chez elle Mgr le cardinal de Retz (1)

(1) « Nous avons sujet de rendre grâces à Dieu de ce qui vient d'être fait au sujet de Mgr le cardinal de Retz, que la Mission de Rome a reçu chez elle : 1° en ce que nous avons fait en cela un acte de reconnaissance, ayant ordonné au supérieur de la Mission de Rome (M. Berthe) qu'il eût à recevoir à la Mission mondit seigneur le cardinal ; et enfin, en deuxième lieu, de ce qu'on a encore mis en pratique un autre bel acte d'obéissance, en obéissant au commandement du roi, lequel, n'étant pas satisfait des conduites de mondit seigneur le cardinal de Retz, a trouvé mauvais qu'on l'eût reçu chez nous, à

par commandement du pape, avant que d'avoir connaissance de la défense que le roi avait faite de communiquer (1) ; lequel, ayant trouvé mauvais cet acte d'obéissance envers Sa Sainteté et de reconnaissance envers notre archevêque et bienfaiteur, a fait faire commandement à M. Berthe et à nos prêtres français de sortir de Rome et de s'en revenir en France : comme ils ont fait ; en sorte que le même M. Berthe est maintenant en France ou sur le point d'y arriver par pure obéissance. Je lui avais écrit qu'il vous allât visiter (2) sans qu'il vînt ici, et s'il s'y était disposé ; mais la Providence en ayant ordonné autrement, *in nomine Domini :* nous verrons quand et par qui nous vous ferons visiter.

Cependant je remercie Notre-Seigneur de la paix dont vous jouissez au dedans et au dehors, et du progrès que chacun fait en la langue du pays...

P.-S. — Mlle Le Gras a amené à notre parloir le petit chien que l'on envoie à la reine. Il aime tellement une des sœurs de la Charité qu'il ne regarde seulement pas les autres, ni qui que ce soit ; et dès qu'elle passe la porte il ne fait que se plaindre et n'a point de repos : cette petite créature m'a bien donné de la confusion, voyant son unique affection pour celle qui lui donne à manger, me voyant si peu uniquement attaché à mon souverain bienfaiteur et si peu détaché de toutes les autres choses. Vous pourrez assurer Sa Majesté que les filles en auront un très grand soin.

Rome, ce qui lui a donné sujet de mander au supérieur de ladite maison de la Mission de Rome et à tous les prêtres missionnaires français qui y étaient de sortir de Rome et de s'en venir en France ; et voilà que le supérieur est déjà arrivé ici. » (Répétit. d'oraison du dimanche, 5 avril 1655.)

(1) Le secrétaire avait écrit *en avait faite.*

(2) Mots raturés, *j'avais dessein* de vous le renvoyer de Rome.

12. — *A Sa Majesté la reine de Pologne.*

Il lui fait ses condoléances à l'occasion des troubles de l'État. — Il lui apprend les prières publiques ordonnées par l'assemblée du clergé et la disposition des prélats de voter des subsides. — Il regrette que quelques missionnaires se soient attiré la disgrâce de la reine.

3 mars 1656.

MADAME,

Je ne me suis point donné l'honneur d'écrire à Votre Majesté depuis qu'il a plu à Dieu de lui faire part de la croix pesante dont il a chargé le Roi des rois, Notre-Seigneur Jésus-Christ son Fils, pour ce que j'ai appris le parfait usage que Votre Majesté en fait, et que pour l'ordinaire la consolation des hommes renouvelle la douleur et ne l'adoucit pas ; mais maintenant que j'apprends que le bon Dieu a pris les armes pour Votre Majesté contre ses ennemis, ceux du roi et de son Etat, je n'ai pu m'empêcher de témoigner à Votre Majesté l'incomparable consolation que j'en ai, qui est certes des plus sensibles que j'en puisse recevoir en ce moment, tant pour l'intérêt de votre État que pour ce qui regarde celui de l'Église de Jésus-Christ, son épouse, qui souffre dans la personne de Votre Majesté ; et c'est ce que la plupart des gens de bien voient, et ils s'en affligent.

Nosseigneurs les prélats sont si touchés (tant de cela que de l'établissement de cinq cents prêtres qui se sont établis dans ce royaume) depuis la mort du feu roi, qu'ils ont ordonné en leur assemblée, qui se tient à Paris, de se mettre tous dans la pénitence pour demander à Dieu le remède à tant de maux dont l'Église est menacée. Ils jeûnèrent tous le vendredi et le samedi avant le mardi gras, et commencèrent l'oraison des quarante heures aux Augustins, où deux d'entre eux assistèrent alternativement, en la présence du saint Sacrement, pendant les trois jours suivants, et y célébrèrent la sainte messe en même ordre ; et trois d'entre eux prêchèrent aussi alternativement chacun son jour et mirent ordre que leurs laquais fussent catéchisés pendant ce temps-là ; et cela s'est fait avec tant de dévotion

par mesdits seigneurs les prélats que chacun a avoué n'avoir rien jamais vu de semblable, ni plus de modestie en la procession. Tout cela, madame, donne sujet d'espérer que Notre-Seigneur rétablira son épouse en sa première splendeur et Votre Majesté en son état. J'ai parlé à quantité d'entre eux de contribuer de secours temporel à cet effet, et ai trouvé la plupart dans ce sentiment et dans la résolution de le proposer à leur assemblée ; nous verrons comme il plaira à Dieu d'en disposer. J'ose bien assurer Votre Majesté que je ne perdrai pas d'occasion d'y servir, tout chétif que je suis, et il n'y aura que mes péchés qui en empêchent l'effet.

J'ai eu grande affliction du retour des missionnaires de Votre Majesté dans l'appréhension que j'ai qu'ils aient donné sujet à Votre Majesté de les renvoyer ; et peu s'en est fallu que j'en aie renvoyé quelqu'un d'entre eux. Je remercie très humblement Votre Majesté, madame, de la bonté incomparable qu'elle continue à ceux qui sont restés de delà, et prie Notre-Seigneur qu'il soit sa récompense et qu'il me fasse digne de mériter la grâce qu'elle me fait de me souffrir en la qualité de son très humble et très obéissant serviteur (1).

---

13. — *A Monsieur Ozenne, supérieur, en Silésie.*

Il s'afflige d'être sans nouvelles. — Il espère que la Pologne se relèvera comme l'a fait la France après des crises semblables.

Paris, 8 octobre 1655.

Monsieur,

Voici deux ordinaires que je n'ai point reçu de vos lettres. J'en ignore la cause, mais dans la crainte que cela soit l'état des affaires, j'en ai une grande affliction, et plus grande que je ne puis vous dire. Je ne laisse pas de vous écrire toutes les semaines pour tâcher de vous exprimer ma douleur, et par vous

(1) L'original de cette lettre se trouve à Ferrare dans la maison des Prêtres de la Mission.

à la reine, pour la peine où elle se trouve. Nous prions Dieu sans cesse qu'il ait agréable de bénir les armes du roi et de protéger le royaume ; ce que j'espère qu'il fera ; et bien que les faux bruits qui courent de deçà, que nous ne croyons pas, dussent donner quelque diminution à cette espérance, je la sens néanmoins tout entière. La France a été deux ou trois fois sur le point d'un bouleversement irrémédiable, en sorte que le roi n'avait une fois qu'une seule ville qui lui fût soumise. Il n'y a que deux ou trois ans que nous avons vu trois armées aux environs de Paris, le roi chassé et tout le royaume quasi révolté. Tout est néanmoins revenu au premier point, et jamais le roi ne fut plus maître absolu. Dieu permet quelquefois ces grandes agitations qui ébranlent les Etats les plus fermes, pour faire ressouvenir les souverains de la terre qu'ils relèvent de sa royauté, et qu'ils ne sont pas sans dépendance plus que leurs propres sujets ; mais cela fait, il les rétablit : enfin il abaisse et relève quand il lui plaît et qui bon lui semble (1). C'est à nous d'adorer ses conduites et de nous confier en sa bonté. Écrivez-nous l'état des choses, tant que vous pourrez ; si la voie ordinaire vous manque, vous n'aurez qu'à vous servir de celle de Vienne en Autriche : car j'ai vu dans la carte que vous n'en êtes éloigné que de cinquante lieues. La reine ne manquera pas d'occasions pour écrire en France, et ainsi j'espère que vous nous consolerez de vos chères nouvelles.

Dieu veuille bénir et consoler votre petite famille ! je l'embrasse avec toute l'humilité et la tendresse que je le puis, particulièrement votre chère âme. Nous n'avons rien de nouveau de deçà que je ne vous aie déjà mandé. Je commençai hier ma retraite, qui m'empêchera de rendre mes devoirs à M. Conrad sur son départ, qu'on m'a dit devoir être demain. Celui de M. des Noyers a été si subit que je n'ai pu avoir l'honneur de le voir auparavant. Il est vrai que j'ai été deux ou trois fois chez lui sans avoir eu le bonheur de le rencontrer ; non que j'eusse pour lors dessein de prendre congé de lui, ne sachant pas qu'il dût s'en aller si tôt, mais c'était pour lui témoigner mon affliction de l'état des affaires de Pologne, et lui faire connaître les grandes obligations que nous avons à Sa Majesté. Derechef je prie Notre-Seigneur qu'il soit

(1) Il est curieux de remarquer ici l'original de la phrase si connue de Bossuet : « Celui qui règne dans les cieux, etc. » (Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.)

votre lumière et votre force en tous les accidents de cette vie, vous assurant que je serai dans le temps et dans l'éternité, avec la grâce de Dieu, en son amour, etc. (1).

---

14. — *A Monsieur Aubert, aumônier de Mgr de Longueville.*

Il lui parle du triste état des affaires de Pologne, et de la nécessité qu'il y aurait de faire au roi une avance de trente mille livres.

7 avril 1657.

Monsieur,

Je ne mérite ni louange ni remerciement pour un bien que je n'ai pas fait; mes péchés m'ont rendu indigne d'y travailler efficacement. Je ne laisserai pas de faire dans les occasions ce que je pourrai à ce qu'il réussisse, et dans les manières que vous me marquez.

Les nouvelles que nous avons d'Oppeln-Poul (2) sont fort fâcheuses; l'affaire dont nous avons parlé ne s'est pas faite de delà, et ne se fera point : la dame l'a détournée dans le dessein qu'elle se fasse avec quelqu'un de ses parents. L'alliance avec le premier agresseur de ces États-là ne se fera pas, quoiqu'ils soient bien ensemble. Celui en qui la justice abonde manque de force et de finance, et pourra succomber s'il n'est secouru. Celle qui partage avec lui ce grand déplaisir a écrit de deçà à la grande assemblée pour lui représenter leurs besoins. Maintenant que j'écris ceci, j'ai le cœur trop transi de douleur de voir l'Église en si grand danger dans un royaume qui est une fois plus grand que la France. Ce serait le fait d'un grand seigneur vraiment chrétien, tel qu'est le parent de cette dame affligée, de leur prêter la main dans cette persécution. J'ai su que pour le présent trente mille livres leur viendraient fort à

(1) L'original de cette lettre se trouve à Cracovie dans la maison provinciale de la Congrégation de la Mission. La signature seule est de la main du saint.

(2) Oppeln, ville de Silésie.

propos pour leur avoir des officiers, qui est leur plus pressant besoin. Je ne vois rien au monde de si digne de la munificence et générosité de ce prince, qu'un secours si utile et si opportun. Néanmoins, monsieur, je vous dis ceci à l'aventure, afin que vous en fassiez l'usage que vous jugerez à propos ; si vous venez à Paris, nous en parlerons plus amplement.

Depuis la présente écrite, j'ai reçu une lettre de Glogau, en Silésie, où le roi s'était retiré, où il a une partie de sa famille, par laquelle il me mande que l'on a traité avec le premier qui a attaqué ce royaume, pour la future succession en faveur d'un sien fils âgé de quatre ans ; mais comme ce lieu est fort éloigné de la cour, la plupart des nouvelles se trouvent fausses ; je doute d'autant plus de celle-ci, que la dame que vous savez, à laquelle on écrit toutes choses, m'a assuré du contraire. Je fais profession de dire toutes les choses comme je les sais, ou de les taire à part, s'il y a quelque inconvénient à les dire. Je vous dis ceci à l'aventure, et vous fais un renouvellement des offres de mon obéissance perpétuelle. Votre, etc.

---

15. — *A Monsieur Ozenne, supérieur, à Varsovie* (1).

Il souhaite le retour du roi et de la reine à Varsovie. — Il remercie Dieu des offres faites pour un établissement à Cracovie. — Il donne des nouvelles de la Compagnie.

De Paris, ce 1er de mars 1657.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 11 janvier. Je viens d'écrire à Rome à M. Jolly, au sujet du nouveau nonce, conformément à votre désir. Le mien se trouvera rempli quand je saurai que le roi et la reine seront à Varsovie, et que la diète aura eu l'issue que Leurs Majestés souhaitent. Je loue Dieu des bonnes nouvelles

(1) L'original de cette lettre se trouve à Cracovie dans la maison provinciale de la Congrégation de la Mission. La signature seule est de la main du saint.

que vous me mandez de leurs affaires, et je le prie et fais prier par la Compagnie, qu'il plaise à sa divine bonté de changer les choses de bien en mieux.

Vous me mandez que Mgr de Posnanie vous procure une cure en sa ville et M. Faliboski une maison à Cracovie, et qu'outre cela, ce dernier vous veut faire un don de quelque argent qui lui est dû. Tout cela est digne de nos reconnaissances, bien que ce ne soient que des projets. Dieu, par sa miséricorde, vous rende dignes des effets de leur bonne volonté, de laquelle, après Dieu, nous avons l'obligation à la charité de la reine.

J'aurais reçu aujourd'hui, comme je crois, une autre de vos lettres, si le courrier n'était retardé par une inondation prodigieuse, causée par le dégel, qui fait qu'en beaucoup de rues de Paris, on voit passer plus de bateaux que de carrosses. L'eau de la rivière vient jusque dans notre clos. Ce débordement étrange aura surpris en chemin quatre de nos prêtres, partis pour Nantes, où ils se vont embarquer pour Madagascar, avec le frère Christophe et un bon garçon nègre de cette île, que nous avons élevé céans et que nous renvoyons en son pays pour servir à nos missionnaires de frère, d'interprète et de catéchiste, pour l'instruction de ses compatriotes. Ces messieurs sont MM. Leblanc, d'Averoult, Arnault et Desfontaines ; les deux premiers sont d'Artois, et les deux autres de Picardie. Je recommande leurs voyages et leur mission à vos prières : nous en sommes en grande peine, comme aussi de quinze ou seize bons ecclésiastiques, de notre assemblée des mardis, qui sont allés à Metz pour y faire la mission, sous la conduite de M. l'abbé de Chandenier et par ordre de la reine, qui a remarqué de grands besoins en cette ville-là, pendant que la cour y a séjourné l'été passé. Je me suis excusé d'y envoyer des prêtres de la Compagnie, à cause que c'est une ville épiscopale, où nous ne devons ni prêcher, ni confesser, ce qui nous a obligés de recourir à ces messieurs pour faire cette bonne œuvre. Nous leur avons néanmoins donné un prêtre et deux frères, pour les servir.

Lorsque la ville de Gênes semblait être entièrement purgée de la peste, celle-ci s'est prise à l'un de nos prêtres, qui a mis tout le reste de la famille en danger et toute la ville en crainte. Néanmoins, il a plu à Dieu, à ce qu'on me mande, que ce mal-là n'ait pas eu de suites et que le malade se guérisse ; mais ils sont tous obligés de faire la quarantaine. Voilà nos petites nouvelles. J'embrasse de toutes les affections de mon cœur MM. Des-

dames et Duperroy, je leur souhaite, comme à vous, les bénédictions du ciel en abondance.

Je suis en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

16. — *A la reine de Pologne.*

Il lui témoigne sa reconnaissance pour ses bienfaits. — Il dit son édification, en apprenant qu'elle travaille de ses mains pour vêtir les pauvres.

Saint-Lazare, 22 août 1659.

MADAME,

Monsieur Desdames me mande, par sa dernière lettre, que Votre Majesté a donné à la mission de Varsovie le bénéfice de Clakitzi. Il est fort considérable, et cette grâce toute royale avec laquelle vous nous l'avez donné me fait prendre la confiance de remercier Votre Majesté. Or, c'est, Madame, ce que je je fais avec toute l'humilité et toute l'affection qui me sont possibles. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit lui-même votre récompense et qu'il glorifie le nom de Votre Majesté, pour le bien qu'il y a lieu d'espérer qui en proviendra. M. Desdames me mande encore que le produit dudit bénéfice pourra donner commencement et quelque progrès au séminaire qui doit être établi, et qu'à cet effet nous lui envoyions douze prêtres ; et c'est, Madame, ce que je ferai par la première commodité.

Il m'a mandé de plus comment Votre Majesté a dressé votre grand hôtel pour y faire élever de pauvres filles par celles de la Charité, et que déjà Votre Majesté les y a logées. Mlle Le Gras et nous, avons été fort touchés, comme aussi la plupart des pauvres filles de cette Compagnie qui se trouvèrent ici, il y a deux jours, à la conférence que je leur fis, et où je vis sensiblement la reconnaissance de ces pauvres filles, qui est si grande que jamais je ne les avais vues si touchées que pendant le récit que je leur fis du support et de la bonté que Votre Majesté a pour elles. Il en fut de même quand je leur dis que Votre Majesté filait et dévidait le fil qu'il faut pour coudre le linge des pauvres.

Cela est sans exemple dans l'Église de Dieu. Nous savons bien que l'histoire nous fait voir une princesse qui filait le fil qui devait servir à couvrir son corps ; mais je ne me ressouviens d'aucune qui ait porté la piété au point que Votre Majesté l'a fait en employant l'ouvrage de ses mains au service des pauvres. Et c'est, Madame, ce que je pense que Notre-Seigneur fait voir aux anges et aux âmes bienheureuses comme l'objet de leur admiration, et ce que l'Église voit avec joie en ce même esprit. Loué soit Dieu, Madame, des grâces auxquelles il fait participer Votre Majesté et qu'il veuille bien vous conserver longtemps pour édifier de la sorte l'Église de Dieu.

Mlle Le Gras se dispose à envoyer à Votre Majesté, par la première commodité, deux filles de la Charité.

III. — MISSION DE MADAGASCAR

17. — *A Monseigneur le duc de La Meilleraye.*

Il développe les motifs pour lesquels il désire envoyer des missionnaires à Madagascar. — Il réfute une accusation portée contre les missionnaires.

12 janvier 1658.

MONSEIGNEUR,

Je me suis donné l'honneur de vous faire savoir par deux lettres que l'ancienne Compagnie des Indes s'était assemblée une fois, et qu'elle se devait assembler une seconde fois, par les soins de MM. de Lamoignon et Caset, pour se déterminer sur l'union proposée. Or, je vous dirai à présent, monseigneur, que m'étant arrivé une chute et une blessure à la tête, je n'ai pu continuer mes sollicitations, et que M. de Lamoignon s'étant chargé de vous écrire ce que ces messieurs ont résolu, m'a mandé ce matin qu'il le ferait aujourd'hui.

J'ai reçu une lettre de M. Couplier qui me mande avoir traité avec vous, monseigneur, pour aller établir une habita-

tion en l'île Mascareigne, et il désire que je lui envoie un prêtre et un frère pour les y faire passer avec ses gens ; sur cela, je lui réponds que je le ferai très volontiers, si vous, monseigneur, avez agréable que nous envoyions en même temps un ou deux autres prêtres pour Madagascar. La manière dont nous y avons été appelés pour travailler au salut de ces pauvres gens, qui n'a pas été par notre choix, mais de la part de Sa Sainteté ; la perte que nous y avons faite de six bons ecclésiastiques, avec la dépense qu'il a convenu de faire pour cette mission, qui vaut sept ou huit mille livres ; le secours qu'il est nécessaire de donner au missionnaire vivant, qui reste sur le lieu ; l'habitude qu'il a acquise dans le pays et dans la langue, et quelques bénédictions qu'il a plu à Dieu de lui donner, me font souhaiter, monseigneur, que ce soit votre bon plaisir que nous continuions cette bonne œuvre, ou bien (si vous ne l'avez pas agréable) que nous rappelions M. Bourdaise qui reste de delà.

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire que nos gens ont témoigné plus d'affection pour l'ancienne Compagnie que pour vous ; je vous supplie, monseigneur, de trouver bon que je vous dise que ce sont de mauvais offices qu'on nous a rendus auprès de vous ; pour moi, je n'ai jamais regardé que le service de Dieu en cet emploi, et j'estime qu'ils ont eu aussi la même vue. Certes, monseigneur, nous avons été consolés tous de ce que la providence de Dieu s'est adressée à vous pour l'établissement de son empire en ces pays-là ; et nous avons prié Dieu et le prions souvent qu'il bénisse votre personne et ce dessein. Que si la réponse que M. de Lamoignon vous doit faire n'est pas conforme à votre intention, c'est à mon grand regret, et je vous supplie très humblement, monseigneur, de croire que j'y ai fait tout ce que j'ai pu, et qu'il n'y a que mes péchés qui m'aient rendu indigne de vous servir efficacement en cette affaire selon votre désir.

Si donc, monseigneur, il vous plaît nous faire la grâce d'agréer que nous continuions nos petits services à Dieu audit Madagascar, et de donner passage aux ouvriers que nous avons destinés pour cela, je vous supplie très humblement, monseigneur, de me le faire mander au plus tôt, afin que nous les fassions partir en diligence.

Je suis cependant en l'amour de Notre-Seigneur, monseigneur, votre, etc.

---

18. — *Au frère Patté de la mission, à bord du vaisseau en partance pour Madagascar.*

Il lui trace la conduite qu'il doit tenir à l'égard des huguenots embarqués sur le même vaisseau.

Décembre 1659.

Mon cher Frère,

Je suis fort affligé de savoir que vous avez des hérétiques dans votre vaisseau, et par conséquent beaucoup à souffrir de leur part. Mais enfin Dieu est le maître, et il l'a ainsi permis pour des raisons que nous ne savons pas ; peut-être pour vous obliger d'être plus retenu en leur présence, plus humble et plus dévot envers Dieu, et plus charitable envers le prochain, afin qu'ils voient la beauté et la sainteté de notre religion, et qu'ils soient par ce moyen excités d'y revenir. Il faudra soigneusement éviter toutes sortes de disputes et d'invectives avec eux, vous montrer patient et débonnaire en leur endroit, lors même qu'ils s'échapperont contre vous, ou contre notre créance et nos pratiques. La vertu est si belle et si aimable, qu'ils seront contraints de l'aimer en vous, si vous la pratiquez bien. Il est à souhaiter que dans les services que vous rendez à Dieu sur le vaisseau (1), vous ne fassiez point acception de personne, et ne mettiez pas différence qui paraisse entre les catholiques et les huguenots, afin que ceux-ci connaissent que vous les aimez en Dieu. J'espère que vos bons exemples profiteront aux uns et aux autres. Ayez soin de votre santé, je vous en prie, et de celle de nos missionnaires, etc.

(1) Ce frère était un habile chirurgien.

IV. — AFFAIRES DIVERSES

19. — *A Monsieur le Gouverneur du comté de Foix* (1).

Il le prie, de la part de l'évêque de Pamiers, d'aider ce prélat dans la répression de certains abus.

1655.

MONSIEUR,

Je vous fais ici un renouvellement des offres de mon obéissance, avec toute l'humilité et l'affection que je le puis. Je vous supplie très humblement, monsieur, de l'avoir agréable, ensemble la très humble prière que je vous fais de considérer Mgr l'évêque de Pamiers (2) comme l'un des plus zélés évêques pour la gloire de Dieu que je connaisse dans le royaume. Il a su l'honneur que vous me faites de m'avouer pour votre serviteur, et m'a témoigné souhaiter beaucoup que je vous fasse savoir qu'il vous estime et affectionne au delà de tout ce que je vous en pourrais dire, et qu'il désire avoir l'intelligence avec vous, monsieur, pour les choses qui regardent le service de Dieu dans son diocèse, qui fait partie de votre gouvernement ; et quoique je l'aie assuré qu'il n'a pas besoin de médiateur pour ce regard, et que d'un autre côté il ait l'esprit plus ecclésiastique que je ne le pourrais dire, je ne laisse pas pourtant de vous prier d'avoir pour agréable le désir de mondit seigneur. L'expérience, en effet, nous apprend que tandis que les évêques et les gouverneurs ont vécu en bonne intelligence, le règne de Jésus-Christ s'est établi puissamment dans les âmes, et que si cela n'est pas, les affaires du bon Dieu ne vont pas bien. Il a un différend avec quelques ecclésiastiques de son diocèse, avec un, entre les autres, appuyé de quelques personnes de condition qui favorisent l'impunité de ses scandales. Ce serait une chose digne de votre incomparable piété, monsieur, si vous avez agréable de lui faire dire de votre part qu'il se

(1) M. le comte de Trois-Villes.
(2) François-Étienne de Caulet, 1644-1680.

soumette aux ordres de son prélat, et qu'il vive en sorte que mondit seigneur ne soit pas obligé par sa conscience d'agir contre lui. Et peut-être, monsieur, que Dieu bénira votre entremise, non seulement à l'égard de cet ecclésiastique, mais aussi de beaucoup d'autres qui sont quasi en même état.

C'est ainsi, monsieur (il me semble), que cela va se faire, et déjà j'en rends grâces à Dieu, et vous supplie, monsieur, de me regarder comme la personne du monde sur laquelle vous avez le plus un pouvoir absolu, et s'il y a quelque chose, honorez-moi de vos commandements. Je prierai Notre-Seigneur cependant qu'il vous bénisse de plus en plus, qui suis, en son amour, etc.

---

20. — *A Monsieur Jolly, supérieur, à Rome.*

Il lui annonce la réception du bref portant l'approbation des vœux de la Compagnie.

22 octobre 1655.

Monsieur,

Nous avons reçu le bref portant l'approbation de nos vœux, grâces à Dieu ! C'est à lui que nous en avons la principale obligation, étant vrai que, sans une spéciale conduite de sa part, il nous eût été impossible de surmonter les difficultés. C'est lui qui, de sa grâce, a disposé nosseigneurs les cardinaux, les docteurs et les autres qui ont contribué au succès de cette affaire, et le pape même, à nous favoriser dans ce dessein pour l'affermissement de la Compagnie. C'est lui aussi, monsieur, qui vous a choisi pour être le promoteur et comme l'âme de cette poursuite ; il vous en a donné ici les mouvements, et il a béni de delà votre conduite d'une manière en quelque façon admirable, ayant même surpassé notre espérance. Que sa divine bonté en soit donc à jamais glorifiée ! Qu'elle soit votre récompense des peines que vous avez prises, et qu'elle-même vous fasse connaître la reconnaissance que j'en ai !

Je vous remercie de ce que vous me mandez touchant la

dépendance des évêques ; nous nous en tiendrons à cela, puisque la volonté de Dieu nous est connue par ce bref. Je mande à M. Blatiron que l'explication de cette dépendance, au sens qu'elle est couchée, a été faite par ces messieurs les docteurs à nosseigneurs les députés, sans que j'en aie écrit ni parlé ; c'est pour lui ôter la difficulté qu'il y trouve, dans la pensée qu'il a, que cela vient de nous et que nosseigneurs les évêques en seront choqués. J'estime aussi qu'ils n'auront pas sujet de l'être, ayant, comme ils ont, un pouvoir absolu sur toutes nos fonctions extérieures, etc.

---

21. — *A Monsieur Martin, supérieur, à Turin* (1).

Il se réjouit du bon accueil fait aux missionnaires, et dit en que esprit de simplicité et d'humilité ils doivent commencer leurs missions. — Il donne des nouvelles de Pologne.

De Paris, ce 26 novembre 1655.

MONSIEUR,

J'ai reçu votre première lettre de Turin, et du bon Dieu une grande consolation de vous y avoir heureusement conduits et si bénignement reçus, par la bonté de monseigneur votre fondateur et celles de Mgr l'archevêque et de Mgr le nonce. Je l'en remercie de tout mon cœur : il vous a voulu prévenir de ses grâces pour vous disposer à d'autres plus grandes, et cet accueil gracieux de la part des hommes est un effet de l'attente qu'ils ont sur la Compagnie. J'espère qu'elle se donnera de bonne sorte à Dieu pour correspondre à ses desseins. Je vois bien que vous auriez besoin d'un autre prêtre qui parlât l'italien à la place de M. Jean-Baptiste Taone, qui pour des raisons considérables ne viendra pas travailler avec vous ; et c'est ce qui nous a obligé de vous rendre M. Dheaume, qui est parti de Lyon pour Turin, le 18 de ce mois. De vous dire comment vous ferez, je m'y trouve empêché, sinon que vous commenciez par quelque

(1) L'original de cette lettre se trouve à Turin chez les Prêtres de la Mission. La signature seule est de la main du saint.

petite mission qui ne requière pas grand appareil ; mais pour cela, monsieur, il vous faut avoir l'amour de votre abjection : vous pourrez faire l'action du matin, et M. Ennery le catéchisme. Cela vous semblera fâcheux de commencer si chétivement ; car pour vous mettre dans l'estime il faudrait, ce semble, un peu paraître par une mission entière et splendide, qui étalât d'abord les fruits de l'esprit de la Compagnie. Dieu nous garde d'entrer dans ce désir ; celui qui convient à notre pauvreté et à l'esprit du christianisme, c'est de fuir ces ostentations pour nous cacher, c'est de chercher le mépris et la confusion, comme Jésus-Christ a fait, et alors, ayant cette ressemblance avec lui, il travaillera avec vous. Feu Mgr de Genève entendait bien cela ; la première fois qu'il prêcha à Paris, le dernier voyage qu'il y fit, on courut à son sermon de toutes les parts de la ville ; la cour y était, et tout ce qui pouvait rendre l'auditoire digne d'un si célèbre prédicateur. Chacun s'attendait à un discours selon la force de son génie, par laquelle il avait coutume de ravir tout le monde ; mais que fit ce grand homme de Dieu, il récita simplement la vie de saint Martin, à dessein de se confondre devant tant de personnes illustres qui eussent fait enfler le courage à un autre. Il fut le premier à profiter de sa prédication par cet acte héroïque d'humilité. Il nous raconta cela bientôt après, à Mme de Chantal et à moi, et il nous disait : « Oh ! que j'ai bien humilié nos sœurs, qui s'attendaient que je dirais merveilles en si bonne compagnie ! Une telle, qui s'y est trouvée, parlait d'une demoiselle prétendante qui fut depuis religieuse, qui disait pendant que je prêchais : — Voyez un peu ce maroufle et ce montagnard comme il prêche bassement ; il fallait bien venir de si loin pour nous dire ce qu'il dit, et exercer la patience de tant de monde. » Voilà, monsieur, comme les saints ont réprimé la nature qui aime l'éclat et la réputation ; et c'est ainsi que nous devons faire, préférant les emplois bas aux apparents et l'abjection à l'honneur. J'espère, certes, que vous jetterez les fondements de cette sainte pratique avec ceux de l'établissement pour faire que l'édifice soit bâti sur le roc, et non pas sur le sable mouvant ; monseigneur le marquis (1) entendra bien ce procédé.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà que l'arrivée de MM. Guillot, Durand, Esveillard et Simon, qui reviennent de Pologne. Ils ont laissé M. Ozenne avec la reine en Silésie et

(1) Le marquis de Pianezze, protecteur de la Mission.

MM. Desdames et Duperroy à Varsovie, où ils ont tenu bon, nonobstant que les Suédois en soient les maîtres. Écrivez-moi, s'il vous plaît, l'état des choses de delà qui vous regardent, et ayez soin de votre santé ; la mienne commence à se rétablir et moi à me lever. J'embrasse votre petite et chère famille avec toutes les tendresses de mon cœur, et je suis, en Notre-Seigneur, etc.

---

22. — *A Monsieur de Saint-Martin, chanoine de Dax.*

Il le remercie de l'intérêt qu'il porte à son petit-neveu ; mais il ne désire pas que celui-ci entre dans l'état ecclésiastique. — Le saint dit qu'il ne s'y serait pas engagé s'il eût connu la sainteté de cet état, et que les prêtres ont grand sujet de redouter les jugements de Dieu.

16 mars 1655 (1).

MONSIEUR,

Je vous remercie du soin que vous prenez de mon petit-neveu, duquel je vous dirai, monsieur, que je n'ai jamais désiré qu'il fût ecclésiastique, et encore moins ai-je eu la pensée de le faire élever pour ce dessein, cette condition étant la plus sublime qui soit sur la terre, et celle-là même que Notre-Seigneur y a voulu prendre et exercer. Pour moi, si j'avais su ce que c'était, quand j'eus la témérité d'y entrer, comme je l'ai su depuis, j'aurais mieux aimé labourer la terre que de m'engager à un état si redoutable : c'est ce que j'ai témoigné plus de cent fois aux pauvres gens de la campagne, lorsque, pour les encourager à vivre contents et en gens de bien, je leur ai dit que je les estimais heureux en leur condition ; et en effet, plus je deviens vieux, et plus je me confirme dans ce sentiment, parce que je découvre tous les jours l'éloignement où je suis de la perfection en laquelle je devrais être. Certes, monsieur, les prêtres de ce temps ont un grand sujet de craindre les jugements de Dieu, puisque, outre leurs propres péchés, il leur fera rendre compte de ceux des peuples, parce qu'ils n'ont pas tâché de satisfaire pour eux

(1) C'est à cette date que le saint disait, dans une conférence, avoir reçu par M. de Saint-Martin des nouvelles de ses pauvres parents.

à sa justice irritée, ainsi qu'ils y sont obligés ; et qui pis est, il leur imputera la cause des châtiments qu'il leur envoie, d'autant qu'ils ne s'opposent pas comme il faut aux fléaux qui affligent l'Église, tels que sont la peste, la guerre, la famine et les hérésies qui l'attaquent de tous côtés. Disons plus, monsieur, que c'est de la mauvaise vie des ecclésiastiques que sont venus tous les désordres qui ont désolé cette sainte Épouse du Sauveur, et qui l'ont si fort défigurée, qu'à peine est-elle reconnaissable. Que diraient maintenant de nous ces anciens pères qui l'ont vue en sa première beauté, s'ils voyaient l'impiété et les profanations que nous y voyons, eux qui ont estimé qu'il y avait fort peu de prêtres sauvés, quoique de leur temps ils fussent en leur plus grande ferveur?

Toutes ces choses, monsieur, me font juger qu'il est plus convenable à ce pauvre enfant de s'adonner à la profession de son père que d'en entreprendre une si haute et si difficile qu'est la nôtre, dans laquelle la perte semble inévitable pour les personnes qui osent y entrer sans être appelées ; et comme je ne vois pas qu'il le soit par aucune marque assurée, je vous supplie de lui conseiller de travailler pour gagner sa vie et de l'exhorter à la crainte de Dieu, afin qu'il se rende digne de sa miséricorde en ce monde et en l'autre. C'est le meilleur avis que je lui puisse donner. Je vous prie de vous informer de M. N..., de ce que l'on dit dans une conférence qui fut faite céans, lorsqu'il y était, au sujet d'un curé de Bretagne qui a fait un livre où il a mis que les prêtres vivant comme font aujourd'hui la plupart sont les plus grands ennemis qu'ait l'Église de Dieu. Si tous étaient comme vous et lui, cette proposition ne se trouverait pas véritable.

---

23. — *A Monsieur Jolly, supérieur, à Rome.*

Il le charge de négocier pour obtenir un bref contre les duellistes.

19 mai 1656.

MONSIEUR,

Avant que de répondre à votre dernière lettre, je vous parlerai d'une affaire des plus importantes qui se puissent présenter,

et dont le mérite me servira d'excuse envers vous, pour la surcharge que je vous donne en vous l'adressant ; outre que je n'ai pu m'en défendre, eu égard à ceux qui m'ont demandé votre assistance, il est question de remédier aux duels, qui sont si fréquents en France et par lesquels il s'est fait des maux infinis. M. le marquis de la Mothe-Fénelon (1) est celui de qui Dieu s'est servi pour susciter les moyens d'en détruire l'usage. Il a été autrefois un fameux duelliste ; mais comme Dieu le toucha, il se convertit si bien, qu'il jura de ne plus se battre. Il était à Mgr le duc d'Orléans, comme il y est encore ; et en ayant parlé à un autre gentilhomme, il lui fit prendre la même résolution, et tous deux en ont gagné d'autres à leur parti, en les engageant de parole et même par écrit. Ces commencements ont eu les progrès que vous verrez dans le mémoire ci-joint, et d'autres que l'on a omis. Le roi a fait enrôler sa maison dans cette résolution. Les États de Languedoc et de Bretagne ont privé du droit de séance dans leurs assemblées les gentilshommes qui désormais se battront dans leurs provinces. Enfin on a usé de toutes les précautions possibles pour arrêter ce torrent qui a fait tant de ravages sur les corps et sur les âmes. Il ne reste, pour la conclusion de cette bonne œuvre, sinon qu'il plaise à notre Saint-Père le pape de la couronner de sa bénédiction par le bref qu'on lui demande. Je vous envoie le projet, qui a été si bien concerté de deçà qu'on estime qu'il n'est pas possible d'y rien changer sans ruiner le bon dessein qu'on a. Prenez la peine de vous bien mettre au fait de tout, pour en instruire quelque cardinal qui puisse et qui veuille représenter à Sa Sainteté l'importance de la chose. Mgr le nonce donne la même commission et envoie la même dépêche à son agent.

Il faudra que vous fournissiez aux frais ; et je vous en prie, vous m'écrirez exactement tout ce qui se passera.

(1) Antoine de Salignac, marquis de Fénelon, né en 1621, mort en 1683.

24. — *A Monsieur Rivet, prêtre de la mission, à Saintes.*

Il lui trace la conduite à tenir à l'occasion de certains bruits souterrains qui l'épouvantent. — Il l'engage à payer les frais de maladie d'un serviteur, et de plus à lui donner ses gages intégralement.

17 septembre 1656.

Monsieur,

Je suis beaucoup en peine de celle que votre famille souffre par ces bruits réitérés et souterrains qu'elle entend chaque nuit. La première pensée qui m'est venue sur cela, est que quelqu'un fait ce bruit pour s'égayer et rire de votre étonnement, ou bien à dessein de vous ôter la quiétude et le repos, et à la fin vous obliger à quitter la maison : c'est aussi la pensée qu'a eue M. le pénitencier, à qui j'ai communiqué votre lettre ; et je m'y confirme d'autant plus, qu'il est ci-devant arrivé dans Saint-Lazare quelque trait semblable : quelques personnes pour se divertir firent résonner une voix étrangère et lugubre pour en effrayer d'autres. Or, si ce bruit est comme d'un soliveau qui tombe à terre du haut d'une maison, comme vous le dites, il a aussi quelque rapport au bruit d'une crécelle dont on se sert le vendredi saint pour appeler le monde aux offices de l'Église, lorsqu'on l'entend de loin : ce bruit retentit dans toute la maison ; et s'il se faisait dans une cave, il la ferait résonner. Il se peut donc faire, monsieur, que ce soit quelque chose de pareil que vous entendez : que ce sont des grands coups que l'on donne sur du bois dans quelque bas lieu, ou chez vous-même. Si cela se fait pour rire, on ne discontinuera pas, sachant la frayeur que vous en avez ; mais si c'est pour une mauvaise fin, ou que l'on travaille à quelque fabrique défendue, comme à battre de la monnaie, ainsi que quelqu'un se l'est imaginé, ils pourront cesser quand ils entendront parler communément du bruit sourd qu'on entend de nuit, craignant de se découvrir tout à fait et s'en iront dans un autre quartier. Prenez donc garde, s'il vous plaît, que ce ne soit quelque artifice humain. Que si vous n'en pouvez avoir aucune conjecture, mais que vous ayez quelque probabilité que ce soit quelque esprit follet ou malin qui fasse ce bruit pour vous troubler, en ce cas, dit M. le péni-

tencier, il faudrait recourir aux bénédictions que l'Église permet en telles vexations, faisant quelque aspersion d'eau bénite et récitant quelques psaumes propres qui sont dans le rituel ; et, sans se contenter d'une fois, le faire par trois diverses fois : ce qui aurait plus d'effet, s'il plaisait à Mgr l'évêque de faire lui-même ces actions. Vous verrez, monsieur, s'il sera en lieu et en état d'en prendre la peine ; et en ce cas, suppliez-l'en instamment, puisqu'elles auront une toute autre vertu en lui qu'elles n'auraient en un simple prêtre ; mais assurez-vous auparavant, ainsi que je vous ai dit, que ce bruit extraordinaire ne vient point des hommes. Au reste, monsieur, d'où qu'il puisse venir, et quoi qu'il puisse arriver, il ne s'en faut point mettre en peine, mais en méprisant tout cela, demeurer en paix : vous n'en recevrez aucun mal, si Dieu ne le veut ; et s'il le veut, ce sera pour un bien, puisqu'à ceux qui le servent tout tourne de ce côté-là.

Si vous pouvez payer à votre domestique les gages pour les quatre mois de sa maladie, et tout ensemble l'acquitter des frais des remèdes et du médecin, je pense que vous ferez bien, puisque c'est un pauvre homme et bon serviteur, etc.

---

25. — *A Monsieur Jean Deslions, doyen de Senlis* (1).

Il le presse de se déclarer pour la bulle du pape contre les jansénistes. — Il réfute ses prétextes tirés du « Miracle de la Sainte-Épine », et ses objections tirées de la prudence humaine.

2 avril 1657.

Monsieur,

Je vous envoie la nouvelle constitution de Notre Saint-Père le pape (2), qui confirme celle d'Innocent X et autres papes

(1) Jean Deslions, docteur de la maison de Sorbonne, doyen et théologal de Senlis ; né à Pontoise en 1615, mort à Senlis en 1700. Il se trouvait attaché aux nouvelles opinions, et par goût, et plus encore par les liaisons qu'il avait avec Arnaud et quelques autres personnages du même parti. V. Collet, *Vie de saint Vincent*, liv. V, t. Ier, p. 563.

(2) La Constitution d'Alexandre VII, du 16 octobre 1656.

qui ont condamné les opinions nouvelles de Jansénius. Je crois, monsieur, que vous la trouverez telle qu'il ne vous restera plus de lieu de douter, après l'acceptation et publication qu'en ont faites nosseigneurs les prélats tant de fois assemblés sur ce sujet, et depuis peu, nosseigneurs de l'assemblée du clergé (1), qui en ont fait imprimer une relation que je vous envoie aussi, et enfin après la censure de Sorbonne, et la lettre qui vous a été écrite par ordre de Sa Sainteté (2).

J'espère qu'à ce coup, monsieur, vous donnerez la gloire à Dieu et l'édification à son Église, que chacun attend de vous en cette occasion : car, d'attendre davantage, il est à craindre que l'esprit malin, qui emploie tant de souplesses pour éluder la vérité, ne vous mette imperceptiblement en tel état, que vous n'aurez plus tant de forces de le faire, pour ne vous être pas prévalu de la grâce (3), depuis un si long temps qu'il y a qu'elle vous sollicite par des moyens si suaves et si puissants, que je n'ai pas ouï dire que Dieu en ait employé de tels à l'égard de qui que ce soit de ce côté-là.

De dire, monsieur, que les miracles que fait la sainte épine au Port-Royal semblent approuver la doctrine qui se professe en ce lieu-là, vous savez celle de saint Thomas, qui est que jamais Dieu n'a confirmé les erreurs par des miracles, fondé sur ce que la vérité ne peut autoriser le mensonge, ni la lumière les ténèbres. Or, qui ne voit que les propositions soutenues par ce parti sont des erreurs, puisqu'elles sont condamnées? Si donc Dieu fait des miracles, ce n'est point pour autoriser ces opinions, qui portent à faux, mais pour en tirer sa gloire en quelque autre manière.

(1) Le 17 mars 1657.

(2) M. Deslions avait déclaré à saint Vincent qu'il avait dessein de quitter les opinions de Jansénius, mais que pour cela il souhaitait que le pape lui donnât l'éclaircissement de quelques difficultés qui l'arrêtaient et qu'il expose dans une lettre à Sa Sainteté. Saint Vincent eut assez de crédit pour lui obtenir une réponse très favorable, mais où il ne manqua pas de trouver de nouvelles ambiguïtés. (Collet, *ibid.*, p. 564.)

(3) « Dans le temps que M. Vincent écrivit cette lettre, on donna au public, par son conseil, un écrit intitulé : *Défense de la vérité catholique touchant les miracles*, par lequel on répondit de telle sorte aux fausses conséquences que l'on voulait tirer des miracles prétendus du Port-Royal, et l'on fit voir si clairement qu'ils ne favorisaient en rien les erreurs des jansénistes, qu'ils ne trouvèrent aucun lieu d'y répondre. » Note d'Abelly ; *Vie de saint Vincent*, liv. II, chap. XIII.

D'attendre que Dieu envoie un ange pour vous éclairer davantage, il ne le fera pas ; il vous renvoie à l'Église, et l'Église assemblée à Trente vous renvoie au Saint-Siège, au sujet dont il est question, ainsi qu'il paraît par le dernier chapitre de ce concile.

D'attendre que le même saint Augustin revienne s'expliquer lui-même, Notre-Seigneur nous dit que, si l'on ne croit pas aux Écritures, on croira encore moins à ce que les morts ressuscités nous diront. Et s'il était possible que ce saint revînt, il se soumettrait encore, comme il a fait autrefois, au Souverain Pontife.

D'attendre le jugement de quelque faculté de théologie fameuse, qui décide encore ces questions, où est-elle? On n'en connaît point dans l'état du christianisme une plus savante que celle de Sorbonne, dont vous êtes un très digne membre.

D'attendre, d'un autre côté, qu'un grand docteur et très homme de bien vous marque ce que vous avez à faire, où en trouverez-vous un en qui ces deux qualités se rencontrent mieux qu'en celui à qui je parle?

Il me semble, monsieur, que j'entends que vous me dites que vous estimez ne vous devoir pas déclarer si tôt, afin d'amener avec vous quelque personne de condition (1). Cela est bon ; mais il est à craindre que, pensant sauver du naufrage ces personnes-là, ils ne vous entraînent et noient avec eux. Je vous dis ceci avec douleur, d'autant que leur salut m'est aussi cher que le mien ; et je donnerais volontiers mille vies, si je les avais, pour eux. Il semble que votre exemple les fera bien plutôt revenir que tout ce que vous leur pourriez dire. Tout cela donc posé, au nom de Dieu, monsieur, ne différez plus cette action, qui doit être tant agréable à sa divine bonté ; il y va de votre propre salut, et vous avez plus de sujet de craindre pour vous-même que pour la plupart de ceux qui trempent dans ces erreurs, parce que vous en avez reçu, et non pas eux, un éclaircissement particulier de la part de notre Saint-Père. Quel déplaisir auriez-vous, monsieur, si, remettant plus longtemps à vous déclarer, on venait à vous y contraindre, ainsi que la résolution en a été prise par nosseigneurs les prélats ! C'est pourquoi je vous supplie derechef, au nom de Notre-Seigneur, de vous hâter, et de ne

(1) Il justifiait quelquefois ses délais par le désir qu'il avait, prétendait-il, de ramener à la soumission à l'Église le duc et la duchesse de Liancourt.

pas trouver mauvais que le plus ignorant et le plus abominable des hommes vous parle de la sorte, puisque ce qu'il vous dit est raisonnable. Si les bêtes ont parlé et les méchants prophétisé, je puis dire aussi la vérité, quoique je sois bête et méchant. Plaise à Dieu vous parler lui-même efficacement, en vous faisant connaître le bien que vous ferez ; car, outre que vous vous mettez en état où Dieu vous demande, il y a sujet d'espérer qu'à votre imitation une bonne partie de ces messieurs-là reviendront de leurs égarements ; et, au contraire, vous pourrez être cause qu'ils y demeureront, si vous retardez ce dessein ; et je doute même que vous l'exécutiez jamais : ce qui me serait une affliction mortelle, à cause que, vous estimant et vous affectionnant au point que je fais, et ayant eu l'honneur de vous servir en la qualité que j'ai fait, je ne pourrais, sans une extrême douleur, vous voir sortir de l'Église. J'espère que Notre-Seigneur ne permettra pas ce malheur, comme je l'en prie bien souvent, qui suis en son amour, etc.

---

26. — *Aux prêtres de la Compagnie fondée par M. Olier.*

Il les console de la mort de leur fondateur (1).

17 avril 1657.

J'aurais voulu, mes chers frères, voyant l'affliction dans laquelle vous êtes plongés par la mort de votre cher père, vous le rendre pour essuyer vos larmes. Mais ne pouvant vous donner son corps vivant, j'ai cru devoir vous présenter son esprit, qui est la meilleure partie de lui-même. La terre conserve son corps, le ciel son âme, son esprit est pour vous ; et si Dieu l'a jugé digne d'être mis dans son paradis avec les anges, vous ne devez pas le trouver indigne d'avoir place aussi dans vos cœurs. Il aura volontiers quitté son corps, pourvu que son esprit puisse habiter en vous. Ç'a été tout son désir

(1) Saint Vincent, longtemps le confesseur et toujours l'ami de M. Olier, assista à ses derniers moments et consola ses enfants désolés de la mort de leur père. Ce n'est pas une lettre, mais un discours.

et son souhait pendant sa vie ; après sa mort vous pouvez le rendre content. Il était dit dans la loi que si un frère mourait sans enfants, son autre frère devait *suscitare semen.* Votre père, que je peux aussi appeler votre frère, à cause de son âge (1), est mort, pour ainsi dire, sans enfants, vu le désir qu'il avait de convertir tout le monde et de sanctifier le clergé. Il vous a laissé son épouse, qui est cette maison sainte qu'il a acquise par son sang, par sa mort, étant mort en lui voulant donner sa vie. Suscitez-lui des enfants, faisant connaître Jésus, et lui assurant, s'il y a moyen, autant de serviteurs qu'il y a d'hommes, et lui donnant autant de saints sacrificateurs qu'il y a de prêtres dans l'Église : *Fac secundum exemplar quod tibi in monte monstratum est.*

---

27. — *Au frère Jean Parre, de la Mission, à Ham.*

Il le prie, de la part des dames de la Charité, de s'informer adroitement des besoins des pauvres, afin qu'on puisse évaluer la dépense et préparer ce qui est nécessaire.

De Paris, ce 21 juillet 1657.

Mon cher Frère,

Dieu soit éternellement béni et glorifié de votre retour sur les pauvres frontières et de votre heureuse arrivée à Ham, où je vous embrasse en esprit.

Voici quelques lettres que nous avons reçues pour vous depuis votre départ.

Je n'assistai pas hier à l'assemblée pour quelque petite incommodité qui m'est survenue. Les dames ont désiré que je vous prie, comme je fais, de vous informer adroitement en chaque canton où vous passerez, et en chaque village, quel nombre de pauvres il y aura, qui aient besoin d'être habillés l'hiver prochain de tout ou en partie, afin que l'on puisse juger à quelle somme pourra aller cette dépense, et que vous puissiez

(1) M. Olier avait moins de quarante-neuf ans.

préparer les habits à bonne heure. On estime qu'il vaudra mieux acheter de la tiretaine que de la serge. Il faudra donc que vous écriviez les noms de ces pauvres gens, afin qu'au temps de la distribution l'aumône soit pour eux et non pour ceux qui s'en pourront passer. Or, pour les bien discerner, il faudrait les voir chez eux, pour connaître à l'œil les plus nécessiteux et ceux qui le sont moins. Mais étant impossible que vous puissiez faire seul toutes ces visites, vous pourrez y employer des personnes de piété et prudence, qui aillent droit en besogne et qui vous informent de l'état d'un chacun en sincérité. Mais il faut que cette information se fasse sans que les pauvres sachent le dessein, autrement ceux qui ont déjà quelques habits les cacheraient pour se montrer nus.

On désire savoir en quelle ville de Picardie se font ou se vendent certaines couvertures de fil et de laine qu'on a ci-devant distribuées pour les pauvres malades qu'on avait à bon prix, et combien elles coûteront à présent. Je suis en Notre-Seigneur, mon cher frère, votre très humble (1).

---

28. — *A Monsieur Delville, prêtre de la Mission, à Arras.*

Il énumère les qualités que doivent avoir les filles qui désirent être admises dans la Compagnie des filles de la Charité.

Paris, 18 janvier 1658.

Monsieur,

Si vous trouvez des filles saines et robustes, disposées pour la charité, de vie irréprochable, résolues de se bien humilier, de travailler à la vertu et de servir les pauvres pour l'amour de Dieu, vous pourrez leur donner espérance qu'elles seront reçues, et cependant nous donner avis du nombre, de leur condition, âge et qualités. Il faut qu'elles aient pour le moins

(1) L'original de cette lettre se trouve à la maison mère de la Congrégation de la Mission. La signature seule est de la main du saint.

dix-huit ou vingt ans, et qu'elles apportent de quoi s'habiller pour la première fois avec leur linge et leurs petites hardes ; ensemble quelque argent pour s'en retourner, en cas qu'elles ne puissent s'accommoder à la manière de vie de cette petite Compagnie, ou qu'on ne les juge pas propres, etc.

---

29. — *A nos chers frères en Jésus-Christ, les prêtres, clercs et coadjuteurs laïques de la Congrégation de la Mission.*

17 mai 1658.

Salut en Notre-Seigneur,

Voici enfin, mes très chers frères, voici les règles ou constitutions communes de notre Congrégation, que vous avez tant désirées et si longtemps attendues. Il est vrai qu'on a laissé passer trente-trois ans ou environ, qu'il y a que notre Congrégation est instituée, sans que nous vous les ayons données imprimées ; mais nous en avons usé de la sorte, tant pour imiter notre Sauveur Jésus-Christ en ce qu'il a commencé à faire plutôt qu'à enseigner, comme pour obvier à plusieurs inconvénients qui eussent pu naître de la publication trop précipitée des mêmes règles ou constitutions, dont l'usage et la pratique auraient ensuite paru peut-être ou trop difficiles ou moins convenables. Or, notre retardement et procédé en ceci nous ont garantis, par la grâce de Dieu, de tous ces inconvénients, et ont fait même que la Congrégation les a peu à peu et suavement pratiquées, avant qu'elles aient été mises en lumière. Et en effet, vous n'y remarquerez rien que vous n'ayez depuis longtemps mis en pratique, même avec une sensible consolation de ma part, et une mutuelle édification de vous tous.

Recevez-les donc, mes très chers frères, avec la même affection que nous vous les donnons. Considérez-les, non comme produites par l'esprit humain, mais bien comme inspirées de Dieu, de qui tout bien procède, et sans qui nous ne sommes pas capables de penser quelque chose par nous-mêmes comme de nous-mêmes ; car, que trouverez-vous dans ces règles, qui ne serve à vous exciter et enflammer, ou à la fuite des vices, ou à

l'acquisition des vertus, et à la pratique des maximes évangéliques? Et c'est pour cela que nous avons tâché, autant qu'il nous a été possible, de les puiser toutes de l'esprit de Jésus-Christ, et de les tirer des actions de sa vie, comme il est aisé à voir, estimant que les personnes qui sont appelées à la continuation de la mission du même Sauveur (laquelle consiste principalement à évangéliser les pauvres) doivent entrer dans ses sentiments et maximes, être remplies de son même esprit, et marcher sur ses mêmes pas.

C'est pourquoi, mes très chers frères, nous vous prions et conjurons par les entrailles de ce même Sauveur Jésus-Christ, de faire votre possible pour observer exactement ces règles, tenant pour certain que si vous les gardez, elles vous garderont, et vous conduiront avec assurance à la fin tant désirée, c'est-à-dire, à la céleste béatitude, ainsi soit-il.

---

30. — *A Monsieur Martin, supérieur, à Turin.*

Il exprime toute sa reconnaissance pour le marquis de Pianezze. — I rappelle le devoir de travailler à la conversion des hérétiques et des pécheurs.

De Paris, ce 23 mai 1659.

Monsieur,

J'ai été grandement consolé de recevoir votre lettre du 1er de ce mois, y ayant longtemps que je n'en ai reçu d'autre, et voyant par celle-là que Dieu vous continue la santé et ses bénédictions. Je l'en remercie de tout mon cœur, et vous, monsieur, de m'avoir recommandé aux prières de Mgr le marquis, votre fondateur. J'ai grande confiance en sa charité et grand besoin de tels secours. Je me porte assez bien à présent : il n'y a que mes jambes qui ne me peuvent quasi plus soutenir. Dieu me fait encore la grâce de dire la sainte messe, mais je ne sors plus en ville. La conservation de ce bon seigneur étant nécessaire au point qu'elle est, je la demande souvent à Dieu, et tout

ensemble la plus grande sanctification de son âme. Notre petite Compagnie est obligée de s'intéresser toute devant Dieu pour cela, pour la grande bonté qu'il exerce vers elle, et en particulier vers vous et votre famille. Quand la poursuite de l'abbaye ne réussirait pas, nous lui en avons pourtant une éternelle obligation, à cause qu'il n'y épargne rien. Mais Dieu soit loué de ce que la chose est en bon état. M. Jolly m'a mandé la même chose que vous, touchant cela.

La conversion des hérétiques, aussi bien que des pécheurs est un effet de la pure miséricorde de Dieu et de sa toute-puissance, qui arrive plutôt quand on n'y pense pas que quand on le cherche. Il ne faut pas pourtant laisser d'y travailler, quand les occasions s'en présentent, parce que Dieu le veut, et qu'il arrive de deux choses l'une : ou que ces âmes égarées profitent de la bonne semence qu'on jette en leurs cœurs, ou que Dieu s'en sert pour justifier au jugement l'arrêt de mort qu'il prononcera contre elle, leur disant : Qu'est-ce que j'ai pu faire que je n'ai pas fait pour vous ramener au droit chemin?...

---

31. — *A Sa Sainteté le pape Alexandre VII* (1).

Juin 1659.

Très Saint-Père,

Je sais que toute la France et que plusieurs nations demandent avec instance à Votre Sainteté qu'elle daigne inscrire l'illustrissime et révérendissime François de Sales, évêque de Genève, au nombre des saints. Je n'ignore pas non plus que Votre Sainteté honore avec la plus grande vénération sa mémoire, tant pour les singulières vertus qui ont brillé en lui, que par les livres d'éminente piété qu'il a écrits. C'est ce qui fait qu'elle paraît se porter assez d'elle-même à cette œuvre, et qu'elle n'a pas besoin, pour l'accomplir, des prières d'autrui, surtout de la part

(1) Alexandre VII (Fabio Chigi) était né à Sienne le 12 février 1599. Il fut créé cardinal par le pape Innocent X ; il fut élu, pour le remplacer, le 17 avril 1655. Le conclave avait duré quatre-vingts jours. Il mourut le 21 mai 1667.

d'un homme si misérable et si inconnu que je suis. Cependant, Très Saint-Père, comme cet excellent serviteur de Dieu en a usé avec moi avec assez de familiarité, et qu'il a daigné m'admettre fréquemment à ses entretiens, soit au sujet de l'Institut des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, dont il a été l'instituteur et le fondateur, soit sur d'autres sujets se rapportant à la piété, j'ai admiré en lui tant et de si grandes vertus, qu'il m'est bien difficile de garder le silence en cette occasion, et que je ne puis être le seul à me taire. La foi, l'espérance et la charité, et les autres vertus tant cardinales que morales, paraissaient comme innées en lui, et toutes composaient chez lui, du moins à mon jugement, un tel fond de bonté, qu'étant tombé une fois malade après un entretien avec lui, et rappelant souvent dans mon esprit la suavité et l'exquise mansuétude de son caractère, je ne cessais de m'écrier : « Oh ! que Dieu est bon, puisque si bon est l'évêque de Genève ! » Si seul, entre tous, Très Saint-Père, je pensais ainsi à son sujet, je croirais pouvoir me tromper ; mais comme tout le monde partage avec moi ces sentiments, que manque-t-il, Très Saint-Père, pour la consommation d'un si saint ouvrage, que la ratification de Votre Sainteté, laquelle porte François de Sales au catalogue des saints, et le propose aux honneurs et au culte de tout l'univers? C'est ce que tous les prêtres de notre Congrégation et moi, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous lui demandons par nos très humbles prières. Que le Dieu très bon et très grand daigne, pendant de longues années, la garder en santé pour le bien de son Église.

Très Saint-Père, de Votre Sainteté, etc.

---

32. — *Au frère Jean Parre, de la Mission, à Saint-Quentin.*

Il lui annonce la signature de la paix. — Il est chargé par les dames de s'occuper principalement de la restauration des églises ruinées et de fournir aux pauvres des instruments pour la moisson.

De Paris, ce 12 juillet 1659.

Mon cher Frère,

J'ai reçu votre lettre du 7 et les images de Notre-Dame-de-la-Paix, dont je vous remercie. Je prie le Fils et la Mère,

que vous servez en ce lieu-là, de vous honorer de leur protection et d'inspirer aux âmes la véritable piété, qui suppose la bonne vie.

J'ai fait savoir à Mgr de Noyon, que vous vaquerez dix ou douze jours à ce qu'il vous a ordonné.

Mme Fouquet nous a dit que la paix est assurément faite, et que le roi d'Espagne en a signé les articles. Elle a désiré que je vous le fasse savoir, pour en consoler la pauvre frontière.

On veut faire un effort pour aider les églises plus désolées à être mises en état qu'on y puisse célébrer avec quelque décence. On vous prie donc de voir celles qui ont plus besoin de cela, et où il ne faudra que peu de chose ; car on ne prétend pas donner beaucoup.

Vous êtes prié aussi d'aider les pauvres gens à gagner leur vie, en ce temps-ci, en leur donnant quelques outils pour travailler à la moisson. On dit qu'entre les églises ruinées, celle d'Avançon, proche Rethel, l'est tout à fait, et on vous la recommande particulièrement.

Mme de Labidière a payé les trois quartiers des cinq cents livres qu'elle avait promises pour des messes à dire par des pauvres prêtres de la frontière. Je pense que vous avez ci-devant touché vingt-cinq livres pour le premier quartier. Vous pouvez maintenant prendre vingt-cinq écus pour les autres trois quartiers, et les tirer sur Mlle Viole. Vous aurez soin, s'il vous plaît, de faire acquitter ces messes-là.

Quoique j'aie mandé à M. Bourdin, grand vicaire de Noyon, que vous aiderez dix ou douze jours à construire la chapelle et à faire tout ce qu'il faut, vous pourrez pourtant y demeurer davantage, si besoin est ; et les dames laissent à votre discrétion d'y employer le temps que vous jugerez à propos, et d'en partir lorsqu'il sera requis, pour aller ailleurs assister les pauvres et visiter les assemblées des dames, et puis retourner à cette chapelle, si votre présence y est utile. Je suis, en Notre-Seigneur, votre, etc.

---

33. — *Au frère Jean Parre, de la Mission* (1), *à Saint-Quentin.*

Il lui donne ses instructions pour les secours qu'il y aura à distribuer aux plus pauvres paysans et aux églises sans ressources. — Il lui demande quand il compte pouvoir faire sa retraite.

De Paris, ce 9 août 1659.

Mon cher Frère,

J'ai reçu vos lettres des 29 juillet et 5 de ce mois. Je ne doute pas que vous n'ayez bien à souffrir, et qu'on ne vous contredise et qu'on ne vous chagrine. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit votre force pour réduire tout à son honneur. Je n'ai rien à vous dire quant au service que vous rendez à Dieu et à la glorieuse Vierge, en la commission que Mgr de Noyon vous a donnée, sinon que vous pouvez encore continuer d'en avoir soin, autant que votre principal emploi vous le permettra, au sujet duquel je vous dirai, comme Mlle Viole vous a déjà écrit, que l'on destine quelque petite chose pour aider quelques pauvres gens à semer quelque petit morceau de terre ; je dis les plus pauvres, qui sans ce secours ne pourraient pas le faire. On n'a pas pourtant rien de prêt, mais on fera quelque effort pour amasser au moins cent pistoles pour cela, en attendant qu'il soit temps de semer ; on vous prie cependant de voir en quels endroits de Champagne et de Picardie il se trouvera de plus pauvres gens qui aient besoin de cette assistance, je dis le plus grand besoin. Vous pourriez leur recommander en passant de préparer quelque morceau de terre, de le labourer et fumer, et de prier Dieu qu'il leur envoie quelque semence pour y mettre, et, sans leur rien promettre, leur donner espérance que Dieu y pourvoira. On voudrait faire aussi que tous les autres pauvres gens qui n'ont pas de terres gagnassent leur vie (tant hommes que femmes), en donnant aux hommes quelques outils pour travailler, et aux filles et femmes, des rouets et de la filasse ou de la laine pour

(1) L'original de cette lettre se trouve à la maison mère de la Congrégation de la Mission. La signature seule est de la main du saint.

filer, et cela, aux plus pauvres seulement. A cette heure que voilà la paix, chacun trouvera à s'occuper, et les soldats ne leur ôtant plus ce qu'ils auront, ils pourront amasser quelque chose et se remettre peu à peu ; et pour cela, l'assemblée a pensé qu'il faut les aider à ce commencement, et leur dire qu'il ne faudra plus s'attendre à aucun secours de Paris. Voyez donc, mon cher frère, où sont ces pauvres gens qui ont plus de nécessité d'être aidés pour la dernière fois, et ce qu'il faudrait à peu près pour cela ; comme aussi pour couvrir les églises découvertes et ruinées, seulement à l'endroit de l'autel, pour y pouvoir dire la sainte messe avec quelque décence : j'entends les églises où les habitants sont dans l'impuissance de les remettre en cet état, et qui ne dépendent point d'aucun chapitre ou abbaye ou seigneur dîmier, qui sont obligés à les entretenir ; car c'est à eux à faire ces réparations, et si vous nous mandez qui sont ces patrons bénéficiers et communautés avec les noms des paroisses où seront telles églises désolées qu'ils sont tenus d'entretenir, on les en fera solliciter.

Tout cela vous obligera d'aller et de venir pour reconnaître où sera la véritable nécessité, pour en envoyer les mémoires, afin qu'on puisse faire quelque petit fonds pour y remédier. On n'a encore presque rien d'assuré, comme je vous ai dit ; mais on fera quelque effort quand vous nous aurez mandé ce qu'il faudra à peu près qui soit absolument nécessaire pour ces trois choses-là : les semences, les outils et les réparations.

Pour votre retraite, quand la pourrez-vous venir faire? Est-elle incompatible avec le soin de la chapelle et les autres choses que vous avez à faire, dont je viens de vous parler? Laisserez-vous tout là, pour venir vous recolliger, ou si vous remettrez votre retraite jusqu'à ce que tout cela sera fait? Je vous prie de me dire votre avis. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre, etc.

---

34. — *A ma sœur Mathurine Guérin, fille de la Charité.*

Il lui annonce la mort de M. Portail et la maladie de Mlle Le Gras.

3 mars 1660.

Ma chère Sœur,

J'ai reçu votre lettre et ma bonne part à votre peine. Il est vrai que le bon Dieu nous a ôté le bon M. Portail, qui décéda le 14 février, et que Mlle Le Gras était alors en grand danger et l'a été depuis. Ce sont de rudes coups pour votre petite Compagnie, mais venant de la main paternelle de Dieu, il faut les recevoir avec soumission et espérer de sa bonté que les filles de la charité profiteront de cette visite ; c'est lui qui les a appelées, et ce sera lui qui les maintiendra ; il ne détruit jamais son œuvre, mais il la perfectionne ; et pourvu qu'elles soient fermes en leur vocation et fidèles en leurs exercices, il les bénira toujours en leurs personnes et en leurs emplois. Je vous prie, ma sœur, de continuer de votre côté à bien faire votre office et à demeurer en paix ; si vous le faites, vous serez plus agréable à Dieu qu'en faisant autrement. Grâces à Dieu, mademoiselle se porte mieux, sa grande maladie a été une grande inflammation sur le bras gauche, auquel il a fallu faire trois incisions, et la dernière se fit avant-hier ; elle souffrit beaucoup, comme vous pouvez penser, et quoiqu'elle n'ait plus de fièvre, elle n'est pas pourtant tout à fait hors de danger, à cause de son âge et de sa faiblesse. On fait ce qu'on peut pour la conserver ; mais c'est l'ouvrage de Dieu qui, l'ayant conservée depuis vingt ans contre les apparences humaines, la conservera encore autant qu'il sera expédient pour sa gloire. Nous vous donnerons avis, ma sœur, de ce qui arrivera de cette fâcheuse maladie, ainsi qu'aux autres sœurs éloignées. Je vous prie derechef d'être en repos pour l'événement, parce que le contraire trouble l'âme et déplaît à Dieu ; il gouverne toutes choses avec sagesse et avec amour, et demande de nous une entière et amoureuse résignation à sa conduite ; certes, c'est le grand secret de la vie spirituelle de lui abandonner tout ce que nous aimons, en nous abondonnant nous-mêmes à tout ce qu'il veut, dans une parfaite

confiance que tout en ira mieux; c'est pour cela qu'il est dit que tout tourne à bien à ceux qui servent Dieu. Servons-le donc, ma sœur, mais servons-le selon son gré, et laissons-le faire, il vous tiendra lieu de père et de mère, il sera votre consolation et votre vertu, et enfin la récompense de vos travaux. Priez-le pour moi, qui suis en son amour, ma sœur, votre, etc.

---

35. — *A Monseigneur le cardinal de Retz* (1).

MONSEIGNEUR,

J'ai sujet de penser que c'est ici la dernière fois que j'aurai l'honneur d'écrire à Votre Éminence, à cause de mon âge et d'une incommodité qui m'est survenue, qui peut-être me vont conduire au jugement de Dieu. Dans ce doute, monseigneur, je supplie très humblement Votre Éminence de me pardonner si je lui ai déplu en quelque chose. J'ai été assez misérable pour le faire sans le vouloir, mais je ne l'ai jamais fait avec dessein. Je prends aussi la confiance, monseigneur, de recommander à Votre Éminence sa petite compagnie de la Mission qu'elle a fondée, maintenue et favorisée, et qui étant l'ouvrage de ses mains, lui est aussi très soumise et très reconnaissante comme à son père et à son prélat; et tandis qu'elle priera Dieu sur la terre pour Votre Éminence et pour la maison de Retz, je lui recommanderai au ciel l'une et l'autre, si sa divine bonté me fait la grâce de m'y recevoir, selon que je l'espère de sa miséricorde et de votre bénédiction, monseigneur, que je demande à Votre Éminence, prosterné en esprit à ses pieds, étant comme je suis, à la vie et à la mort, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

(1) Saint Vincent prépara les deux lettres suivantes pendant une grave maladie, comme pour dire adieu et rendre ses derniers devoirs aux deux bienfaiteurs à qui sa Congrégation était la plus obligée.

---

36. — *Au Révérend Père de Gondy, prêtre de l'Oratoire, père de Mgr le cardinal de Retz.*

9 janvier 1659.

Monseigneur,

L'état caduc où je me trouve, et une petite fièvre qui m'a pris, me fait user, dans le doute de l'événement, de cette précaution en votre endroit, monseigneur, qui est de me prosterner en esprit à vos pieds, pour vous demander pardon des mécontentements que je vous ai donnés par ma rusticité, et pour vous remercier très humblement, comme je fais, du support charitable que vous avez eu pour moi, et des innombrables bienfaits que notre petite Compagnie, et moi en particulier, avons reçus de votre bonté. Assurez-vous, monseigneur, que s'il plaît à Dieu de me continuer le pouvoir de le prier, je l'emploierai en ce monde et en l'autre, pour votre chère personne et pour celles qui vous appartiennent, désirant être au temps et en l'éternité, votre, etc.

CHAPITRE VII

SAINT VINCENT DE PAUL CHEZ LUI
LES CONFÉRENCES

L'homme qui dirigeait à travers la France, l'Europe et le monde les œuvres de lumière et de charité que nous avons décrites, vivait simplement dans une humble cellule. Après avoir quitté le séminaire des Bons-Enfants, trop étroit pour sa Congrégation, il s'était fixé au couvent de Saint-Lazare hors les murs (1). Dans cette maison, autrefois léproserie, à laquelle Vincent de Paul avait laissé son caractère de simplicité, il s'était fait une existence de travail et de prière au milieu de ses disciples. Toujours le premier levé et le dernier couché, il arrivait à point nommé partout où sa présence était nécessaire, et, d'un mot ou d'un sourire, il ramenait l'ordre et levait toutes les difficultés.

Retiré dans sa chambre, il écrivait ou dictait ses lettres qui partaient pour tous les points du monde et apportaient à chacun le conseil attendu et le réconfort. Son travail était souvent interrompu par les visiteurs de tout rang, dont quelques-uns étaient des fâcheux, et qu'il ne repoussait jamais. Le soir venu, il réunissait ses missionnaires ou ses étudiants et il les entretenait de leurs devoirs avec une éloquence toujours renouvelée. Lorsque, avec l'âge, les infirmités furent venues, il ne changea rien à ses habitudes. Son esprit resta intact et son activité infatigable jusqu'au dernier jour. On ne comprenait les progrès de

(1) Aujourd'hui faubourg Saint-Denis, n° 117.

sa maladie qu'en le voyant sortir dans le carrosse qui lui avait été imposé par la duchesse d'Aiguillon et qu'il appelait son *ignominie*.

Sa principale préoccupation à Saint-Lazare est de former de bons ouvriers qui continueront son œuvre. Pour cela, il compte surtout sur la conférence. Il ne faut pas nous représenter cette conférence comme un discours préparé et étudié ; Vincent de Paul n'est pas un professeur qui donne un enseignement méthodique. La conférence elle-même n'est pas une institution établie par un règlement ; c'est une survivance des conversations qu'avaient entre eux les premiers membres de la Mission pour s'éclairer sur leurs devoirs. Elle a gardé de cette origine un caractère particulier, qu'il serait impossible de trouver ailleurs. Les missionnaires font cercle autour de leur « Père ». Il les interroge sur le sujet qui a été soumis à leur méditation ; il les interrompt, il approuve, il critique, il discute. Puis, quand il a fait le tour de l'assemblée, échauffé par les sentiments de ses disciples et par les siens propres, il prend la parole, en s'excusant d'enseigner. Et il traite le sujet avec une force simple qui est souvent de l'éloquence.

De quoi est faite cette éloquence? Elle est faite de cœur et d'esprit. Elle est dans la chaleur de la conviction de l'orateur et dans ce sentiment commun à tous les auditeurs que la vie de celui qui parle dépasse en héroïsme l'idéal qu'il prêche. Elle est aussi dans l'art de l'improvisateur qui sait trouver le trait saisissant : les lettres qu'il a reçues dans la journée, les nouvelles qu'il a apprises par les visiteurs, un incident dans la vie quotidienne de la maison, les souvenirs de sa vie pleine d'expériences variées, lui fournissent en abondance des récits pittoresques qui valent plus qu'une théorie. Il les détaille et les commente avec cette ironie fine et sans fiel qui est naturelle à son intelligence déliée et pleine de cœur. C'est à ce moment que son visage s'anime, que ses yeux pétillent, et que ses lèvres sourient, malicieuses et bonnes. Voilà l'homme que Simon François a essayé de peindre dans son tableau bien connu.

Celui qui donnait de pareils exemples d'éloquence était

préoccupé d'enseigner à ses disciples la théorie de la véritable parole chrétienne; il revenait souvent sur ce sujet et avec raison. La prédication grossière et pédante du commencement du dix-septième siècle avait été réformée, surtout par les oratoriens et par les jésuites. Mais, subissant la contagion de la mode, elle était tombée dans d'autres défauts, en particulier dans le bel esprit et dans l'emphase. Ainsi, la prédication, qui est un enseignement populaire, qui devrait rester toujours en contact avec le peuple, s'en éloignait de plus en plus; elle suivait avec docilité le mouvement qui entraînait la littérature vers les salons et les cercles lettrés; cette littérature allait se séparer de plus en plus de la masse de la nation, elle allait devenir le divertissement d'une élite; et la prédication, méconnaissant ses vraies lois, tendait à devenir une province de cette littérature, un genre littéraire, comme la tragédie ou le sonnet. Ainsi, cette grande commotion de la fin du seizième siècle, ce grand mouvement de réforme chrétienne du premier quart du dix-septième siècle, allaient aboutir, pour la prédication, à doter la France de quelques chefs-d'œuvre d'une éloquence impeccable, écrits d'un style que Vaugelas eût approuvé et d'un tour que n'eût pas désavoué Balzac. Vincent de Paul, qui pense au peuple ignorant, voit le danger et fortement il réagit : dans son cœur et dans la réalité, il trouve la vraie forme de la prédication populaire, celle qui est adaptée aux besoins de la France du moment.

Il l'a exposée dans ce qu'il appelle la petite méthode : il faut prêcher Jésus-Christ et son Évangile uniquement; il faut prêcher avec son cœur. Il faut prêcher l'Évangile seul, et par là saint Vincent rejette toutes les discussions subtiles et toutes les histoires profanes qui encombraient les sermons du temps et aussi les grossièretés qui les déshonoraient. Il faut prêcher avec son cœur, et par là saint Vincent condamne le bel esprit et le grand style qui étaient à la mode. Il a déclaré une guerre à mort à cette éloquence bâtarde qui se traîne sur les traces de Balzac et de Voiture; le spirituel Gascon, ami du mot propre et précis, trouve

d'amusantes expressions pour qualifier ces sermons d'école et ces sermons de boudoir : « l'éloquence cathédrante, les périodes carrées, le *cœli colorum*, le *bibus* » n'ont pas d'ennemi plus déterminé que lui. L'influence de ces idées de Vincent de Paul fut plus grande qu'on ne le pense communément ; il faudrait peut-être tout un livre pour le démontrer. Remarquons seulement qu'elles se répandirent en France et hors de France, grâce aux missionnaires chargés de la formation du clergé et grâce aux nombreux évêques et vicaires généraux sortis de la conférence des mardis. Il serait même assez facile de montrer que le plus illustre des prédicateurs français, Bossuet, doit beaucoup à Vincent de Paul : c'est à Saint-Lazare qu'il apprit à se débarrasser de la pédanterie scolastique et du mauvais goût : et si, dans les oraisons funèbres et dans quelques carêmes, il crut devoir élever le ton pour satisfaire des auditoires difficiles, il resta néanmoins près de la simplicité lazariste, et il y revint complètement quand il dut évangéliser le peuple de son diocèse.

Les défauts que Vincent de Paul combattait étaient si profonds qu'ils résistèrent çà et là à toutes les réformes. Les Diafoirus de la prédication se réfugièrent en province ; les plus « éloquents » restèrent à Paris. Ce sont des prédicateurs de ce genre qui ont irrité les nerfs de La Bruyère et qui doivent nous expliquer les attaques du chapitre de la Chaire : ce chapitre nous ramène ainsi à la petite méthode. Ce simple aperçu nous montre l'intérêt des conférences de Saint-Lazare. Elles furent recueillies avec soin par le frère Ducourneau dont l'esprit était vif et la mémoire solide. Nous sommes donc à peu près certains d'avoir la parole de Vincent de Paul dans toute sa fraîche et naïve originalité.

ABRÉGE

DE LA MÉTHODE DE PRÊCHER

QUI EST EN USAGE DANS LA CONGRÉGATION DE LA MISSION, DRESSÉE PAR M. ALMÉRAS, ET RENVOYÉE PAR LUI A TOUTES LES MAISONS DE LA CONGRÉGATION.

PREMIÈRE PARTIE

L'Exorde. — Il contient quatre points : le *Texte*, la *Proposition du sujet*, la *Division* et l'*Invocation.*

I. Le Texte doit être tiré : 1° de l'Écriture sainte, de l'Ancien ou du Nouveau Testament ; 2° court, comme : *qui se humiliat exaltabitur*, etc. ; 3° clair et sans équivoque ou obscurité ; 4° rebattu plusieurs fois dans la suite du discours ; et partant, il doit convenir au sujet que l'on traite ; et s'il enferme quelque motif, ou quelque moyen, ou quelque effet de la chose dont on parle, il ne faut pas manquer de s'en servir et de le faire valoir.

II. La Proposition du sujet se fait ordinairement en proposant la raison que nous avons de parler de ce sujet ; comme parce que le Saint-Esprit nous y convie par les paroles alléguées dans le texte ou autrement ; ce qui se doit faire fort courtement, c'est-à-dire en trois ou quatre lignes, l'expérience faisant voir que la longueur des Exordes n'est pas seulement inutile, mais même préjudiciable, par l'ennui qu'elle cause aux auditeurs.

III. La Division contient quasi toujours trois points, selon notre méthode, et quelquefois deux seulement.

Les trois points sont : 1º les motifs ; 2º la définition ; 3º les moyens d'acquérir la chose dont on va parler, avec la réponse aux objections.

Les Motifs sur quoi il faut remarquer qu'on doit diversifier les mots ou la façon de les proposer ; disant par exemple les raisons qui nous obligent, les motifs qui nous portent, ce qui nous doit porter, l'importance, la nécessité, les avantages qu'il y a, les obligations que nous aurons, etc.

La Définition sur quoi il faut encore diversifier les mots ou la façon de les exprimer ; disant par exemple : au second point, je vous montrerai en quoi telle chose consiste, ou sa nature et ses propriétés ; ou je vous expliquerai ce que c'est et ses qualités, etc.

Les Moyens sur quoi l'on diversifie encore ses mots ; par exemple : je vous dirai les moyens, je vous enseignerai le secret ou la manière d'acquérir, de pratiquer, etc. ; ou bien, je vous rapporterai les dispositions avec lesquelles on doit faire, etc. ; ou les remèdes qu'on doit apporter à ce mal, etc.

La Division ne contient que deux points, lorsque la chose dont on parle est déjà assez connue ; comme quand on parle de la persévérance ou de la rechute au péché ; il n'est pas nécessaire, ni même à propos de dire en quoi consiste la rechute ou la persévérance, mais passer ce second point, prenant seulement les motifs et les moyens avec la réponse aux objections.

IV. L'Invocation consiste à demander le secours du Saint-Esprit par l'entremise de la sainte Vierge en lui disant : *Ave*, etc.

En Italie, l'on commence les prédications autrement qu'en France ; on suivra l'usage du pays en cela.

DEUXIÈME PARTIE

Le corps du discours. — Il y a ordinairement trois points : 1º les Motifs ; 2º la Définition ; 3º les Moyens avec la réponse aux objections.

Il est à remarquer qu'immédiatement après l'Invocation qu'on a faite dans l'Exorde, on doit entrer dans les motifs, sans faire d'autre préambule, qui ne servirait qu'à prolonger inutilement la prédication.

Les Motifs. — Ils se tirent, ou du bien honnête, ou du bien utile, ou du bien délectable, ou de leurs contraires ; à savoir : du déshonnête et infâme, du dommageable et fâcheux. A ces chefs, se rapportent le nécessaire et le facile avec leurs contraires.

Ces motifs se prouvent ou par l'autorité, ou par la raison, ou par l'exemple.

I. Par l'Autorité : 1° de l'Écriture sainte ; 2° des Conciles ; 3° de la Tradition ; 4° de Pères, surtout des plus anciens ; 5° quelquefois aussi, mais rarement, des profanes.

Sur quoi : 1° il faut remarquer que les passages qu'on allègue doivent être courts ; 2° s'ils sont un peu longs, les diviser en plusieurs parties et appuyer sur les mots qui font plus au sujet ; 3° les fortifier de l'autorité des Pères d'où ils sont tirés et des circonstances dans lesquelles ils les ont dits ; 4° s'ils sont de quelque auteur profane ; il faut, s'il se peut, y joindre l'autorité de quelque Père.

II. Par la Raison, qui peut être tirée, ou de la nature de la chose, ou de ses propriétés, ou de ses effets, ou de ses circonstances ; y joignant, tant que l'on pourra, quelque bonne comparaison, comme fait Notre-Seigneur dans l'Évangile, et, après lui, saint Chrysostome et saint François de Sales dans leurs ouvrages.

III. Par des exemples qui soient : 1° beaux ; 2° authentiques et tirés, s'il se peut, de la sainte Écriture ou des saints Pères, ou de l'histoire ecclésiastique, ou de quelques grands auteurs ; 3° bien choisis et propres à ceux à qui l'on parle.

Il faut remarquer sur ce premier point qu'il est à propos de ne s'y pas tant arrêter, afin d'avoir plus de loisir pour s'étendre davantage sur le second, qui contient l'instruction et l'éclaircissement, dont le peuple a plus de besoin ; et, pour cet effet, on ne doit ordinairement apporter que deux motifs ; quelquefois même, un seul peut suffire, quand il est en soi bien pressant et efficace, et qu'il est bien déduit.

La Définition. — Il faut remarquer sur la Définition : 1° qu'il est bon quelquefois de dire ce que ce n'est pas, autant que de dire ce que c'est, que la chose dont on parle ; 2° qu'il n'est point nécessaire qu'elle soit faite à la rigueur de l'École, il suffit une belle description ; 3° que ce point n'est pas si sec que l'on pourrait penser, parce qu'il ne consiste pas à rapporter la définition toute nue, mais on doit outre cela : 1° proposer les principales divisions de la chose dont on parle, surtout si elles sont bien

nécessaires pour la bien entendre ; 2° expliquer les mots ou les principales parties de ladite définition ; 3° y mêler des motifs qui soient plus intrinsèques à la chose, sans dire toutefois que ce sont des raisons que nous apportons.

Il est encore fort à propos d'entrer dans le particulier en rapportant les actes principaux de la vertu ou du vice dont on parle, les occasions principales dans lesquelles on doit pratiquer cette vertu ou fuir ce vice. De plus, on peut donner des marques par lesquelles on peut connaître si l'on a cette vertu ou si l'on est entaché de ce vice.

Quand la chose est assez connue et que l'on veut faire un second point, comme si l'on parle des misères de cette vie ou de la façon de les souffrir, il n'est pas nécessaire d'expliquer ce que c'est que misère, mais rapporter les diverses sortes de maux qu'on peut souffrir, etc. Si l'on dit qu'il ne faut point abuser des grâces de Dieu, on doit rapporter les principales grâces en général, par exemple, la vocation au christianisme, à la religion, etc.

Les Moyens. — Il est à remarquer sur les moyens qu'il faut : 1° montrer que ceux que nous apportons sont véritablement des moyens qui nous peuvent conduire à la chose dont il est question, à quoi plusieurs manquent ; 2° donner les plus généraux les premiers.

Or, ces moyens sont, ou de considération ou de pratique : les premiers consistent ordinairement dans la considération ou réflexion sur les motifs ou sur la chose même, et doivent précéder les moyens de pratique ; les plus généraux doivent encore précéder ceux qui sont particuliers ; mais il faut se servir ordinairement des moyens particuliers et de pratique, et rarement des généraux et de considération.

Il est à remarquer qu'il est bon de fois à autre : 1° d'avoir une histoire pour la fin, qui fasse voir le bonheur ou le malheur qui provient de la chose dont nous parlons ; mais il est à propos qu'elle vienne bien au sujet qu'on traite ; 2° qu'elle soit bien morale ; 3° tirée des bons auteurs ; 4° pas trop longue.

Les Objections. — 1° Elles ne doivent point être plus fortes que les réponses ; 2° on peut y donner plusieurs réponses ; 3° on peut aussi quelquefois rétorquer les objections fortement ; 4° quand on trouve quelque réponse de Notre-Seigneur ou d'un saint Père à une semblable objection, il est très à propos de

s'en servir et dire que c'est Notre-Seigneur même ou un tel Père qui répondent de la sorte à cette objection ; 5° on les peut mettre quelquefois devant les moyens.

TROISIÈME PARTIE

La Péroraison. — Elle consiste en une récapitulation de ce qui a été dit, comme aussi dans quelques affections pour exciter les auditeurs à faire ce qu'on leur a proposé et pour les laisser dans un sentiment de dévotion. Sur quoi il faut remarquer : 1° qu'elle doit être fort courte et non pas comme un second sermon ; 2° qu'il est bon d'y mêler encore quelque nouveau motif court et pressant, sans dire que l'on va donner encore un motif ; 3° qu'il est bon aussi, de fois à autre, de la finir en s'adressant à Notre-Seigneur, lui demandant sa grâce et son secours pour l'accomplissement des choses dont on vient de parler.

Des Affections. — Elles sont propres pour toucher, et on doit les produire presque partout dans la prédication, mais principalement à la fin de chaque point. Elles se peuvent faire :

I. Par des interrogations : par exemple, l'eussions-nous jamais pensé? l'auriez-vous cru? etc. Après avoir donné la définition de la contrition ou de quelque autre chose : Eh bien ! avons-nous cette contrition? avons-nous cette vertu? Après avoir donné des marques de quelque vice ou vertu : reconnaissons-nous ces marques en nous? mettez la main à la conscience, quelqu'un ne se sent-il pas coupable d'un tel vice ou d'un tel péché? toutes vos confessions précédentes ont-elles été bonnes? n'est-il pas vrai que...? etc. Ces sortes d'interrogations réveillent merveilleusement l'auditeur et font d'ordinaire beaucoup d'impression sur les esprits.

II. Par des exclamations : ah ! malheureux que nous sommes ! qu'avons-nous fait, offensant un Dieu si bon ! etc. Oh ! si l'on savait !... Oh ! si l'on pensait bien !...

III. Par admiration : est-il possible que ! etc...

IV. Par des complaintes à Notre-Seigneur : hélas ! que nous sommes misérables de vous offenser ! vous qui, etc... Pourquoi avez-vous permis cela ! etc... Faut-il...! etc.

V. Par des demandes à Notre-Seigneur ou aux saints : donnez-nous, mon Dieu ! etc.

VI. Par des invectives contre le péché, le diable et le monde : va, va, trompeur, qui traites si mal ceux qui s'engagent à toi ; va, cruel, qui précipites en enfer ceux qui te suivent.

VII. Par des actes de compassion : ô pauvre pécheur ! que tu es malheureux de te perdre ! à combien de misères t'engages-tu ! etc.

Des Transitions. — Il est à propos et en quelque sorte nécessaire de lier les points du sermon par quelques transitions, par exemple : pour entrer du premier point qui est des motifs, au second qui est de la définition, dire : voilà les motifs qui nous font voir combien il importe d'avoir, par exemple, la contrition ; voyons maintenant ce que c'est que cette contrition. Ou bien, vous me direz que vous voyez bien qu'il est nécessaire d'avoir cette contrition, mais que vous ne savez pas en quoi elle consiste et comment on la produit, et c'est ce que je vais vous dire en mon second point. Ou semblables transitions.

Il en faut faire de même pour passer au troisième ; par exemple : il me semble que vous me dites : nous voyons combien il importe d'avoir une telle vertu et ce que c'est ; nous avouons aussi que nous ne l'avons pas et désirons l'embrasser, mais nous y voyons beaucoup de difficulté et voudrions bien savoir les moyens de l'acquérir ; je vais vous les enseigner ; écoutez-les bien, c'est mon troisième point.

Après les moyens, on peut dire : Eh bien ! que reste-t-il? à quoi tient-il que nous ne fassions ceci et cela? Nous en voyons la nécessité, nous savons ce que c'est, nous avons appris les moyens d'y parvenir ; il me semble néanmoins entendre quelqu'un qui me dit, etc., et c'est ici où il faut former les objections, s'il y en a à faire et y répondre, et puis dire, par exemple : oh sus, il n'y a plus d'empêchement à la pratique d'une telle vertu, etc.

Il est à remarquer qu'on ne doit pas toujours faire ces transitions de la même façon, mais les diversifier quant aux termes, et aussi quelquefois quant à la manière.

Pour ce qui est de passer de l'exorde au premier point, il faut observer ce qui a été dit au commencement, à savoir : qu'après l'*Ave Maria*, l'on ne doit point faire de second exorde ou préambule, mais tout d'un coup venir aux motifs, non pas à la vérité en disant : d'abord ma première raison ou mon premier motif est, etc..., mais bien : le premier point de mon discours, comme je viens de vous dire, est de vous donner les

motifs que nous avons d'éviter, par exemple, le péché, de tout notre possible, et le premier motif que j'avance est, etc.

De la Prononciation. — I. Tout le discours doit être prononcé d'un ton naturel et familier, avec les inflexions de voix convenables, en évitant la monotonie et ce qui ressent le chant ou la déclamation, les meilleures choses du monde ne faisant point d'ordinaire d'impression, quand elles sont prononcées de cette dernière sorte.

II. On ne doit pas aussi parler plus haut que l'auditoire et le vaisseau le requièrent, le crier trop haut ne nuisant pas seulement à la poitrine du prédicateur, mais encore blessant l'oreille des auditeurs.

III. Il faut parler distinctement et posément, s'arrêtant et respirant à loisir à la fin des périodes, et encore plus à la fin de chaque motif et de chaque moyen.

IV. On doit éviter soigneusement la longueur, qui ne fait qu'ennuyer et charger la tête du pauvre peuple qui, étant rebuté de cette longueur sur la fin du discours, profite moins de tout ce qui a été dit auparavant. On ne doit parler que trois quarts d'heure ou environ, les jours ouvriers ; et quoiqu'on puisse, les fêtes et dimanches, aller jusqu'à l'heure entière, on ne la doit pourtant jamais passer.

CONFÉRENCE DU 20 AOUT 1655

Il donne les raisons que nous avons de prêcher selon la petite méthode.

Euntes in mundum universum, prædicate evangelium omni creaturæ. Allez-vous-en par tout le monde, *in mundum universum*, et prêchez l'Évangile à toutes créatures, *omni creaturæ.* Ce sont les paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ (1).

Il me semble, messieurs, que ces paroles que Notre-Seigneur dit à ses apôtres, après sa résurrection, s'adressent aussi à toute la Compagnie, et en particulier à ceux qui sont destinés pour la prédication. J'ai été souvent bien consolé, et cela me

(1) Saint Marc, chap. XVI, v. 15.

console encore aujourd'hui, de voir que Dieu nous ait fait la grâce, comme à ses apôtres, de nous envoyer prêcher sa parole par tout le monde. Oh! nous avons les mêmes lettres d'envoi que les apôtres; aussi nous voyons, par la miséricorde de Dieu, qu'un homme s'en va avec joie porter au bout du monde cette parole, vous n'avez qu'à lui dire : monsieur, quand partez-vous pour l'Italie, pour la Pologne et pour les Indes? L'on est toujours prêt, par la grâce de Dieu; l'on va partout comme les apôtres, et l'on prêche la parole de Dieu en la manière que les apôtres l'ont prêchée. Les apôtres, comment prêchaient-ils? Tout bonnement, familièrement et simplement; et voilà notre manière de prêcher : avec un discours commun, tout bonnement, dans la simplicité, familièrement. Il faut, messieurs, pour prêcher en apôtre, c'est-à-dire pour bien prêcher et utilement, il faut y aller dans la simplicité, avec un discours familier, en sorte que chacun puisse entendre et faire son profit. Voilà comment prêchaient les disciples et les apôtres, voilà comment prêchait Jésus-Christ; et c'est cette grande faveur que Dieu a faite à cette chétive et misérable Compagnie, que nous ayons le bonheur de l'imiter en cela. Il faut avouer, messieurs, que partout ailleurs on ne garde point cette méthode; la grande perversité du monde a contraint les premiers prédicateurs, pour débiter l'utile avec l'agréable, de se servir de belles paroles et de conceptions subtiles, et d'employer tout ce que peut suggérer l'éloquence, afin de contenter en quelque façon et d'arrêter la méchanceté du monde. Mais, à quoi bon ce faste de rhétorique? Qu'avance-t-on par là? cela se voit; si ce n'est peut-être que l'on veuille se prêcher soi-même. C'est donc à la petite Compagnie, préférablement aux autres, que Dieu, par sa miséricorde, a voulu s'adresser, pour lui donner sa méthode; cette méthode vient de Dieu, les hommes n'y peuvent rien, et les effets nous font voir que c'est Dieu qui nous l'a donnée : ce sera donc de cette méthode de prêcher que je parlerai dans cet entretien, et nous continuerons ensuite les uns après les autres jusqu'aux séminaristes, afin que chacun de nous puisse apprendre cette méthode de prêcher. Ma prédication est donc de la méthode de bien prêcher, et afin qu'en traitant de la méthode je puisse la garder moi-même, je divise mon sermon en trois points : au premier point, nous verrons les motifs qui doivent nous faire bien affectionner à cette méthode; au second, je dirai en quoi consiste cette méthode, afin que nous la connaissions et la puissions à l'avenir mettre en pratique;

et au troisième, j'avancerai quelques moyens qui pourront servir à l'acquisition de cette méthode. Nous avons pour cela besoin de la grâce de Dieu. O Sauveur! nous vous prions humblement de la répandre sur nous, nous vous en conjurons, ô Saint-Esprit! par l'intercession de la sainte Vierge; et, parce que nous sommes ici dans un entretien familier, nous la saluerons seulement de cœur, ce que je vous prie de faire.

Le premier point, messieurs, est des raisons que nous avons d'embrasser la familière méthode de prêcher qu'il a plu à Dieu donner à cette petite Compagnie.

La première raison est son efficacité; cette méthode en effet est grandement efficace, pour éclairer les entendements et émouvoir les volontés; pour faire voir clairement la splendeur et la beauté des vertus, et l'horrible difformité des vices; et pour donner au monde tout ce qu'il faut, pour se tirer du bourbier du péché, et se mettre dans le beau chemin de la grâce et la pratique des bonnes œuvres. Cette grande efficacité se manifeste aisément par la considération de ce que l'on opère par le moyen de la méthode. Voyons, messieurs, ses effets, voyons ce qu'elle produit : je dis que cette méthode contient tout ce qu'il faut alléguer, pour bien persuader le monde, sans rien laisser à désirer de tout ce qui peut convaincre et gagner les esprits. J'ose avancer qu'il n'y a point de manière de prêcher plus efficace, au moins que je sache; non, je le dis, il n'y a point de manière de prêcher, à présent en usage, si propre à gagner les cœurs et à produire de grands effets. Et ne m'en croyez pas, je vous prie, voyez-le vous-mêmes, messieurs, considérez bien toutes les méthodes que l'on observe en prêchant, considérez-les bien, et jugez en vérité et selon ce que le cœur vous en dira, et selon la conscience; mettez la main là, devant Dieu, et dites-moi s'il y a de plus puissantes méthodes, pour toucher au but et parvenir à sa fin, que la nôtre? Suivant cette méthode, en premier lieu, l'on fait voir les raisons et motifs qui peuvent toucher et porter l'esprit à détester les péchés et vices, et à rechercher les vertus. Mais ce n'est pas assez de me déclarer les grandes obligations que j'ai d'avoir une vertu, si je ne sais ce que c'est que cette vertu, ni en quoi elle consiste principalement? quelles sont ses œuvres et ses fonctions? Et voilà le second point qui fait tout cela; car selon notre méthode, après les motifs qui doivent porter nos cœurs à la vertu, l'on fait voir en second lieu en quoi consiste cette vertu, quelle est son essence et sa nature, quelles sont ses propriétés, quelles sont

ses fonctions, ses actes, et ceux qui lui sont contraires ; les marques et la pratique de cette vertu : vous tirez le rideau, et vous découvrez pleinement l'éclat et la beauté de cette vertu, faisant voir simplement, familièrement et en particulier, ce qu'elle est, quels actes il en faut pratiquer, et descendant toujours au particulier.

Oh sus, je vois bien maintenant, ce me semble, ce que c'est, en quoi consiste cette vertu, les actions où elle se trouve, quels sont ses actes ; il me semble que je sais bien cela ; voilà qui est bon et fort nécessaire ; mais, monsieur, qu'il est difficile ! les moyens d'y parvenir? les moyens de mettre en pratique cette vertu si belle et si désirable? Je ne sais ce que je suis obligé de faire pour cela, ni de quelle manière je dois m'y prendre : Eh ! comment voulez-vous que je fasse une chose, bien que je sache que j'en ai grand besoin, et que je le veuille faire, si je n'ai aucun moyen pour cela? Comment voulez-vous que je la fasse? cela ne se peut. Mais donnez à cet homme les moyens pour cela (qui sont le troisième point de la méthode), donnez-lui des moyens pour mettre en œuvre cette vertu, oh ! le voilà satisfait. Y a-t-il quelque chose qui reste à lui dire? Non, vous lui avez premièrement fait voir tous les profits de cette vertu, les grands dommages qui arrivent d'en être privé, et tous les maux de son contraire ; vous lui avez fait voir son importance et sa nécessité ; après, vous lui avez montré, fait toucher au doigt ce que c'est, en quoi cette vertu consiste, ses marques et sa pratique ; enfin vous lui avez mis en main les moyens pour l'acquérir. Que reste-t-il après cela à faire, pour mettre et porter un homme dans l'exercice de cette vertu? il ne reste plus rien à dire ; car qu'est-ce qui se fait? qu'est-ce que l'on emploie, quand on veut persuader l'amour et la pratique de quelque chose à un homme? Rien autre chose que ceci : l'on vous représente les grands profits qui en reviennent, les désavantages où vous jette le parti contraire ; l'on fait voir quelle est cette chose ; l'on vous montre sa beauté ; et enfin, si l'on met en main les moyens pour l'acquérir, il ne reste plus rien ; l'on ne fait pas autre chose pour convaincre et gagner un homme, quel qu'il soit ; et voilà ce que c'est et ce que fait notre méthode ; je vous proteste en vérité, que tout vieux que je suis, je ne sais pas, ni n'ai point ouï dire, qu'il faille apporter autre chose, pour persuader un homme. Nous expérimentons chaque jour que, quand on allègue les puissants motifs que nous avons de faire quelque chose, notre âme s'y attache incontinent, et la volonté

l'embrasse ; il n'en faut pas davantage, elle la veut avoir ; nous ne respirons que les occasions où elle se rencontre et les moyens de nous mettre dans sa possession. Ne le sentons-nous pas, messieurs? N'est-il pas vrai que cela se fait ainsi et non autrement?

Vous voyez donc bien la grande efficacité de la petite méthode ; vous la voyez bien, messieurs, mais afin que cette efficacité paraisse plus clairement et distinctement, s'il se peut, prenons une chose commune, un exemple familier : quand on veut persuader à un homme de prendre un emploi, d'avoir une charge, de se marier, que fait-on, sinon lui représenter le plaisir, le profit et l'honneur qui reviennent de tout cela, les grands avantages qui s'y rencontrent? Qu'on veuille porter un homme à se faire président, qu'est-ce que l'on emploie à ce sujet? Il ne faut que lui représenter les avantages et le grand honneur qui accompagnent cette charge : un président, monsieur, c'est le premier de la ville ; tout le monde lui cède le devant et le haut du pavé, il n'y a personne qui ne l'honore, son autorité lui donne un grand crédit dans le monde ; oh ! monsieur, un président ! il ne le cède pas à un évêque ; les souverains mêmes leur défèrent et les ont à grand honneur. Un président ! il peut obliger, faire plaisir à qui bon lui semble, s'acquérir un bon nombre d'amis, se faire considérer partout, etc... et ainsi on lui dit les autres avantages qu'il y a d'être président ; et d'abord vous le voyez brûler du désir d'avoir cette belle dignité. Et qu'est-ce que l'on apporte pour lui faire naître cette envie? les avantages, comme vous voyez, qu'il y a dans cette charge, les raisons et les motifs qui le portent à l'avoir. Mais le contente-t-on avec cela? Point du tout, il en faut venir là : qu'est-ce que c'est que l'office de président? en quoi consiste-t-il? que faut-il faire dans cette charge? Vous êtes le premier officier de la justice, de ce grand et honorable corps ; vous en êtes le chef, vous distribuez les affaires, c'est vous qui recueillez les voix des autres et qui prononcez le jugement. Voilà ce qu'on lui apprend à peu près, et les autres fonctions de cette charge. Et voilà un homme qui a envie d'avoir la charge de président et qui sait déjà en quoi elle consiste ; mais, avec tout cela il ne tient rien, si on ne lui suggère les moyens d'avoir cet office ; il aurait raison de se fâcher, de se plaindre de ce conseiller impertinent qui serait venu lui donner l'envie de cette charge, sans lui suggérer aucun moyen de l'obtenir ; mais si celui qui donne le conseil fournit encore les moyens. Monsieur, vous avez tant de revenu de ce

côté-là, tant d'argent de l'autre; vous prendrez de là cette somme, et d'ici cette autre; au reste, je connais monsieur tel, qui a cette charge à vendre; encore monsieur tel est mon intime et aussi son ami, je ferai qu'il traitera avec lui, nous en aurons bon compte; nous ferons ceci et cela, nous obtiendrons ceci et cela. Voilà qui est bien servir un homme et le mettre dans le chemin assuré pour parvenir à la dignité de président. Mais si on l'avait laissé sans lui donner les moyens d'avoir cette charge, après lui en avoir montré les grands avantages et la lui avoir fait connaître, on n'aurait fait que troubler le repos de cet homme et le mettre en peine. Dans toutes les choses du monde qu'on veut persuader aux autres, l'on se sert des mêmes moyens; et c'est la manière la plus efficace et à laquelle il est impossible de ne se point rendre, si l'on a l'esprit bien sain.

Messieurs, il en est de même dans les choses spirituelles; et, pour y porter l'esprit de l'homme, je ne sache pas qu'il y ait d'autre invention que de lui faire bien voir les avantages qui en proviennent, en quoi consistent ces choses spirituelles et ce qu'il faut faire pour les avoir; aussi ne trouve-t-on pas d'esprit bien fait qui ne se rende à la puissante efficacité de cette méthode qui contient en soi tout ce qui peut porter les hommes à travailler à l'acquisition de quelque chose : les avantages et désavantages qui en arrivent, en quoi elle consiste et les moyens pour l'obtenir. Pour moi, je ne vois point de meilleure méthode : Eh! il faudrait se crever les yeux pour ne le point voir. Voilà, messieurs, le premier motif que nous avons de nous bien mettre dans la méthode : sa grande efficacité.

La seconde raison est que c'est la méthode dont Notre-Seigneur Jésus-Christ a voulu se servir pour nous persuader lui-même sa doctrine; c'est aussi en cette méthode que les apôtres ont publié la parole de Dieu par tout le monde. Oui, messieurs, c'est la méthode dont le Fils de Dieu s'est servi pour annoncer aux hommes son Évangile. Le Fils de Dieu, qui était la lumière et la sagesse éternelle, a voulu traiter la hauteur de ses mystères avec des façons de parler basses en apparence, communes et familières, et nous, nous en aurons honte! craindrons-nous de perdre notre honneur, si nous agissons comme le Fils de Dieu? mais où est-ce que nous voyons que le Fils de Dieu s'est servi de cette méthode? Dans l'Évangile : voyez les trois points de la méthode observés dans ses sermons. Quand Jésus-Christ prêche... quoi? la pauvreté, par exemple, dans

saint Mathieu ; il la met la première des béatitudes, et il commence par là tous ses sermons : *Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum.* Bienheureux sont les pauvres de cœur et d'affection, parce que le royaume des cieux est leur partage. Voilà la première raison que le Sauveur du monde avance pour porter les hommes à l'amour de la pauvreté : *Beati pauperes*, les pauvres sont bienheureux! Grande raison d'aimer la pauvreté, puisque c'est elle qui donne la félicité.

Une seconde raison qui confirme la première : *quoniam ipsorum est regnum cœlorum*, parce que le royaume des cieux est à eux; et, après ces raisons, il nous apprend ce que c'est que la pauvreté : lorsque ce jeune homme vint trouver Notre-Seigneur pour apprendre de lui ce qu'il devait faire pour s'assurer de son salut, Jésus lui dit : *Vende omnia;* vends tout, ne te réserve rien ; et voilà qui est dire et expliquer parfaitement en quoi consiste la pauvreté : dans un renoncement de toutes les choses de la terre, renoncement entier : *vende omnia;* il donne aussi les moyens pour le faire ; il les donne à ses disciples, lorsqu'il leur dit un peu après : il est plus facile de faire passer un chameau par le trou d'une aiguille que de faire entrer un riche dans le paradis ; la porte est fort étroite, et ces gens enflés et chargés de biens n'y sauraient passer. Puissant moyen pour faire embrasser la pauvreté ; il emporte la nécessité de son salut ; pas de moyen de se sauver, si l'on a le cœur attaché aux richesses.

Et voilà, messieurs, toute la méthode dans les sermons de Notre-Seigneur ; il apporte, comme nous venons de voir, les raisons, les actes et ce que c'est, et fournit de puissants moyens.

Venons aux apôtres : comment ont-ils persuadé les vérités de l'Évangile? En les prêchant dans un style simple, familier et populaire, nous le remarquons dans tous leurs écrits. Saint Paul : *non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis :* nous n'employons point les subtilités de l'éloquence pour vous attirer à notre parti, nous ne vous flattons point par de belles et agréables paroles, nous ne nous servons pas des sophismes de la prudence humaine ; *non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis;* nous n'avons apporté que ce qui était nécessaire pour vous donner une simple connaissance de la vertu, qui se trouve dans la foi que nous vous prêchons ; traitant avec vous dans la simplicité, sans chercher à vous surprendre, tout bonnement, afin que vous vissiez, non pas par les adresses et l'industrie de nos raisonnements, mais par la vertu de Dieu, qui reluit

dans la bassesse et la simplicité, la vérité des mystères que nous sommes venus vous prêcher : *non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostentatione virtutis...*, etc.

Après les apôtres, tous les hommes apostoliques, qui ont suivi et pratiqué leur méthode, prêchent familièrement, sans ce faste d'éloquence qui est rempli de vanité. Messieurs, qui dit missionnaire, dit apôtre ; il faut donc que nous agissions comme les apôtres, puisque nous sommes envoyés comme eux, pour instruire les peuples ; il faut que nous y allions tout bonnement dans la simplicité, si nous voulons être missionnaires et imiter les apôtres de Jésus-Christ.

La troisième raison en faveur de la petite méthode, c'est la considération des grands fruits qui ont suivi les prédications faites dans cette méthode. Je n'aurais jamais fait, s'il fallait que je vous racontasse la moindre partie de ce qu'il a plu à Dieu d'opérer avec la méthode, nous en avons tant d'exemples, que je n'achèverais de ce soir ; prenons-en seulement un ou deux, afin de pouvoir mieux découvrir les grands profits de cette méthode. En voici un d'une chose qui ne s'est point vue jusqu'à nous ; je n'ai jamais ouï dire, moi qui suis tout blanc, que prédicateur quelconque en soit venu là : les bandits, plusieurs de vous, messieurs, savent que les bandits sont des voleurs d'Italie, qui tiennent la campagne, volent et pillent partout ; comme il arrive beaucoup de meurtres en ce pays-là, à cause des vengeances qui y sont extrêmes, se mangeant les uns les autres, sans se pardonner jamais, telle sorte de gens, après s'être défaits de leurs ennemis, pour fuir la justice, et même beaucoup d'autres méchants, se tiennent sur les avenues, habitent les bois pour voler et dépouiller les pauvres passants : on les appelle bandits ; et ils sont en si grand nombre, que l'Italie en est remplie ; il y a peu et presque point de villages où il n'y ait des bandits. Or, la mission ayant été faite dans quelques-uns de ces villages, les bandits qui y étaient ont quitté ce maudit train de vie et se sont convertis par la grâce de Dieu, qui a voulu en cela se servir de la petite méthode. Chose jusqu'à nous inouïe, inouïe ; jamais on n'avait vu les bandits quitter, pour quoi que ce fût, leurs voleries. Et voilà, messieurs, ce qu'il a plu à Dieu d'opérer par cette pauvre et chétive Compagnie, prêchant selon la petite méthode. N'est-il pas vrai, Monsieur Martin (1), que les bandits, en Italie, se

(1) M. Jean Martin, né à Paris, paroisse de Saint-Benoît, le 10 mai

sont convertis en nos missions? vous y avez été, n'est-il pas vrai? nous sommes ici dans un familier entretien, dites-nous, s'il vous plaît, comment cela s'est fait. — M. Martin : Oui, monsieur, cela est ainsi ; dans les villages où on a fait mission, les bandits comme les autres sont venus à confesse ; cela arrive ainsi pour l'ordinaire dans ces missions-là. — M. Vincent : Oh! chose prodigieuse! les bandits convertis par les prédications faites dans la petite méthode!

Mais voici l'autre petit exemple qui n'est guère moins admirable : l'on m'écrivait de Lauzun, il y a quelque temps, que l'on avait fait la mission à... c'est un village sur les côtes de la mer ; et c'étaient encore des séminaristes, oui, des séminaristes qui ont fait cette mission ; il est possible qu'il y en eût quelque autre, mais certainement il y avait deux séminaristes : M. N..., qui de Richelieu y a été envoyé, etc... M. N..., deux séminaristes, sans doute avec quelque autre. Un navire avait fait naufrage sur cette côte ; les marchandises et autres choses, dont ce navire était chargé, furent portées sur le bord ; tout ce village, dont je vous parle, et les environs y accoururent comme au pillage et s'emparèrent de tout ce qu'ils purent emporter ; qui un ballot, qui des étoffes, qui d'autres hardes ; bref, chacun emporta ce qu'il put attraper, sans aucune conscience ; c'était voler ces pauvres et malheureux marchands qui avaient fait naufrage. La mission ayant donc été faite dans ces villages, selon la petite méthode, on a fait rendre ce qui avait été pris à ces pauvres marchands : après qu'on les eut exhortés et prêchés, selon la méthode, ils se déterminèrent à restituer tout ; les uns rapportaient des ballots ; les autres des étoffes, de l'argent ; d'autres s'obligeaient, n'ayant pas de quoi satisfaire d'abord ; ces bonnes gens donnaient des obligations ; et voilà, messieurs, les effets de la petite méthode. Allez m'en trouver de semblables dans cette façon recherchée, dans ce grand apparat et parmi cette vaine pompe d'éloquence ; trouvez-m'en de semblables. A peine en voit-on un seul se convertir en plusieurs avents et carêmes par de telles prédications ; nous le voyons dans Paris : quelles restitutions voit-on par toutes ces prédica-

1620, mort à Rome le 20 février 1694. M. Martin, supérieur de la maison de Sedan pendant quelques mois, se trouvait à Paris en ce moment. Il repartit en octobre pour l'Italie, où il était depuis 1642, et organisa en novembre 1655 la mission fondée à Turin par le duc de Pianezza.

tions éloquentes? Le nombre de ceux qui se convertissent est-il grand? Hélas! en saurait-on trouver que difficilement un seul! Cependant, par la grâce qu'il a plu à Dieu de donner à cette chétive Compagnie dans la petite méthode, une mission fait de grands fruits et des conversions si admirables, qu'on n'en avait jamais vu ni ouï raconter de semblables.

Enfin, messieurs, je vous allègue l'expérience, votre propre expérience, messieurs, quels progrès n'avez-vous pas faits, partout où vous avez prêché selon cette méthode? Quelles conversions n'a-t-on point vues? L'homme et la femme qui vivaient mal sont venus à vous : Ah! monsieur! nous renonçons à nos malheureuses pratiques! Ah! monsieur! dès ce moment, nous nous séparons pour jamais! Ah! monsieur! je vous promets que je ne la verrai plus!... Oh! qu'est-ce que cela? qu'est-ce que cela?... Et les rancunes, les inimitiés invétérées et auxquelles il semblait n'y avoir plus de remède; les plus grandes divisions n'ont-elles pas été accordées par la force que Dieu a donnée à vos prédications faites selon la méthode? Bref, il n'y a point de sorte de pécheurs que la grâce n'ait touchés par le moyen de la petite méthode, et qui ne soient venus se jeter à vos pieds, criant miséricorde, vous le savez mieux que moi, je ne vous dis rien que vous n'ayez vu et fait davantage. O Dieu! quel fruit a produit cette méthode partout où l'on a été! Quels progrès! Et combien seraient-ils plus grands, si, moi misérable, ne les avais empêchés par mes péchés! Ah! j'en demande pardon à Dieu! O Sauveur! pardonnez à ce misérable pécheur qui gâte tous vos desseins! Pardonnez-moi, par votre infinie miséricorde, tous les empêchements que j'ai apportés aux fruits de la méthode que vous avez inspirée et à la gloire qui vous en serait revenue! O Sauveur miséricordieux! pardonnez-moi le scandale que je donne en cela comme en tout ce qui concerne votre service! Et vous, messieurs, pardonnez-moi, je vous prie, le mauvais exemple que je vous donne toujours! je vous en demande pardon!

La dernière raison que j'allègue en deux mots est tirée de noure salut, pour lequel nous sommes ici. Hélas! messieurs, que j'appréhende!... il y a grand danger pour ces pauvres prédicateurs qui s'arrêtent à de belles compositions, à l'agencement de leurs pensées et à l'usage des paroles triées et à la mode, ne tenant pas tant compte du plus profitable. Ah! que je crains pour ces gens-là! et ce qui me donne plus de frayeur en cela, c'est la sainte Écriture; vous en savez les paroles, je ne les

sais pas, mais je sais le sens, et le voilà : un prophète crie malheur à celui qui étant dans un lieu élevé, d'où il voit le loup ravissant entrer dans le bercail, ne crie pas de toutes ses forces : Sauvez-vous ! voilà l'ennemi ! Malheur ! malheur ! à celui-là, s'il ne crie pas tant qu'il peut : Sauvez-vous ! Et voilà justement ce que font ces prédicateurs qui ne regardent pas avant toutes choses le profit de leur auditoire ; bien qu'ils voient l'ennemi, ils ne disent mot ; ils vous chantent des airs de plaisance, au lieu de crier avec la trompette : Nous allons nous perdre ! Voilà, voilà l'ennemi, sauvons-nous ! sauvons-nous !

Ah ! messieurs, nous sommes heureux que notre méthode nous détourne bien loin de tous ces périls ; mais gare, gare, si nous la méprisons ! Prenons garde que, pour contenter en cela la vanité, nous ne nous exposions à la malédiction du prophète : *væ*, *væ*, malheur, malheur, à celui-là ! et pourquoi monter en chaire? pourquoi prêcher, si ce n'est pour porter le monde à se sauver? pour crier : Voilà l'ennemi ! donnez-vous garde ! sauvez-vous ! Que si l'on pervertit l'usage de la parole de Dieu, si l'on s'en sert pour paraître, pour se faire estimer, afin que l'on dise : Voilà un homme éloquent qui a grande capacité ; il a du fond et du talent. Hélas ! n'encourons-nous point la malédiction des faux prophètes? Dieu n'aura-t-il pas sujet de nous abandonner à la fin, puisque nous ne nous sommes point souciés d'abuser des choses les plus saintes, pour contenter un peu notre vanité ; puisque nous osons employer le plus efficace moyen de convertir les âmes, pour satisfaire notre ambition? Hélas ! messieurs, il y a grand sujet de craindre ! et, si j'ose le dire, de désespérer, en quelque façon, du salut de ces personnes qui convertissent les remèdes en poison ; qui n'ont d'autre méthode de traiter la parole de Dieu, que celle que leur fournit la prudence de la chair, leur humeur, la mode, le caprice. O Sauveur ! ne permettez pas qu'aucun de cette petite Compagnie, qui est toute à votre service, tombe en un si grand péril, que d'abuser ainsi de votre sainte parole ! Non, Seigneur, nous l'espérons par votre bonté, vous ne le permettrez pas par votre miséricorde !

Nous venons donc de voir quatre raisons pour lesquelles nous devons bien nous affectionner à la petite méthode de prêcher, qu'il a plu à Dieu de donner à la Compagnie : le premier motif est sa grande efficacité, puisqu'elle ne laisse rien en arrière de tout ce qu'il faut pour persuader, ce que ne font point les autres méthodes, au moins si efficacement. Le second, c'est la

manière de prêcher de Notre-Seigneur, que les apôtres ont suivie ; le troisième est, que ses effets sont merveilleux, elle produit de grands fruits selon l'expérience que vous en avez tous ; et enfin le quatrième, c'est le grand danger de se damner, si on en use autrement et que l'on vienne à moins profiter à ses auditeurs. Ne nous arrêtons pas davantage, vous savez cela, messieurs, mieux que moi et vous le direz bien mieux que moi et avec plus de force et d'efficacité ; la parole de Dieu dans la bouche d'un profane comme moi, misérable, n'a point d'effet. Il n'y a donc rien après ces grands motifs que nous venons de voir, il n'y a rien, sinon mes grands défauts, qui puisse nous empêcher d'être bien affectionnés envers la petite méthode. Y en a-t-il quelque autre plus propre, plus commode et meilleur? Si vous en savez, messieurs, faites-moi la grâce de me le dire. Quant à moi, je n'en connais pas, et vous en êtes tous aussi, je m'assure, bien persuadés ; plus, par ce que vous en savez de vous-mêmes, que parce que je viens d'en dire : il n'y a que moi misérable, qui ne saurais me mettre dans cette sainte pratique ; mais, avec l'aide de Dieu, je tâcherai d'apprendre et d'imiter quelques-uns de la Compagnie, à qui Dieu a fait particulièrement ce don, qui gardent merveilleusement cette méthode.

Troisième point. Voilà les trois quarts. Messieurs, supportez-moi encore, je vous prie ; supportez-moi misérable. Disons quelque chose du troisième point ; voyons quelques moyens pour nous mettre dans cette méthode de prêcher si utile. Oh ! il est bien facile de s'y mettre, à un homme qui n'a en vue que la gloire de Dieu et le salut des âmes. Lorsqu'on veut rapporter tout à ces fins-là, il est facile de suivre la méthode qui est expressément pour cela ; mais s'il est question de s'en faire accroire, d'acquérir de l'estime, on se dira : il faut dire quelque chose de bien, il faut prêcher autrement, etc... Or, qu'est-ce que c'est que toute cette fanfare? Quelqu'un veut-il parler, veut-il montrer qu'il est brave rhétoricien, bon théologien? Chose étrange !... il en prend mal le chemin ; peut-être qu'il sera estimé de quelques personnes qui n'y entendent guère ; mais pour acquérir l'estime des sages et la réputation d'un homme fort éloquent, il faut savoir persuader ce qu'on veut que l'auditeur embrasse, et le détourner de ce qu'il faut qu'il évite. Or, cela ne consiste pas à trier ses paroles, à bien agencer les périodes, à exprimer d'une manière peu commune la subtilité de ses conceptions et à prononcer son discours d'un ton élevé, d'un ton de déclamateur qui passe bien haut par-dessus. Ces sortes

de prédicateurs obtiennent-ils leur fin? Persuadent-ils fortement l'amour de la piété? Le peuple est-il touché et court-il après cela à la pénitence? Rien moins, rien moins. Et voilà cependant les prétentions de ces grands orateurs! Voilà leurs prétentions : acquérir de la réputation, faire dire au monde : vraiment, cet homme débite bien, il est éloquent, il a de belles pensées, il les exprime agréablement. Voilà à quoi se réduit tout le fruit de leur sermon. Vous montez donc en chaire, non pas pour prêcher Dieu, mais vous-mêmes, et vous vous servez (oh! quel crime!) d'une chose aussi sainte que la parole de Dieu, pour nourrir et fomenter votre vanité! Oh! divin Sauveur!... Il faut donc, messieurs, il faut donc en premier lieu, la droiture de l'intention, ne vouloir que ce que Dieu demande de nous, ne viser qu'à la conversion de nos auditeurs et à l'accroissement de la gloire de Dieu; et ayant ainsi purifié notre intention, il nous sera bien aisé d'entrer dans la méthode la plus utile que nous ayons pour cela, comme nous le voyons et expérimentons tous les jours.

Mais, monsieur, si vous permettiez d'objecter ce que j'ai contre cela, et si vous vouliez maintenant écouter nos raisons... oui-da, voyons un peu comme le temps le permettra, résolvons les difficultés que l'esprit humain peut former contre ce que nous venons de dire.

Comment se servir de cette méthode et observer les trois points en toutes sortes de manières? Outre que cela serait extrêmement dégoûtant, cela est fort malaisé et même impossible, sans s'exposer à ennuyer. Oui, il est vrai, une même façon ennuierait à la longue; l'esprit de l'homme est si changeant, que bientôt il se dégoûte des meilleures choses; mais, outre que nos missions sont courtes, vous pouvez déguiser notre méthode, de sorte qu'on ne verra point votre artifice : tantôt changeant l'ordre des points, mettant l'un devant l'autre, tantôt n'en faisant que deux. Il y a beaucoup d'autres façons qui ne me viennent pas à présent; pour les sujets divers, la méthode est différente : il y a méthode de traiter la fête d'un saint, méthode de traiter un mystère, méthode de traiter une parabole, méthode de traiter une sentence, méthode de traiter l'Évangile courant et les autres manières de prédication. M. Portail, qui sait bien toutes les manières de prêcher, nous dira, s'il lui plaît, toutes ces différentes méthodes, car pour moi, je ne les sais pas et, Dieu aidant, je veux les apprendre de lui et des autres à qui Dieu a fait ce don.

Mais, monsieur, les autres méthodes ne sont-elles pas aussi bonnes que celle-là? Nous voyons tant de doctes et excellents prédicateurs qui ne savent ce que c'est que notre méthode ; ils ne laissent pourtant de faire grand fruit et de prêcher fort bien. Messieurs, toutes les méthodes peuvent être fort bonnes, et je ne prétends pas ici en blâmer aucune, Dieu m'en garde ! Dieu se sert de ce qui lui plaît pour procurer sa gloire. *Potens est de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ;* il peut faire de ces pierres des enfants d'Abraham. Dieu est tout-puissant et il peut, si bon lui semble, se servir de la dureté de cette pierre pour amollir les cœurs les plus endurcis et les porter à conversion et pénitence : Dieu le peut. Mais avec tout cela, monsieur, combien en voyons-nous qui se convertissent par toutes ces méthodes? Nous avons l'expéri nce de la nôtre ; messieurs, vous l'avez ; mais de celles du temps, de la mode, vous avez l'expérience du contraire, elles passent toujours par-dessus, ne font qu'effleurer, ne touchent que la superficie, un peu de bruit. Il se fait tous les jours tant de prédications dans cette grande ville, tant d'avents, tant de carêmes ; et trouvez-moi un homme, de ceux-là même qui entendent depuis trente, quarante ans ces prédications, qui se soit converti ou qui en soit devenu meilleur. Ah ! vous aurez bien de la peine à en rencontrer quelqu'un ; et qu'est-ce que cela en comparaison des fruits que nous voyons produire à la petite méthode? ce qui me persuade que, puisqu'il n'y en a point qui fasse de si grands fruits, il n'y en a point qui soit aussi bonne, et qu'elle doit l'emporter sur toutes les autres, au moins auprès de nous, qui ne cherchons que le salut des âmes. Nous savons que c'est la méthode du Fils de Dieu et des apôtres, et de laquelle se sont servis et se servent encore de très grands personnages, non pas seulement nous, pauvres misérables ; c'est la méthode des prédicateurs qui font des merveilles ; de nos seigneurs les évêques : Mgr l'évêque de... me disait que quand il prêcherait cent mille fois, il n'aurait jamais d'autre méthode. Mgr de Sales, ce grand homme de Dieu, m'en disait autant, et tant d'autres. Et ne vous persuadez pas, messieurs, que cette méthode ne soit que pour la Compagnie, pour le menu peuple, les paysans ; elle est à la vérité très excellente pour le peuple, mais elle est aussi bien efficace pour les auditeurs plus capables, pour les villes, dans Paris même. Dans la mission qui fut faite à Saint-Germain, le monde y accourait de toutes parts, de tous les quartiers de cette grande ville ; on en voyait de toutes les paroisses et des personnes de condition, des docteurs même. On

ne prêcha à tout ce grand monde que suivant la petite méthode. Mgr l'évêque de Boulogne, qui portait la parole, n'en eut jamais d'autre ; et quel fruit ne fit-on pas? O Dieu ! quel fruit ! On fit des confessions générales aussi bien que dans les villages, et ce fut avec grande bénédiction. Oh sus, Dieu soit béni ! Vit-on jamais tant de monde converti par toutes ces prédications raffinées? cela passe par-dessus les maisons ; toute la conversion qui s'y fait, c'est que les auditeurs disent : Oui, cet homme en sait long, il dit de belles choses.

Mais disons davantage : la petite méthode est bonne pour la cour ; déjà deux fois la petite méthode a paru à la cour ; et, si je l'ose dire, elle y a été bien reçue. Il est vrai que la première fois, il y eut de grandes oppositions ; nonobstant, on y fit grand fruit : Mgr l'évêque d'Alet y portait la parole ; l'on vint à bout, par la grâce de Dieu, de toutes les oppositions, avec la petite méthode ; et la seconde fois, un des nôtres portait la parole, M. Luytre : Dieu merci, il n'y eut aucune opposition ; la petite méthode, ô misérable, je l'ose dire ! la petite méthode y triompha, on y vit des fruits merveilleux ! Et puis ce n'est, dites-vous, que pour des gens grossiers et pour les villages ! On voit que dans Paris, à la cour et partout, il n'y a point de meilleure méthode, ni de plus efficace ; car, messieurs, la meilleure méthode est celle qui rapporte tout ce qu'il faut pour gagner les auditeurs, et la nôtre ne laisse rien en arrière de ce qui est propre pour cette fin. Concluez ; entrons donc tous dans cette petite, mais puissante méthode. M. Portail nous en entretiendra bien mieux demain, s'il lui plaît.

Je ne pense pas qu'il y ait maintenant rien qui nous empêche de prendre cette méthode de prêcher. Sera-ce le plaisir? mais elle nous fait prêcher avec plus de satisfaction que toutes les autres méthodes. Quel plus grand plaisir en effet peut avoir un prédicateur, que de voir ses auditeurs venir à lui fondre en larmes, comme il est arrivé souvent à vous-mêmes? N'est-il pas vrai que souvent vous voyez votre auditoire pleurer? et que, quand vous voulez partir, il faut vous dérober. On court après vous ; n'est-il pas vrai, messieurs? dites-nous, je vous prie, comment cela se fait et s'il en est ainsi? — Oui, monsieur, l'on ne sait comment partir pour se défaire du monde, etc... O Sauveur ! voir le monde sensiblement touché de ce que vous leur prêchez ! Quelle autre satisfaction doit avoir un orateur, que d'obtenir ce qu'il demande? Quel plus grand plaisir ! que pouvez-vous prétendre encore?... la conversion du peuple? et voilà qu'après

vos prédications dans cette méthode, ils viennent tous à vous, si persuadés, qu'ils sont prêts à faire tout ce que vous leur ordonnerez; quel plus grand plaisir? Oh! êtes-vous jaloux d'acquérir de l'honneur? Mais, messieurs, pour l'honneur, y en a-t-il de plus grand à acquérir, pour des hommes comme nous, que d'être traités comme les apôtres, comme le Fils de Dieu? Hélas! on nous donne les mêmes louanges que l'on a données à Jésus-Christ. Bienheureux, dit-on aux missionnaires, les ventres qui vous ont portés! quand ils partent, on crie après : Bienheureuses les mamelles qui vous ont allaités! Oh! que vos mères sont heureuses! Oh! qu'a-t-on dit davantage du Fils de Dieu? et on dit toutes ces louanges et beaucoup d'autres, qui vous importunent, aux missionnaires, mais aux missionnaires, quand ils ne se servent que de la petite méthode. Il y a donc là dedans bien de l'honneur et du plaisir à acquérir? Ce ne sera pourtant pas pour cela que nous l'embrasserons (ce serait une intention diabolique), mais pour l'amour de Dieu, de qui nous la tenons.

Mais cette méthode est si basse! Que dira-t-on de moi, de prêcher toujours ainsi? Pour qui me prendra-t-on? A la fin, un chacun me méprisera, je perdrai mon honneur. Vous perdrez par là votre honneur!... Oh! en prêchant comme Jésus-Christ a prêché, vous perdrez votre honneur! Quoi! c'est perdre son honneur, que de parler de Dieu comme le Fils de Dieu en parle! Oh!... Jésus-Christ, le Verbe du Père! n'avait donc pas d'honneur? C'est n'avoir point d'honneur, que de faire comme il faut des sermons dans la simplicité, dans le discours familier et ordinaire, comme a fait Notre-Seigneur? Et faire autrement, c'est être homme d'honneur de couvrir d'affectation et de masquer la parole sacrée de Dieu? O divin Sauveur! Oh! messieurs, qu'est-ce que c'est? Dire que c'est perdre son honneur, que de prêcher l'Évangile comme a fait Jésus-Christ? J'aimerais autant dire que Jésus-Christ, lui qui était la Sagesse éternelle, n'a pas bien su comment traiter sa parole, qu'il ne s'y entendait pas bien. Oh! quel blasphème! Et voilà ce que l'on dit, sinon distinctement, du moins tacitement et dans le cœur; sinon au dehors devant les hommes, du moins devant Dieu, qui voit les cœurs. Hélas! messieurs, vous voyez bien que c'est un blasphème de penser et de dire que l'on perd son honneur en prêchant comme le Fils de Dieu a prêché, comme le Saint-Esprit a instruit les apôtres. Un soir, je demandais à M. N... : Mais, monsieur, dites-moi, s'il vous plaît, comment faisait saint Vincent Ferrier,

qui convertissait tant de personnes et qui attirait le monde de toutes parts, en sorte qu'il fallait faire suivre des convois de vivres? Il me répondit : Il est ainsi : ce grand homme prêchait dans la simplicité, familièrement, se faisant bien entendre de tout le monde. O simplicité ! tu es donc bien persuasive !... la simplicité convertit tout le monde. Il est certain que, pour bien convaincre et gagner l'esprit de l'homme, il faut agir dans la simplicité ; l'on n'en vient pas à bout, d'ordinaire, par ces beaux discours d'ostentation qui font grand bruit. Tous ces beaux discours étudiés ne font ordinairement qu'émouvoir la partie inférieure, l'imagination, la satisfaction des oreilles et point la partie supérieure, la raison ; l'esprit n'est nullement persuadé ; et tous ces mouvements de la partie inférieure ne font rien, si l'entendement n'est convaincu ; si la raison ne le touche au doigt, tout le reste passe bientôt et le discours demeure inutile. Vive donc la simplicité, qui fait des miracles ! Vive la sainte simplicité, la petite méthode, qui est la plus excellente et celle par laquelle on peut acquérir plus d'honneur, persuadant bien l'esprit, sans toutes ces clameurs qui ne font qu'importuner les auditeurs. Oh ! messieurs ! cela est tellement vrai que, si un homme veut passer pour un bon prédicateur dans les églises de Paris et à la cour, il faut qu'il prêche de la sorte, sans nulle affectation ; et l'on dit de celui qui prêche ainsi : cet homme fait des merveilles, il prêche à la missionnaire, il prêche en apôtre. Pour bien prêcher, on dit donc qu'il faut prêcher comme nous, à la missionnaire ; et M. *Tel* me disait qu'à la fin il faudrait en venir là. Et, en vérité, prêcher autrement, c'est vouloir se prêcher soi-même, non pas Jésus-Christ ; il prêche à la missionnaire. O mon Dieu ! vous avez donc fait cette grâce à la petite et chétive Compagnie, de lui inspirer une méthode que tout le monde veut suivre, nous vous en remercions de toutes nos forces ! Ah ! messieurs ! ne nous rendons pas indignes de cette grâce que tout le monde estime si fort ! Hélas ! que serait-ce, si nous seuls la méprisions ! Dieu n'aurait-il pas sujet de se plaindre de ce que nous faisons si peu de cas de ce grand don qu'il nous a fait, pour communiquer ses lumières à tout le monde par notre moyen.

Oh sus, Dieu soit béni ! Je vous prie, messieurs, d'offrir la messe pour cela ; et vous, mes frères, de communier la première fois dans cette intention.

RÉPÉTITION D'ORAISON DU 25 OCTOBRE 1643

Il insiste sur l'obligation que nous avons de nous livrer aux Missions, continuant ainsi l'œuvre de Notre-Seigneur, et réfute les prétextes qu'on pourrait alléguer pour l'en dispenser.

Or, de travailler au salut des pauvres gens des champs, c'est là le capital de notre vocation, et tout le reste n'est qu'accessoire ; car nous n'eussions jamais travaillé aux ordinations, aux séminaires des ecclésiastiques, si nous n'eussions jugé que cela était nécessaire pour maintenir le peuple et conserver le fruit que font les missions ; imitant en cela les grands conquérants qui laissent des garnisons dans les places qu'ils prennent, de peur de perdre ce qu'ils ont acquis avec tant de peine. Ne sommes-nous pas bienheureux, mes frères, d'exprimer au naïf la vocation de Jésus-Christ? Car qui est-ce qui exprime mieux la manière de vie que Jésus-Christ a tenue sur la terre, que les missionnaires? Je ne dis pas seulement nous, mais les missionnaires de l'Oratoire, de la doctrine chrétienne, les missionnaires capucins, les missionnaires jésuites. Oh ! mes frères, ce sont là les grands missionnaires, et desquels nous ne sommes que les ombres. Voyez comme ils se transportent jusqu'aux Indes, au Japon, au Canada, pour achever l'œuvre que Jésus-Christ a commencée sur la terre et qu'il n'a point quittée depuis l'instant de sa vocation. *Hic est filius meus dilectus, ipsum audite* (1). Depuis ce commandement de son Père, il n'a point discontinué d'un moment jusqu'à sa mort. Imaginons-nous qu'il nous dit : « Sortez, missionnaires, sortez ! Quoi ! êtes-vous encore ici, et voilà des pauvres âmes qui vous attendent ! le salut desquelles peut-être dépend de vos prédications et de vos catéchismes ! » Il faut bien considérer ceci, car Dieu nous a destinés en tel temps, pour telles âmes et non pour d'autres ; et nous voyons même cela dans l'Écriture, où nous lisons que Dieu destinait ses prophètes à telles personnes et ne voulait pas qu'elles allassent à d'autres. Quoi ! mes frères, que répondrons-nous à Dieu si, par notre faute, quelqu'une de ces âmes venait à mourir

(1) Saint Matthieu, chap. XVII, v. 5.

et se perdre? Ne serait-ce pas nous, pour ainsi dire, qui l'aurions damnée? car, je vous prie, qui répondrait pour cette âme? Cela est aussi vrai, qu'il est vrai que nous sommes ici, que Dieu à notre mort nous en demanderait compte. Mais aussi, si nous correspondons aux obligations de nos emplois, qu'en arrivera-t-il. Il arrivera que Dieu augmentera de jour en jour les grâces de la vocation, donnera à la Compagnie des sujets qui auront l'esprit bien fait, pour agir en Esprit de Dieu, et bénira tout ce qui se fait dedans et dehors ; et enfin ces âmes qui se sauveront par notre ministère rendront témoignage à Dieu de notre fidélité et béniront le petit corps de missionnaires qui sont au ciel : M. de La Salle (1), M. de Sergis (2) et tous les autres, et notre bon frère Desfriches (3) qui mourut dernièrement, lesquels font le petit corps des missionnaires dans le ciel. *In nomine Domini.* Oh ! que ceux-là seront heureux qui pourront dire à l'heure de la mort ces belles paroles de Notre-Seigneur : *Evangelizare pauperibus misit me Dominus* (4). Voyez, mes frères, comme le principal de Notre-Seigneur était de travailler pour les pauvres ; quand il allait à d'autres, ce n'était que comme en chemin faisant. Mais malheur à nous aussi, si nous nous rendons lâches à nous acquitter des obligations que nous avons de secourir les pauvres âmes, car nous nous sommes donnés à Dieu pour cela, et Dieu se repose sur nous : *declinantes ab obligatione adducet Dominus cum operantibus iniquitatem... Quos non pavisti occidisti.* Ce passage s'entend de la réfection corporelle, mais il se peut appliquer à la spirituelle avec la même vérité. Jugez, mes frères, combien nous avons sujet de trembler si nous sommes des casaniers ; si pour l'âge, sous prétexte de quelque infirmité, nous nous ralentissons et dégénérons de notre ferveur ! Mais quelqu'un dira peut-être : Si l'on m'emploie aux ordinations, ou auprès de messieurs les séminaristes? Cela est bon quand il plaît à Dieu de nous y employer et que l'obéissance nous y envoie ; pour lors, à la bonne heure ; encore pour notre égard, nous devrions être, pour ainsi dire, comme en un état violent ; d'autant, comme je vous dis, que ce sont là des accessoires à notre principal. 2. Quelqu'un pourrait peut-être encore s'ex-

(1) M. de La Salle était mort en 1640.
(2) M. Robert de Sergis était né le 2 mars 1608, dans le diocèse de Rouen.
(3) Frère François Desfriches, né à Melun en 1620.
(4) Saint Luc, chap. IV, v. 18.

cuser sur son âge : pour moi, nonobstant mon âge, devant Dieu je ne me sens point excusé de l'obligation que j'ai de travailler au salut de ces pauvres gens, car qui pourrait m'en empêcher? Si je ne pouvais prêcher tous les jours, eh bien! je le ferais deux fois la semaine ; si je ne pouvais aller aux grandes chaires, je tâcherais d'avoir les petites ; que si encore on ne m'entendait pas à ces petites, qui m'empêcherait de parler bonnement et familièrement à ces bonnes gens comme je vous parle à présent, les faisant approcher en rond comme vous êtes? Oh! mes frères, je sais des vieillards qui, au jour du jugement, s'élèveraient contre nous, entre autres un saint homme, un bon Père jésuite qui avait prêché à la cour pendant près de dix ans ; ayant près de soixante ans, il eut une maladie qui le mena à deux doigts de la mort ; et comme Dieu lui fit connaître la vanité de ses discours relevés et de ses fanfares, qui délectent bien, mais profitent peu, et qu'il lui en donna des remords de conscience, étant revenu en santé, il demanda permission d'aller à la campagne catéchiser et prêcher familièrement ces bons paysans, et y persévéra pendant vingt ans jusqu'à la mort. Avant de mourir, il demanda qu'on lui fît une faveur après sa mort, savoir d'enterrer avec son corps la baguette avec laquelle il appelait les enfants, comme c'est la coutume de ces paysans-là, pour les faire répondre au catéchisme, afin que cette baguette, disait-il, rendît témoignage comme il avait quitté la cour pour suivre Notre-Seigneur dans la campagne. 3. On pourrait encore alléguer que l'on abrégerait ses jours : ô mes frères, eh quoi! est-ce un malheur à une épouse exilée de se réunir à son époux? Est-ce un malheur au voyageur de s'approcher de son pays? à ceux qui naviguent d'approcher du port? Quoi! a-t-on peur qu'une chose que nous ne saurions assez désirer, et qui n'arrive que trop tard, arrive?...

Ce que je dis aux prêtres, je le dis à tous tant que vous êtes, mes frères, ne croyez pas que vous soyez exempts des obligations de travailler au salut des pauvres, car vous le pouvez faire en votre façon, peut-être aussi bien que les prédicateurs mêmes, et moins dangereusement pour vous ; au reste vous y êtes obligés. La même obligation qu'avait la tête de Notre-Seigneur de porter la couronne d'épines pour nous racheter, la même avaient les pieds de porter et souffrir les clous avec lesquels ils étaient attachés à la croix ; et de même façon que la tête fut récompensée, les pieds le furent et partagèrent ensemble la gloire également.

Voilà quelle méthode ou plutôt quel cœur saint Vincent de Paul veut qu'on apporte dans la prédication. Et maintenant nous allons donner quelques-unes des plus profondes, des plus chrétiennes et des plus charmantes conférences qui soient sorties de son cœur.

CONFÉRENCES

DE

SAINT VINCENT DE PAUL

CONFÉRENCE SUR LA PAUVRETÉ

DES 16 ET 23 OCTOBRE 1654

Ensuite M. Vincent, notre très honoré Père, conclut cette conférence en la manière qui suit :

Il apporta, pour premier motif de garder la pauvreté, ce passage de saint Mathieu : *Vendez tout ce que vous avez et le donnez aux pauvres*, etc. (1).

Le second motif est que nous l'avons promis à Dieu. Jephté ayant un jour fait vœu à Dieu que, s'il gagnait la bataille, il lui offrirait en sacrifice la première créature qui se présenterait à lui à son retour, et sa fille sachant que son père s'en revenait triomphant, lui voulut aller au-devant pour le congratuler de sa victoire et s'en réjouir avec lui ; mais lui la voyant, s'écria : « Oh ! Dieu ! faut-il que ce soit ma propre fille ! » et alors de grandes transes le prennent, considérant d'un côté ce qu'il avait promis à Dieu par vœu ; et de l'autre la mort de sa fille, et peut-être était-elle sa fille unique ; et lui ayant dit qu'il fallait qu'elle mourût parce qu'il l'avait promis à Dieu, elle lui demanda du temps pour pleurer sa virginité, ce qu'il lui octroya ;

(1) Saint Matthieu, chap. XIX, v. 21.

puis, ensuite, au bout de ce peu de temps, il la fit mourir, plutôt que de manquer de parole à Dieu. Mais Abraham, que ne fit-il pas plutôt que de manquer à obéir à Dieu?

L'on a vu des anciens philosophes qui ont méprisé les richesses en un très haut point, quoique païens, témoin un certain dont je ne me souviens pas. Ne vous en ressouvenez-vous point, monsieur de La Fosse? — Et ledit sieur de La Fosse lui ayant répondu que c'était Diogène, — Diogène soit, si tant est que ce soit lui, repartit M. Vincent, auquel Alexandre ayant un jour envoyé une grosse somme d'argent, il pensa en lui-même : Alexandre m'envoie cela parce que je suis un homme de bien, c'est pourquoi, dit-il à ceux qui la lui avaient apportée : « Dites à Alexandre qu'il me laisse comme je suis. »

Saint Grégoire voulut qu'un certain religieux, auquel l'on avait trouvé dix sols en sa chambre, fût privé de la visite et conversation des autres religieux, et le même saint ordonna qu'après sa mort son corps fût jeté à la voirie. Voyez, messieurs, qu'est-ce que cela, dix sols seulement?

Lorsque vous êtes venus pour entrer en la Compagnie, l'on vous a dit qu'il fallait faire et garder le vœu de pauvreté, et vous avez répondu que vous le vouliez bien ; au bout de l'an, vous avez fait le bon propos ; au bout de deux ans, vous avez fait les vœux ; et ensuite de cela, y contrevenir, s'en repentir, et dire que, si on était à refaire, on ne le ferait pas ! Oh ! messieurs ! Oh ! mes frères, quel état déplorable ! voire même travailler à s'en faire dispenser, c'est être marri d'avoir bien fait et être en un état bien déplorable. O mon Sauveur ! O mon Sauveur et mon Dieu !

L'état des missionnaires est un état apostolique qui consiste, comme les apôtres, à tout quitter et abandonner pour suivre Jésus-Christ et se rendre vrais chrétiens ; et c'est ce qu'ont fait plusieurs de la Compagnie qui ont quitté leurs biens pour venir ici vivre en pauvreté et par conséquent chrétiennement ; et, comme me disait un jour une certaine personne, il n'y a que le diable qui puisse trouver à redire à la mission ; s'en aller par exemple de village en village pour aider le pauvre peuple à se sauver et à aller en paradis comme vous voyez que l'on fait...

RÉPÉTITION D'ORAISON DU JEUDI 27 MAI 1655

JOUR DE LA FÊTE-DIEU

Il les engage à insister beaucoup plus, dans l'oraison, sur les affections que sur les considérations.

Mes frères, je remarque que, dans toutes les oraisons que vous faites tous, un chacun s'efforce de rapporter quantité de raisons, et raisons sur raisons; cela se remarque, mais vous ne vous affectionnez pas assez; le raisonnement est quelque chose, mais ce n'est point encore assez, il faut d'autres choses, il faut que la volonté agisse et non pas seulement l'entendement; car toutes nos raisons sont sans fruit, si nous ne venons aux affections; l'on ne va pas assez à la fin pour laquelle la chose est instituée : par exemple, aujourd'hui sur la fête du très saint Sacrement de l'autel, il fallait dire : Oh sus, pourquoi est-ce que cette fête a été instituée? C'est pour rendre grâces à Dieu de l'institution du très saint Sacrement de l'autel que Notre-Seigneur Jésus-Christ, le jour avant sa Passion, institua pour le bien de tous les fidèles; et ensuite s'exciter à des actions de grâces de ce grand et incomparable bienfait du fils de Dieu, lui en rendre des actions de grâces, d'adoration, d'humiliation, de reconnaissance; prier les anges de nous aider à le remercier, nous n'étant pas dignes de le faire comme il faut; de s'exclamer continuellement à Dieu : O Seigneur! soyez loué et remercié à jamais de m'avoir donné pour viande et pour breuvage votre chair et votre sang! ô mon Seigneur! comment vous en pourrai-je dignement remercier! et ainsi s'entretenir en des actes fervents de la volonté vers son Dieu; car voyez-vous, mes frères, le raisonnement nous fait, à la vérité, voir la beauté de la chose, mais il ne nous la donne pas pour cela. Par exemple : je vois une pomme sur un pommier, et encore bien que je la voie fort bien et que, la considérant, je la trouve fort belle, je ne la tiens pas pour cela, je n'en jouis pas, je ne l'ai pas en ma possession; car autre chose est de voir une chose, et autre chose de l'avoir et de la posséder, autre chose est de voir et considérer la beauté de la vertu, et autre chose de l'avoir. Or, le raisonnement nous fait bien voir la vertu, mais il ne nous la donne pas; comme

quand une personne dit à une autre : Tiens, la voilà, cette pomme, regarde qu'elle est belle ; mais pour cela elle ne la lui donne pas en sa possession. Or c'est ainsi, mes frères, que fait le raisonnement en nos méditations. Pour ce qui est à cette heure des raisons pour nous faire voir la réalité du corps et du sang de Notre-Seigneur en ce sacrement, il ne faut que considérer ce qui est cité dans saint Jean : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang; le pain que je donne, c'est mon corps; le vin que je donne, c'est mon sang.* Personne ne doute de cette vérité, excepté les hérétiques qui le veulent faire entendre en un autre sens. Notre-Seigneur lui-même nous en assure, même par jurement ; car il dit que celui qui ne mangera sa chair et ne boira son sang, n'aura point la vie éternelle : et ainsi il n'y a rien à examiner ni à éplucher pour ce regard. Mais ce que nous avons à faire en cette méditation, c'est de nous exclamer à Dieu par des actes de foi que nous devons faire ; d'espérance, oui, d'espérance en ce divin mystère, de charité, d'humilité, de reconnaissance, d'adoration et de dépendance. Oh sus, demandons bien pardon à Dieu des fautes que nous avons commises à l'égard de ce sacrement...

RÉPÉTITION D'ORAISON DU 2 JUILLET 1655

Il recommande de prier pour la paix. — A la vue de la misère générale, il invite les missionnaires à la mortification, et encourage au zèle et au dévouement par le récit des œuvres des missionnaires.

M. Vincent dit : Je renouvelle la recommandation que j'ai faite et qu'on ne saurait assez faire, de prier pour la paix, afin qu'il plaise à Dieu de réunir les cœurs des princes chrétiens. La guerre est par tous les royaumes catholiques : guerre en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Suède, en Pologne attaquée par trois endroits ; en Hibernie, jusque dans les pauvres montagnes et rochers presque inhabitables ; l'Écosse n'est guère mieux ; l'Angleterre, on sait l'état déplorable où elle est : guerre partout, misère partout. En France, tant de gens souffrent ! O Sauveur ! ô Sauveur ! Si pour quatre mois que nous avons eu ici la guerre, nous avons eu tant de misère au cœur

de la France, où les vivres abondaient de toutes parts, que peuvent faire ces pauvres gens des frontières qui sont dans ces misères depuis vingt ans ; oui, il y a bien vingt ans qu'ils ont toujours la guerre ; s'ils ont semé, ils ne sont pas assurés de recueillir ; les armées viennent qui pillent, qui enlèvent ; et ce que le soldat n'a pas pris, les sergents le prennent et l'emportent. Après cela, que faire? que devenir? Il faut mourir. S'il y a une vraie religion... Qu'ai-je dit, misérable? *S'il y a une vraie religion!* Dieu me le pardonne! je parle matériellement ; c'est parmi eux, c'est en ces pauvres gens que se conserve la vraie religion ; une foi vive, ils croient simplement sans éplucher ; soumission aux ordres, patience dans l'extrémité des misères à souffrir tant qu'il plaît à Dieu ; les uns par les guerres, les autres à travailler tout le long du jour à la grande ardeur du soleil : pauvres vignerons qui nous donnent leur travail, qui s'attendent à ce que nous prierons pour eux, tandis qu'ils fatiguent pour nous nourrir! On cherche l'ombre, on ne voudrait pas sortir au soleil, nous aimons si fort nos aises. En mission, du moins, on est dans l'église, à couvert des injures du temps, de l'ardeur du soleil, de la pluie, auxquelles ces pauvres gens sont exposés ; et nous crions à l'aide si l'on nous donne un tant soit peu plus d'occupation qu'à l'ordinaire. Ma chambre, mes livres, ma messe. Encore pour cela, baste, est-ce là être missionnaire, avoir toutes ses aises? Dieu nous sert ici de pourvoyeur, il nous fournit tous nos besoins et plus que tous nos besoins ; il nous donne la suffisance et au delà ; je ne sais si nous songeons assez à le remercier. Nous vivons du patrimoine de Jésus-Christ, de la sueur des pauvres gens. Nous devrions toujours penser, quand nous allons au réfectoire : Ai-je gagné la nourriture que je vais prendre? J'ai souvent cette pensée qui me fait entrer en confusion : Misérable, as-tu gagné le pain que tu vas manger, ce pain qui vient du travail des pauvres? Au moins, si nous ne le gagnons pas comme eux, prions pour leurs besoins. *Bos cognovit possessorem suum.* Les bêtes reconnaissent ceux qui les nourrissent. Les pauvres nous nourrissent, prions Dieu pour eux, et qu'il ne se passe pas de jour que nous ne les offrions à Notre-Seigneur, afin qu'il lui plaise leur faire la grâce de faire bon usage de leurs souffrances. Je disais... Que dis-je, misérable! On disait dernièrement que Dieu s'attend aux prêtres pour arrêter sa colère ; il s'attend à ce qu'ils se mettent entre lui et ces pauvres gens comme d'autres Moïses pour l'obliger à les délivrer des maux causés par leur ignorance et par leurs péchés,

et qu'ils ne souffriraient peut-être pas s'ils étaient instruits et si l'on travaillait à leur conversion. C'est aux prêtres à le faire. Ces pauvres gens nous donnent leur bien pour cela, tandis qu'ils travaillent, qu'ils bataillent contre les misères. Nous sommes les Moïses qui devons continuellement lever les mains au ciel pour eux. Nous sommes les auteurs, s'ils souffrent pour leur ignorance et pour leurs péchés ; c'est donc nous qui sommes coupables de tout ce qu'ils souffrent, si nous ne sacrifions toute notre vie pour les instruire.

M. Duval, grand docteur de l'Église, disait qu'un ecclésiastique doit avoir plus de besogne qu'il n'en peut faire ; car dès que la faitardise (1) et l'oisiveté s'emparent d'un ecclésiastique, tous les vices accourent de tous côtés ; tentations d'impureté et tant d'autres, oserai-je dire... Il y faut penser, cela se présentera peut-être quelque autre fois. O Sauveur ! ô mon bon Sauveur ! plaise à votre divine bonté de délivrer la mission de cet esprit de faitardise, de recherche de ses propres aises, et lui donner un zèle ardent pour votre gloire, qui fera embrasser tout avec joie et qui ne lui fasse jamais refuser l'occasion de vous servir ! Nous sommes faits pour cela. Tout est bon à Dieu, et un missionnaire, un vrai missionnaire, un homme de Dieu, un homme qui a l'esprit de Dieu, tout doit lui être bon et indifférent ; il embrasse tout, il peut tout, à plus forte raison une Compagnie, une congrégation peut tout, étant animée et portée par l'esprit de Dieu. Nos missionnaires de Barbarie et ceux qui sont à Madagascar, qu'ont-ils entrepris, qu'ont-ils exécuté, qu'ont-ils fait, qu'ont-ils souffert? Un homme seul entreprend une galère où il y a quelquefois deux cents forçats : instructions, confessions générales, aux sains, aux malades, de jour et de nuit pendant quinze jours ; et au bout de ce temps il les traite, il va lui-même acheter un bœuf, il fait cuire cela : c'est leur régal. Un homme seul fait cela. Tantôt il s'en va dans les fermes où l'on met des esclaves et va trouver les maîtres pour les prier de lui permettre de travailler à l'instruction de leurs pauvres esclaves ; il prend leur temps et leur fait connaître Dieu, les rend capables de participer aux sacrements, et à la fin il les traite et leur fait un petit régal.

---

(1) Fainéantise.

RÉPÉTITION D'ORAISON DU 1er AOUT 1655

Il exhorte la communauté à garder le silence. — Il cite l'exemple des retraitants, ce qui se passe à la cour, chez les grands personnages. à la Sorbonne. — Exemple des enfants de Raab. — Il invite la Compagnie à agir de telle sorte que nos successeurs puissent imiter notre conduite.

Saint Benoît met, ce me semble, pour le premier point d'humilité, le silence : *Te decet hymnus, Deus, in Sion;* et un docteur a tourné ce verset et dit : *Te decet silentium, Deus, in Sion.* Nous avons vu dans les ordinations où il y avait des cinquante ou soixante ordinands que cela se faisait sans bruit. Par exemple, au collège des Bons-Enfants, là où, au commencement, on recevait les ordinands, on voyait tout cela dans ce petit lieu resserré avec un silence merveilleux. Par la grâce de Dieu, il y en a dans la Compagnie qui sont à grand exemple. Oh ! oui, il y en a, et plusieurs par la grâce de Dieu. Il y avait, il y a quelque temps, un bon docteur, qui est mort à présent, lequel avait coutume tous les ans de venir faire la retraite céans, et lequel j'avais toujours l'honneur de servir. Un jour, lorsqu'il me faisait sa communication, je lui demandai quelle passion il reconnaissait le plus en lui ; il pensa un peu, et puis me répondit : monsieur, vous me donnez bien à penser ; néanmoins, je vous répondrai que nous autres qui sommes de la partie septentrionale, nous sommes fort peu sujets aux passions ; ce n'est pas qu'il n'y en ait quelques-unes, mais non pas communément parlant.

En effet, j'ai pris garde depuis, et j'ai vu par expérience que ce qu'il m'avait dit était vrai, que ceux qui sont du septentrion sont beaucoup moins sujets à se laisser emporter à la passion, aux mouvements de colère ; et que ceux du côté du Midi et de ces pays plus chauds le sont davantage : de là, vous voyez que dans certaines villes, comme par exemple dans Constantinople, il y a une police, c'est-à-dire des gens qui s'en vont par toute la ville, par les marchés et les foires, avec des archers, sergents, pour visiter et remarquer ceux qui parlent trop haut et font trop de bruit (tout ainsi que vous voyez par Paris ces marchands jurés qui vont visiter de boutique en boutique), et s'ils en

trouvent quelqu'un qui s'emporte et parle trop haut, sans autre forme de procès et sur-le-champ ils le font coucher sur le pavé étendu, et là lui font donner vingt, trente coups de bâton. Or, si ces gens-là, ces Turcs, font cela par pure police, à combien plus forte raison le devons-nous faire, nous autres, par principe de vertu? Une des résolutions entre autres que ce bon docteur, dont je vous viens de parler, prit dans sa retraite, ce fut de tâcher d'imiter en quelque chose un autre docteur de Sorbonne, qui est maintenant évêque, et qui est à bien grand exemple, et un prélat doué d'une bien haute vertu, lequel je voyais tous les jours et avec lequel je conversais. Notre-Seigneur Jésus-Christ est le vrai modèle et ce grand tableau invisible sur lequel nous devons former toutes nos actions ; et les hommes les plus parfaits qui sont ici-bas vivant en terre, sont les tableaux visibles et sensibles qui nous servent de modèles ici-bas sur la terre pour donner une bonne règle à toutes nos actions, et les rendre agréables à Dieu.

Je voudrais, messieurs, que vous eussiez vu le silence qu'il y a au Louvre, et la manière de se parler les uns aux autres ; vous y verriez quelquefois quarante, cinquante, quatre-vingts, cent personnes qui attendent, s'entretenir les unes avec les autres en parlant bas, en sorte que vous entendriez une mouche bruire d'un bout de la salle à l'autre. Chez feu Mgr le cardinal de Richelieu, où j'ai été plusieurs fois, il y avait un silence merveilleux ; et chez celui-ci aussi (1), vous voyez que chacun s'entretient honnêtement, civilement, modestement les uns avec les autres.

Si vous voyiez MM. de Sorbonne comme ils font leurs récréations ensemble, cela est si beau ! ils ont une allée où ils se promènent trois à trois, quatre à quatre, et s'entretiennent ainsi les uns avec les autres cordialement, doucement et respectueusement. Pour moi, je vous avoue que je ne sais d'où vient que nos récréations vont si mal, vu que cela est contre la manière de bien converser, contre la civilité humaine, contre le sens commun même : nos frères les écoliers sont ceux qui sont les plus coupables de cela, et moi premièrement qui ne donne pas le bon exemple que je devrais. L'on demande d'où vient que dans le parlement il y a quelques chambres qui sont en meilleure réputation que les autres, et l'on n'en donne point d'autre

(1) Chez le cardinal Mazarin.

raison, sinon que les premiers présidents et conseillers de ces chambres-là, ayant donné un bon commencement et établi une façon de traiter les matières des affaires solidement et avec toute la connaissance possible, les autres qui les ont suivis par après ont conservé ce même esprit et cette même jurisprudence et ceux-ci l'ont communiqué à ceux qui sont venus après eux, et ceux-ci encore à ceux qui les ont suivis ; et ainsi cette bonne estime et réputation s'est continuée et conservée jusqu'ici. Raab couchait sous des tentes et ne buvait jamais de vin ; ses enfants, voyant cela, dirent : Notre père ne couchait que sous des tentes et ne buvait point de vin ; pourquoi ne ferions-nous pas de même? Sommes-nous meilleurs que lui? Il nous a donné cet exemple, pourquoi n'en profiterions-nous pas? Ils le firent ; et ensuite les enfants de ceux-là dirent : Nos pères ont fait ainsi, il les faut imiter. Et ainsi de génération en génération, pendant l'espace de trois cents ans, les enfants de Raab gardèrent cette coutume, laquelle plut si fort à Dieu, qu'il est dit dans la sainte Écriture qu'il bénit la famille de Raab. Ainsi, messieurs et mes frères, vous voyez ce que fait le bon exemple, et combien il est important dans le commencement de laisser un bon fondement, un bon exemple sur lequel ceux qui nous suivront puissent s'appuyer. Oh ! que j'aurai un grand compte à rendre à Dieu, qui ne donne point à la Compagnie l'exemple que je devrais !...

RÉPÉTITION D'ORAISON

DU 13 NOVEMBRE 1656

Il raconte la perte du navire qui devait transporter les missionnaires à Madagascar, et fait ressortir la bonté de Dieu qui a préservé les missionnaires. — Ce désastre ne doit point décourager, Dieu ayant eu ses desseins que l'homme ne peut pénétrer.

M. Vincent donna le signal pour faire approcher de lui la Compagnie comme pour faire répéter l'oraison à l'ordinaire ; alors il lui dit que ce n'était pas pour faire répéter l'oraison parce qu'on l'avait répétée les deux jours précédents ; mais c'est,

dit-il, pour vous faire part d'une grâce que Dieu, par sa bonté infinie, vient de faire à quelques-uns de la Compagnie afin de l'en remercier ; et d'autre part pour vous dire le désastre arrivé à d'autres personnes. Je reçus hier au soir une lettre que m'écrit M. Bousordet, par laquelle il me mande que le vaisseau qui devait faire voile pour Madagascar, et sur lequel il devait s'en aller, a péri, et voici comment : Vous savez le grand vent qu'il fit le lendemain de la Toussaint dernière, qui était si grand, qu'il rompit même une des fenêtres de ce bâtiment et fit tomber une partie de la cheminée du bâtiment neuf de céans. Cette lettre porte que ce vaisseau, comme je vous disais, ces jours passés, étant prêt à partir, en fut empêché par le changement de vent qui arriva tout à coup.

Le jour de la Toussaint, MM. Herbron et Bousordet dirent la messe dans le vaisseau qui était à la rade ; ils eurent grand'-peine à dire la sainte messe à cause du vent qu'il fit ce jour-là ; le lendemain, qui était le jour des Morts, la tempête augmenta ; et. pour éviter le péril, on fit descendre le vaisseau vis-à-vis Saint-Nazaire, dans la grande rivière de Nantes : étant là, ces messieurs lesquels avaient grand désir de célébrer ce jour-là qui était le jour des Morts et qui peut-être avaient la pensée que leurs parents et amis qui sont peut-être dans le purgatoire, criaient : *Miseremini mei, saltem vos amici mei;* cela fit, avec la dévotion qu'ils pouvaient avoir de célébrer ce jour-là et le besoin qu'eut M. Herbron de mettre pied à terre, à ce que porte la lettre ; quoi qu'il en soit, cela fit, dis-je, qu'ils prirent résolution de sortir du navire et s'en allèrent à Saint-Nazaire, qui était environ à un quart de lieue de là, pour y dire la messe. Les voilà allés : ils dirent leur messe à Saint-Nazaire ; leur messe dite, ils s'en revinrent pour repasser au navire avec le capitaine du vaisseau qui avait aussi mis pied à terre. Comme ils furent au bord de la grande rivière de Nantes, là où était le vaisseau, ils ne trouvèrent personne qui les voulût mener jusqu'au navire, à cause que la tempête était trop grande, les mariniers n'osant s'exposer par ce temps-là ; en sorte que les voilà demeurés à terre sans pouvoir passer : comme ils voient cela et que la tempête continuait tout le jour, ils retournent à Saint-Nazaire où ils couchent. Or, voilà la nuit, environ les onze heures, la tempête redoublant poussa le navire sur un banc de sable où il se brisa ; Dieu cependant donna l'instinct et la pensée à quelques-uns du navire de faire comme un échafaud : ce sont des planches qu'ils lièrent ensemble ; comment cela se fit, je ne le sais pas

encore, et se mirent seize ou dix-sept personnes là-dessus, à la merci de la mer et à la miséricorde de Dieu ; de ces seize ou dix-sept personnes était notre pauvre frère Christophe de Launay, lequel, ayant le crucifix à la main, commença à encourager ses compagnons qui étaient avec lui : Courage, leur disait-il, ayons une grande foi et confiance en Dieu, espérons en Notre-Seigneur, il nous tirera de ce danger ; et commence à étendre son manteau pour servir de voile, je ne sais pas si c'est que les autres n'en avaient pas ; quoi qu'il en soit, il étendit le sien, lequel peut-être il donna à tenir d'un bout par un de ceux qui étaient avec lui, et l'autre bout à un autre, et arrivèrent à terre de cette façon, Dieu par sa bonté et particulière protection les ayant garantis du danger où ils étaient, et ils sont arrivés à terre, tous en vie, excepté un qui mourut de froid et de peur qu'il avait eue en ce danger (1).

Que dirons-nous de ceci, messieurs et mes frères? Rien autre chose, sinon que les conduites de Dieu sont incompréhensibles et cachées aux yeux des hommes qui ne sauraient les comprendre. Quoi ! Seigneur, il semble que vous vouliez établir votre empire dans ces pays de delà, dans les âmes de ces pauvres infidèles, et cependant voilà que vous permettez que ce qui semblait devoir y contribuer soit ruiné et périsse au port !... Non, messieurs, non, mes frères, que cela ne vous étonne pas, et que ceux à qui sa divine Majesté a donné le désir d'aller en ces pays-là n'en soient point, pour cet accident, découragés, parce que les conduites de Dieu nous sont si cachées, que nous ne les voyons pas ; et cela ne veut pas dire qu'il ne veuille la conversion de ces pauvres gens de delà, encore bien qu'il ait permis ce désastre, il le fait pour des raisons que nous ne savons pas ; peut-être y avait-il quelques péchés qui se commettaient dans ce vaisseau, que Dieu n'a pas voulu supporter davantage ; aussi M. Herbron me manda, il y a quinze jours ou trois semaines, que le désordre y était si grand, les jurements, blasphèmes et vilénies qui s'y commettaient, si horribles, que cela était pitoyable : il y en avait plusieurs là dedans que l'on avait pris par force pour les mener de delà. Enfin, que savons-nous de la raison de cet accident? Il ne faut pas pour cela en accuser celui-ci ou celui-là ; ce que nous devons faire, ce doit être d'adorer la conduite de Dieu. Hélas ! parce que cela est arrivé

(1) On a dit qu'ils firent bien environ deux lieues en cet état pour se sauver avant d'arriver à terre.

de la sorte, cela serait-il bien capable de faire que ceux à qui Dieu avait donné le désir de s'en aller de delà, fissent la poule maintenant, parce que voilà un vaisseau qui a péri ! Non, je ne veux pas croire qu'il y en ait aucun dans la Compagnie. Voyez-vous, les grands desseins sont toujours traversés par diverses rencontres et difficultés qui ne manquent point d'arriver, Dieu le permettant ainsi. Mais quoi donc ! est-ce point qu'il ne veut pas que la Compagnie continue cette œuvre qu'elle a commencée? Oui-da, messieurs, il veut que la Compagnie continue ; et d'où vient qu'il ruine ainsi, ce semble, ce qui y pouvait contribuer?...

Non, non, ne pensez pas cela ; au contraire. Ne vous disais-je pas hier, en parlant de l'Église, comme quoi tant de papes, même jusqu'à trente-cinq, ont été martyrisés les uns après les autres? Et pourquoi cela, sinon pour faire voir que ce que Dieu avait une fois résolu, il fallait qu'il fût accompli, et que son Église subsisterait nonobstant toutes les calamités, nonobstant toutes les persécutions qui étaient si grandes, que les chrétiens n'osaient paraître sur la terre et étaient cachés dans des cavernes, qui d'un côté, qui d'un autre. A voir cela, il semblait que Dieu ne voulait pas que son Église subsistât, et cependant c'est tout au contraire, car le sang de tant de martyrs que l'on faisait mourir était autant de semence pour servir à l'affermissement de son Église. Voyez-vous, Dieu ne change jamais dans ce qu'il a une fois résolu, quelque chose de contraire qu'il nous semble qu'il arrive ; et nous le voyons en Abraham : Dieu avait promis à Abraham qu'il multiplierait sa semence comme les étoiles du ciel ; Abraham n'avait qu'un fils, et cependant voilà que Dieu lui commande de le sacrifier, de lui couper la tête, lui de la race duquel devait prendre naissance la mère de son propre fils : Abraham n'avait-il pas sujet de dire : Eh quoi ! Seigneur, vous m'avez promis que ma semence serait multipliée comme les étoiles du ciel ; et cependant vous savez que je n'ai qu'un fils, et vous me commandez de le sacrifier ! Cependant Abraham espère contre toute espérance, se met en devoir de sacrifier son fils, et Dieu, comme je viens de vous dire, qui ne change jamais de résolution dans les desseins qu'il a une fois résolus, arrête le coup ; de même, mes frères, Dieu veut éprouver notre foi, notre espérance et notre zèle, par cet accident qui vient d'arriver.

Dieu veut châtier tout le monde, il envoie le déluge universel pour châtier les horribles péchés qui se commettaient ; néanmoins, que fait-il? Il donne la pensée à Noé de bâtir une arche,

et il fut cent ans à la bâtir ; pourquoi pensez-vous que Dieu voulut qu'il fût si longtemps à bâtir cette arche, sinon pour voir si le monde se convertirait, s'il ferait pénitence, et si les hommes feraient profit de ce que Noé leur disait par la fenêtre de son arche, criant à pleine tête, selon quelques auteurs : Faites pénitence, demandez pardon à Dieu ! Cela nous fait voir encore comme quoi Dieu, quoiqu'il semblât vouloir que tout le monde fût noyé dans les eaux, néanmoins son dessein était autrement, ayant voulu que Noé et toute sa famille fussent exempts du naufrage, afin de peupler le monde, et que ce qu'il avait résolu de toute éternité, touchant la naissance de son fils, s'accomplît.

Mais ne voyons-nous pas encore que le Père éternel, ayant envoyé son Fils en terre pour être la lumière du monde, cependant nous le voyons paraître parmi le monde comme un autre petit garçon. Il paraît, comme vous pourriez dire, un de ces petits pauvres que vous voyez qui viennent à cette porte. Eh quoi ! Père éternel ! vous avez envoyé votre Fils pour éclairer et enseigner tout le monde, et cependant le voilà qui ne nous paraît rien moins que cela ! Mais attendez un peu, et vous verrez le dessein de Dieu, et comme, ayant résolu de ne pas perdre le monde mais en ayant compassion, ce même Fils donnera sa vie pour eux.

Mais, messieurs et mes frères, si nous considérons d'autre part la grâce qu'il a faite à ceux de la Compagnie de les tirer de ce naufrage, ne faut-il pas que vous demeuriez d'accord que Dieu a en sa protection particulière la pauvre petite et chétive Compagnie? Et c'est, messieurs, ce qui la doit encourager de plus en plus à se donner à sa divine majesté de la meilleure manière qu'il lui sera possible pour parachever son grand œuvre, car, aller à Madagascar, et qui est-ce qui y pensait? Quoi ! aurions-nous bien eu la témérité de vouloir de nous-mêmes entreprendre cet grand œuvre ! voire même de penser que Dieu se fût adressé à la plus pauvre et chétive Compagnie qui soit dans son Église ! Non, messieurs, non, mes frères, nous n'y pensions pas, et jamais nous n'avons demandé à aller à Madagascar ; c'est Mgr le nonce du pape qui nous en parla le premier et nous pria de vouloir fournir quelques prêtres de la Compagnie pour y envoyer, en suite de la prière qui lui en fut faite par un de ces messieurs les marchands qui y envoyaient, estimant qu'ils ne pourraient mieux s'adresser pour avoir des prêtres tels qu'il leur fallait en ce pays-là, qu'à mgr le nonce

du pape, lequel jeta les yeux sur nous ; et ainsi voilà que nous y envoyâmes MM. Nacquart et Gondrée.

Mais n'admirez-vous pas la force de l'esprit de Dieu en ce jeune garçon, notre bon frère Christophe, lui qui est un enfant timide, humble, doux ; oui, c'est le plus humble et le plus doux jeune homme que je connaisse ; le voilà, le crucifix à la main, qui crie à ses compagnons pour les encourager : Courage, leur dit-il, espérons en la bonté et miséricorde de Dieu, et il nous tirera de ce danger. Je vous dirai en passant, mes frères, que cela vous doit apprendre que vous ne devez jamais être sans un crucifix. Ce n'est pas lui, mes frères, qui a fait cela, c'est Dieu tout seul qui agissait par lui qui a fait cela ; mais après tout quand ils y seraient morts à la tête de tous ceux qui étaient là, il y a sujet de croire qu'ils eussent été bienheureux de mourir dans le dessein de servir Dieu à la tête de leurs ouailles ; car tous ces gens-là leur étaient commis pour le spirituel pendant toute la navigation.

Il me souvient sur cela de ce qui m'a été raconté il y a quinze ou dix-huit ans par M. Lumagne (c'était le père de Mlle Polallion), que quand Dieu voulut ruiner la ville de Tivoli, qui est vers la Lombardie, c'était une ville qui était située sur une côte de montagne (ceci m'a été raconté par plusieurs et diverses fois par ledit sieur Lumagne, qui était de cette ville-là, et où sa femme mourut), il arriva quelque temps auparavant un grand tremblement de terre qui faisait remuer cette montagne et déracinait les arbres ; cela donna la pensée à quelques-uns que Dieu était irrité contre cette ville à cause des désordres, des péchés qui s'y commettaient, et entre autres à un bon curé du lieu, qui était très savant et homme de bien, de faire sonner la cloche pour appeler les paroissiens ; ils entendent cette cloche, ils viennent à l'église ; ce bon curé monte en chaire, les prêche, les excite à se convertir, à demander pardon à Dieu. Parmi ceux qui étaient à cette prédication, il y avait un homme qui était un fort homme de bien, auquel pendant cette prédication Dieu donna la pensée de sortir de la ville et de se retirer pour éviter le danger dont elle était menacée ; il sort, s'en va chez lui, prend en diligence sa femme et ses enfants, et avec eux tout ce qu'ils avaient de plus précieux qu'ils purent emporter et sortent et s'en vont : comme cet homme était déjà un peu loin de la ville, il se souvint qu'il avait oublié de fermer sa boutique, et dit à son petit garçon qu'il avait avec lui : Écoute, va, retourne fermer ma boutique, j'ai oublié de la fermer ;

ce garçon retourne, et voilà la ville en un instant abîmée, tout est renversé sens dessus dessous.

Ceci, messieurs et mes frères, nous fait voir comme quoi Dieu a soin des hommes, et que, s'il les punit, ce n'est qu'à la dernière extrémité et après les avoir, par divers moyens, portés à se convertir à lui ; et comme il a un soin particulier de ceux qui le servent, comme vous voyez qu'il fit à l'égard de cet homme auquel il commanda, comme il fit autrefois à Loth, lorsqu'il voulut abîmer les villes de Sodome et de Gomorrhe, de sortir de la ville.

RÉPÉTITION D'ORAISON

24 août 1657.

Je vis hier, une fille qui est malade depuis plusieurs mois, laquelle souffre son mal avec une patience si grande, qu'à la voir, à son visage, vous diriez qu'elle ne souffre rien, tant elle paraît contente ; et cependant son mal est bien grand et elle a un mal de tête continuel ; c'est une fille qui est sortie de la religion à cause de quelque infirmité. Mais je vous promets, messieurs, qu'il me semblait voir sur ce visage un je ne sais quel brillant qui me faisait connaître que Dieu résidait en cette âme souffrante. Pensez-vous combien cet état est agréable à Dieu, puisque son propre Fils a voulu que toutes les actions saintes et héroïques qu'il a pratiquées pendant le cours de sa vie fussent couronnées de celles de la souffrance, c'est-à-dire en donnant sa vie pour tous les hommes. Oh ! l'heureux état que celui de souffrir pour Dieu !

J'étais, il y a trois, quatre ou cinq jours, chez quelque personne où il y a une chambre qui est tout entourée de miroirs ; en sorte que, de quelque côté que ce soit que l'on se tourne, on ne voit que miroirs, et l'on ne saurait faire aucune action qu'on ne la voie et qu'elle ne se représente dans ces miroirs, pas même jusqu'à remuer un doigt qu'on ne l'aperçoive ; ces miroirs faisant voir jusqu'à la moindre plus petite action qui se passe : voyant cela, je disais en moi-même : O mon Dieu ! si par le moyen de ce verre qui ne provient que de terre (car le

verre se fait avec du sable et des cailloux que l'on fait dissoudre par le moyen d'une certaine racine); si, dis-je, cela est ainsi, que nous voyons par le moyen de ces glaces jusqu'à la moindre action qui se fait dans la chambre, qu'est-ce que ne voient pas les bienheureux en Dieu qui remplit tout et en qui toutes choses sont renfermées? Et ainsi toutes les bonnes œuvres des fidèles, tous ces actes de patience, de conformité au bon plaisir de Dieu, et tant d'autres actions de vertu, tout cela, dis-je, jusqu'à la moindre action, est vu en Dieu par les bienheureux, principalement les actes de vertu ; et de là vient que saint Augustin dit qu'une des consolations que Dieu donne là-haut au ciel aux bienheureux qui ont des parents et amis ici-bas en terre, c'est de leur faire voir les actions de vertu qu'ils y pratiquent : par exemple, l'intention que nous avons en faisant l'oraison, la ferveur d'esprit, la composition du corps, et ainsi jusqu'à la moindre action de vertu que nous faisons ; et ils regardent ainsi ces âmes souffrantes attachées à la croix des douleurs qu'elles souffrent pour l'amour de Dieu, comme autant de brillants qui donnent un certain éclat.

RÉPÉTITION D'ORAISON

EN DISTRIBUANT LES RÈGLES

17 mai 1658.

En troisième lieu, si nous eussions donné les règles du commencement et avant que la Compagnie se fût mise dans la pratique, l'on aurait eu sujet de penser qu'il y aurait eu en cela de l'humain plus que du divin, que ç'aurait été un dessein pris et concerté humainement et non pas un ouvrage de Dieu ; mais, messieurs, et toutes ces règles, et tout ce que vous voyez, s'est fait, je ne sais comment, car je n'y avais jamais pensé ; tout cela s'est introduit peu à peu, sans qu'on puisse dire qui en est la cause. Or, c'est une règle de saint Augustin que, quand on ne peut trouver la cause d'une chose bonne, il la faut rapporter à Dieu, et l'en reconnaître le principe et l'auteur. Selon cette règle de saint Augustin, Dieu n'est-il pas l'auteur de toutes

nos règles qui se sont toutes introduites je ne sais de quelle manière et de telle manière qu'on ne saurait dire comment et pourquoi?

O Sauveur! quelles règles! et d'où viennent-elles? Y avais-je jamais pensé? Point du tout. Car, messieurs, ni à nos règles, ni à la Compagnie, ni au mot de mission même, je n'y avais jamais songé; c'est Dieu qui a fait tout cela, les hommes n'y ont point eu de part. Pour moi, quand je considère la conduite dont il a plu à Dieu de se servir pour faire naître la Compagnie en son Église, j'avoue que je ne sais où j'en suis, et il me semble que c'est un songe que tout ce que je vois. Oh! cela n'est pas humain, cela est de Dieu!

Appellerez-vous humain ce que l'entendement humain n'a pas prévu, et ce que la volonté n'a désiré ni recherché en manière quelconque? Le pauvre M. Portail (1) n'y avait point pensé; je n'y avais point pensé non plus; tout cela s'est fait contre toute mon espérance et sans que j'y songeasse en aucune façon. Quand je regarde cela et que je vois les emplois de la Compagnie, en vérité cela me paraît un songe et il me semble que je rêve. Je ne saurais vous dire, et c'est comme le pauvre prophète Habacuc, qu'un ange prend par le poil et le porte bien loin pour consoler Daniel qui était dans la fosse aux lions; ensuite l'ange le rapporte au même lieu où il l'avait pris, et lui, se voyant au même endroit d'où il était sorti, il pensait avoir rêvé et songé tout cela.

Appellerez-vous humain l'origine de nos missions? Un jour on m'appela pour aller confesser un pauvre homme dangereusement malade qui était en réputation d'être le plus homme de bien, ou du moins un des plus hommes de bien de son village; il se trouve néanmoins qu'il était chargé de péchés et qu'il n'avait jamais osé les déclarer en confession. Ainsi il le déclara lui-même tout haut par après en présence de feu Mme la générale des galères, lui disant : « Madame, j'étais damné, si je n'eusse fait une confession générale à raison des gros péchés que je n'avais osé confesser. »

Cet homme mourut ensuite; et madite dame ayant reconnu par là la nécessité des confessions générales désira que je fisse le lendemain une prédication sur ce sujet (2). Je la fis, et Dieu

(1) Premier compagnon de saint Vincent. Né à Beaucaire le 22 novembre 1590, mort à Paris le 14 février 1660.

(2) A Folleville, le 25 janvier 1617.

y donna tant de bénédiction, que tous les habitants du lieu firent ensuite confession générale et avec tant de presse, qu'il fallut faire venir deux Pères jésuites pour m'aider à confesser, prêcher et à catéchiser ; ce qui fut cause qu'on continua le même exercice dans les autres paroisses des terres de madite dame durant plusieurs années. Laquelle enfin voulut entretenir des prêtres pour continuer des missions, et nous fit avoir à cet effet le collège des Bons-Enfants où nous nous retirâmes, M. Portail et moi (1). Nous prîmes avec nous un bon prêtre, à qui nous donnions cinquante écus par an. Nous nous en allions tous trois prêcher et faire la mission de village en village. En partant, nous donnions la clef à quelqu'un des voisins, ou nous le priions d'aller coucher la nuit dans la maison. Cependant je n'avais pour tout qu'une seule prédication que je tournais en mille façons, c'était de la crainte de Dieu. Voilà ce que nous faisions nous autres, et Dieu cependant faisait ce qu'il avait prévu de toute éternité. Il donna quelques bénédictions à nos travaux, ce que voyant, de bons ecclésiastiques se joignirent à nous et demandèrent à être avec nous. O Sauveur ! qui eût jamais pensé que cela fût venu en l'état où il est maintenant? Qui m'eût dit cela alors, j'aurais cru qu'il se serait moqué de moi. Et néanmoins c'était par là que Dieu voulait donner commencement à ce que vous voyez. Eh bien ! messieurs, eh bien ! mes frères, appellerez-vous humain ce à quoi nul n'avait jamais pensé? car, ni moi, ni le pauvre M. Portail n'y pensions point. Hélas ! nous n'y pensions point ! Hélas ! et nous en étions bien éloignés !

Avions-nous jamais pensé aux emplois de la Compagnie, par exemple, aux ordinands (2), qui sont le plus riche et le plus précieux dépôt que l'Église nous pouvait mettre entre les mains? Cela ne nous était jamais tombé en l'esprit. Et la confrérie de la Charité (3), y avions-nous jamais pensé? Comment est-ce qu'on a pris soin de retirer les pauvres enfants trouvés (4)? Je ne sais comment tout cela s'est fait, pour moi je ne le sau-

(1) Collège donné à saint Vincent par Mgr Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, en mars 1624.

(2) L'œuvre des Ordinands fut commencée à la demande de l'évêque de Beauvais, en 1631.

(3) La Confrérie de la Charité fut établie à Châtillon en décembre 1617.

(4) Les Enfants Trouvés. Ce fut dans le commencement de l'année 1638 que saint Vincent s'occupa de cette œuvre.

rais dire. Voilà M. Portail qui peut vous témoigner que nous ne pensions à rien moins qu'à tout cela.

CONFÉRENCE DU 14 MARS 1659

LA SIMPLICITÉ ET LA PRUDENCE

... La simplicité est si agréable à Dieu ! vous savez que l'Écriture le dit : que son plaisir est de s'entretenir avec les simples de cœur qui vont bonnement et simplement (1). Voulez-vous trouver Dieu? Il parle avec les simples. O mon Sauveur ! O mes frères ! qui sentez le désir d'être simples, quel bonheur ! quel bonheur ! courage, puisque vous avez cette promesse que le plaisir de Dieu est d'être avec les hommes simples.

Une autre chose qui nous recommande merveilleusement la simplicité sont ces paroles de Notre-Seigneur : je reconnais mon Père et je vous en remercie, que la doctrine que j'ai apprise de votre divine Majesté et que je répands parmi les hommes n'est connue que des simples, et que vous permettez que les prudents du monde ne l'entendent pas ; vous leur avez caché, sinon les paroles au moins l'esprit (2).

O Sauveur ! O mon Dieu ! cela nous doit épouvanter, nous courons après la science, comme si tout notre bonheur en dépendait ; malheur à nous si nous n'en avons ! il faut en avoir, mais en suffisance, il faut étudier, mais sobrement. D'autres affectent l'intelligence des affaires, de passer pour des gens de mise et de négociation au dehors ; c'est à ceux-là que Dieu ôte la pénétration des vérités chrétiennes, aux savants et aux entendus du monde. A qui la donne-t-il donc? au simple peuple, aux bonnes gens. Nous voyons cela vérifié dans la différence que l'on remarque en la foi des paysans et la nôtre. Ce qui me reste de l'expérience que j'en ai, est le jugement que j'ai toujours fait, que la vraie religion, la vraie religion, messieurs, la vraie religion est parmi les pauvres. Dieu les enrichit d'une foi vive, ils

(1) *Cum simplicibus sermocinatio ejus.* (*Prov.*, chap. III. v. 32.)
(2) *Confiteor tibi, Pater, quia abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus et revelasti ea parvulis.* (Saint Matthieu, chap. XI, v. 25.)

croient, ils touchent, ils goûtent les paroles de vie. Vous ne les voyez jamais en leurs maladies, afflictions, disettes, etc., s'emporter d'impatience, murmurer et se plaindre ; point du tout ou rarement. Pour l'ordinaire, ils conservent la paix parmi les troubles et les peines. Qui est cause de cela? la foi. Pourquoi? parce qu'ils sont simples ; Dieu fait abonder en eux les grâces qu'il refuse aux riches et aux sages du monde.

Mais ajoutons à cela, que tout le monde aime les simples, les gens candides qui n'usent de finesse ni de tricherie, qui vont bonnement et parlent sincèrement ; de sorte que tout ce qu'ils disent répond à leur cœur. Ils sont estimés à la cour, quand il y en a, d'une estime universelle ; en une compagnie réglée, chacun leur porte une affection singulière ; car, bien que tous n'agissent pas candidement, néanmoins ceux-là même qui n'ont pas la candeur en eux, ne laissent pas de l'aimer en autrui...

Il y en a qui disent qu'il y a deux sortes de simplicités : l'une purement naturelle et niaise, qui se trouve en certaines personnes sans jugement ni discernement, qui tient plutôt de la... (je n'oserais le dire) que de la raison. Parlez-leur, vous voyez qu'ils sont stupides ; c'est une simplicité qui ne vaut rien, ou du moins qui n'est pas vertu. Il y en a une autre qui a quelque rapport avec Dieu : Oh ! la belle vertu ! Dieu est un être simple, qui ne reçoit aucun être, une essence souveraine et infinie, qui n'admet aucune agrégation avec elle ; c'est un Etre pur, qui jamais ne souffre d'altération. Or, cette vertu du Créateur se trouve en quelques créatures par communication et se prend en elles, en la manière portée en la règle...

... La simplicité qui regarde les paroles consiste à dire les choses comme nous les avons au cœur, remarquez ceci comme elles sont au cœur, comme on les pense. Ce qui n'est pas cela, s'appelle finesse, cachette et duplicité, qui sont contraires à la vertu dont nous parlons, laquelle veut que l'on dise les choses comme elles sont, sans tant de réflexion à ceci ou à cela, et que l'on parle ingénument et tout bonnement ; et outre cela, avec une pure intention de plaire à Dieu. Ce n'est pas que ce soit simplicité de découvrir toutes sortes de pensées, car cette vertu est discrète et n'est jamais contraire à la prudence qui nous fait discerner ce qui est bon à dire d'avec ce qui ne l'est pas. Les choses donc que l'on dit, il faut que la langue les exprime au dehors, de même que nous les avons au dedans, sinon il s'en faut taire. Voilà l'occasion en un entretien d'avancer un propos qui est bon en sa substance et en ses circonstances, il le faut pro-

noncer tout simplement ; mais quelquefois il se présente de bonnes choses à dire qui peuvent être vicieuses par quelques circonstances, et alors si on dit la substance, il en faut retrancher la circonstance. La sainte Écriture est de soi toute pure, et on peut s'en servir utilement en toutes sortes de discours ; mais si on la prend par raillerie, cela est mauvais ; ou si on s'en sert pour abuser quelqu'un, cela est défendu ; quand ce que nous en rapportons va accroître notre élévation, cela est vain. Employons toujours les bonnes choses pour de bonnes fins, ou n'en disons mot. La pauvre feue Mme la générale des galères m'a demandé plus de cent fois ce que c'était que la simplicité ; c'était la personne du monde la plus simple que j'aie jamais connue, elle ne pouvait ouvrir la bouche, ni faire aucune action qu'en simplicité de cœur ; mais elle avait l'adresse de séparer de la nature des choses les circonstances nuisibles et inutiles, car elle était aussi des plus prudentes. Elle avait la simplicité et la prudence dans un haut degré, et néanmoins elle ne les connaissait pas. Il y a ainsi des personnes qui ont des vertus et Dieu les leur cache, parce qu'il le juge expédient ; et tel est vraiment simple qui n'en sait rien ; et au contraire tel pense l'être qui ne l'est pas. De sorte, messieurs, pour revenir aux actes de la simplicité, que si nous parlons, il faut que ce soit simplement et jamais à la double entente, jamais pour quelque utilité propre, sensuelle ou temporelle, ni pour attirer quelqu'un à notre parti, ni jamais pour quelque proposition à notre louange ou avantage, mais toujours pour plaire à Dieu. Cela sera beau, mes frères, si la Mission est faite de la sorte, beau devant Dieu, beau devant le monde. Rien n'est plus agréable que cela pour attirer les gens de bien ; voilà ce qui regarde le parler.

Quant à l'autre partie de la simplicité qui touche les actions, elle a cela de propre, comme nous avons dit, qu'elle fait agir bonnement, droitement et toujours en vue de Dieu, dans les affaires, dans les emplois et dans les exercices de piété, à l'exclusion de toutes sortes d'hypocrisie, d'artifice et de vaine prétention. Par exemple, une personne fait un présent à quelqu'un et feint que c'est par affection, c'est néanmoins afin qu'il lui en donne quelque autre de plus grande valeur ; selon le monde, cela est permis et peut-être selon Dieu. Toutefois cela est contre la simplicité qui ne peut souffrir que l'on témoigne une chose et que l'on en regarde une autre... Si cette vertu nous fait parler selon les sentiments intérieurs, elle nous fait aussi agir de même dans la franchise et droiture chrétienne ; et cela pour Dieu,

car il faut avoir cette fin. Suivant cela, cette simplicité n'est pas dans les personnes, qui, par respect humain, veulent paraître autres qu'elles ne sont, non plus que leurs habits ne sont pas simples quand ils sont doublés ou couverts de parures et de passements. C'est aussi contre cette vertu, d'avoir des chambres bien ajustées, parées d'images, de tableaux, de meubles superflus, d'avoir quantité de livres pour paraître, de se plaire dans les choses vaines ou inutiles et dans la diversité des nécessaires quand une seule suffit ; d'avoir des prédications peignées, d'un style enflé, et enfin, d'avoir d'autres vues que Dieu en nos exercices, tout cela est contraire à la simplicité chrétienne dans les actions.

CONFÉRENCE DU 2 MAI 1659

SUR LA MORTIFICATION

De tout cela, nous devons conclure qu'il y a de graves inconvénients à retourner en son pays quand une fois nous en sommes sortis pour le service de Notre-Seigneur... Je m'appellerai moi-même à témoin de cette vérité. Du temps que j'étais encore chez M. le général des galères et avant qu'il eût fait le premier établissement de notre Congrégation, il arriva que, les galères étant à Bordeaux, il m'envoya là pour faire mission aux pauvres forçats, ce que je fis par le moyen des religieux de la ville des divers ordres, deux en chaque galère. Or, avant que de partir de Paris pour ce voyage, je m'ouvris à deux amis de l'ordre que j'en avais reçu, et je leur dis : Messieurs, je m'en vais travailler proche le lieu d'où je suis, je ne sais si je ferai bien d'aller faire un tour chez nous ; tous deux me le conseillèrent : Allez-y, monsieur, me dirent-ils, votre présence consolera vos proches, vous leur parlerez de Dieu, etc. La raison que j'avais d'en douter, c'est que j'avais vu plusieurs bons ecclésiastiques qui avaient fait merveille quelque temps éloignés de leur pays, et j'avais remarqué qu'étant allés voir leurs parents, ils en étaient revenus tout changés et devenaient inutiles au public ; ils s'adonnaient entièrement aux affaires de leurs familles, toutes leurs pensées allaient à cela, tandis qu'auparavant ils ne s'occupaient qu'aux œuvres détachées du sang et de la nature. J'ai

peur, disais-je, de m'attacher de même aux parents. En effet, ayant passé huit ou dix jours avec eux pour les informer des voies de leur salut et pour les éloigner du désir d'avoir des biens, jusqu'à leur dire qu'ils n'attendissent rien de moi, que quand j'aurais des coffres d'or et d'argent, je ne leur en donnerais rien, parce qu'un ecclésiastique qui a quelque chose le doit à Dieu et aux pauvres, le jour que je partis, j'eus tant de douleur de quitter mes pauvres parents, que je ne fis que pleurer tout le long du chemin ; à ces larmes, succéda la pensée de les aider et de les mettre en meilleur état ; de donner à tel ceci ; à telles cela ; mon esprit attendri leur partageait ainsi ce que j'avais et ce que je n'avais pas ; je le dis à ma confusion, et je le dis, parce que peut-être Dieu permit cela pour me faire mieux connaître l'importance du conseil évangélique dont nous parlons. Je fus trois mois dans cette passion importune d'avancer mes frères et mes sœurs ; c'était le poids continuel de mon pauvre esprit. Parmi cela, quand je me trouvais un peu libre, je priais Dieu de me délivrer de cette tentation, et je l'en priai tant, qu'il eut pitié de moi, il m'ôta ces tendresses pour mes parents...

CONFÉRENCE DU 16 MAI 1659

SUR L'INDIFFÉRENCE

... Quant à l'état de l'indifférence, c'est un état où se trouve une vertu par laquelle l'homme se détache des créatures pour s'unir au Créateur : ce n'est pas seulement une vertu, en quelque façon, c'est un état qui la comprend et où elle agit ; c'est un état, mais il faut que cette vertu y soit active, et que, par elle, le cœur se détache des choses qui le tiennent captif. Où est le cœur aimant? Dans la chose qu'il aime ; par conséquent, là où est notre amour, là notre cœur est captif ; il ne peut en sortir, il ne peut s'élever plus haut, il ne peut aller ni à droite ni à gauche ; le voilà arrêté. Là où est le trésor de l'avare, là est son cœur ; et là où est notre cœur, là est notre trésor. Et ce qui est déplorable, c'est que les choses qui nous retiennent ainsi en servitude sont, pour l'ordinaire, des choses très indignes. Eh quoi ! un rien, une imagination, une parole sèche qu'on nous a dite, un manque d'accueil gracieux, un petit refus, la pensée

seule qu'on ne fait pas grand compte de nous ; tout cela nous blesse et nous indispose au point qu'on n'en peut guérir ! L'amour-propre nous attache à ces blessures imaginaires, on ne saurait s'en tirer, on est toujours là dedans, et pourquoi? C'est que l'on est captif de cette passion.

Le propre de l'indifférence est de nous ôter tout ressentiment et tout désir ; de nous détacher de nous-mêmes et de toute créature ; c'est son office, c'est le bonheur où elle nous mène, pourvu qu'elle soit active, qu'elle travaille ; et comment? Il faut s'étudier pour se connaître, il faut se dire : or ça, mon âme, quelles sont tes affections? A quoi tenons-nous? Qu'y a-t-il qui nous captive? Sommes-nous en la liberté des enfants de Dieu? Ou sommes-nous liés aux biens, aux aises, aux honneurs? Il faut nous examiner pour découvrir nos liens, afin de les rompre. En vérité, messieurs, l'efficace de l'oraison doit tendre à bien connaître ses inclinations et ses attaches, à prendre la résolution de les combattre et de s'amender, et puis à bien exécuter ce que l'on a résolu. S'étudier premièrement, et quand on se sent attaché à quelque chose, travailler à s'en détacher et à se mettre en liberté par des résolutions et des actes contraires. Certes nous devons bien craindre de tomber dans ces liens misérables dont nous ne saurions sortir. O Sauveur ! ô Sauveur ! quelle misère !

J'ai connu un gentilhomme, je l'ai dit autrefois, un gentilhomme de Bresse, nommé M. de Rougemont, qui avait été grand éclaircisseur : c'était un homme grand, bien fait, qui s'était trouvé souvent aux occasions (de duel), en étant prié par d'autres gentilshommes qui avaient des querelles, ou lui-même appelant en duel ceux qui n'allaient pas droit avec lui. Il me l'a dit, et il n'est pas croyable combien il a battu, blessé et tué de monde : enfin, Dieu le toucha si efficacement, qu'il rentra en lui-même ; et connaissant sa faute et l'état malheureux où il était, il résolut de changer de vie, comme il fit. Depuis ce changement, ayant demeuré quelque temps dans la façon commençante, et en son progrès il alla si avant qu'il demanda à Mgr de Lyon de tenir le Saint Sacrement dans sa chapelle pour y honorer Notre-Seigneur et mieux entretenir sa piété, qui était singulière et connue de tout le monde. Ce qui me donna un jour le désir de l'aller voir en sa maison, où il me raconta les pratiques de sa dévotion, et entre autres celle de son détachement des créatures. Je suis assuré, me disait-il, que si je ne tiens à rien, je me porterai à Dieu, qui est mon unique

prétention ; et pour cela, je regarde si l'amitié d'un tel seigneur, d'un tel parent, d'un tel voisin m'arrête ; si c'est l'amour de moi-même qui m'empêche d'aller ; si ce sont mes biens ou la vanité qui m'attachent ; si ce sont mes affaires ou mes plaisirs qui me retardent : et quand je m'aperçois que quelque chose me détourne de mon souverain bien, je prie, je coupe, je tranche, je me débarrasse de ce lien ; ce sont là mes exercices. Il me dit particulièrement ceci : je m'en suis toujours ressouvenu, qu'un jour allant en voyage, comme pour l'ordinaire il s'occupait de Dieu, il examina si, depuis qu'il avait renoncé à tout, il lui était resté ou survenu quelque attache ; il parcourut ses affaires, ses biens, les alliances, la réputation, les grands et les menus amusements du cœur humain : il tourne, il vire, enfin il tombe sur son épée ; pourquoi la portes-tu? pensa-t-il ; comment en souffrirais-je la privation? Quoi ! quitter cette chère épée qui m'a si bien servi en tant d'occasions, et qui, après Dieu, m'a tiré de mille dangers ! Si on m'attaquait encore, je serais perdu sans elle ! Mais aussi il peut t'arriver quelque querelle où tu n'auras pas la force, portant une épée, de ne pas t'en servir, et tu offenseras Dieu derechef. Que ferai-je, ô mon Dieu, dit-il, un tel instrument de ma honte et de mon péché est-il capable de me tenir au cœur? Je ne trouve que cette épée seule qui m'embarrasse ; oh ! je ne serai plus si lâche que de la porter ; et en ce moment, se trouvant vis-à-vis une grosse pierre, il descend de son cheval, prend cette épée, bat sur cette pierre, et tic et tac, et tic et tac, enfin il la rompt et la met en pièces, et s'en va. Il me dit que cet acte de détachement, brisant cette chaîne de fer qui le tenait captif, lui donna une liberté si grande que, bien que ce fût contre l'inclination de son cœur qui aimait cette épée, jamais plus il n'avait eu affection à aucune chose périssable et il ne tenait plus qu'à Dieu seul.

Grande leçon, messieurs, grande confusion pour un misérable comme je suis, qui demeure attaché tantôt à une chose, et puis à une autre : je n'y fais pas réflexion, ou, si j'y pense, je ne fais pas un suffisant effort pour m'en tirer. Grand sujet de confusion pour moi et pour ceux qui me ressemblent, qui ne s'examinent point pour voir à quoi ils tiennent, qui ne se demandent jamais qu'est-ce qui domine en moi? et quels sont ces fatras d'objets et d'affections qui emportent inutilement mon temps et mes pensées? Ou bien, s'ils le font en quelques rencontres, ce n'est que pour en demeurer là ; et, au lieu de se débarrasser de cette servitude, ils deviennent encore plus

esclaves, en sorte qu'ils ne peuvent plus s'en tirer. Quelle pitié, messieurs, qu'on nous voie toujours ramper en bas, le ventre contre terre, toujours croupissant dans nos défauts et dans nos misères? C'est ce qu'il faut dire de ceux qui ne travaillent pas à l'indifférence, qui ne font aucun progrès dans la vertu, qui ont toujours les mêmes obstacles et qui ne veulent pas les ôter. Qui ne craindra, messieurs, que Dieu ne nous abandonne? Qui a jamais vu un esclave comme ce gentilhomme? Pourquoi n'avons-nous pas la même affection pour la liberté? O Sauveur! vous nous en avez ouvert la porte, enseignez-nous à la trouver! Faites-nous connaître l'importance de cette franchise, faites-nous recourir à vous pour y parvenir. Éclairez-nous, mon Sauveur, pour voir à quoi nous sommes attachés, et mettez-nous, s'il vous plaît, *in libertatem filiorum Dei!*

CONFÉRENCE DU 17 OCTOBRE 1659

SUR LES VRAIES LUMIÈRES ET LES ILLUSIONS

... *Ce que c'est que l'illusion.* — L'illusion, à proprement parler, se prend en diverses manières. Les gens de justice ont coutume de se servir de ce mot dans leurs plaidoyers, d'où vient que l'on dit qu'ils sont illusoires, trompeurs. Or ce n'est pas en ce sens que notre règle l'entend : elle entend comme un faux jour, une fausse lumière, que l'esprit met dans l'imagination dont les espèces vont à l'entendement, et les influences et réflexions à la volonté. Voilà la manière et le sens dans lequel il faut comprendre notre règle. — Mais, monsieur, que dites-vous, vous dites un faux jour? Quoi! les choses paraissent d'une autre manière qu'elles sont? Vous dites que ce qui est blanc comme un cygne est noir comme un corbeau, et ce qui est noir comme un corbeau, est blanc comme un cygne? Oui, je dis un faux jour que produit le malin esprit dans l'imagination, lui représentant des espèces différentes de la vérité des choses qu'elles doivent exprimer. Ces espèces donc entrent dans l'imagination, montent à l'entendement et se réfléchissent enfin sur la volonté; de sorte que cet ange de ténèbres fait paraître blanc ce qui est noir, et vérité ce qui n'est que mensonge. — Mais, monsieur, que dites-vous? cela est bien étrange! cela

se trouve-t-il ailleurs? — Oui-da, la nature même a ses illusions : ceux qui ont été à Montmirail ont vu un tronc de bois se transformer en pierre : comment cela se fait-il? Je ne sais par quelle vertu le bois venant à se lier avec la pierre, il se fait une transformation de l'un à l'autre ; de sorte que ce qui était du bois paraît être de la pierre. Ses yeux disent que c'est du bois, la mousse qui est aux environs, les linéaments et les veines qui paraissent vous disent que c'est du bois : mais le tact vous dit que c'est de la pierre ; voilà une illusion, mes frères. Que fait la nature? On coupe un arbre, on ente dessus une greffe, et comme elle est prise, ils se fait une transformation du sauvageon en un arbre, en sorte que ce qui était auparavant un pommier est aujourd'hui un poirier. Qu'est-ce que cela? C'est illusion. J'ai vu un homme qui avait une certaine alène pointue qui, à mesure qu'on la voulait enfoncer, se rétrécissait : cet homme se la mettait dans le gosier, et comme un chacun croyait qu'il la mettait dans sa bouche, tire-là, tire-là, quoique la pointe semblât entrer dans son gosier si est-ce pourtant qu'elle n'y entrait pas, et ainsi cet homme trompait le monde.

Qu'est-ce, à proprement parler, que l'éloquence? Illusion qui fait paraître le bon mauvais, et le mauvais bon ; la vérité pour la fausseté, et la fausseté pour la vérité ; qui, par une certaine complication et arrangement de mots, au même temps qu'elle flatte et charme l'auditeur, dans le même moment, le trompe. Or, s'il se trouve tant d'illusions dans l'univers, jugez, mes frères, si l'auteur du mensonge, si le démon, qui se transforme en ange de lumière, comme parle saint Paul, n'en peut pas faire? que si les hommes, dont toutes les connaissances sont très petites et limitées, peuvent facilement se tromper les uns les autres, que ne peut pas faire, je vous prie, le malin esprit, qui sait tout et qui a l'industrie de faire paraître les objets en autant de différentes manières qu'il lui plaît? Voulez-vous savoir ce que c'est que le malin esprit à notre égard? Il n'est qu'illusion et que tromperie ; il nous persuade, ingénieux qu'il est, que nous serons heureux, si nous parvenons à cela, à cela ; il nous fait accroire qu'il y va même de la gloire de Dieu, de réussir avec applaudissement dans la prédication, et qu'il faut faire figure dans une province. Ah ! Sauveur, que de pièges, que de tromperies, que d'artifices dont use notre ennemi pour perdre les créatures que vous avez rachetées par votre précieux sang !

Vous me direz : mais, monsieur, l'esprit malin en sait bien ;

mais les hommes n'ont-ils pas pu nombrer les espèces et les individus des illusions dont le malin esprit use? Eh! qui le pourrait? Souvenez-vous pourtant que quand nous tombons dans le péché, ce sont des illusions, puisqu'en le commettant, nous quittons le souverain bien pour en prendre un imaginaire.

Ah! mon Sauveur! que de pièges pour les hommes! de quelles lumières nous avons besoin pour éluder les artifices des démons! Oh! si le premier homme, que Dieu avait mis dans la sainteté, si le premier pas qu'il a fait a été de tomber dans le panneau; si les anges, qui ont été créés comme autant de lumières, se sont éclipsés et sont tombés dans le panneau, et si, après avoir été combattus par saint Michel pour n'avoir pas voulu se soumettre aux ordres de Dieu, ils ont été précipités dans les enfers, ô! mes frères, qui, après ces chutes, ne doit craindre et qui en sera exempt?

Mais, monsieur, comment fait-il? Il sait les humeurs qui contribuent à faire soulever telle ou telle passion; il sait les moyens de les exciter; de sorte que, par de faux jours, qu'il met dans la fantaisie, il fait que l'on tombe. Il sait toutes nos humeurs; il connaît nos actions propres et particulières; il voit celles qui peuvent donner un faux jour; il sait mettre ces humeurs ensemble et en composer un jour qui, de l'imagination, passe à l'entendement; de là, se présente à la volonté pour l'induire à donner son consentement. Mais comment fait-il cela, ou bien ne fait-il que cela? Il nous tente, d'un autre côté, par des créatures dont il se sert, comme d'autant de pièges, pour nous faire trébucher. Vous savez l'histoire de saint Antoine, et comment il fut tenté par des représentations de créatures impudiques que le démon formait dans son imagination, les espèces de certaines femmes d'une beauté parfaite, qui paraissaient toutes nues. Le diable a encore l'artifice de former de l'air certains corps, de sorte que la créature, voyant ces objets, se laisse très souvent emporter. Ajoutons à cela les mauvais songes qui sont assez ordinairement les effets du démon. A ce sujet, je vous rapporterai une histoire que je vous ai rapportée souvent : c'est du pape Clément VIII, que j'ai eu l'honneur de voir. Vous savez les troubles qui s'élevèrent dans la France, au sujet d'Henri IV; ce prince avait été hérétique et relaps, ce qui obligea ses sujets de se départir de l'obéissance qu'ils lui auraient rendue, s'il ne se fût déclaré, pour une seconde fois, l'ennemi de la religion catholique. Ce roi, se sentant pressé par sa conscience de quitter ses erreurs, et voyant que les peuples refusaient de se soumettre

à ses lois, il envoya tout aussitôt à Rome pour se réconcilier. Le pape dit qu'il était relaps et que, par conséquent, il n'y avait pas d'apparence qu'il se changeât, et que le désir de régner l'obligeait plutôt à se réconcilier, que non point l'amour de se convertir. Là-dessus, le roi renvoie ses ambassadeurs, le pape refuse comme auparavant; cependant, comme il appréhendait que le roi ne les renvoyât pour une troisième fois, il jeûne, il prie Dieu pour savoir s'il doit dispenser le peuple auquel il avait défendu de rendre aucune soumission au roi pendant qu'il demeurerait dans son opiniâtreté. Enfin, après avoir fait beaucoup de pénitences et de mortifications, après avoir prié Dieu pour ce sujet, il résolut de le recevoir à pénitence et d'obliger ses sujets à lui rendre obéissance. De là à quelques jours, ce saint homme fut appelé pendant la nuit devant le tribunal de Dieu, où il lui fut reproché d'avoir exposé à un bouc le peuple de Dieu, d'avoir ordonné aux catholiques de se soumettre à un bourreau. Cette vision affligea son esprit, et quelques-uns ont voulu dire qu'il ressentit les mêmes peines que l'on dit qu'a eues saint Jérôme, qui fut fouetté! Ce saint pape se trouvant dans cet état, et craignant d'avoir été trop facile pour accorder au roi [sa demande], envoya quérir des personnes très spirituelles, pour savoir leur avis; mais personne ne le contenta, jusqu'à ce que son confesseur, qui était le cardinal Tolet, lui dit que ce qui l'affligeait était illusion; lui disant qu'après qu'il s'était comporté avec toute la prudence que demandait l'affaire dont il s'agissait, qu'après avoir fait tout avec conseil et ensuite de beaucoup de prières, il devait demeurer en paix et croire que tout ce qui s'était passé était selon la volonté de Dieu. Cela lui ôta sa peine. Qu'était-ce donc tout ce qui se passa? une illusion, dans le pape, dont le malin esprit le voulut troubler, non seulement pendant le jour, par l'assemblage des espèces et en faisant paraître des créatures, mais encore pendant le sommeil, il fit cela. L'illusion donc ne se fait pas seulement de la première et de la deuxième manière, mais encore de la troisième, à savoir en dormant, c'est pourquoi nous examinerons ces illusions, quoiqu'elles arrivent en dormant.

Il y a une autre illusion des choses extraordinaires, un faux jour : il viendra vers vous une personne qui vous dira qu'elle a un mouvement, qu'elle entend comme une voix intérieure qui lui crie sans cesse qu'il faut quitter sa femme. Comment appelez-vous cela? Mes frères, c'est extravagance : c'est en ces idées extravagantes que nous avons besoin des lumières du ciel pour

donner des avis salutaires à ces sortes de gens quand elles s'adressent à nous. Nous en avons encore besoin pour conseiller des personnes qui auront de hautes pensées pour mener une vie hors du commun, et qui voudront changer d'état et de condition. Il faut donc être informés, théoriquement et pratiquement, de la nature et de la diversité des illusions, pour ne point manquer et pour éviter les écueils et les pièges du malin esprit, qu'il faut surmonter avec l'aide de Dieu...

... *Des moyens.* — Mais comment pourrons-nous aller plus avant pour nous mettre en état de nous garder des illusions et aider les autres qui en sont attaqués?

Le premier moyen, vous le voyez, est qu'il faut une lumière surnaturelle de Dieu, qui nous fasse le discernement des vraies lumières d'avec les fausses. Il faut la demander à Dieu. Je suis frère; je n'entends pas ce que c'est qu'illusion; vous m'avez fait prêtre, je n'en connais pas la dignité, je n'en ai pas les lumières, je ne sais comment je dois assister mon prochain qui est dans les illusions, si vous, ô mon Dieu, ne me donnez les vraies clartés pour discerner les fausses ! C'est la grâce, Seigneur, que nous vous demandons.

En second lieu, c'est de n'avoir pas trop de curiosité de vouloir discerner ces faux jours, parce qu'elle fait que nous réfléchissons sur nos actions, que nous les regardons en diverses manières; d'où il arrive que le malin esprit, qui voit cet entortillement de savoir, prend occasion d'inquiéter une pauvre âme, la tourne jusqu'à ce qu'elle soit tombée dans le panneau. Pour l'ordinaire, ceux qui veulent savoir des miracles et pénétrer ce qui devrait leur être caché, Dieu châtie leur curiosité par de fausses illusions. Ah! messieurs! ah! mes frères! fuyons toute curiosité et ne nous étudions qu'à nous humilier; n'avoir aucune estime de soi, se croire indigne de voir le jour, se persuader qu'on mérite d'être abandonné de tout le monde, ne voir en soi qu'exercice de la justice de Dieu. Une personne faite comme cela n'est pas sujette aux illusions. Il faut donc s'abaisser devant Dieu, ne voir que pauvreté et misère en nous, rejeter toutes les pensées qui contredisent à cela, éloigner de nous toute singularité, désir de réussir, bon succès en toutes nos actions; et nous aurons après cela le discernement des faux jours; mais si nous cherchons le contraire, qu'est-ce que cela? Fin orgueil, mes frères; si nous étudions bien, si nous nous considérons enfants d'Adam, enfants d'ire et de malédiction, ah! que nous sommes heureux! Humilité donc, non seulement à notre égard, mais encore con-

seillons-la aux personnes avec lesquelles nous aurons l'honneur de converser. L'humilité, vouloir savoir : *ad sobrietatem*, vouloir faire ce que Dieu veut que nous fassions, et admirer comme sa bonté nous supporte, après tant de péchés que nous avons commis. Hélas ! mes frères, si nous ne nous connaissons point, c'est que nous ne nous étudions point. Savez-vous bien que nous sommes pires que les démons ! Oui, pire que les démons ; car si Dieu leur avait fait la dixième partie des grâces qu'il nous a données, mon Dieu ! quel usage n'en auraient-ils pas fait? Ah ! malheureux que vous êtes ! vous avez été rachetés par le sang précieux d'un Dieu incarné, vous avez eu des grâces actuelles pour vivre de la vie de Jésus-Christ, et cependant vous les avez méprisées ! Quel châtiment ne méritez-vous pas? Sus donc, étudions-nous bien, et quand nous aurons fait tout ce que nous devons, concluons que nous sommes des serviteurs inutiles : oui, des serviteurs inutiles, et souvenons-nous qu'après que nos actions auront été examinées, quant à leur substance, quant à leurs qualités et circonstances, nous verrons que dans toute notre vie nous n'avons rien fait qui vaille ; et si nous voulons voir cette vérité plus profondément, regardons comme nous avons fait notre oraison ce matin, comme nous avons dit nos petites heures, comme nous avons passé la matinée, et ainsi du reste de la journée ; remontons, s'il vous plaît, aux autres jours, et examinons devant Dieu toutes nos actions et la manière dont nous les avons pratiquées. Pour moi, je ne sais comment sont faits les autres, mais je sais que je mérite justice ; je sais que vous êtes bons, que vous aimez Dieu, que vous allez de bonne foi et que vous marchez droit devant sa divine majesté ; mais, hélas ! je ne vois rien en moi qui ne soit digne de châtiment ; toutes les actions que j'ai jamais faites sont entachées de péchés, et c'est ce qui me fait appréhender les jugements de Dieu. J'en dirais bien davantage, mais, à proprement parler, j'irais m'engager trop avant. Quoi qu'il en soit, disons qu'après que nous aurons accompli de point en point nos règles, nous sommes des serviteurs inutiles ; n'en doutons pas, car c'est le Fils de Dieu qui l'a dit lui-même...

CHAPITRE VIII

SAINT VINCENT DE PAUL CHEZ MADEMOISELLE LE GRAS, CHEZ LES DAMES DE LA CHARITÉ ET A LA VISITATION.

Toute l'activité extérieure de Vincent de Paul, si variée pourtant, était toujours inspirée par un principe unique, celui de la Mission : sauver matériellement et moralement le peuple chrétien. Voilà pourquoi il ne consentit jamais à permettre à ses prêtres de s'occuper d'œuvres scientifiques, de l'éducation de la jeunesse, de la direction des religieuses. Sur ce dernier point en particulier, il était intraitable, et il mécontenta par sa sévérité plus d'un couvent illustre. Cependant, il faisait une exception pour la Visitation : il n'avait pas encore fondé la Mission lorsque François de Sales lui demanda et lui fit promettre de diriger ses Visitandines ; par respect pour la mémoire de son saint ami, il ne les abandonna jamais. Toutes les semaines, il se rendait chez elles pour présider la conférence et donner ses conseils. Les entretiens de Vincent de Paul furent transcrits et conservés ; nous les avons recherchés avec soin, mais il nous a été impossible d'en découvrir le moindre fragment.

Chez les dames de la Charité, Vincent de Paul avait la joie de s'occuper d'œuvres d'assistance. Les dames de Charité étaient des femmes du grand monde qui s'étaient groupées autour de la présidente Goussault et de Mlle Le Gras pour visiter les malades de l'Hôtel-Dieu et les prisonniers, et pour subvenir aux besoins des enfants trouvés. La reine Anne d'Autriche était leur présidente d'honneur. Il y avait là la princesse de Gonzague, future reine de Pologne, la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, Mme Fouquet, mère du surintendant, la chancelière d'Aligre, la présidente

de Herse, Mme de Lamoignon, Mme de Bullion, Mme Séguier, Mme Cornuel, Mme de Miramion, Mme du Vigean, Mlle Dufais, Mlle Viole.

Les réunions étaient fréquentes et la parole de Vincent de Paul était attendue pour trancher toutes les difficultés. Dans cette réunion de femmes lettrées et titrées, Vincent de Paul ne fait aucun sacrifice à la préciosité ; il rappelle sa naissance pour s'humilier, et plus encore que partout ailleurs si c'est possible, il recherche la simplicité ; mais il se prépare avec soin ; il écrit des canevas pour ses entretiens, il soumet ses idées à Mlle Le Gras ou à la présidente Goussault, et quand son opinion est faite, il parle avec cet accent surnaturel et cette fermeté modeste qui emportent tout. Voilà un spectacle intéressant pour l'historien : Vincent de Paul au milieu d'une société choisie de femmes riches et distinguées ; il ne s'oublie pas à traiter des questions de mystique élégante ; il ne dit pas un mot des querelles politiques qui divisent le royaume ; il déclare simplement à ces aristocrates que, dans les temps d'angoisse où elles vivent, leur devoir social est le premier de leurs devoirs religieux. Rien n'égale la force de cet enseignement patriotique et chrétien.

L'histoire a conservé le souvenir d'une de ces harangues qu'il ne faut pas négliger de citer ici, bien qu'elle soit citée partout. Les troubles civils avaient tari la source des aumônes dont vivaient les enfants trouvés, et un jour vint où il fallut se résigner à supprimer une œuvre qui ne pouvait plus vivre. Vincent de Paul convoqua une assemblée plénière des Dames de Charité pour prendre leur avis ; et, après leur avoir exposé l'état précaire de l'œuvre des enfants trouvés, il leur adressa ces mots admirables :

Vous êtes libres, mesdames, n'ayant contracté aucun engagement, vous pouvez vous retirer dès aujourd'hui. Mais avant de prendre une résolution, veuillez réfléchir à ce que vous avez fait et à ce que vous allez faire. Par vos charitables soins, vous avez jusqu'ici conservé la vie à un très grand nombre d'enfants, qui, sans ce secours, l'auraient perdue pour le temps et pour l'éternité ; ces innocents, en apprenant à parler, ont appris à

connaître et à servir Dieu. Quelques-uns d'entre eux commencent à travailler et à se mettre en état de n'être plus à charge à personne. De si heureux commencements ne présagent-ils pas des suites plus heureuses encore? Oh sus, mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants. Vous avez été leurs mères selon la grâce, depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés, voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner.

Cessez d'être leurs mères, pour devenir leurs juges ; leur vie et leur mort sont entre vos mains. Je m'en vais prendre les voix et les suffrages. Il est temps de prononcer leur arrêt et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront si vous continuez d'en prendre un charitable soin, et au contraire ils mourront, ils périront infailliblement si vous les abandonnez, l'expérience ne permet pas d'en douter.

Chez Mlle Le Gras où il se rendait aussi souvent qu'il le pouvait, Vincent de Paul retrouvait une famille. Il s'attachait avec joie à façonner les âmes simples de ces bonnes filles, qui lui venaient des champs pour servir les pauvres. Choisies d'après ses indications, elles étaient de bonne santé, de bon sens, ignorantes, gaies et actives. Il leur apprenait patiemment leurs nouveaux devoirs.

Dans la conférence qu'il préside, il ne dédaigne pas de prendre leur avis : avec adresse et avec bonhomie, il les provoque à parler, en commençant par les moins instruites : il s'extasie sur leurs bonnes paroles, il admire les pensées choisies que Dieu leur inspire ; puis quand il parle lui-même, c'est avec une simplicité presque enfantine qu'il se met à la portée de toutes. Son enseignement n'a rien de compliqué : les Filles de la Charité doivent servir les pauvres et les malades pour l'amour de Jésus-Christ : tous leurs devoirs se résument dans cette formule et s'y ramènent. Ces entretiens de Vincent de Paul furent recueillis avec grand soin par les Filles de la Charité ; elles avaient la mémoire bonne et un culte religieux pour les moindres mots de leur Père ; le texte qu'elles nous ont conservé reproduit donc assez fidèlement sa parole. Je me contenterai de citer trois de ces conférences et une allocution adressée aux Dames de la Charité.

CONFÉRENCES

CONFÉRENCE DU 25 JANVIER 1643

L'ESPRIT DES BONNES FILLES DE VILLAGE

Mes sœurs, je m'étais proposé de vous parler le jour de sainte Geneviève, et comme elle était une pauvre fille de village, mon dessein était de vous entretenir de ses vertus et de celles des vraies filles de village, en ce que les premières qui sont entrées dans la Compagnie ont été des filles de village ; et puisque je n'ai pas pu vous faire la conférence ce jour-là, à raison de quelque empêchement qui m'est survenu, j'ai résolu de la faire aujourd'hui sur le sujet que je m'étais proposé, à savoir : de vous parler des vertus des bonnes filles de village, par le moyen desquelles sainte Geneviève est parvenue à une si haute perfection.

Mais vous saurez que, quand je vous parlerai des filles de village, je n'entends point parler de toutes les filles de village, mais seulement de celles qui ont les vertus des vraies filles des champs : vous saurez aussi que, quand je parle des filles des champs, je n'entends point exclure toutes les filles des villes ; car certainement il y a des filles des villes qui ont les vertus des filles des champs, et, sans aller plus loin, il y a dans la Compagnie des filles de ville que je ne puis voir sans une grande consolation : Dieu en soit béni, mes sœurs, oh ! Dieu en soit béni ! Au contraire, il n'y a que trop de filles de village qui ont l'esprit des filles des villes, surtout lorsqu'elles en sont assez proches, car l'air des villes a je ne sais quoi de contagieux pour elles ; et la fréquentation des unes et des autres fait qu'elles

prennent les mauvaises inclinations de celles avec qui elles conversent.

Je vous parlerai volontiers des vertus des bonnes villageoises, à cause de la connaissance que j'en ai par expérience et par nature, étant l'enfant d'un pauvre laboureur et ayant demeuré à la campagne jusqu'à l'âge de quinze ans ; notre exercice depuis longues années a été parmi les villageois, et on peut dire qu'il n'y a guère de personnes au monde qui connaissent mieux les mœurs des villageois que font les prêtres de la Mission. Je vous dirai donc qu'il n'y a rien de meilleur que les personnes qui ont véritablement l'esprit des villageois : on ne voit rien qui soit plus rempli de foi, et qui ait plus de recours à Dieu dans leurs besoins, et de reconnaissance dans leurs prospérités.

Les vraies filles de village sont extrêmement simples ; elles n'usent ni de finesse, ni de paroles à double entente ; elles ne sont point entières dans leurs opinions, ni attachées à leur sens, et croient tout simplement ce qu'on leur dit. C'est en quoi vous les devez imiter ; car vous serez de vraies filles de la Charité, si vous êtes toutes simples, et n'êtes point entières dans vos opinions, mais que vous vous soumettiez volontiers aux sentiments des autres, et si vous êtes candides dans vos paroles, en ne disant pas d'une façon et pensant d'une autre ; je veux croire cela de vous ; oh ! Dieu soit béni, mes filles !

On remarque une grande humilité dans les vraies filles de village : elles ne se glorifient point de ce qu'elles ont, elles ne parlent point de leur parenté, elles ne pensent point avoir de l'esprit, elles vont tout bonnement ; et quoique quelques-unes aient du bien, plus que les autres filles, elles n'en font pas pour cela plus les suffisantes, mais vivent également avec toutes. Ordinairement il n'en est pas de même des filles de ville, lesquelles parlent toujours de leur maison, de leur parenté, de leurs commodités, et même se vantent souvent d'avoir ce qu'effectivement elles n'ont pas. Oh ! les filles de la Charité doivent être bien éloignées de cet esprit des filles de ville ; et il me semble, par la grâce de Dieu, qu'il paraît assez qu'elles en ont beaucoup d'éloignement ; car, quoiqu'il y ait parmi vous des filles de toutes sortes de conditions, néanmoins on voit que tout y est égal et qu'il n'y a point de distinction ni de particularités.

C'est ainsi qu'il faut que vous en agissiez toujours, et que les filles de maison qui sont dans la Compagnie travaillent à

acquérir le vrai esprit des bonnes villageoises, et s'efforcent de les imiter dans leur manière de vivre.

Je vous dirai qu'il y en a parmi vous qui ont cet esprit, et qui me donnent bien de la consolation toutes les fois que je les vois ; et lorsque je les rencontre, ayant par les rues la hotte sur le dos, je ne puis vous exprimer la joie que cela me cause, tant elle est grande ; oh ! Dieu en soit béni !

L'humilité des bonnes filles de village fait qu'elles sont sans ambition, je vous dis des bonnes, car je sais qu'elles ne sont pas toutes si vertueuses, et qu'il y a des ambitieuses aux champs comme en ville : je parle donc toujours des bonnes, qui n'ont rien contracté de l'esprit des filles de ville. Ces bonnes filles de village sont contentes de ce que Dieu leur a donné ; elles ne désirent ni plus de richesses ni plus de grandeurs que ce qu'elles en ont, elles ne souhaitent autre chose que d'avoir le vivre et le vêtir : bien moins songent-elles à dire de beaux mots ; leur parler est humble ; si on leur donne des louanges, elles ne savent ce que c'est ; et aussi ne les écoutent-elles point : leur parler est tout simple et tout véritable. O mes sœurs, aimons la sainte humilité, qui fait que nous ne nous mettons guère en peine qu'on nous méprise, qui fait même que nous nous réjouissons d'être méprisés ; les apôtres tenaient à gloire d'avoir reçu quelques confusions pour le nom de Jésus-Christ ; saint Paul se regardait comme la balayure du monde.

Vous serez vraies filles de la Charité, si vous êtes bien humbles, sans ambition ni présomption, et si vous ne vous estimez pas plus que ce que vous êtes, ni plus que les autres, ou pour le corps, ou pour l'esprit, ou pour votre famille, ou pour les biens, ou même pour la vertu ; car, de vous estimer plus vertueuses, ce serait la plus dangereuse ambition. Servez-vous bonnement des dons de Dieu, mais attribuez-lui toute la gloire, et si le peu de bien que vous faites vous vient dans l'esprit, comportez-vous comme les vraies filles des champs, qui font et disent tout bonnement tout ce qu'elles savent, sans regarder ce qu'elles font ou ce qu'elles disent. Une des marques plus assurées que vous avez de l'humilité est d'aimer le mépris, car vous ne manquerez pas d'être méprisées ; et pourquoi ne seriez-vous pas méprisées puisque le Fils de Dieu l'a bien été? aussi disait-il que son royaume n'était pas de ce monde. Le royaume des filles de la Charité devra-t-il être de ce monde? oh ! nenni, mes filles, Dieu en soit béni ! oh ! qu'elles sont éloignées de cette pensée !

Les bonnes filles de village ont une grande sobriété pour le manger : souvent la plupart se contentent de pain et de potage, bien qu'elles ne cessent point de travailler, et en des ouvrages pénibles ; c'est ainsi qu'il faut que vous fassiez, si vous voulez être de vraies filles de la Charité. Il ne faut pas regarder ce qu'on donne, encore moins faut-il prendre garde s'il est bien apprêté ; il ne vous faut manger que pour vivre, et non pour satisfaire à votre sensualité, et il faut que celles qui ne sont point de village, et qui veulent être filles de la Charité, se résolvent à embrasser ce genre de vie et de nourriture.

Ne pensez pas que vous soyez les seules qui ayez une pauvre nourriture : en quantité d'endroits les pauvres gens mangent rarement du pain ; dans le Limousin, ils n'ont le plus souvent que du pain de châtaignes ; au pays d'où je suis, savez-vous de quoi se nourrissent les bonnes gens, durant une bonne partie de l'année? ils se nourrissent de millet, qu'ils mettent cuire dans un pot ; oh ! que la sobriété est nécessaire aux filles de la Charité ! En cela, vous connaîtrez que vous êtes de vraies filles de la Charité, si vous imitez les filles de village dans leur sobriété, surtout celles qui se sont consacrées les premières au service des pauvres, et qui ont été très sobres.

Je ne dis pas que vous mangiez peu de pain, oh ! non, mes chères sœurs. Saint Bernard dit qu'il faut manger du pain suffisamment ; mais je vous dis que, pour le reste, il faut se contenter de peu. Il semble, par la grâce de Dieu, que vous êtes déjà en cet usage, Dieu en soit béni ! ayez soin de vous y maintenir, si voulez avoir l'esprit des vraies filles de village, dans lequel vous avez été appelées pour y servir les pauvres : hélas ! ne croyez pas être les seules qui soyez mal nourries ; il y a bien des personnes obligées au travail, qui ont de plus pauvre nourriture que la vôtre.

Il y a quelques jours que notre frère Mathieu m'a écrit une lettre toute baignée de ses larmes, par laquelle il me mande les misères de la Lorraine, et en particulier de plus de six cents religieuses ; voici les termes de sa lettre : « Monsieur, la douleur de mon cœur est si grande que je ne puis point vous la témoigner sans pleurer, pour la grandissime pauvreté de ces bonnes religieuses que votre charité fait secourir ; je ne suis point capable de vous en représenter la moindre partie : elles ne sont presque pas connaissables par leurs habits, qui sont rapetassés de tous côtés, de vert, de gris, de rouge, enfin de tout ce qu'elles peuvent avoir ; pour du pain, oh ! qu'elles n'ont garde d'en

avoir à leur suffisance ; et il leur a fallu prendre des sabots. » Voyez-vous, mes filles, ce sont toutes personnes de maison, qui ont eu beaucoup de bien.

Ne serait-ce pas une honte que les filles de la Charité, qui se disent les servantes des pauvres, aimassent à faire bonne chère, pendant que leurs maîtres souffriraient de la faim? Il faut donc que vous soyez sobres, que vous ne cherchiez point d'appétits ni de ragoûts, et qu'il n'y ait point de distinction ni de particularité parmi vous, soit que vous soyez de pauvres villageoises, soit que vous soyez de grande condition. De quoi vivait la sainte Vierge, quand elle était sur la terre? mais de quoi vivait Notre-Seigneur? c'était de pain. Il est entré chez le pharisien, dit l'Écriture, pour manger du pain : la même chose est répétée en plusieurs endroits, et nous ne voyons qu'un seul passage qui dise clairement qu'il ait mangé de la viande, et ce fut quand il mangea l'agneau pascal avec ses apôtres, et une autre fois, il mangea avec eux du poisson rôti. Oh ! Dieu soit béni !...

... Sainte Geneviève, comme bonne fille des champs, a encore beaucoup aimé la pauvreté ; et ainsi il le faut que vous vous affectionniez à la pratique de cette vertu, je vous dis à la pratique, car ce serait peu d'aimer cette vertu hors de nous. Il nous faut aimer les besoins qui peuvent survenir, ne se plaindre des choses dont on manque, ni songer à les vouloir avoir. Les bonnes filles des champs sont contentes, soit pour le vêtir, soit pour la nourriture, de ce qu'elles ont ; si elles ont des biens, elles n'en font point d'état et n'y songent point ; mais par l'affection qu'elles ont à la pauvreté, elles travaillent comme si elles n'avaient rien. En cela on connaîtra que vous êtes de vraies filles de la Charité, si vous n'avez d'ambition pour quoi que ce soit, et si vous vous contentez de ce que Dieu vous donne, ainsi que vos premières sœurs.

Quelle a été, je vous prie, la vie de Notre-Seigneur et celle de sa sainte mère? ç'a été une vie d'une parfaite pauvreté, et il a voulu que tous ceux qui voulaient se mettre à sa suite, embrassassent la pauvreté. « Si vous voulez, dit-il, être parfaits, quittez tout et me suivez. »

Avez-vous jamais ouï dire que ceux qui ont mis leur confiance en lui aient été trompés? oh ! nenni, il est trop bon, et ses promesses sont véritables ; il a dit que ceux qui quitteront tout pour son amour, auront le centuple en ce monde et la vie éternelle en l'autre ; n'avez-vous pas déjà, pour la plupart,

expérimenté la vérité de cette promesse? n'est-il pas vrai que, pour une mère et une sœur que vous avez quittées, vous avez trouvé des mères et des sœurs à centaines? (Toutes les sœurs ont répondu que oui.) N'est-il pas vrai que, dans quelque pauvreté que vous ayez été ces jours passés, vous avez trouvé, en la Compagnie, beaucoup plus de biens que vous n'en avez laissé dans le monde? Savez-vous que, suivant le compte qui vient d'être rendu, la dépense qui a été faite, depuis le commencement que les filles de la Charité se sont mises en commun, monte à la somme de vingt mille francs? et d'où vous est venu tout cela, sinon de la Providence divine en conséquence de ses promesses?

Oh! qu'il fait bon se confier en sa bonté infinie! aimez donc la sainte pauvreté, qui vous confirmera dans cette confiance, et qui fera que vous ne vous mettez point en souci de ce que vous aurez pour le vêtement et pour la nourriture : celui qui pourvoit aux petits oiseaux et aux fleurs des champs ne vous manquera pas ; il s'y est engagé de paroles, et ses paroles sont très véritables. Avez-vous jamais vu des personnes plus remplies de confiance que les bonnes gens des champs? ils sèment leurs grains, et ensuite ils attendent de Dieu toute leur récolte ; et si elle n'est pas bonne, ils ne laissent pas d'avoir confiance qu'ils auront leur nourriture pour toute l'année. S'il leur arrive des pertes, l'amour qu'ils ont pour leur pauvreté, par soumission à Dieu, leur fait dire : Dieu nous l'avait donné, Dieu nous l'a ôté, son saint nom soit béni! ils ne se mettent point en peine pour l'avenir, pourvu qu'ils puissent vivre, comme cela ne leur manque jamais.

Vous savez que vos premières sœurs ont été des filles de village, en qui reluisait l'amour de la pauvreté, et c'est par cet amour qu'on connaîtra que vous êtes de vraies filles de la Charité ; et surtout il faut que vous pratiquiez cette vertu en ce point qui est de ne vous point soucier de l'avenir, mais de faire votre dépense durant le cours de l'année, selon votre coutume ; et, si vous avez du reste, l'apporter à la Maison, afin que cela serve à élever des sœurs pour le service des pauvres. Vous devez croire que, sur la pension qu'on vous donne, vous n'avez droit de prendre que ce qui vous est nécessaire pour la nourriture et pour les vêtements, et que le surplus appartient à la communauté : ô mes filles, que vous serez heureuses de vivre ainsi! Dieu soit béni des pensées et volontés qu'il vous donne de vivre de la sorte! Notre-Seigneur ayant témoigné

tant d'affection pour la pauvreté, il ne faudrait point d'autre motif pour vous animer à la pratiquer.

N'avez-vous jamais ouï dire que Dieu a choisi les pauvres pour les rendre riches en la foi? et que savez-vous pourquoi Dieu a voulu que la plupart de celles qui entrent dans la Compagnie soient de pauvres filles de village, si ce n'est pour vous rendre riches en la foi? Jusqu'ici les filles qui quittaient le monde pour entrer en des communautés étaient toutes de bonne maison : oh ! que la foi est une grande possession ! ayant une foi vive, vous obtiendrez tout ce que vous pouvez raisonnablement désirer, et aimant la pauvreté vous serez véritablement riches, puisque Dieu sera votre tout. Confiez-vous en lui, mes chères sœurs : il ne s'est jamais vu et il ne se verra jamais que ceux qui se fient en ses promesses soient trompés ; oh ! oui, il est fidèle en ses promesses, et il fait bon de se confier en lui. Toutes les richesses et l'assurance des filles de la Charité est de se confier en lui : oh ! que vous serez heureuses, si cette confiance ne vous manque jamais ! vous serez de vraies filles de la Charité, et participerez à l'esprit des bonnes filles de village, qui ont été les premières appelées dans la Compagnie, et qui vous doivent servir de modèles. Oh ! que Dieu soit béni de ce qu'il nous a fait connaître en sainte Geneviève la bonté des vraies filles des champs ! oh ! que je suis consolé, quand j'en rencontre quelques-unes d'entre vous que je crois avoir cet esprit, quand je trouve par les rues des sœurs qui sont de bonne maison, portant une hotte sur le dos, avec une modestie qui inspire de la dévotion ! oui, il y en a parmi vous qui sont à admirer et qui ont des vertus vraiment généreuses...

... Au nom de Dieu, faites attention à l'obligation que vous avez de vous rendre vertueuses, afin que vous soyez de vraies filles de la Charité. Si vous étiez fortement pénétrées de l'étroite obligation que vous avez de vous perfectionner, et quel malheur ce serait pour vous si vous vous rendiez indignes d'une si sainte vocation, vous répandriez des larmes de sang. Oui, je le répète, si, après avoir été appelées de Dieu pour une si sainte œuvre, vous ne vous mettiez point en la pratique de vos obligations par reconnaissance de cette grâce, votre ingratitude mériterait d'être regrettée par des larmes de sang ; c'est une pensée qui m'est venue aujourd'hui dans mon oraison, à moi, misérable, qui suis dans un état qui devrait me rendre si parfait. O mes sœurs, ayons ensemble une grande crainte, et ayons souvent cette pensée, et disons en nous-mêmes : Quoi ! Dieu a jeté les

yeux sur moi, qui ne suis qu'une chétive créature, pour me mettre dans un état dont lui seul connaît quelle est la perfection, et j'aurais si peu de courage que de ne pas travailler à acquérir les vertus requises !

Oh ! quel malheur ce vous serait, si par votre faute vous perdiez votre vocation, ou si par lâcheté vous ne mettiez peine à acquérir la perfection requise. Pensez-y souvent, pensez-y sérieusement et comme à une chose de la dernière importance. Quoi ! j'ai été choisie pour un si saint dessein, et j'en ferai si peu d'état ! Si vous saviez ce que c'est que cette infidélité, vous en auriez bien de l'horreur. Prenez donc tout de nouveau de fortes résolutions d'estimer votre vocation, et de travailler plus fidèlement à vous perfectionner. (Toutes les sœurs de l'assemblée ont témoigné être dans ces dispositions.) Dieu soit béni, Dieu soit béni, mes sœurs !

Sachez que si je vous ai jamais dit chose d'importance et véritable, c'est ce que je viens de vous dire maintenant qui est que vous devez vous exercer et maintenir dans l'esprit des bonnes filles de village. Que celles qui ont naturellement cet esprit le conservent ; et que celles qui ne l'ont pas travaillent à l'acquérir en la manière que nous venons de l'enseigner : quant à celles qui sont de familles plus relevées, si elles ont désir d'entrer dans la Compagnie, il faut que ce soit à condition qu'elles vivent, selon l'esprit et le corps, comme les filles de village, qui ont les vertus que nous venons de remarquer, et qui ont éclaté en sainte Geneviève, qui est maintenant tant honorée à cause de la simplicité, de l'humilité, de la sobriété, de la modestie et de l'obéissance qu'elle a pratiquées durant sa vie et, ce qui plus est, que Notre-Seigneur et la sainte Vierge, que vous vous proposez d'honorer, ont pratiquées sur la terre.

Je supplie le Saint-Esprit d'éclairer vos esprits de ses lumières, et de vous remplir de ferveur pour la pratique de toutes ces vertus ; je le prie qu'il vous donne de l'estime et de l'affection pour votre vocation, et qu'il vous fasse la grâce d'y persévérer jusqu'à la mort, et de servir les pauvres avec un esprit d'humilité, d'obéissance, de patience et de charité, afin qu'il vous comble de ses bénédictions. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Ainsi soit-il.

CONFÉRENCE DU 23 JUILLET 1656

DE LA MORTIFICATION

... Vous comprenez, mes chères sœurs, que cet article de vos règles regarde les incommodités, les souffrances, les privations, les calomnies et contrariétés qui peuvent vous arriver en servant les pauvres malades, et par là vous voyez que Notre-Seigneur veut que vous souffriez tout cela de bon cœur et pour l'amour de lui.

Mais, direz-vous, qui est-ce qui pourra faire du mal à des filles qui ne font que du bien, qui travaillent de toutes leurs forces à secourir les pauvres dans leurs maladies et aussi à leur propre perfection : qui pourra leur faire du mal?... C'est précisément, mes filles, parce que vous faites tout cela, qu'il faut vous résoudre à souffrir ; car c'est par cela même qu'on fait le bien que Dieu permet qu'on soit affligé. Oui, mes filles, parce que nous servons Dieu, il nous arrive des afflictions, et parce qu'il nous aime, il nous traite comme il a été traité lui-même. Il permet qu'on souffre tantôt le froid, tantôt le chaud, qu'on soit mal vêtu, qu'on aille aux champs où l'on aura bien de la peine, que nous souffrions une médisance, une injure. Voilà, mes filles, ce que la Providence permet qu'il arrive aux serviteurs de Dieu. Les souffrances, oui, les souffrances sont l'apanage des gens de bien, parce que, par leur vertu et leur fidélité, ils se sont rendus dignes d'en faire un bon et saint usage.

L'exemple de Tobie va nous convaincre ; il était si charitable qu'il se levait de table et quittait son repas pour aller enterrer les corps de ceux qu'on avait fait mourir ; et pour cela, dit le texte sacré, Dieu le trouva digne de perdre la vue. Mais quoi ! voilà un homme qui s'emploie aux actions de charité, qui ensevelit les morts, et Dieu le prive de la lumière qui est si agréable? Oui, ce sont ses œuvres de charité qui l'ont rendu digne de cette privation. Il faut donc qu'une fille de la Charité soit disposée à souffrir, et qu'elle se donne à Dieu pour recevoir de bon cœur tout ce qui lui arrivera de contraire à ses désirs.

Les fautes qu'on peut faire contre cette règle sont : quand on murmure contre ceux qu'on croit être la cause de nos peines, lorsqu'on a quelque mécontentement dans sa vocation et qu'on

va se plaindre à une compagne et lui dire : Oh ! comme on est misérable dans cette Compagnie ! il faut être toujours à faire telle ou telle chose, je suis dans une paroisse où il y a une peine incroyable, et par surcroît j'ai une compagne fâcheuse ; cela n'est-il pas bien affligeant? Agir de cette manière, mes filles, c'est contrevenir à la règle. Murmurer de ce que votre chambre n'est pas à votre gré, de ce qu'on vous refuse lorsque vous demandez d'aller quelque part ; vous plaindre de ce que vous êtes mal reçue quand vous venez ici : tout cela est un grand mal, et si vous étiez filles de Notre-Seigneur comme vous devez l'être (puisque fille de la Charité veut dire fille de Dieu), vous ne murmureriez jamais.

Vous le savez, Notre-Seigneur ne trouvait point à redire aux ordres de son Père, et vous vous plaindrez de n'être pas bien nourries, bien logées et bien vêtues ! Si vous êtes malades, vous vous imaginez que vous n'êtes pas bien traitées, qu'on n'a pour vous ni égards ni complaisance ; et Dieu veuille que vous ne disiez rien de plus ! Oh ! les filles qui agissent de la sorte sont bien éloignées des pratiques de Notre-Seigneur ; elles rompent cette règle qui oblige tous les chrétiens, mais particulièrement les filles de la Charité, à ne jamais murmurer de ce que Dieu nous envoie, mais à tout recevoir comme venant de sa part, parce que rien ne nous arrive que par son ordre et sa permission.

Et comment, en effet, vous arriverait-il quelque peine, si Dieu ne le voulait pas, puisque pas un seul cheveu de votre tête ne peut tomber sans sa permission? de manière que, quand une sœur donne de la peine à sa sœur ou qu'une officière, ou la sœur servante n'accordent pas ce qu'on leur demande, il ne faut point prendre cette peine ou ce refus comme venant d'elles, mais comme venant de Dieu pour la faire mériter et la mettre en un état plus parfait, par sa patience à souffrir.

La patience est la vertu des parfaits. Oh ! mes filles, quelle consolation n'a-t-on pas quand on a souffert quelque chose pour l'amour de Dieu, et qu'on se plaît aux humiliations ! quelle consolation lorsqu'on se trouve dans cet état de perfection où l'on prend plaisir à souffrir tous les petits mécontentements qui nous arrivent, parce qu'on sait qu'ils viennent de Dieu ! il faut donc regarder tout ce qui arrive de fâcheux comme venant de Dieu, pour nous faire mériter, puisque c'est à cette fin qu'il permet que nous soyons affligés. O mes filles, Dieu n'est point un tyran, il ne prend point plaisir à faire

souffrir ceux qui le servent : il n'est aise qu'une fille de la Charité soit accablée de peines, de maladies, etc., qu'autant que ces épreuves servent à la rendre plus agréable aux yeux de sa divine Majesté.

Voilà comment Dieu permet que ceux qui le servent soient dans la souffrance. Mais, dites-vous, montrez-nous comment cela se fait? Mes filles, il en est de nous comme d'une pierre dont on veut faire une belle image. Que doit faire le sculpteur pour venir à bout de son dessein? il faut qu'il prenne le marteau, et qu'il ôte de cette pierre le superflu ; pour cela, il frappe dessus à grands coups de marteau, de sorte qu'à le voir vous diriez qu'il va briser entièrement cette pierre. Puis, quand il a ôté le plus gros, il prend un plus petit marteau, et le ciseau ensuite, pour commencer la figure avec toutes ses parties. Quand elle est formée, il prend d'autres outils plus délicats pour la mettre dans la perfection qu'il a dessein de donner à cette image.

Voyez-vous, mes filles, Dieu en use de la sorte à notre égard. Voilà une pauvre fille de la Charité, ou un pauvre missionnaire ; quand Dieu les retire de la masse corrompue du monde, ils sont encore dans la grossièreté et la brutalité, ils sont comme de grossières pierres : Dieu veut cependant en faire de belles images, et pour cela il y met la main et frappe à grands coups de marteau ; et comment le fait-il? en les faisant souffrir tantôt la chaleur, tantôt le froid, puis en allant voir les malades aux champs, où le vent cingle en hiver, et où il ne faut point laisser d'aller par ce mauvais temps. Eh bien ! ce sont là de grands coups de marteau, que Dieu décharge sur une pauvre fille de Charité ; et qui ne regarderait qu'à ce qui paraît dirait que cette fille est malheureuse ; mais si on jette les yeux sur les desseins de Dieu, on verra que tous ces coups ne sont que pour former cette belle âme. Et lorsque après avoir envoyé de grandes peines, tant de corps que d'esprit, et qu'il voit que ce qu'il y avait de plus grossier est ôté de cette âme par le moyen de la patience qu'elle a pratiquée : oh ! pour lors il prend des ciseaux pour la perfectionner, je veux dire qu'il permet quelquefois qu'elle ait des petites peines, comme une petite antipathie contre sa sœur, ou même contre sa supérieure.

Quand Dieu a résolu de perfectionner une âme, il commence par ceci : il permet qu'elle soit tentée contre sa vocation, et quelquefois en telle sorte qu'elle paraît prête à tout quitter ; puis, comme le sculpteur, il prend le ciseau et commence

à faire les traits du visage, il la pare et l'embellit, il prend plaisir à l'enrichir de ses grâces, et ne cesse jamais qu'il ne l'ait rendue parfaitement agréable.

Mais comme il n'y a au monde homme qui puisse faire une belle image d'une pierre, si ce n'est à coups de marteau ; ainsi pour faire d'une fille de Charité une belle image avec un beau visage qui donne du plaisir à Dieu, il faut que ce soit à coups de marteau. Quand je parle d'un beau visage, je n'entends pas cela du visage extérieur, car il n'en faut faire aucun état, et Dieu n'en a que faire, mais je parle du visage de l'âme, qui plaît extrêmement à Dieu et aux bienheureux. Eh ! qui pourrait se représenter le plaisir qu'il prend dans une fille de la Charité, après qu'il l'a mise dans cet état?

Il faut se donner à Dieu pour souffrir tout ce qui nous arrivera de contraire et de fâcheux. Eh ! qui pensez-vous qui ne souffre pas sur la terre? Les princes? ce sont ceux qui bien souvent ont les plus grandes afflictions. Les riches? non, non, ils ne sont pas exempts de peines. Le pape? il n'est point sans souffrance, il en a même de plus grandes que les nôtres ; et cela doit nous bien encourager à recevoir de la main de Dieu tout ce qui n'arrive pas à souhait, à l'imitation de Notre-Seigneur qui nous a donné l'exemple, ayant souffert toute sa vie en son corps et en son âme, en son logement, n'en possédant point en propre ; en sa nourriture, vivant de son travail ; bref, en son honneur et en toutes choses qu'on peut imaginer.

Or, mes filles, si le Fils de Dieu a été dans la souffrance, qui voudra en être exempt? lorsque, allant visiter les pauvres, il passait devant les cabarets, on se moquait de lui, et il était surtout affligé en entendant les vilaines chansons et les paroles insolentes qui se disaient en ces lieux. Ne vous étonnez donc pas, mes filles, si l'on vous dit des choses semblables, et si, allant par les rues et même dans les maisons, vous trouvez des insolents qui vous tiennent des propos fâcheux, puisqu'ils n'ont pas été épargnés au Fils de Dieu. Quand donc on a dit quelque chose de malhonnête, que nous avons peine à supporter, il ne faut point répondre, mais il faut élever son cœur à Dieu, pour lui demander la grâce de souffrir cela pour l'amour de lui, et aller devant le saint sacrement dire votre peine à Notre-Seigneur, et non pas se plaindre aux sœurs, parce qu'en leur témoignant vos mécontentements, vous n'en recevez pas de soulagement et que vous les incommodez.

Non, mes filles, il ne faut jamais dire vos peines à vos sœurs,

car si vous avez reçu un coup de poignard dans le sein, vous ne devez pas être si cruelles que de vouloir le planter dans celui des autres ; cependant, lorsque vous dites ainsi votre peine, vous poussez dans le cœur de votre sœur le même coup que vous avez reçu dans le vôtre ; que si vous la dites à plusieurs, vous causerez mille tentations et dégoûts qui feront peut-être perdre des vocations. Oh ! il importe donc de ne pas se plaindre, si ce n'est aux supérieurs : ainsi, quand vous avez quelque difficulté, dites-la à votre supérieure, si vous êtes ici, et si vous n'y êtes pas, écrivez à Mlle Le Gras, ou à M. Portail, ou à moi, mais surtout recourez à Dieu, car c'est de lui que vous devez attendre tout votre secours.

Elles pèchent encore, celles qui disent leurs peines non seulement à leurs sœurs, mais encore aux personnes du dehors : elles ne feront pas difficulté de dire imprudemment à une dame ou autre personne leur mécontentement ; si elles trouvent un religieux, elles en feront de même ; en vérité, c'est chose étrange qu'il y ait des personnes tellement faibles qu'elles ne sauraient souffrir la moindre chose sans se plaindre et murmurer, une bagatelle leur fera de la peine. Ah ! mes filles, il faut se donner garde de pareilles fautes, et, au lieu de se laisser aller à la passion, lorsqu'on vous a fait quelque chose, il faut recourir à Notre-Seigneur, et lui dire : Seigneur, ayez pitié de moi. Il faut faire ainsi, mes filles, et puis écouter ce qu'il vous dira ; il vous parlera son langage, il vous enseignera ce qu'il faut que vous fassiez, et je m'assure que, si vous écoutez bien ce qu'il vous inspirera, vous vous sentirez des forces suffisantes pour supporter vos petites peines.

O mes filles, combien y en a-t-il qui ont perdu leur vocation pour n'avoir pas pris de la main de Dieu les sujets de mortification qui leur arrivaient, et s'en repentent après quand il n'est plus temps. On les a vues venir ici depuis qu'elles sont sorties. Elles se plaignaient et murmuraient, disant les choses avec exagération et quelquefois avec mensonge, la passion les aveuglant si fort qu'elles disaient même ce qui n'était pas. Il ne faut donc jamais se décharger à ses sœurs, mais si vous avez quelque chose à dire, adressez-vous à Mademoiselle ou à M. Portail, et ne vous étonnez point d'avoir des peines, car il n'y a personne qui ne soit tenté.

Nous sommes comme ces girouettes qu'on met sur les églises, et que vous voyez tantôt d'un côté à l'occident, tantôt d'un autre à l'orient, etc... Voilà justement comme est la vie de

l'homme sur la terre ; aujourd'hui il désire une chose, demain il en est dégoûté, et ainsi il a toujours quelque peine, mais, s'il sait en faire un bon usage, il donne grand sujet de joie aux anges et s'acquiert beaucoup de grâces. Oh ! quand une fille en est venue là, elle se garde bien de se plaindre ; au contraire elle reçoit ses peines avec joie et comme un témoignage de l'amour que Dieu a pour elle, elle dit comme l'épouse des *Cantiques :* « Mon secret est pour moi », c'est-à-dire mes peines, mes petites afflictions ; c'est pourquoi je ne les découvrirai point, si ce n'est à ceux qui sont commis de Dieu pour cela.

Une fille mal mortifiée ne se contentera pas de murmurer quand une chose ne sera pas à son gré, et de le dire à un séculier, mais elle tâchera encore de se satisfaire. Si elle a des souliers qui ne soient pas à son gré, elle en aura d'autres ; si une robe n'est pas faite comme elle veut, il faut en avoir une autre et de meilleure étoffe ; voilà comme celle qui ne veut rien endurer essaye de se satisfaire en cherchant ce qu'elle n'a pas.

Une autre ne trouvera pas un collet comme elle le désire, elle le rendra. Oh ! que c'est un grand mal, si cela arrive parmi vous ! Quoi ! pour avoir la satisfaction d'être ajustée comme elle veut, une fille ne fera pas difficulté de passer par-dessus toutes ces choses ! oh ! malheur à une telle fille !

Une autre accommodera sa tête, tirera ses cheveux pour faire voir qu'elle en a. O mes filles, on ne voit pas cela dans la maison, Dieu merci, mais si cela était dans quelqu'une de celles qui sont éloignées d'ici, ah ! le grand mal que ce serait !

Quelque autre aura une chemisette dont les manches seront un peu usées, elle n'en dira rien, mais elle en fera faire une autre, et peut-être d'une étoffe plus fine que celle de la communauté : oh ! que cela est mal ! Vous ne pouvez jamais rien acheter pour vos habits ; la maison vous fournit le nécessaire, et partant vous ne devez point chercher de telles satisfactions ; j'ajoute que toutes vous devez vous conformer à la communauté pour tout, pour l'étoffe des robes, pour le linge, pour la viande, pour le pain, etc.

Pour cela il vous faudra un peu souffrir ; mais bienheureux ceux qui souffrent, puisque Notre-Seigneur a dit que ceux qui endurent des afflictions sont bienheureux ; il faut donc être bien aise quand nous trouvons l'occasion d'en éprouver quelqu'une...

CONFÉRENCE DU 11 NOVEMBRE 1657

DU SERVICE DES PAUVRES

... O mes sœurs, donnons-nous à Dieu pour en user de la sorte, et prions nos sœurs qui sont là-haut bienheureuses, de le prier qu'il nous en donne la grâce, demandons-lui qu'il nous l'accorde pour l'amour d'elles. Mon Dieu! vous avez donné cette grâce à nos sœurs de toucher les cœurs lorsqu'elles parlaient à leurs compagnes et aux malades, oh! donnez-nous la aussi : vous les avez tant aimées que vous faisiez la grâce à ceux qu'elles assistaient d'estimer ce qu'elles leur disaient et d'en profiter : ô Seigneur! donnez-nous cette même grâce de toucher les cœurs et de les porter à vous aimer; surtout de leur enseigner les choses nécessaires au salut, car les docteurs comme saint Thomas, saint Augustin, etc., tienent qu'on ne peut être sauvé si on ne sait les principaux mystères de la foi. Voilà pourquoi vous devez sur toutes choses tâcher d'enseigner à vos pauvres qu'il y a un Dieu en trois personnes, que la seconde s'est incarnée, et le reste des choses principales que cette seconde personne a faites pour nous, etc...

O mes filles, quel bonheur, que Dieu vous ait donné un si saint emploi! car qu'y a-t-il de plus beau et de plus aimable que de voir une personne qui quitte tout et se donne entièrement à Dieu pour le service des pauvres! Oh, que cela est beau! Si nous pouvions voir l'âme d'une fille de la Charité qui sert bien les malades, qui a bien soin de leur salut, qui travaille de tout son pouvoir à la perfection pour se rendre agréable à Dieu; mes filles, je le répète, si nous pouvions voir l'état d'une fille en qui tout cela est, oh! nous verrions qu'il n'y a rien de beau comme cette âme; nous ne le voyons pas maintenant, mais nous le verrons au ciel.

Quoi! quitter tout ce qu'on a au monde, père, mère, frères, sœurs, parents, amis, les biens, si on en a, ainsi que son pays, et pourquoi? pour servir les pauvres, pour les instruire et les aider à aller en paradis! Y a-t-il rien de plus beau et de plus estimable? Si nous voyions une fille ainsi faite, nous verrions son âme reluire comme un soleil, ainsi que parle Notre-Seigneur en la sainte Écriture : Le juste est comme un soleil; or, le juste est celui qui rend ce qu'il doit à Dieu, au prochain et à soi-

même ; et si Dieu fait justice à l'homme pour s'être acquitté de ces trois sortes de devoirs, que ne fera-t-il pas à une fille de la Charité qui ne se contente pas de faire des actes de justice seulement, mais qui donne toute sa vie au service de Dieu, en vivant selon ses règles? Je vous dis, mes sœurs, qu'une fille qui vit de la sorte ne peut manquer d'arriver à une haute perfection ; car vos règles sont toutes saintes et tendent à vous sanctifier.

Ah ! mes filles, si vous saviez quelle grâce c'est de servir les pauvres, d'être appelé de Dieu pour un si saint exercice ! Hélas ! nous n'avons pas les yeux assez clairvoyants pour voir l'excellence de cette grâce, au moins tous ; car Dieu donne quelquefois à de bonnes âmes des lumières pour connaître la beauté d'une âme prédestinée. Comme une bonne fille de la Charité donne toute sa vie au service de Dieu, qu'elle a tout quitté, qu'il n'y a rien au monde pour elle, ni père, ni mère, ni biens, ni possessions, ni connaissances qu'en Dieu et pour Dieu, il y a grand sujet de croire que cette fille sera un jour bienheureuse : mais peu de personnes ont ces connaissances. Ah ! qu'il fait beau voir une âme revêtue de la grâce de Dieu, entourée de la vertu de Dieu, qui porte Dieu dans son cœur, qui ne le perd point de vue ! Si on pouvait voir tout cela, on serait ravi d'admiration, on ne pourrait pas envisager la beauté de cette âme sans en être ébloui ! Oui, les saints Pères ont dit que, si on pouvait voir la beauté de la vertu, on tomberait en syncope, et qu'il serait impossible de s'empêcher de l'aimer, quand même on ne le voudrait pas. Voyez donc, mes filles, ce que c'est d'une âme qui travaille à la pratique de la vertu comme font toutes les vraies filles de la Charité ; car qu'est-ce que vous faites par l'observance de vos règles, sinon une continuelle pratique de la vertu? Donnez-vous donc à Dieu pour y être fidèles et surtout à celle-ci, si nécessaire pour le salut des pauvres que vous servez.

Il est dit dans le prophète Daniel qu'un roi prit des enfants pour les faire élever fort soigneusement, et qu'il commanda qu'on les nourrît des viandes de sa table. Parmi ces enfants se trouvèrent trois jeunes Hébreux, qui d'après leur loi n'avaient pas accoutumé d'être et ne devaient pas être traités de la sorte ; ils dirent à celui qui avait charge d'eux : « Nous sommes bien obligés au roi de la faveur qu'il nous fait, mais ces viandes qu'il nous fait servir ne nous feront pas mieux porter ; donnez-nous de la nourriture que nous avons coutume de prendre, et vous

verrez qu'au contraire nous nous porterons mieux. — Oh ! leur dit-il, je n'oserais, car il y va de ma tête, et le roi entend que vous soyez nourris des mets de sa table. — Monsieur, essayez la chose ; nous avions accoutumé de manger des racines, des légumes et autres choses grossières, donnez-nous en huit à dix jours seulement ; si nous nous portons bien, le roi sera satisfait ; si au contraire nous maigrissons, vous ferez ce qu'il vous plaira. » Il leur accorda ce qu'ils demandaient et ils se portèrent parfaitement bien ; ils avaient le visage frais et une mine tout autre que ceux qui étaient si bien traités.

Mes filles, nous venons de pauvres gens, vous et moi ; je suis fils d'un laboureur, j'ai été nourri rustiquement, et pour être à cette heure supérieur de la Mission, je voudrais m'en faire accroire et être traité comme un monsieur? O mes filles, souvenons-nous de nos conditions, et nous trouverons que nous avons sujet de louer Dieu dans nos traitements de pauvreté.

Après cela, que voulez-vous que je vous dise? De quoi pensez-vous qu'on nourrit les rois quand ils sont malades? d'œufs et de bouillons, voilà ce qu'on leur donne. Dieu me fit la grâce d'assister à la mort du roi dernier ; le médecin le pria de prendre de la nourriture, ce qu'il refusa parce qu'il y avait grande répugnance, et qu'il voyait la mort s'approcher à grands pas. Après cela, il me fit l'honneur de me faire appeler et me dit : « Monsieur Vincent, le médecin me presse de prendre de la nourriture, je l'ai refusée, car aussi bien il faut que je meure ; que me conseillez-vous de faire? » Je lui dis : « Sire, les médecins vous ont conseillé de prendre de la nourriture, parce qu'ils ont entre eux cette maxime d'en faire toujours prendre aux malades tant qu'il leur reste quelque espoir de vie, espérant toujours quelque moment auquel ils peuvent recouvrer la santé ; voilà pourquoi, s'il plaît à Votre Majesté, vous ferez bien de prendre ce que le médecin a ordonné. » Ce bon roi, de sa grâce, appela le médecin et se fit apporter un bouillon. De sorte, mes chères filles, que si vous avez des œufs et des bouillons, vous êtes traitées de la même façon que les plus grands de la terre.

La mortification en cela est de se contenter de ce qu'on nous présente, et si nous désirons davantage, nous ne suivons pas l'exemple du Fils de Dieu. Hélas ! comment était-il nourri? de pain. Quand il arrivait en quelque maison, que demandait-il? du pain ; et toute sa vie sur la terre a été une continuelle mortification et pratique de la pauvreté.

Vivons donc, mes chères sœurs, d'une manière conforme à

nos conditions et à nos règles, et ne souffrez jamais qu'on vous traite autrement que comme de pauvres filles. Je recommande cependant à vos sœurs servantes d'avoir un grand soin d'assister leurs sœurs malades, de leur administrer les choses qui sont permises et comme on le fait dans cette maison ; et ainsi faisant, vous serez vraies filles de la Charité et vous pratiquerez votre règle, qui n'a d'autre but que de vous tenir toujours dans le souvenir des exemples de Notre-Seigneur et de votre naissance, pour n'en pas sortir, ce qui est un grand point pour entretenir l'humilité...

CONFÉRENCE AUX DAMES DE LA CHARITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JUILLET 1657 (1)

... M. Vincent lut ensuite la dépense des frontières de Champagne et de Picardie, qui porte que, depuis le 15 juillet 1650 jusqu'au jour de la dernière assemblée générale, on a envoyé et distribué aux pauvres trois cent quarante-huit mille livres ; et depuis la dernière assemblée générale jusques aujourd'hui, dix-neuf mille cinq cents livres, qui est peu au prix des années précédentes.

« Ces sommes (dit-il, continuant son discours) ont été employées pour nourrir les pauvres malades, pour retirer et entretenir environ huit cents enfants orphelins de villages ruinés, tant garçons que filles, que l'on a mis en métier ou en service, après avoir été instruits et habillés ; pour entretenir nombre de curés dans leurs paroisses ruinées, lesquels auraient été contraints d'abandonner leurs paroissiens, pour ne pouvoir vivre avec eux, sans cette assistance ; et enfin pour raccommoder un peu quelques églises qui étaient dans un si pitoyable état, qu'on ne le peut dire sans frémir d'horreur.

Les lieux où l'argent a été distribué sont les villes et les environs de Reims, Rethel, Laon, Saint-Quentin, Ham, Marles, Sedan et Arras.

(1) Cette assemblée extraordinaire fut tenue chez la duchesse d'Aiguillon, présidente des Dames de la Charité. L'entretien fut recueilli en secret par le missionnaire qui avait accompagné saint Vincent. (Cf. ABELLY, *Vie de saint Vincent de Paul*, liv. II, chap. x.)

Sans comprendre les habits, draps, couvertures, chemises, aubes, chasubles, missels, ciboires, etc., qui monteraient à des sommes considérables, si cela était supputé.

Certes, mesdames, on ne peut penser qu'avec admiration au grand nombre de ces vêtements, pour des hommes, des femmes et des enfants, et aussi pour des prêtres ; non plus qu'aux divers ornements pour les églises dépouillées et réduites à une telle pauvreté, qu'il se peut dire que, sans cette charité, la célébration des saints mystères en était bannie, et que ces lieux sacrés n'auraient servi qu'à des usages profanes. Si vous aviez été chez les dames chargées des hardes, vous auriez vu leurs maisons être comme des magasins et des boutiques de gros marchands.

Béni soit Dieu, mesdames, qui vous a fait la grâce de couvrir Notre-Seigneur en ses pauvres membres, dont la plupart n'avaient que des haillons, et plusieurs enfants étaient nus comme la main. La nudité des filles et des femmes était même si grande, qu'un homme qui avait tant soit peu de pudeur n'osait les regarder, et tous étaient pour mourir de froid dans la rigueur des hivers. Oh ! combien vous êtes obligées à Dieu de vous avoir donné l'inspiration et le moyen de pourvoir à ces grands besoins ! Mais à combien de malades n'avez-vous pas sauvé la vie? Car ils étaient abandonnés de tout le monde, couchés sur la terre, exposés aux injures de l'air, et réduits à la dernière extrémité par les gens de guerre et par la cherté des blés. A la vérité il y a quelques années que leur misère était plus grande qu'elle n'est à cette heure, et alors on envoyait jusqu'à seize mille livres par mois. On s'animait à donner, à la vue du danger où étaient les pauvres de périr s'ils n'étaient promptement secourus, et on s'échauffait les uns les autres en charité pour les assister ; mais depuis un an ou deux, le temps étant un peu meilleur, les aumônes ont beaucoup diminué. Il y a néanmoins encore près de quatre-vingts églises en ruine ; et les pauvres gens sont obligés d'aller chercher une messe bien loin. Voyez où nous en sommes ! On a commencé à y faire travailler, par la providence que Dieu a sur la Compagnie.

Or, mesdames, le récit de ces choses ne vous attendrit-il pas le cœur? n'êtes-vous pas touchées de reconnaissance envers la bonté de Dieu sur vous et sur ces pauvres affligés? Sa providence s'est adressée à quelques dames de Paris, pour assister deux provinces désolées ; cela ne vous paraît-il pas singulier et nouveau? L'histoire ne dit point que chose semblable soit arrivée

aux dames d'Espagne, d'Italie, ou de quelque autre pays ; cela était réservé à vous autres, mesdames, qui êtes ici, et à quelques autres qui sont devant Dieu, où elles ont trouvé une ample récompense d'une si parfaite charité. Il en est mort huit de votre Compagnie depuis un an. Et à propos de ces dames défuntes, ô Sauveur ! qui leur aurait dit, la dernière fois qu'elles s'assemblèrent, que Dieu les appellerait avant la prochaine assemblée ; quelles réflexions n'auraient-elles pas faites sur la brièveté de cette vie et sur l'importance de la bien passer? Combien auraient-elles estimé la pratique des bonnes œuvres? Et quelles résolutions n'auraient-elles pas prises pour s'adonner plus que jamais à l'amour de Dieu et du prochain, avec plus de ferveur et plus d'effets? Donnons-nous à Dieu pour entrer dans ces sentiments. Elles jouissent maintenant de la gloire, comme il y a sujet d'espérer ; elles éprouvent combien il est bon de servir Dieu et d'assister les pauvres ; et au Jugement elles entendront ces agréables paroles du Fils de Dieu : « Venez, « les bien-aimées de mon Père, posséder le royaume qui vous « a été préparé ; parce qu'ayant eu faim, vous m'avez donné à « manger ; ayant été nu, vous m'avez habillé ; étant malade, « vous m'avez visité et secouru, etc. » Belle pratique, mesdames, de vous offrir à Dieu, et moi avec vous, pour nous rendre dignes, tandis que nous en avons l'occasion, d'être un jour de ce bienheureux nombre, et nous proposer le bien que nous voudrions faire, si nous étions persuadés que ce sera peut-être ici la dernière assemblée où nous nous trouverons. En voilà huit en un an. Otez-en autant pour chacune des années passées, vous trouverez le nombre de la Compagnie beaucoup diminué. Il allait du commencement à deux et à trois cents, et présentement il est réduit à cent cinquante. Je recommande à vos prières ces chères défuntes.

Venons aux enfants trouvés, dont votre Compagnie a pris le soin ; il se voit, par le compte de Mme de Bragelonne, qui en est la trésorière, que la recette pour la dernière année monte à 16 248 livres, et la dépense à 15 221 livres.

Et après avoir lu le nombre des enfants, tant de ceux qui sont encore aux nourrices des champs et de la ville, que des petits qui sont sevrés, et des grands qui sont en métier et en service, ou qui restent à l'hôpital, il s'en est trouvé trois cent quatre-vingt-quinze.

On a remarqué que le nombre de ceux qu'on expose chaque année est quasi toujours égal, et qu'il s'en trouve environ autant

que de jours en l'an. Voyez, s'il vous plaît, quel ordre dans ce désordre, et quel grand bien vous faites, mesdames, de prendre soin de ces petites créatures abandonnées de leurs propres mères, et de les faire élever, instruire, et mettre en état de gagner leur vie, et de se sauver. Avant que de vous en charger, vous en avez été pressées, deux ans durant, par MM. les chanoines de Notre-Dame. Comme l'entreprise était grande, vous y vouliez penser, et enfin vous y avez donné les mains, croyant que Dieu l'aurait très agréable, ainsi qu'il l'a fait voir depuis. Jusque-là, nul n'avait ouï dire, depuis cinquante ans, qu'un seul enfant trouvé eût vécu ; tous périssaient d'une façon ou d'autre. C'était à vous, mesdames, que Dieu avait réservé la grâce d'en faire vivre quantité et de les faire bien vivre. En apprenant à parler, ils apprennent à prier Dieu, et peu à peu on les occupe, selon l'usage et la capacité d'un chacun ; on veille sur eux pour les bien régler en leurs petites façons, et corriger de bonne heure en eux leurs mauvaises inclinations. Ils sont heureux d'être tombés en vos mains, et seraient misérables en celles de leurs parents, qui pour l'ordinaire sont gens pauvres ou vicieux. Il n'y a qu'à voir leur emploi de la journée, pour bien connaître les fruits de cette bonne œuvre, qui est de telle importance que vous avez tous les sujets du monde, mesdames, de remercier Dieu de vous l'avoir confiée.

Reste à vous dire quelques motifs qui obligent la Compagnie de renouveler sa dévotion pour ces diverses œuvres de charité, que la miséricorde de Dieu a conduites au point que nous venons d'entendre, et dont les fruits ne se verront parfaitement que dans le ciel ; qui vous obligent, dis-je, vous toutes qui vous rencontrez ici, enrôlées en cette sainte milice, de continuer et augmenter votre première ferveur, et celles qui ne sont pas encore de la Compagnie, à contribuer ce qu'elles pourront pour soutenir et accroître ces œuvres-là, qui ont tant de rapport à celles que Notre-Seigneur a faites et recommandées en faveur des pauvres.

Le premier motif est que votre Compagnie est un ouvrage de Dieu, et non pas un ouvrage des hommes. Je l'ai dit autrefois, les hommes n'y sauraient atteindre ; Dieu donc s'en est mêlé : toute bonne action vient de Dieu, il est l'auteur de toutes les saintes œuvres ; il les faut toutes rapporter au Dieu des vertus et au Père des miséricordes. Car, à qui doit-on référer la lumière des étoiles, qu'au soleil, qui en est l'origine? Et à qui faut-il référer les desseins de la Compagnie, qu'au Père des misé-

ricordes et au Dieu de toute consolation, qui vous a choisies comme personnes de consolation et de miséricorde? Jamais Dieu n'appelle une personne à un emploi, qu'il ne voie en elle les qualités propres pour s'en acquitter, ou qu'il n'ait dessein de les lui donner. C'est donc lui qui, par sa grâce, vous a appelées et unies ensemble ; il a fallu que son mouvement vous ait portées à ces trois sortes de biens ; ce n'est pas votre propre volonté qui vous les a fait embrasser, mais la bonté qu'il a mise en vous. Cela mérite bien que nous suscitions l'esprit de charité entre nous en toutes ces manières. Quoi ! c'est Dieu qui m'a fait l'honneur de m'appeler, il faut donc que j'écoute sa voix ; c'est Dieu qui m'a destiné à ces exercices charitables, il faut donc que je m'y applique. Il n'a pas voulu, mesdames, que vos yeux aient vu leur Sauveur, comme ceux de saint Siméon ; mais il veut que vous entendiez sa voix pour aller où il vous appelle, sinon aveuglément, comme saint Paul, du moins avec joie et tendresse ; car, de l'entendre et de n'y pas répondre, ce serait vous rendre indignes de la grâce de votre vocation. J'ai vu naître l'œuvre, j'ai vu que Dieu l'a bénie, je l'ai vue commencer par une simple collation que l'on portait aux malades, et maintenant j'en vois les suites, et des suites si avantageuses à sa gloire et au bien des pauvres. Ah ! il faut donc que je m'y porte. Quelle dureté de cœur, s'il y en avait quelqu'une qui négligeât de contribuer à la manutention de si grands biens que ceux-là !

Le second motif est la crainte que vous devez avoir que ces œuvres-là ne viennent à fondre et à s'anéantir en vos mains. Ce serait sans doute un grand malheur, mesdames, et d'autant plus grand, que la grâce que Dieu vous a faite de vous y employer est plus rare et extraordinaire. Il y a huit cents ans, ou environ, que les femmes n'ont point eu d'emploi public dans l'Église ; il y en avait auparavant qu'on appelait diaconesses, qui avaient soin de faire ranger les femmes dans les églises, et de les instruire des cérémonies qui étaient pour lors en usage. Mais vers le temps de Charlemagne, cet usage cessa, et votre sexe fut privé de tout emploi, sans que depuis il en ait eu aucun ; et voilà que cette même Providence s'adresse aujourd'hui à quelques-unes d'entre vous, pour suppléer à ce qui manquait aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu. Elles répondent à son dessein, et bientôt après, d'autres s'étant associées aux premières, Dieu les établit les mères des enfants abandonnés, les directrices de leur hôpital, et les dispensatrices des aumônes de Paris pour les provinces, et principalement pour les désolées. Ces bonnes âmes ont répondu

à tout cela avec ardeur et fermeté, par la grâce de Dieu. Ah! mesdames, si tous ces biens venaient à fondre en vos mains, ce serait un sujet de grande douleur. Oh! quelle désolation, quelle honte! Mais que pourrait-on penser d'un tel désarroi? et d'où pourrait-il provenir? quelle en serait la cause? Que chacune de vous se demande dès à présent : Est-ce moi qui contribue à faire déchoir cette sainte œuvre? Qu'y a-t-il en moi qui me rende indigne de la soutenir? suis-je cause que Dieu ferme sa main à ses grâces? Sans doute, mesdames, que si nous nous examinons bien, nous craindrons de n'avoir pas fait tout ce que nous avons pu pour le progrès de cette œuvre; et si vous en considérez bien l'importance, vous la chérirez comme la prunelle de vos yeux et comme l'instrument de votre salut; et vous intéressant, selon Dieu, à son avancement et perfection, vous y porterez les dames de votre connaissance; autrement on vous appliquera le reproche que l'Évangile fait à un homme qui a commencé un édifice, et qui ne l'a pas achevé. Vous avez établi les fondements d'une œuvre, et puis vous l'avez laissée là. Cela, sans doute, est pressant, surtout si vous ajoutez que votre édifice est un ornement à l'Église et un asile pour les misérables. Si donc par votre faute il vient à dépérir, vous ôterez au public un sujet de grande édification, et aux pauvres un grand soulagement.

Le frère qu'on a employé pour la distribution de vos charités me disait : « Monsieur, voilà les blés qu'on a envoyés aux fron-« tières, qui ont donné la vie à un grand nombre de pauvres « familles; elles n'en avaient pas un grain pour semer, personne « ne voulait leur en prêter; les terres demeuraient en friche, « et ces contrées-là s'en allaient désertes par la mort et par la « retraite des habitants. On a employé jusqu'à vingt-deux mille « livres en un an, en semences, pour les occuper l'été et les « nourrir l'hiver. » Voyez, mesdames, par les biens que vous avez faits, combien serait grand le malheur s'ils venaient à manquer.

Le troisième motif que vous avez pour continuer ces saintes œuvres, c'est l'honneur que Notre-Seigneur en retire. Comment cela? Parce que c'est l'honorer que d'entrer en ses sentiments, de les estimer, de faire ce qu'il a fait et d'exécuter ce qu'il a ordonné. Or, ses sentiments les plus grands ont été le soin des pauvres, pour les guérir, les consoler, les secourir et les recommander : c'était là son affection. Et lui-même a voulu naître pauvre, recevoir en sa compagnie des pauvres, servir les pauvres, se mettre à la place des pauvres, jusqu'à dire que le bien et le

mal que nous ferons aux pauvres, il le tiendra fait à sa personne divine. Quel plus tendre amour pouvait-il témoigner pour les pauvres? et quel amour, je vous prie, pouvons-nous avoir pour lui si nous n'aimons pas ce qu'il a aimé? Tant y a, mesdames, c'est l'aimer de la bonne sorte que d'aimer les pauvres ; c'est le bien servir que de les bien servir, et c'est l'honorer comme il faut que de l'imiter. Cela étant, oh ! que nous avons sujet de nous animer à la continuation de ces bonnes œuvres et de dire dès à présent dans le fond de nos cœurs : Oui, je me donne à Dieu pour avoir soin des pauvres et pour maintenir les exercices de la charité à leur égard ; je les assisterai, aimerai, accommoderai ; et, à l'exemple de Notre-Seigneur, j'aimerai ceux qui les consolent, et porterai respect à ceux qui les visitent et qui les soulagent. Or, si ce débonnaire Sauveur se tient honoré de cette imitation, combien plus devons-nous tenir à grand honneur de nous rendre en cela semblables à lui? Ne vous semble-t-il pas, mesdames, que voilà un motif très puissant pour renouveler en vous votre première ferveur? Pour moi, je pense que nous devons nous offrir aujourd'hui à sa divine Majesté, afin qu'elle ait agréable de nous animer de sa charité, en sorte que l'on puisse dire désormais de vous toutes que c'est la charité de Jésus-Christ qui vous presse.

Voilà assez de motifs pour les âmes qui aiment le bon Dieu. Il me semble que vous me dites aussi : Monsieur, nous sommes toutes persuadées qu'il est important de continuer les biens commencés, qu'il n'y a que la fin qui couronne l'œuvre, et que non seulement il faut servir Dieu et soulager les pauvres, mais de plus qu'il faut tâcher de le bien faire. Il ne reste qu'à nous en donner les moyens, puisque, grâce à Dieu, nous sommes résolues et disposées de les employer pour faire subsister les œuvres et continuer nos assemblées.

Le premier moyen donc que je vous présente, mesdames, est d'avoir une affection intérieure et continuelle de travailler à votre avancement spirituel, et de vivre dans toute la perfection qui vous sera possible ; d'avoir toujours la lampe allumée au dedans de vous : je veux dire un désir cordial, ardent et persévérant de plaire à Dieu et de lui obéir ; en un mot, de vivre en vraies servantes de Dieu. Celles qui sont dans ces dispositions attirent assurément les grâces de Dieu, et Notre-Seigneur même en leurs cœurs et en leurs actions. Vivant de la sorte, vous obtiendrez la persévérance dans les bonnes œuvres, parce que le Seigneur des miséricordes habitera en vous. Et d'autant

que les maximes du monde ne s'accordent pas à cela, et que rien ne nous prive tant de l'esprit de Dieu que de vivre mondainement dans le siècle, et que plus on est dans le faste, plus on se rend indigne de posséder Jésus-Christ, les dames de la Charité se doivent éloigner de cet esprit du monde comme d'un air infecté ; il faut qu'elles se déclarent du parti de Dieu et de la charité. Je dis entièrement ; car qui voudrait adhérer tant soit peu au parti contraire, ce serait gâter tout, parce que Dieu ne peut souffrir un cœur partagé ; il le veut tout, oui, il le veut tout. J'ai consolation de parler à des âmes qui sont toutes à lui, éloignées de tout ce qui peut les rendre désagréables à ses yeux. Autrefois, entre celles qui se présentaient pour entrer en la Compagnie, on faisait le choix de celles qui ne fréquentaient pas le jeu, ni la comédie, ni d'autres passe-temps dangereux, et qui ne faisaient pas les vaines en voulant faire les dévotes. Il faut donc avoir cette foi, que Dieu ne verse ses grâces qu'en celles qui se séparent du grand monde, qui s'approchent de Dieu, et qui se récolligent pour s'unir à lui par souhaits, par prières et par de saintes occupations, en sorte que tout le monde sache qu'elles font profession de servir Dieu.

O Seigneur ! y aura-t-il beaucoup de monde sauvé? Il y a deux portes pour aller en l'autre vie, l'une étroite et l'autre large ; il y en a peu qui passent par la première, et beaucoup par la seconde. Les saints entendent par la porte large la liberté des mondains qui, se donnant carrière, suivent leurs appétits déréglés : et pour ceux-là ils n'ont d'autre part que la colère et la malédiction de Dieu, conformément à ce que dit saint Paul : « Si vous vivez selon la chair, vous mourrez. » O Sauveur ! quelle menace ! Nous avons sujet de craindre que nous ne soyons de ce grand nombre qui va à perdition ; oui, si nous ne marchons par le chemin étroit.

Les dames qui se donneront à Dieu pour vivre en vraies chrétiennes, en l'observance des commandements de Dieu, et s'acquitteront des règles de la justice ; les mariées, en l'obéissance des maris ; les veuves, en vivant comme veuves ; les mères, en prenant soin de leurs enfants ; les maîtresses, de leurs serviteurs et servantes ; et qui enfin ajouteront à ces devoirs ce que le bienheureux évêque de Genève leur conseille, à savoir : d'entrer dans les compagnies et confréries qui font profession particulière de vertu, et qui, recommandant quelque exercice extérieur de piété et de miséricorde, portent aussi à la mortification des passions et à l'amour de Dieu : ces dames-là marche-

ront par la bonne voie qui conduit en la vie. Entrez donc en cette compagnie ou confrérie, mesdames, vous qui n'y êtes pas encore enrôlées, puisqu'elle fait son capital de n'avoir de cœur que pour Dieu, ni de volonté que pour l'aimer, ni de temps que pour le servir. Si on a de la complaisance pour le mari, c'est pour Dieu ; du soin pour les enfants, c'est pour Dieu ; de l'application pour les affaires, c'est pour Dieu. C'est ainsi qu'on passe par la porte étroite du salut et qu'on se sauve.

Notre-Seigneur avait affaire à trois sortes de gens : aux apôtres, aux disciples et au peuple. Celui-ci le suivait quelque temps, mais, après avoir goûté ses paroles de vie, il se retirait ; ce qui obligea Notre-Seigneur de dire à ses disciples : « Et vous, ne voulez-vous pas aussi m'abandonner? » Il y a des personnes, mesdames, qui, voyant que plusieurs d'entre vous suivent constamment Notre-Seigneur par ce chemin étroit de l'exercice de l'amour de Dieu et du prochain, voudraient bien faire de même ; cela leur paraît beau ; le trouvant néanmoins difficile, elles ne demeurent pas. Entre ceux qui furent fermes à suivre Notre-Seigneur, il se trouva des femmes aussi bien que des hommes qui le suivirent jusqu'à la croix ; elles n'étaient pas apôtres, mais elles composaient un moyen état, dont l'office fut depuis d'administrer aux apôtres leurs vivres et de contribuer à leur saint ministère. Il est à souhaiter que les dames de la charité regardent ces dévotes femmes comme leurs modèles. Il n'y a condition au monde qui approche tant de cet état que la vôtre ; elles allaient d'un côté et d'autre pour subvenir aux besoins, non seulement des ouvriers de l'Évangile, mais des fidèles nécessiteux. Voilà votre office, mesdames ; voilà votre partage. Bénissez Dieu de vous avoir appelées à ce bienheureux état, et vivez comme ces saintes femmes. Ayez tendresse et dévotion pour la bienheureuse Jeanne de Cusa et pour les autres dont il est parlé en saint Luc ; ce faisant, vous passerez par la porte étroite qui mène à la vie ; et, au dire de saint Thomas, vous serez toutes sauvées, parce que, dit-il, personne ne se peut perdre dans l'exercice de la charité. Enfermons-nous donc dans l'enceinte de cette vertu ; tenons-nous aux pieds de Notre-Seigneur et prions-le qu'il répande lumière, mouvement et chaleur en votre esprit de plus en plus, pour continuer jusqu'à la fin ce que vous avez commencé ; car, de ne pas faire demain de même qu'aujourd'hui, ce serait reculer. En la vie spirituelle il faut toujours avancer, et on avance quand on ne délaisse pas les bonnes pratiques. Plaise à Dieu de vous conserver dans les vôtres et de vous

faire vivre comme les vraies mères qui n'abandonnent jamais leurs enfants. Or, vous êtes les mères des pauvres, obligées de vous comporter comme Notre-Seigneur qui en est le père, qui s'est fait semblable à eux, et qui est venu pour les instruire, les soulager et nous les recommander. Faites de même, et fréquentez les lieux saints, comme sont les hôpitaux; et les personnes vertueuses, telles que sont celles de votre Compagnie : ce sera une marque de votre prédestination ; ce sera un moyen pour vous avancer à la vertu, un bon moyen pour y en attirer d'autres, et le moyen des moyens pour conserver et faire fleurir la Compagnie, à la gloire de Dieu et à l'édification du public.

Un autre moyen pour la conservation de votre compagnie est de modérer ses exercices, car, selon le proverbe : *qui trop embrasse mal étreint*, il est arrivé à d'autres compagnies ou confréries, à plusieurs communautés, et même à des religions entières, que, pour s'être chargées au delà de leurs forces, elles ont succombé sous le faix. La vertu se trouve entre deux vices opposés, qui sont le défaut et l'excès : par exemple, qui voudrait, sous prétexte de charité, se charger de tous les besoins d'autrui, ne laisser rien passer du bien qu'on verrait à faire, telle personne tomberait dans un vice ; comme celle qui ne voudrait exercer aucune vertu, ni jamais faire les fonctions de la charité, tomberait dans un autre. Les théologiens estiment que c'est un mal aussi dangereux d'excéder en la pratique des vertus comme d'y manquer ; et le diable, pour l'ordinaire, tente les personnes fort charitables d'excéder en leurs bonnes œuvres, sachant que tôt ou tard elles succomberont. N'avez-vous jamais vu des hommes qui, étant trop chargés ou trop pressés d'aller, tombent sous leurs charges? Il pourrait arriver que la compagnie succomberait aussi sous la sienne, si elle en prenait trop. On reconnaît déjà cela dans l'emploi des quatorze dames de la compagnie, lesquelles vont deux par jour à l'Hôtel-Dieu, pour y visiter et consoler les pauvres malades ; elles y font de grands biens, pendant que d'autres portent de petits rafraîchissements tous les jours à de pauvres malades ; elles se divisent pour aller consoler et instruire les pauvres femmes et filles malades dans les lits où elles sont couchées : et on a déjà beaucoup de peine à soutenir cette entreprise et à y supporter les difficultés ; et cet établissement fait qu'on trouve peu de personnes qui s'y veuillent appliquer. L'assistance des frontières et des provinces ruinées est fort grande. C'est une chose presque sans exemple que des dames s'assemblent pour assister des provinces réduites

à l'extrême nécessité, en y envoyant de grandes sommes d'argent, et de quoi nourrir et vêtir une infinité de pauvres de toute condition, de tout âge et de tout sexe. On ne lit point qu'il y ait jamais eu de telles personnes associées qui, d'office, comme vous, mesdames, aient fait quelque chose de semblable. Il est donc à craindre qu'en se surchargeant encore de nouvelles œuvres on laisse dépérir les plus utiles, et qu'enfin toutes ne viennent à se perdre : c'est ce qu'une personne me disait dernièrement. Dieu est tout-puissant, mais nous sommes faibles. Nous constituons la vertu où elle n'est pas, elle ne se peut trouver dans le trop. Le Fils de Dieu n'a fait que peu ; les apôtres ont fait davantage. Saint Pierre convertit cinq mille personnes en une prédication, et Notre-Seigneur a prêché plusieurs fois sans en convertir peut-être aucune ; il a même dit que ceux qui croiraient en lui feraient plus qu'il n'avait fait. Il a voulu être plus humble en entreprenant moins. Un estomac chargé ne digère pas bien. Un portefaix a coutume de soulever son fardeau avant que de le mettre sur ses épaules, et, s'il excède ses forces, il ne s'en charge pas. Nous devons prier Dieu qu'il lui plaise lui-même faire notre charge ; car, en ce cas, si les forces nous manquent, il nous aidera à la porter : qu'il fasse la grâce à la Compagnie d'être fort retenue, pour ne rien embrasser qui ne vienne de lui. Combien de temps a-t-elle passé avant que de prendre le soin des enfants trouvés? Combien de sollicitations a-t-elle souffertes pour cela? Combien de prières, de pèlerinages et de communions a-t-elle faits pour s'y résoudre? Vous le savez, mesdames, et vous savez aussi qu'il est toujours bon d'en user de même dans les nouvelles propositions, pour ne s'engager en aucune par un zèle indiscret. Quand vous verrez que vous portez bien les affaires que Dieu vous a commises, courage! bénissez-en sa bonté infinie et donnez-vous à elle pour continuer ; ne présumez pas de pouvoir faire davantage.

Voilà la collation et l'instruction des pauvres de l'Hôtel-Dieu, la nourriture et l'éducation des enfants trouvés, le soin de pourvoir aux nécessités spirituelles et corporelles des criminels condamnés aux galères, l'assistance des frontières et provinces ruinées, la contribution aux missions d'Orient, du Septentrion et du Midi : ce sont là, mesdames, les emplois de votre Compagnie. Quoi! des dames faire tout cela? Oui, voilà ce que, depuis vingt ans, Dieu vous fait la grâce d'entreprendre et de soutenir. Ne faisons donc rien désormais davantage sans le bien considérer ; mais faisons bien cela, et le faisons de

mieux en mieux ; car c'est ce que Dieu demande de nous.

Un troisième moyen pour le maintien de la Compagnie, c'est de contribuer à la remplir d'autres dames de piété et de vertu : car si l'on ne suscite d'autres personnes pour y entrer, elle demeurera court, et, diminuant de nombre, elle sera trop faible pour porter plus loin ces fardeaux si pesants. On a pour cela ci-devant proposé, que les dames qui mourraient disposeraient quelque temps auparavant une fille, une sœur, ou une amie pour entrer en la Compagnie ; mais peut-être qu'on ne s'en souvient pas. Oh ! qu'un bon moyen, mesdames, serait que chacune de vous demeurât persuadée des grands biens qui arrivent en ce monde et en l'autre aux âmes qui exercent les œuvres de miséricorde, spirituelles et corporelles, en tant de manières comme vous les exercez ! Cela vous porte sans doute de plus en plus à en disposer d'autres pour se joindre à vous en ce saint exercice de la charité, par la considération de ces biens-là. Cette persuasion vous échauffera premièrement entre vous autres comme des charbons ardents unis ensemble, et puis vous en échaufferez d'autres par vos paroles et par vos exemples.

CHAPITRE IX

LA MORT — L'INFLUENCE

M. Vincent avait vu mourir son premier compagnon M. Portail, sa chère collaboratrice Mlle Le Gras, et il sentait que son tour allait venir. Ses infirmités augmentaient et il était pris souvent d'assoupissements prolongés. Le dimanche 26 septembre 1660, le mal s'aggrava. Il se fit lever et habiller quand même, il assista à la messe et communia ; puis, vers le soir, il reçut l'extrême-onction.

Toute la nuit, il resta dans son fauteuil, ne sortant de son assoupissement que pour s'associer aux pieuses pensées que lui suggéraient ses disciples. Vers quatre heures du matin, il rendit le dernier soupir. Son corps resta exposé pendant deux jours, et tout Paris défila dans la chapelle de Saint-Lazare : les grands seigneurs et les mendiants confondaient leurs prières et leurs larmes.

L'insipide Loret se fit l'écho de l'émotion de tous dans sa *Muse historique :*

Monsieur Vincent, ce grand prudhomme
Qu'une haute vertu renomme,
Zélé, dévot, sage et pieux,
S'il en fut jamais sous les cieux...
A franchi le dernier passage
L'an octante et cinq de son âge.
Et comme la sainte vertu
Dont son cœur était revêtu,
Par une dévote entremise,
A fait de grands fruits dans l'Église,
Et converti maint cœur méchant,
En catéchisant et prêchant,

Non seulement dans sa patrie,
Mais aux lieux de l'idolâtrie,
Ce vénérable et vrai chrétien
Est plaint de tous les gens de bien.

Anne d'Autriche dit plus simplement : « L'Église et les pauvres viennent de faire une grande perte. »

A ses funérailles, la foule se porta en masse ; la vie de Paris fut arrêtée pour un jour. Même affluence, le 23 novembre 1660, au service que les prêtres de la Conférence des Mardis firent célébrer à Saint-Germain-l'Auxerrois. L'évêque du Puy, Henri de Maupas du Tour, prononça son oraison funèbre, qui « dura deux heures ; et la connaissance particulière que Mgr l'évêque du Puy avait du serviteur de Dieu, jointe aux autres illustres qualités de ce prélat, lui attirèrent, ce jour-là, une attention extraordinaire de son auditoire, fort nombreux et célèbre. Il y eut là beaucoup de larmes répandues... (1). » Henri de Maupas du Tour trouva le mot juste pour caractériser l'œuvre de Vincent de Paul : il a, dit-il, presque changé la face de l'Église.

Vincent de Paul est un des grands représentants de la pensée française. Si on mesure son importance à son influence, il est au-dessus des plus grands.

Son influence sur les destinées de l'Église est immense. En somme, il fut le principal ouvrier de la Réforme catholique en France et, par la France, dans le monde, et il contribua plus que tout autre à faire appliquer intégralement le Concile de Trente. Cette réforme voulue par le concile et réalisée par Vincent de Paul est dans le domaine religieux le fait capital qui domine les temps modernes.

Son influence sur le sentiment religieux en France ne fut pas moins considérable. Au moment où il parut, les capucins, les jésuites, les oratoriens avaient renouvelé la piété et fourni aux catholiques de l'aristocratie, du Parle-

(1) *Bossuet.* Témoignage sur les vertus éminentes de saint Vincent de Paul.

ment et de la bourgeoisie une spiritualité distinguée et enrichie de raffinements subtils. Mais le peuple de la ville et des champs attendait la sienne. Et dans toutes les classes de la société, les nombreux chrétiens qui ne sont pas capables de sublime et qui ont besoin pour tous les jours d'une bonne piété bien simple, qui ne soit pas trop encombrante et qui permette d'agir, attendaient aussi. C'est pour ces simples, pour ces illettrés, pour ces pressés, pour ces agissants que Vincent de Paul venait.

Pour eux, il rendit le sentiment religieux plus simple, dégagé de toutes les subtilités et de toutes les fadaises de l'illuminisme, — plus pratique, poussant à l'action plus qu'à la contemplation, — plus social, inclinant le riche vers le pauvre — plus libéral, rapprochant les uns des autres par l'amour les hommes frères, sans distinction de caste et même de religion. A ce sentiment chrétien renouvelé, nos plus grands écrivains ont donné une expression nette et ferme, une expression bien française, et nous en vivons encore.

Enfin, il est inutile d'insister sur l'influence sociale de Vincent de Paul. Il a été de son temps, sans en avoir le titre, mais, de fait, le directeur de l'assistance publique et de l'assistance privée ; et il en a renouvelé les rouages avec un tel amour des pauvres et une telle intelligence, qu'aucune initiative ne s'est produite depuis sa mort, dans l'ordre de la charité, qui ne lui doive quelque chose. Les inventions les plus modernes de l'esprit « humanitaire », comme le prêt d'honneur, l'assistance par le travail ou l'hospitalité de nuit, il les a pratiqués simplement, sans leur donner de nom, parce qu'il trouvait dans sa religion un mot assez riche et assez compréhensif qui s'appliquait à toutes ces œuvres, le mot de charité.

C'est surtout par l'action, par la « réalisation », que sa pensée s'est manifestée. Pour nous encore aujourd'hui elle demeure vivante, surtout dans les œuvres qu'il a faites et qui sont restées. Néanmoins, on a trop négligé jusqu'ici l'expression écrite de cette pensée. Elle a les mêmes qualités de simplicité, de vivacité et de grandeur que nous

trouvons dans tout ce qu'il a fait. Saint Vincent de Paul est un grand écrivain, bien supérieur à ses pâles contemporains dont l'histoire littéraire fait cas, à ces faiseurs de phrases ou de bouquets à Chloris, à des Balzac, à des Godeau, à tous les rimailleurs et à tous les épistoliers de l'école de Rambouillet. Sa langue à lui est pleine de franchise, disant les choses tout droit et tout franc, à la française ; elle est pleine de suc et de vigueur, comme ces fruits à moitié mûrs qui gardent encore la jeunesse de la sève. Sa phrase est rude et forte, sans élégance mondaine, mais sans fadeur. Il écrit comme écrivait Henri IV, comme écrira Bossuet à ses débuts. Il écrit comme un homme qui n'a ni le temps ni le goût d'écrire ; mais parce qu'il pense juste et qu'il sait la valeur des mots, une heureuse harmonie s'établit entre l'idée et le style, qui charme ceux qui aiment l'expression simple d'une belle âme.

Par sa bonté, par son amour des humbles, par son esprit, Vincent de Paul est devenu et est resté le saint populaire, le saint vraiment français. La foule, qui n'est pas mystique et qui apprécie peu les mystiques, aime en saint Vincent l'intelligence des réalités et l'héroïsme dans le dévouement. Elle sent confusément que ce saint fut avant tout un homme pleinement homme par le sens qu'il avait de la fraternité humaine, et supérieur aux autres par l'habitude qu'il avait de s'oublier pour les autres. Elle l'aime parce qu'il savait aimer.

FIN

BIBLIOGRAPHIE

I

LES ŒUVRES DE SAINT VINCENT DE PAUL

1° *Les Lettres.* — Les lettres de saint Vincent furent rassemblées par ses disciples dans un recueil manuscrit, qui servit à Abelly et à Collet pour écrire leurs vies. Un grand nombre ont été brûlées, le 12 juillet 1789, au pillage de Saint-Lazare. Il en reste environ deux mille six cents.

Quelques lettres ont été publiées, en 1834 par Gossin (*Saint Vincent de Paul peint par ses écrits*, Blaise, libraire-éditeur); en 1845, par M. Étienne, à la suite du recueil des circulaires adressées par les supérieurs généraux aux filles de la Charité; en 1856, par Feillet (*la Misère au temps de la Fronde*, Didier éditeur); en 1860, par Maynard (*Saint Vincent de Paul, sa vie et son œuvre*, Bray, éditeur).

Après 1870, les prêtres de la Mission réunirent ces diverses lettres, y ajoutèrent toutes celles que possédaient leurs archives, celles qu'ils purent découvrir et publièrent à l'usage de la Congrégation la première édition des Lettres de saint Vincent de Paul sous ce titre :

Lettres de saint Vincent de Paul, fondateur des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité, 4 vol. in-8°, imprimés par Pillet et Dumoulin, 1880.

Un volume de supplément parut en 1888. Depuis cette époque, les Annales des prêtres de la Mission ont publié d'autres lettres de saint Vincent de Paul, et il en reste certainement d'inédites, notamment à Rome, à Gênes, à Turin, à Varsovie.

L'édition de 1880 a été faite à la hâte et sans esprit critique :

il y a des erreurs de date, des fautes de lecture ; quelquefois des passages ont été supprimés ou transformés parce qu'ils paraissaient trop archaïques. Une édition critique est nécessaire. Elle est en préparation.

2° *Les Conférences aux missionnaires.* — Les conférences de saint Vincent de Paul à ses disciples ont été recueillies par son secrétaire, le frère Ducourneau. Quoiqu'elles n'aient pas été écrites par saint Vincent lui-même, elles sont bien son œuvre, tant Ducourneau s'est appliqué à reproduire tous les accidents de sa parole. Elles ont été publiées par les prêtres de la Mission pour leur usage exclusif, sous ce titre :

Avis et Conférences spirituelles de saint Vincent de Paul aux membres de la Congrégation, imprimés par Pillet et Dumoulin, 1 vol. in-8°, 1881.

Les éditeurs ont pris des libertés avec le texte de Ducourneau qu'ils ont arrangé à la moderne. Autant que possible dans les extraits publiés ici, j'ai donné le texte primitif. Quelques conférences ont pris place dans le volume de supplément des lettres signalé plus haut.

3° *Conférences aux Filles de la Charité.* — Ces conférences rédigées par les filles de la Charité, soit de mémoire, soit sur des notes prises au courant de la parole, restèrent manuscrites jusqu'en 1803. En 1803, elles furent publiées par l'abbé Bournac en 2 vol. in-12. Cette édition, désavouée par les Filles de la Charité, n'a aucune valeur.

En 1825 et en 1846 paraissent deux autres éditions, celles-ci authentiques et enrichies de nouvelles conférences.

Enfin une édition plus complète a été donnée par les prêtres de la Mission sous ce titre :

Conférences de saint Vincent de Paul aux Filles de la Charité, imprimées par Pillet et Dumoulin, 2 vol. in-8°, 1881.

4° Plans de sermons, règlements, œuvres diverses. Un certain nombre de fragments de ce genre se trouvent dans le volume de supplément aux lettres signalé plus haut.

5° Conférences aux sœurs de la Visitation. Ces conférences ont été certainement recueillies, mais tous les efforts que l'on a faits pour les découvrir ont jusqu'ici été infructueux.

II

ÉTUDES SUR SAINT VINCENT DE PAUL

A. Manuscrits. Les archives générales de la Mission sont aux Archives nationales. Les archives particulières de la Mission et des Filles de la Charité contiennent cependant beaucoup de pièces intéressantes.

B. Ouvrages sur saint Vincent de Paul. Je ne signalerai ici que les œuvres les plus importantes. La bibliographie complète de ce sujet demanderait trop de place.

La Vie du vénérable serviteur de Dieu, Vincent de Paul, instituteur et premier supérieur général de la Congrégation de la Mission, divisée en trois livres par messire Louis Abelly, évêque de Rodez. Un vol. in-4°. A Paris, chez Florentin Lambert, rue Saint-Jacques, devant saint Yves, à l'image saint Paul, MDCLXIV.

Abelly fut aidé dans son travail par les prêtres de la Mission, en particulier par M. Fournier. Il dit lui-même : « Ils m'envoyèrent tous les mémoires qu'ils avaient recueillis chez eux-mêmes ou qu'ils avaient tirés de personnes très dignes de foi. Pour me faciliter ce travail, un des leurs mit en ordre tous ces mémoires et les disposa de telle sorte qu'en vérité je puis dire n'avoir presque fait autre chose que transcrire ce qu'ils m'ont donné, parce qu'en beaucoup de lieux je ne pouvais m'exprimer plus nettement... (1). » Cette vie a été souvent réimprimée, notamment en 1891, chez Gaume, 3 vol. in-8°. L'édition de 1891, procurée par les prêtres de la Mission, est précédée de cette note : « Nous reproduisons l'édition même donnée par l'auteur. Pour la commodité de la lecture on a seulement ramené le texte originaire à l'orthographe moderne et on a coupé quelques phrases trop longues. »

L'œuvre d'Abelly n'a jamais été dépassée ; c'est toujours à lui qu'il faut avoir recours pour bien comprendre saint Vincent.

Henri DE MAUPAS DU TOUR, évêque du Puy, *Oraison funèbre*

(1) Cela ne signifie pas, comme l'affirme Maynard, qu'Abelly n'y a fait que signer l'œuvre des prêtres de la Mission.

de saint Vincent de Paul, prononcée en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, Paris, 1660.

Charles PERRAULT, *les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle*, Paris, 2 vol., fol. 1700 (un très beau « discours » sur saint Vincent de Paul).

COLLET, *Vie de saint Vincent de Paul*, Nancy, in-4°, 1748.

ANSART, *l'Esprit de saint Vincent de Paul*, Paris, Le Clère, 2 vol. in-12, 1814.

M. DE BOULOGNE, *Panégyrique de saint Vincent de Paul*, Paris, Le Clère, 1824.

MAURY, *Panégyrique de saint Vincent de Paul*, dans *Œuvres oratoires*, Paris, 1827.

Th. NISARD, *Vie de saint Vincent de Paul*, Paris, 1844.

FEILLET, *la Misère au temps de la Fronde*, Paris, Didier, in-8°, 1856.

MAYNARD, *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence*, 4 vol. in-12, Paris, Bray, 1860.

BONNEAU-AVENANT, *la Duchesse d'Aiguillon, sa vie, ses œuvres charitables*, Paris, 1878.

A. LOTH, *Saint Vincent de Paul et sa mission sociale*, Paris, Dumoulin, 1880.

CHANTELAUZE, *Saint Vincent de Paul et les Gondi*, Paris, Plon, 1882, in-8°.

Comtesse DE RICHEMOND, *Histoire de Mademoiselle Le Gras*, Paris, Poussielgue, 1880.

BOUGAUD, *Histoire de Vincent de Paul*, Paris, Poussielgue, 1891.

BAUNARD, *la Vénérable Louise de Marillac*, Paris, Poussielgue, 1896.

Joseph GRANDET, *les Saints prêtres du dix-septième siècle*, publié par G. Letourneau, Paris, Roger et Chernovitz, 2 vol. in-8°, 1897.

R. ALLIER, *la Cabale des dévots*, Paris, Colin, in-12, 1902.

F. STROWSKI, *Histoire du sentiment religieux en France au dix-septième siècle*. T. Ier, *De Montaigne à Pascal*, Paris, Plon, 1907.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Avant-propos I

CHAPITRE PREMIER

La première formation de l'homme d'action et de l'homme de foi (1576-1611) 1

PREMIÈRES LETTRES DE SAINT VINCENT DE PAUL 7

CHAPITRE II

La préparation et les débuts d'une grande entreprise (1611-1632) .. 21

CHAPITRE III

Les œuvres de saint Vincent de Paul sous le règne de Louis XIII .. 29

CHAPITRE IV

Les lettres de saint Vincent de Paul, de 1625 *à* 1643. *Étude des lettres* 33

LETTRES DE SAINT VINCENT DE PAUL DE 1625 A 1643 38

I. — LETTRES A MLLE LE GRAS 38

II. — LETTRES A DIVERS 61

CHAPITRE V

Le rôle national de saint Vincent de Paul 87

LETTRES DE SAINT VINCENT DE PAUL, DE 1643 A 1653 98

I. — Lettres sur la Fronde. — Le Conseil de conscience. — Les protestants 99
II. — Lettres sur le jansénisme 121
III. — Lettres sur les missions d'Alger et de Madagascar. 150
IV. — Lettres sur la mission de Pologne 160

CHAPITRE VI

L'extension mondiale de l'œuvre de saint Vincent de Paul 171

Les lettres de saint Vincent de paul, de 1654 a 1660... 177
I. — Lettres sur les missions de Barbarie 178
II. — Lettres sur la mission de Pologne 194
III. — Lettres sur la mission de Madagascar 205
IV. — Affaires diverses ; assistance des provinces 208

CHAPITRE VII

Saint Vincent de Paul chez lui. Les conférences 233

Abrégé de la méthode de prêcher 237
Conférences de Saint Vincent de Paul aux missionnaires. 264

CHAPITRE VIII

Saint Vincent de Paul chez Mlle Le Gras, chez les Dames de la Charité et à la Visitation 295

Conférences aux Filles de la Charité 298
Conférence aux Dames de la Charité 315

CHAPITRE IX

La mort. L'influence 327

Bibliographie 331

Table des matières 335

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 17880.

LABOR
H·P
IMPROBVS
OMNIA VINCIT

Date Due

Library Bureau Cat. no. 1137

BX890.V5 CLAPP
3 5002 00007 7649
Vincent de Paul
Saint Vincent de Paul;

BX
890
V5

AUTHOR

Vincent de Paul, St. 143422

TITLE

Textes choisis ...Calve

DATE DUE	BORROWER'S NAME
DEC 1 9 '66	Proctor

BX
890
V5

143422